



**Thèse présentée par
Mohamed Mahmoud
Ould KHALIFA**

**UNIVERSITE CHEIKH
ANTA DIOP DE DAKAR
FACULTE DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE
GEOGRAPHIE**

**Gestion des ordures ménagères à
Nouakchott
(Mauritanie).**

**Année
académique
2009 - 2010**



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE**

**THESE DE DOCTORAT
DE 3^{ème} CYCLE**

Sous le thème:

**Gestion des ordures ménagères à Nouakchott
(Mauritanie).**

Présenté par :

Mohamed Mahmoud Ould KHALIFA

Sous la Direction de :

Jean-Luc PIERMAY, professeur, Université de Strasbourg

Alioune KANE, Professeur, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Année académique 2009 - 2010

AVANT PROPOS

En 2003, lorsque débute ce travail de recherche, les notions de croissance urbaine et la problématique de la gestion des ordures ménagères étaient devenues une préoccupation majeure des collectivités locales (Communauté Urbaine et Communes de Nouakchott). Mais les rôles parfois peu clarifiés entre les différentes structures de gestion urbaine et la non prise en compte de la notion même d'ordures ménagères dans les documents élaborés dans le domaine urbain constituent autant de facteurs de blocage en particulier pour une gestion urbaine des ordures ménagères.

En effet, dans un contexte de processus de décentralisation timide, entamé depuis 1986, la question des ordures ménagères est perçue aujourd'hui par les habitants de Nouakchott comme un domaine d'intervention naturellement dévolu aux Communes.

Pour cette raison n'est-il pas nécessaire de repenser les politiques de gestion urbaine dans leur ensemble en y intégrant dans une très large mesure, la problématique de la gestion des ordures ménagères et en y impliquant pleinement les populations locales?

Peut-on gérer les ordures ménagères de manière isolée de la gestion urbaine en général ?

REMERCIEMENTS

Il me faut manifester de façon particulière ma reconnaissance envers le professeur Jean-Luc PIERMAY qui malgré ses nombreuses occupations a accepté de prendre en main ce travail et Docteur, **Papa Sakho** qui m'a donné son temps en suivant ce travail au début de sa réalisation. L'encadrement du professeur Jean Luc PIRMAY m'ont permis d'améliorer considérablement ce travail de recherche tout au long de sa réalisation.

Je remercie vivement le **CODESRIA** pour m'avoir accordé une subvention de recherche pour la réalisation de cette thèse. Mes remerciements vont également au personnel de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (**DATAR**) de la Mauritanie qui a mis à ma disposition la documentation nécessaire à la réalisation de ce projet

Comment oublier l'appui financier de mon père **Khalifa Ould Mohamed Mahmoud** qui n'a jamais fait défaut et surtout la patience et la compréhension de ma mère **Dadda Mint Cheikna** et de mes sœurs durant toutes mes études. De plus, je tiens à signaler ma reconnaissance envers mon épouse **Salma Sow Arbi** dont l'appui moral n'a jamais fait défaut durant la réalisation de ce travail de recherche.

Finalement, parler ici de toutes les personnes envers qui j'ai contracté une dette au cours de la réalisation de ce projet serait impossible et je m'empresse de les remercier toutes à défaut de pouvoir les nommer individuellement : leur contribution est sans prix.

Introduction générale.

1- Contexte.

Historiquement, si en Europe la croissance urbaine est ancienne, il n'en est pas de même dans les pays en voie de développement où la croissance urbaine est relativement récente mais avec une longue tradition urbaine pour beaucoup d'entre eux. La colonisation européenne de l'Afrique de l'Ouest s'est accompagnée d'une intense création de villes en voie de « modernisation »¹, tant pour les besoins de l'administration du territoire que pour l'exploitation des ressources locales. Des ports ont été créés, à raison d'un ou deux par territoire colonial, souvent associés au chef-lieu administratif. Ainsi, des ports maritimes ont vu le jour dans les villes de Dakar, Abidjan, etc. La construction de chemin de fer, très avancée au début du 20ème siècle, a été l'occasion de créer des centres urbains comme Thiès au Sénégal ou Kayes au Mali. La macrocéphalie constitue une caractéristique majeure de l'urbanisation en Afrique. Elle se traduit par le poids exorbitant d'une ville, généralement la capitale du pays, sur les autres centres urbains.

Parmi les pays de l'Afrique déjà fortement urbanisés, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, où l'encadrement administratif² a fourni une autre base non moins importante d'urbanisation dans leurs capitales politique et économique respectives (Dakar et Abidjan) qui ont consolidé et modernisé leurs infrastructures urbaines, entrepris leur expansion tant au plan de la superficie que de la population sont fortement macrocéphales.

Elles sont en effet confrontées à une crise urbaine qui se manifeste par des problèmes

¹ Les villes héritées de la colonisation ont pour objectif de répondre aux besoins de l'administration coloniale en terme de gestion des ressources locales. Pour ce faire, des infrastructures urbaines (chemins de fer, ports, bâtiments administratifs..) ont été créées et modernisées par le colonisateur dans certains pays. Ces villes héritées de la colonisation sont plus modernes que les villes anciennes qui sont la preuve de la longue tradition urbaine. La différence entre ces villes et les villes anciennes peut se lire entre autres à travers l'architecture ancienne. En Mauritanie, elles sont au nombre de quatre (Oualata, Chinguiti, Tichitt, Ouadane), classées au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

² Le Sénégal seul fit exception. La citoyenneté française fut conférée à tous les habitants des anciens comptoirs. Ils élurent leurs députés à l'assemblée nationale (1848-1852) puis à la chambre de la IIIème République à partir de 1879. Les lois de 1872 et de 1880 donnèrent le statut municipal à Gorée, Saint Louis, puis à Rufisque et à Dakar (fondée en 1857), et d'autres Communes mixtes, dirigées par un administrateur assisté d'un conseil en partie élu, furent créées en 1852. Un conseil général élu fut créé en 1879, à l'instar de ceux réorganisés par la loi de 1871 dans les départements français. Henri Brunschwig, l'Afrique noire au temps de l'empire français, éditions Denoël, 1988, P.189.

d'accès aux services de base comme la collecte et le transport des ordures ménagères, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'éclairage, le transport, le logement, l'éducation, l'accès aux soins de santé etc. Le problème de la collecte et du transport des ordures ménagères constitue l'un des thèmes les plus débattus dans le domaine du développement durable au cours des conférences internationales (Stockholm 1972, Rio 1992, le sommet mondial du développement durable en 2002). En 1992, lors du sommet de la terre de Rio, 173 pays adoptent l'action 21 ou agenda 21³. Ainsi, action 21 énumère quelques 2500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets.

Aujourd'hui, le programme action 21 est la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires. Dans le cadre du chapitre 28 de cet agenda 21, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un agenda 21 à leur échelle, appelé agenda 21 local.

Et pourtant, en Afrique, les débats sur la création des équipements collectifs pour satisfaire les habitants des villes ont suscité un intérêt particulier des décideurs et chercheurs dans un contexte de crise gestionnaire de l'Etat central. Néanmoins, de nombreux pays africains ont adopté des lois qui exigent que les autorités urbaines gèrent les déchets. Par exemple depuis 1980, dans le cadre de la décentralisation, Abidjan (capitale de la Côte d'Ivoire) est gérée par les maires et les conseillers municipaux élus dans les différents districts. Ces élus doivent ainsi gérer leurs localités et exercer leur autorité conformément à la loi sur la décentralisation. Cette loi a conféré la responsabilité de certains services considérés comme « urbains » ou « régionaux » qui relevaient de ces districts à des sociétés privées. Parmi ces services citons l'éclairage public, l'enlèvement des ordures ménagères, l'hygiène publique et le drainage, la voirie, les parcs et jardins, les abattoirs, les foires et marchés, les cimetières, les routes de district, l'application des règlements de zonage, l'urbanisme et le développement urbain, la sélection des noms de routes, de places publiques et d'immeubles. Bien qu'en théorie ces services urbains relèvent de la ville d'Abidjan, l'exercice de cette autorité de même que la réglementation des marchés incombent depuis toujours aux districts ; il en va de même de l'enlèvement des

³ [Http : /fr.wikipedia.org /wiki/action_21](http://fr.wikipedia.org/wiki/action_21), consulté le 21/7/2007.

ordures ménagères, dont la gestion est dévolue à plusieurs acteurs institutionnels, au point où Abidjan s'en retrouve marginalisé.

Par exemple, au Nigeria en 1989, pour diverses raisons, les administrations municipales et locales ne pouvaient exécuter bon nombre des fonctions que leur confiait la constitution. C'est pourquoi, dans plusieurs régions du pays, les Etats ont dû intervenir de temps à autre dans la gestion des déchets solides. Cependant, ces interventions étaient purement ponctuelles, de sorte que la responsabilité de la gestion des déchets est passée à plusieurs reprises des administrations municipales et locales aux Etats et vice versa.⁴

Malgré l'intérêt croissant des dirigeants africains porté à la satisfaction des populations dans le domaine des services urbains, il est alors clair que les autorités semblent ainsi manquer à leurs obligations dans le domaine de la gestion des déchets. Cette incapacité de gérer les déchets et de s'attaquer globalement aux problèmes inhérents à l'urbanisation rapide peut s'expliquer entre autres par la faible performance économique des pays africains.

Au Sahel, la question urbaine a été abordée sous divers angles. Cependant, un seul fait peut ressortir de l'ensemble des travaux qui ont été menés: la gestion urbaine au Sahel devient de plus en plus difficile pour les Etats. On entend par gestion urbaine un vaste champ qui met en jeu plusieurs domaines et que l'on ne peut aborder en ignorant l'interaction qui existe entre diverses questions affectant directement ou indirectement les conditions de vie des populations et qui nécessitent des moyens financiers et humains importants. Il s'agit essentiellement de l'accès des populations aux services de base dans une logique de protection de l'environnement : la santé et l'éducation, la migration et la sédentarisation, la croissance urbaine et l'approvisionnement en eau potable, l'urbanisation et la collecte des ordures ménagères. Si ces problèmes sont complexes en eux - mêmes, comme en témoignent les difficultés de gestion rencontrées dans les métropoles des pays du nord, ils le sont autrement plus en Afrique. Pour le cas particulier de l'Afrique, le géographe Salem.G⁵, parle de «pseudo urbanisation» qui se traduit par un chômage endémique, de villes sous équipées dont on ne contrôle pas ou peu la croissance. Ainsi, selon Salem, l'Afrique sahélienne est confrontée aux problèmes généraux des villes comptant plusieurs millions d'habitants: Ce phénomène est illustré par la croissance urbaine spectaculaire aux conséquences sociales négatives qu'a connues la Mauritanie durant ces trois dernières

⁴ Voir G. Onibokun Adepj., la gestion des déchets urbains : des solutions pour l'Afrique, éditions Karthala, Paris, 2001, 250 pages.

⁵ Voir Salem, G., la santé dans la ville, géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal), 1998, 352pages.

décennies. Elle a probablement été la plus importante en Afrique noire. La croissance de la population de Nouakchott se différencie de celle des autres villes africaines non pas par les effectifs et les étapes mais surtout par le rythme. Elle a ainsi connu un taux moyen de croissance annuelle de l'ordre de 8% dans les années 70 ! A titre de comparaison, Dakar, Bamako ou Conakry connaissent à la même période 4 à 5%, jugés déjà excessifs⁶.

La Mauritanie est un exemple de pays qui a créé sa capitale ex-nihilo même si elle n'était pas un pays dépourvu des villes et l'urbanisation n'y est pas un phénomène nouveau. Les cités sahariennes anciennes (Chinguitti, Ouadane, Oualata et Tichitt) formaient des centres de convergence des flux de personnes et de produits en provenance des grands empires soudanais du Ghana, du Mali et du Songhay, et du Maghreb grâce à leur rayonnement culturel et économique.

La capitale Nouakchott a la spécificité d'appartenir à cette génération des capitales créées de toutes pièces dans l'urgence. Née de la volonté de doter la Mauritanie indépendante d'une capitale politique, la ville de Nouakchott s'est développée à partir des années soixante dix.

Ainsi, l'installation dans les dunes de sable inhospitalières de dizaines de milliers de personnes, sans qu'aucun emploi, école, structure sanitaire ou service de collecte et de transport des ordures ménagères n'aient été planifiés à long terme, a laissé nombre de chercheurs de renom sceptiques⁷. Les craintes d'alors étaient pourtant fondées : le délaissement du secteur rural et l'absence d'une politique d'aménagement du territoire harmonieux sont les raisons principales de ces craintes. Il est certain aujourd'hui que la croissance démographique rapide de Nouakchott ne connaît aucune rupture dans son rythme et ses étapes pour un pays sans plan de gestion urbaine, actualisé et suivi par les autorités et respecté par les populations.

L'absence d'infrastructures urbaines n'a cependant pas empêché la ville de Nouakchott de devenir aujourd'hui un centre d'activités économiques et culturelles en pleine expansion. Principal centre des affaires et d'échanges commerciaux, Nouakchott est un carrefour entre l'Afrique occidentale et le Maghreb. Elle concentre les hommes, les moyens de production des biens et de services.

Il en résulte que le changement le plus important en Mauritanie depuis l'indépendance en

⁶ ADU, Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain (SDAU), 2004, p.14.

⁷ Voir Pitte, J.P; Nouakchott capitale de la Mauritanie, Paris, 1977, 198 pages.

1960 est sans doute celui qui touche les relations entre le monde rural et le milieu urbain. C'est dans ce contexte, par exemple, qu'en 1977⁸, la population de Nouakchott n'était que de 39. 000 habitants alors qu'en 1988, elle dépassait les 347. 000 habitants.

Selon les chiffres de l'ONS (1988)⁹, la ville s'est développée avec un taux de croissance annuelle de l'ordre de 13 % avec 53 % de la population urbaine du pays en 1988. Armelle Choplin¹⁰ signale en parlant de Nouakchott : « en 1958, un Ksar préexistant de 500 habitants succède à Saint-Louis du Sénégal comme nouvelle capitale de la République Islamique de Mauritanie. C'est la seule ville au monde qui a vu sa population multipliée par plus de 1000 en 40 ans : de 600 habitants en 1960, elle en compte en 2001 près de 700.000 habitants. Un Mauritanien sur trois y réside!». Elle est estimée en 2006 à plus de 800. 000 habitants selon diverses sources. C'est dans les années 80 que le phénomène s'est accéléré, laissant la place à une véritable urbanisation de masse. Le découpage interne des Communes a suivi cette évolution avec, en 1974, la création de 4 Communes, qui passent à 9 Communes, en 1989.

D'autre part, l'institution progressive des Communes entre 1986 et 1990 concrétise le début d'un processus de décentralisation. L'ouverture démocratique consiste essentiellement selon Philippe Marchessin¹¹, en l'annonce, le 12 décembre 1985, d'élections municipales, devant se dérouler à Nouakchott et dans les capitales régionales lors du second semestre de l'année 1986.

Sur le plan économique, des efforts considérables ont été faits pour augmenter les ressources publiques, par l'amélioration de la perception et l'introduction de nouvelles taxes et en donnant la priorité aux projets de réhabilitation. On peut toutefois penser que ces améliorations resteront limitées, tant que le niveau de vie des populations ne se sera pas considérablement amélioré. Pour illustrer cet état de fait, certaines données sont édifiantes. Environ un ménage sur deux vit dans la pauvreté, une telle proportion impose des choix de politiques publiques volontaristes pour s'orienter vers une réduction rapide de la pauvreté. Elle signifie également qu'à l'échelle du pays, un tel objectif représente un défi

⁸ Office National des statistiques (ONS), 1977.

⁹ Office National des statistiques (ONS), 1988.

¹⁰ Armelle Choplin, l'empreinte du nomadisme sur les territorialités urbaines de Nouakchott, Paris, 2001, p38.

¹¹ Philippe Marchessin, tribus, ethnies et pouvoirs en Mauritanie, Karthala, 1992, p.184.

considérable¹². Ainsi, les pouvoirs publics ont mis en place une Stratégie de Lutte Contre la Pauvreté en 1998, actualisé en 2001, qui a pour objectif de réduire la pauvreté généralisée sur toute l'étendue du territoire national. Le volet urbain de cette stratégie s'est affinée au fil des années pour être présentée au cours de l'année 2000 sous forme de Lettre de Politique Sectorielle, rédigée par le gouvernement et appuyée par la Banque Mondiale dans le cadre de l'évaluation du Programme de Développement Urbain. La LPS a pour objectif de fixer les axes d'interventions projetées par le gouvernement dans le domaine urbain et définir la contribution du secteur urbain à la Stratégie de Lutte Contre la Pauvreté. C'est d'ailleurs pourquoi le PDU mentionne : « L'objectif général de la Politique Sectorielle est en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté compte tenu du fait que les villes, en continuant d'être des pôles de développement, ne restent pas moins des réservoirs importants de pauvreté »¹³. Ces lignes illustrent l'harmonie recherchée par les pouvoirs publics entre la Lettre de Politique Sectorielle et le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté pour favoriser l'émergence progressive d'un réseau de villes dynamiques qui soutiennent le développement économique et qui intègrent les quartiers pauvres.

Sur le plan politique, les Communes sont des collectivités locales de droit public dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sur l'ensemble du territoire national, les compétences des Communes recouvrent en principe des domaines aussi variés que l'hygiène, l'aménagement et la gestion des espaces publics, la collecte et le transport des ordures ménagères. De ce fait, la situation administrative de la ville de Nouakchott a évolué ces dernières années. Ainsi, les Communes sont regroupées dans un même ensemble dénommé « Communauté urbaine » depuis 2001. La création de neuf Communes distinctes pour Nouakchott et la mise en place d'une Communauté urbaine ont conduit théoriquement à une répartition des rôles entre les Communes et la Communauté urbaine : les Communes sont responsables de la collecte des ordures ménagères au niveau des ménages et de leur transport vers les sites de transit et la Communauté urbaine, de l'évacuation de ces ordures ménagères du site de transit vers la décharge finale. Sur le plan pénal, le maire, officier de police judiciaire, a, à ce titre, un pouvoir de sanction de simple police en rapport avec les ordures ménagères.

¹² Voir Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), RIM, 2001, 66 pages.

¹³ PDU, Nouakchott, RIM, p.9.

Aussi, la Commune peut mettre en place une structure de police sur la base des indications du code de procédures pénales¹⁴.

Les missions assurées par les Communes (essentiellement pénales) sont définies dans les limites des pouvoirs délégués par la Communauté urbaine. La loi n° 2001. 51 du 19 Juillet 2001, autorise en son article 4 la Communauté urbaine à transférer en tout ou partie certaines de ses compétences aux Communes membres. C'est d'ailleurs en application de cette disposition, que la Communauté urbaine avait décidé par délibération n° 00013/ CU / 02 du 13 / 01 / 2002, de déléguer la collecte primaire aux Communes membres et de leur affecter les ressources budgétaires destinées à cette activité¹⁵.

2- Sujet.

Le choix d'un thème sur la gestion des ordures ménagères à Nouakchott n'est pas fortuit eu égard à l'enjeu multiforme (économique, technique, sociologique et politique) qu'il présente. Aujourd'hui la gestion des ordures est d'autant plus préoccupante qu'elle met au centre d'intérêt l'accès des populations aux services de base et alimente le débat sur la gestion de l'environnement urbain à l'échelle mondiale.

Ce choix résulte des lectures enrichissantes et de plusieurs discussions avec des étudiants, professionnels et professeurs d'université. Parmi les exigences classiques de ce choix, une logique d'accumulation de connaissances scientifiques actualisées et surtout, à notre avis, des perspectives certaines, présentées par le thème de la gestion des ordures ménagères qui n'a pas été traité même de manière partielle par les analystes et chercheurs nationaux. Or, la problématique de la collecte et du transport des ordures est l'un des défis majeurs à relever pour améliorer la situation sanitaire des populations au niveau de la ville de Nouakchott.

¹⁴ En tant qu'agent de l'Etat et officier de police judiciaire, le maire peut prescrire des mesures réglementaires et individuelles pour la sauvegarde de l'environnement. Il peut sur un autre plan dans le cadre de ses pouvoirs judiciaires constater des infractions à l'environnement et appliquer certaines sanctions (les amendes). La Commune peut enfin mettre en place un organe de police nommé et assermenté sur la base des indications du code des procédures pénales.

¹⁵ Agence Mauritanienne pour l'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (A.M.X.T.I.P.E), « Stratégie de gestion des déchets solides à Nouakchott », 2002, R.I.M, 90 pages.

Les mauvaises conditions d'hygiène sont en grande partie à l'origine de la mortalité infantile. Le taux de mortalité infantile reste assez élevé et est en milieu urbain de 75 pour mille¹⁶. Les diarrhées représentent quant à elles 30% des motifs de consultation chez les enfants de 0 à 5 ans.

Une étude du centre national d'hygiène¹⁷ portant sur les parasitoses en milieu scolaire dans la Commune d'Elmina a montré que le taux d'infestation de la population enquêtée (634 élèves) est de 55,6%, soit plus d'un enfant sur deux: cette situation vient confirmer l'état d'insalubrité des « quartiers pauvres » des Communes de Nouakchott.

Après validation de la stratégie de gestion des déchets solides de la ville de Nouakchott en juillet 2003, les Communes de Nouakchott appuyées par les partenaires au développement ont lancé conformément aux orientations de ladite stratégie, un projet pilote de ramassage d'ordures ménagères dans les différents quartiers de la ville. Dans cette optique, le choix de la gestion des ordures ménagères à Nouakchott, jeune capitale, créée ex-nihilo et qui connaît une croissance sans précédent dans l'histoire ouest africaine se justifie. De plus, le choix porté sur un thème nouveau peut apporter une certaine originalité tant recherchée par les chercheurs en sciences sociales. Deux idées venaient tout d'abord à l'esprit. Nous sommes en sciences humaines, nous étudions les sociétés. Nous sommes en géographie, l'espace est pour nous un moyen privilégié, mais pas unique, pour aborder les sociétés. Le parti pris est d'étudier Nouakchott d'une manière à la fois géographique et sociale. Géographique, car nous pensons la société ou toute manifestation humaine en terme d'espace. Sociale, car nous parlerons d'acteurs et de projets.

3- Définitions des concepts.

Il convient d'abord de définir de manière succincte non seulement les concepts d'espace urbain et d'espace géographique, d'urbanisation, de croissance urbaine ou de croissance des populations urbaines mais aussi de déchets ménagers et d'ordures ménagères, car ces notions clés peuvent avoir un impact sur le raisonnement. Pour la géographe Beaujeu Garnier¹⁸, la notion d'urbanisation est le mouvement de développement des villes, à la fois

¹⁶EDSM, 2001.

¹⁷CNH, 2001.

¹⁸J.Beaujeu Garnier, précis de géographie urbaine, 1995.

en nombre et en taille, numérique et spatial. Dans le même sens Bailly¹⁹ définit le terme urbanisation comme un phénomène par lequel l'habitat humain se développe autour des villes existantes, généralement dans des territoires jugés attractifs ou pour des raisons culturelles et historiques ou religieuses, ou sur des zones commercialement, industriellement ou militairement stratégiques. Ainsi, le mouvement de croissance urbaine de l'Afrique de l'Ouest recouvre à la fois la croissance de la population des différentes villes, l'extension des villes et de leurs espaces périphériques et l'augmentation du nombre des centres urbains dans la population totale.

Or l'extension incontrôlée des villes rend les limites urbaines sans cesse plus difficile à déterminer. Elle rend également fort délicate l'évaluation de la population exacte des grandes villes du tiers monde, d'autant que les recensements officiels sont souvent très contestables. Mexico, par exemple, a été longtemps considérée, à la suite d'une erreur de recensement, comme la ville la plus peuplée de la planète alors qu'elle n'est même pas la première agglomération d'Amérique latine (20,2 à 21 millions selon l'ONU en 1990 mais seulement 15,2 à 15,9 millions en réalité.).

Les indicateurs utilisés pour mesurer les changements observés, et notamment la croissance sont d'ordre statistique et sont dynamiques. Les définitions s'appuient donc sur des données statistiques, et en premier lieu sur les résultats des recensements qui varient d'un pays à l'autre et même d'une ville à l'autre. Tous les chiffres doivent être critiqués et rendus comparables d'un Etat à l'autre ou d'une ville à l'autre. Quand on parle de la variation des chiffres, on exprime des mesures par des valeurs absolues qui changent selon des facteurs historiques, politiques, économiques et psychologiques. Tous ces indicateurs privilégient une approche à l'échelle globale et ne rendent pas compte de la diversité des situations citadines au sein d'une même ville. L'appréciation du degré d'urbanisation d'un pays reste très subjective, car son évaluation reste fonction de l'indice choisi. Or le chiffre ne doit pas être dissocié de l'espace géographique. Selon le dictionnaire de géographie²⁰, terme polysémique par excellence, le mot espace est utilisé avec des sens différents aussi bien par le géographe que par l'astronome, le physicien, le philosophe ou le mathématicien. Pour le géographe, l'espace est, « au sens le plus banal du terme, un lieu ou une portion délimitée, donc cartographiable, de l'étendue terrestre ». Ainsi, les géographes décrivent les espaces urbains, ruraux ou culturels. Il en est de même pour l'adjectif corrolaire :

¹⁹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/urbanisation>, consulté le 14 Aout 2007.

²⁰ Baud. P., Bourgeat. S, Bras. C, Dictionnaire de géographie, éditions Hatier, 1997, P.124.

spatial. On étudie les dimensions de tel phénomène, les discontinuités spatiales de tel autre. Le terme rural connaît la même ambiguïté : dérivé du latin *rus* (campagne), il désigne pourtant de façon générale tout ce qui n'est pas urbain.

Mais, cette expression recouvre aussi des sens différents. Le débat porte notamment sur le rôle que tiennent dans ces espaces les caractéristiques humaines et la capacité des sociétés à aménager l'espace géographique qu'elles occupent.

Il ressort des définitions d'espace urbain et d'espace géographique plusieurs acceptions indiquées par les qualificatifs urbain et géographique. Néanmoins, un espace géographique est en tout cas un espace aménagé, modelé, « produit » par les sociétés, par leurs activités mais aussi par le milieu naturel et les héritages historiques. Dans ce travail de recherche, l'espace géographique sera utilisé pour désigner l'espace aménagé et humanisé par les sociétés. Il s'agit de l'espace habité par l'homme qui y exerce une certaine pression.

Des analyses plus fines sont nécessaires au niveau des grandes villes afin de mieux appréhender la diversité du tissu social, de mieux mettre en rapport les équipements et les services sociaux de base avec les populations concernées. C'est ainsi que par exemple, il convient de définir les notions de déchet et d'ordures ménagères qui sont très proches mais présentent des nuances pour mieux cerner le thème de ce travail de recherche.

De manière générale, on définit le déchet comme tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau, produit ou généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. Les déchets ménagers se définissent comme un ensemble des déchets produits par l'activité domestique des ménages. Ils comprennent trois catégories²¹:

- **Les ordures ménagères** sont des déchets de l'activité quotidienne des ménages qui peuvent être pris en compte par la collecte primaire ou par la collecte traditionnelle. Il s'agit en effet des déchets qui peuvent être conditionnés par les ménages pour être facilement collectés par le service communal de ramassage des ordures ménagères. On leur associe souvent les déchets assimilés qui sont résiduellement produits par l'activité économique et collective. Ces déchets ne sont ni dangereux ni inertes pour l'environnement et peuvent prendre les mêmes circuits de traitement et d'élimination que les ordures ménagères.

Dans le langage courant, les ordures ménagères n'évoquent que les déchets de la vie

²¹www.encp.fr consulté le 5 février 2007.

domestique. Les nécessités de la vie urbaine ont conduit à élargir cette notion et à admettre sous ce vocable certains déchets ne provenant pas des habitations. Cette extension ne pouvait pas se faire sans limitation, notamment à l'égard des possibilités de la collecte et des procédés de traitement. Une définition devenait nécessaire pour les collectivités.

A l'échelle de la ville de Nouakchott, il ressort du cahier de prescriptions techniques particulières de la Commune²² que sont compris dans la dénomination d'ordures ménagères tous les déchets pouvant être collectés dans les mêmes conditions que les déchets d'habitation et de bureau. Mais cette énumération n'est pas limitative et des matières comme les déchets commerciaux et artisanaux non dénommés dans cette définition pourront être assimilées aux ordures ménagères.

- **Les déchets ménagers spéciaux** sont des déchets toxiques produits de façon diffuse par les ménages (piles, solvants, peintures).
- **Les déchets encombrants des ménages** sont des déchets de l'activité domestique, des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères. Ils comprennent les monstres (réfrigérateurs, matelas...), les déblais et gravats et les déchets de jardin.

Toutes les catégories de déchets, à l'exception du sable et des plastiques de basse intensité, font l'objet d'une récupération.

De ce fait, il convient de tenter de définir les notions de valorisation et récupération qui présentent des similitudes mais également certaines nuances.

Valorisation : valoriser dans le langage courant, c'est donner de la valeur à quelque chose. La valorisation reste un concept qui se définit par opposition à l'élimination qui, par définition, se contente de faire disparaître. La valorisation donc sous entend une réutilisation des éléments constitutifs en les intégrant dans le circuit économique. La valorisation consiste donc dans « le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie » (loi française sur les déchets solides du 13 Juillet 1992). La valorisation s'effectue par divers moyens, le recyclage et la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Par exemple, prendre des bouteilles cassées, les refondre, et en faire des bouteilles neuves ou prendre des sachets

²² Ce document a pour objet de définir les modalités pratiques d'exécution des prestations liées au nettoyage, à la collecte et à l'enlèvement des ordures sur toute l'étendue du territoire communal.

plastiques déjà utilisés, par processus du recyclage, en faire des sachets neufs.

Récupération : récupérer un déchet, c'est le sortir de son circuit traditionnel de collecte et de traitement : par exemple porter les bouteilles ou les journaux dans un conteneur spécial au lieu de les jeter à la poubelle. La récupération, qui suppose une collecte séparée ou un tri, permet de valoriser les matériaux ou l'énergie contenus dans les déchets, de limiter leurs apports dans les installations de traitement, ou de leur faire suivre une filière de traitement spécifique²³. Il en ressort que la récupération est une étape de la valorisation qui consiste, d'une certaine façon, à redonner une valeur marchande aux déchets.

A la lumière de ces définitions, il apparaît clairement que les concepts de valorisation, récupération et recyclage présentent des nuances mais aussi des similitudes.

En dépit de toutes ces définitions de concepts, il convient de s'interroger sur la clarté des textes établis par les pouvoirs publics dans le domaine de la gestion des ordures ménagères. Ces textes constituent parfois la seule référence pour les intervenants (professionnels, décideurs, chercheurs, ONG et responsables locaux) à l'échelle de la ville de Nouakchott. De cette façon, certaines contradictions peuvent être constatées dans la définition des concepts. Ainsi, la réflexion qui sera menée ne vise pas à donner un contenu ou à vider de leur contenu, les concepts et les attributions définis par les pouvoirs publics en les critiquant mais tout simplement à s'interroger sur l'amalgame, la confusion et souvent le chevauchement et les conflits d'intérêts qui peuvent en découler.

4- Objectifs de la recherche.

Ce travail de recherche a un objectif général et des objectifs spécifiques.

4.1. Objectif général.

-Appréhender l'interaction entre les différents mécanismes de gestion des ordures ménagères dans une grande ville du Sahel (Nouakchott).

4.2. Objectifs spécifiques.

Cette recherche se focalise sur les objectifs spécifiques suivants:

- Evaluer l'impact de l'accroissement démographique, et du mode de vie de la population sur la production des ordures ménagères ;

²³Christian Desachy, 2001, P. 24

- Identifier et analyser les différents modes de gestion des ordures ménagères et le rôle des acteurs (les différents modes de collecte et de transport des ordures ménagères dans la ville de Nouakchott) ;

-Analyser la perception que les habitants de Nouakchott ont de la gestion des ordures ménagères ;

-Identifier les forces et les faiblesses des méthodes de gestion en usage, eu égard au niveau d'implication des populations locales par le biais des associations de quartiers des associations communautaires de base et des ONG.

5- Exposé de la problématique.

Le thème de recherche de cette thèse analysera essentiellement la gestion urbaine des ordures ménagères produites par l'activité quotidienne des ménages. On entend par gestion des ordures ménagères l'ensemble des opérations mises en œuvre pour la prise en charge de toutes les étapes de gestion des ordures, de leur production par les ménages à leur valorisation et leur élimination.

Ainsi, le problème de la gestion des ordures est à la fois organisationnel, économique, politique, technique et culturel.

Il est organisationnel parce que le problème du déficit des services urbains s'observe dans le service de la collecte et du transport des ordures ménagères (absence d'organisation des petits opérateurs, inégale répartition spatiale de l'accès au service de collecte et de transport des ordures et absence de clarté dans l'exercice des responsabilités). Dans la pratique, la ville de Nouakchott présente des différences sensibles dans l'exercice des responsabilités respectives du gouvernement et des collectivités locales. On peut observer des cas de chevauchements (les rues principales de Nouakchott ou la desserte en eau), et de nombreux secteurs où aucun service ne semble être spécifiquement concerné (pour l'entretien des espaces publics par exemple). De plus, l'accès des habitants de Nouakchott au service de collecte et de transport des ordures est inégal selon qu'ils vivent dans les quartiers de « haut standing » ou ceux de « bas standing ». L'expérience a montré dans les grandes villes africaines que les ressources réelles ne permettent pas aux Communes

d'assumer leurs responsabilités. De ce fait, une clarification et une réallocation, à la fois des responsabilités et des ressources, sont nécessaires.

A l'échelle africaine, par exemple, la Communauté urbaine de Dakar²⁴ (créée depuis 1983 dans le but de maîtriser la gestion urbaine) a délégué non pas les Communes mais des groupes d'intérêt économique (GIE) ; des concessionnaires des services publics et des sociétés mixtes pour la maîtrise d'œuvre dans le domaine de la gestion des ordures ménagères. En outre, pour pallier l'insuffisance financière, les Communes de la région de Dakar ont réalisé la fusion de leurs services d'environnement respectifs en vue de se constituer en pouvoir de contrôle et de suivi efficace. En fait cette fusion des Communes ou société intercommunale, a simplement privatisé le domaine de gestion des déchets laissant la concurrence produire ses effets bénéfiques et ce, qu'il s'agisse de la pré collecte, de la collecte ou du traitement final des déchets. Cette privatisation a ainsi permis au secteur privé de prendre une part active dans le nouveau système de gestion des ordures ménagères de la capitale Dakar. De cette façon, la CUD, disposant uniquement de pouvoirs résiduels de contrôle et de suivi, peut assurer une gestion efficace de l'environnement urbain de la ville de Dakar.

Il est économique parce que les ressources mobilisées pour la collecte et le transport des ordures ménagères sont insuffisantes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères rarement mobilisables et les amendes d'hygiène rarement applicables.

L'urbanisation telle qu'elle s'est manifestée en Afrique de l'Ouest durant ces dernières décennies, est à la base de nouvelles formes d'obstacles au développement, inhérentes au déséquilibre criant entre l'accroissement des besoins des populations urbaines et l'insuffisance des moyens des pouvoirs publics. Devant l'incapacité de maîtriser la dynamique urbaine et à satisfaire la demande sociale massive, les villes africaines posent des problèmes de gestion des services publics. Les planificateurs et les responsables locaux ont la tâche de gérer des villes dont ils ne maîtrisent pas souvent la croissance. La création et l'entretien des équipements urbains en particulier dans le domaine de gestion des ordures demandent un grand nombre d'investissements que les pays en développement n'ont que rarement les moyens de réaliser.

En effet, le cas de Nouakchott montre que la croissance démographique rapide des villes, suivie d'une évolution spatiale accroît les besoins en services publics et posent des

²⁴ <http://www.ulg.be/cwbi/projets/atlas/Sénégal>, consulté en octobre 2005.

problèmes de gestion de l'espace urbain. L'absence d'une adhésion massive des habitants aux services de collecte et des transports des ordures ménagères, comme d'ailleurs leur faible accès aux autres infrastructures de base ne s'expliquent pas que par la déficience de ces infrastructures et le niveau de vie peu élevé des citoyens ou «néo citoyens» pour reprendre le terme utilisé par O. D'hont en 1985²⁵ pour parler de nomades récemment sédentarisés à Nouakchott. L'organisation de l'espace urbain peut être une piste importante à explorer pour appréhender les problèmes de transport et de collecte des ordures ménagères.

La question qui surgit est de savoir si les moyens mobilisés par les municipalités dans chaque zone spécifique et par conséquent l'accès au service de collecte et transport des ordures ménagères ne sont pas inégaux selon qu'on se trouve en « zone de haut standing » ou en « zone de bas standing » ?

Il est politique parce qu'il y a le problème de la faiblesse de desserte des quartiers irréguliers. Les ménages de Nouakchott dans leur majorité ont des revenus bas, même s'ils sont en général plus élevés qu'en milieu rural, dans les « quartiers riches » que dans les «quartiers pauvres». En effet, une des conséquences de son urbanisation rapide réside dans la difficulté d'accès à un logement décent. Non seulement la production de logements est inférieure aux prévisions et ne couvre pas la demande mais, de plus, la hausse de leur prix dû à la spéculation foncière rend ces logements inaccessibles à l'ayant droit. On aboutit ainsi à une logique d'exclusion de l'accès au sol et au logement du plus grand nombre de la population qui correspond aux classes démunies contraintes d'habiter dans des quartiers précaires situés à la périphérie de la ville. Le problème devient donc politique parce que desservir officiellement un quartier irrégulier qui n'est pas conforme aux règles d'urbanisme, c'est reconnaître de fait ce quartier. Or, le niveau de vie très bas de la majorité des citoyens s'explique, selon certains experts, dans les années 80 (qui correspondent à une période de croissance accélérée de Nouakchott), par un ralentissement marqué de l'activité économique qui a altéré les finances publiques de l'Etat. Toutefois, l'aide étrangère qui se maintenait à un niveau élevé a permis d'enrayer temporairement le phénomène dans un contexte d'échec des plans nationaux de développement²⁶ alors que la

²⁵D'hont Olivier, les kebbé de Nouakchott, thèse de doctorat de 3ème cycle, Université Paris V René Descartes, Sciences humaines Sorbonne, Anthropologie sociale et culturelle, 344 pages.

²⁶ De 1963 à 1980, il y a eu trois plans de développement en Mauritanie dont le premier a été particulièrement néfaste pour l'évolution du secteur rural.

population urbaine génère une très grande quantité d'ordures ménagères que les Communes n'ont pas les moyens d'évacuer. «La totalité des déchets produits à Nouakchott est estimée à environ 600 à 800 tonnes par jour parmi lesquels 473 m³ / jour des ordures ménagères en 2002²⁷». La hausse de production des ordures peut s'expliquer en grande partie par les changements sociaux et économiques qu'a subis la Mauritanie. En effet, la gestion des ordures ménagères peut être un révélateur pertinent pour l'analyse du milieu urbain. Ainsi, leur quantité et leur nature diffèrent selon qu'on se trouve dans un quartier pauvre ou riche²⁸, selon qu'on se trouve dans le centre ville ou en périphérie. Cette hétérogénéité de la quantité et de la nature des ordures selon les quartiers est également valable pour la répartition des charges de la collecte par Commune en terme de coût. La répartition des charges de collecte par Commune montre une différence sensible entre les Communes de la ville de Nouakchott. Le coût de collecte ne semble pas proportionnel au nombre des habitants mais au niveau de vie. La gestion des ordures ménagères peut permettre d'appréhender les dynamiques urbaines car elle représente un enjeu multiforme (technique, politique, social, économique, environnemental et sanitaire).

Il est technique parce qu'il ya le problème de l'entretien du matériel (bennes, camions, tracteurs, charrettes etc.) utilisé tout au long du système de collecte et de transport des ordures ménagères. La gestion des ordures ménagères dans la ville de Nouakchott comprend trois étapes complémentaires. Il s'agit essentiellement de:

D'abord, la pré collecte assurée à domicile par les petits opérateurs ou les particuliers eux-mêmes qui acheminent les ordures jusqu'aux dépôts de transit (DT) ou sites de transit (ST): Les dépôts de transit (DT) sont des espaces qui ont pour rôle de servir au groupement temporaire des déchets collectés avant leur évacuation à la décharge contrôlée pour être gérés par le centre d'enfouissement technique. Les sites de transit (ST) sont des infrastructures aménagées pour accueillir facilement les ordures ménagères apportées par les opérateurs du pré collecte (charrettes tirées par des ânes, camionnettes ou camions) ou même directement par des riverains. Les moyens utilisés pour assurer le ramassage sont divers: charrettes à traction asienne, véhicules motorisés, etc.

Ensuite, la collecte des ordures ménagères du dépôt de transit ou site de transit, jusqu'à la décharge dite contrôlée.

²⁷ADU, stratégie de gestion de déchets solides à Nouakchott, RIM, 2003, p.39.

²⁸La pauvreté ici est présentée comme étant un problème de revenu, exprimé par les disparités sociales et spatiales.

Enfin, la gestion de la décharge contrôlée effectuée à travers la collecte et le transport des ordures ménagères vers les décharges finales à l'extérieur de la ville. Le transport des ordures du site de transit à la décharge finale est exclusivement effectué par des camions. L'entretien de ces camions coûte extrêmement cher pour la ville de Nouakchott parce qu'il doit être continu dans le temps et leur durée de vie dépend largement du suivi dans l'entretien et le rechange des pièces déjà amorties.

Dans la problématique de gestion des déchets solides, l'activité de collecte et d'évacuation des ordures ménagères semble être le problème le plus préoccupant en raison des nombreux facteurs qui entrent en ligne de compte. Il s'agit entre autres de la capacité des engins de transport, de leur coût d'entretien, de la capacité des opérateurs, du comportement des ménages etc.

Il est culturel parce que les néo citadins habitués aux vastes espaces libres sans aucune contrainte (nomadisme), doivent adopter des nouvelles attitudes pour vivre avec des populations de toutes origines dans un espace exigu qui n'offre que peu de solutions à l'évacuation d'ordures ménagères.

Plusieurs acteurs évoluent dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets solides particulièrement dans le domaine des ordures ménagères. Pour cette raison et par souci de clarté, il est nécessaire d'identifier les acteurs et de préciser les rôles et les compétences. Il s'agit des collectivités locales, des acteurs privés allant de l'habitant à l'entreprise privée au petit opérateur du secteur informel.

Dans ce contexte, il serait peine perdu d'analyser le problème de la gestion des ordures de la manière classique, en se concentrant sur la description des structures, des moyens et des résultats même s'il convient de souligner que la description des structures de gestion des ordures sera faite si nécessaire tout au long du développement. De façon générale la démarche fondée sur une approche transversale semble appropriée car elle s'appuie sur une analyse globalisante (géographique, sociologique et économique) des enjeux, des rapports, des stratégies et de participation des acteurs.

L'analyse sera centrée sur l'environnement urbain à travers la gestion des ordures ménagères et les pratiques de l'espace développées par certains «néo citadin». Il s'agira d'appréhender les pratiques spatiales spécifiques engendrées par les comportements de certains habitants de Nouakchott.

Pour ce faire, il convient d'insister sur deux thèmes majeurs:

Tout d'abord, l'urbanisation à partir de la croissance démographique et l'évolution spatiale. Cet aspect peut permettre de mieux appréhender les changements sociaux et économiques subis par la ville de Nouakchott. .

Ensuite, la situation actuelle des ordures ménagères à Nouakchott sera analysée. Il ne s'agit pas seulement d'une présentation descriptive des services de gestion des ordures ménagères mais leur caractérisation et l'analyse de leurs circuits locaux de production.

6- Revue littéraire.

Une recherche bibliographique menée a permis de trouver le maximum de documents écrits sur le thème de recherche. Cette démarche a permis, dès le départ, de faire un inventaire des informations disponibles et accessibles pour ensuite déterminer le contenu mais également les limites de ces informations relativement à la réflexion qui a été menée. A cet effet, l'analyse ne concerne que quelques uns des ouvrages et articles que nous avons lus.

En ce qui concerne la documentation, un nombre important de documents élaborés par l'administration et consultés dans le cadre de cette recherche sont descriptifs et ne donnent pas une perception large de la gestion urbaine des ordures ménagères (enquêtes administratives, rapports, ateliers). C'est le cas par exemple du document faisant état d'une assistance à la gestion des déchets solides en phase transitoire de la ville de Nouakchott réalisé par la Commune de Nouakchott (Begouen, 2000, 33pages). Ce document porte sur le schéma de gestion urbaine des ordures ménagères. Les rôles de la Commune et du citoyen y sont inscrits à travers des schémas tracés indiquant les champs d'intervention des uns et des autres mais ne fait aucune analyse de la gestion urbaine des ordures ménagères. Il est en effet schématique par rapport au thème de recherche traité dans cette thèse qui doit s'appuyer sur des informations analytiquement riches afin d'éclairer l'objet d'étude complexe même vu sous cet angle. Ainsi, certaines données tirées des documents officiels doivent être appréciés avec beaucoup de prudence peut-être même avec beaucoup de méfiance du fait des méthodes statistiques utilisées pas toujours adaptées à la réalité des ménages et l'insuffisance des moyens humains, financiers, logistiques et techniques déployés par les pouvoirs publics parfois conscients du caractère erroné des résultats obtenus.

En revanche, une littérature riche et diversifiée a été consacrée à la problématique de l'urbanisation en Mauritanie. De ce fait, certains documents ont été d'une grande importance pour notre thème de recherche :

-A l'échelle mondiale, certains travaux scientifiques riches et divers ont été réalisés par divers spécialistes en sociologie, en droit et en science politique.

Si l'ouvrage d'Eric Landot paru en 2003 et intitulé: «déchets ménagers et intercommunalité: guide pratique» a un objectif opérationnel et présente beaucoup de pratiques sur les procédures qui doivent être suivies par les professionnels et n'a servi à notre thème de recherche que dans une moindre mesure, il n'en demeure pas moins que l'ouvrage de Christian Desachy publié en 2001 et intitulé : «Les déchets ; Sensibilisation à une gestion écologique » aborde de façon simple et rigoureuse l'ensemble du problème de déchet, depuis la réduction de sa production jusqu'au stockage du déchet ultime qui résulte de sa valorisation ou de son traitement. Cette étude traite de toutes les dimensions de la gestion des déchets allant des intervenants (particuliers, collectivités locales, éliminateurs) en passant par les textes réglementaires, des modes de tri et de transport, des techniques de traitement au stockage. Cette étude est consacrée essentiellement aux problèmes de gestion en général rencontrés par les collectivités locales en France et la difficulté de gérer les déchets dans un contexte «d'inter communalisation». Il peut permettre de comparer les situations dans les pays ayant une longue expérience communale comme la France à des pays comme la Mauritanie où la décentralisation est perçue par certains comme une copie du modèle occidental.

De plus, dans un ouvrage coordonné par Magali Pierre (2002), intitulé : «Les déchets ménagers, entre privé et public», les auteurs proposent de constituer les déchets comme un objet sociologique à part entière. Cette approche peut être intéressante pour le thème de recherche qui sera traité ici, surtout quand on sait que Nouakchott accueille des populations nomades récemment sédentarisées. Elle est encore plus intéressante pour comprendre les aspects socio anthropologiques de la gestion de l'environnement dans des espaces récemment urbanisés comme Nouakchott. Pour paraphraser le résumé de cet ouvrage, on cite : « les auteurs s'attachent à décrire les relations sociales et les collectifs constitués autour des déchets : relations entre les foyers et les autorités publiques ou les concierges, entre les membres d'une famille, entre les habitants d'un immeuble. ».

Cet ouvrage développe une approche sociologique de l'espace de production des ordures

ménagères en mettant en avant non seulement les relations sociales qu'entretiennent producteurs et collecteurs des ordures ménagères mais aussi les relations qu'entretiennent des ménages partageant un même espace (immeuble). Pour appréhender ces relations, l'exiguïté de l'espace et le comportement de certains acteurs (ménages et agents de service de ramassage des ordures ménagères) sont parmi les idées essentielles développées dans cette réflexion. Cette approche a contribué à traiter les aspects relatifs à la collecte primaire des ordures ménagères, développés dans ce travail de recherche. Ainsi, les déchets éparpillés à proximité des habitations au lieu d'être dans les poubelles destinées à les contenir deviennent salissants et gênants pour le voisinage immédiat. Il ressort de cette réflexion que la production des ordures ménagères peut être source de relations sociales difficiles et il y apparaît clairement que la gestion des ordures ménagères impose une approche globalisante à la fois sociologique, spatiale, économique et juridique.

Même si cette analyse concerne un pays développé (France), donc un contexte forcément différent, il n'en demeure pas moins que les relations sociales et les collectifs constitués autour des déchets sont basés sur des agencements qui doivent être analysés de manière précise selon les contextes juridique, sociologique et géographique.

- **A l'échelle africaine**, le thème de l'environnement urbain a été abordé par de nombreux auteurs. En effet, il y a une production scientifique remarquable sur la gestion urbaine des déchets. Ainsi, certains ouvrages ont fait une analyse de la gestion des ordures ménagères dans les pays en voie de développement.

Parmi ces ouvrages, il y a le document de Sylvain Bulle (1999) intitulé : « *Enjeux et résultats de la participation communautaire autour de l'environnement urbain* », publié par ENDA / Waste en 1999. Ce travail fait une analyse comparée de neuf expériences dans des pays en développement dans le domaine de la gestion des ordures ménagères. On y trouve un exposé clair et précis des problèmes auxquels sont confrontés les habitants des grandes villes africaines et asiatiques dans le domaine de la gestion urbaine des ordures ménagères. On y trouve également une identification de la nature des problèmes rencontrés par les acteurs du développement en milieu urbain en faisant une synthèse des problèmes d'ordre technique, géographique, sociologique, économique et juridique. De ce fait, il est non seulement une source d'information scientifique enrichissante mais également un outil efficace contribuant à l'orientation de ce travail de recherche.

- **Etat de la recherche sur Nouakchott de 1985 à nos jours.**

Des études importantes mais très anciennes ont été menées à Nouakchott :

Une étude effectuée en 1985 a fait l'objet d'une thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en Anthropologie sociale et culturelle. Nous devons cette étude intitulée «**Les Kebbé de Nouakchot**» à Olivier Dhont.

L'auteur a contribué à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain de populations nomades sinistrées et l'insertion, tant économique que sociale de populations dans l'agglomération de Nouakchott. Il tente ainsi une exacte articulation entre les bidonvilles de Nouakchott et le reste de l'agglomération.

A la même époque (1985), une thèse de doctorat de géographie intitulée «**urbanisation et suburbanisation**» fut réalisée par Mohamed Ould Sidi Mohamed. Cette recherche d'une telle ampleur fut une première menée par un Mauritanien francisant sur le thème de l'urbanisation à Nouakchott. Dans cette étude sont rassemblées, de façon précise, l'historique de la création de Nouakchott et une analyse des projets d'urbanisme proposés. Ce travail pouvait être une suite logique de l'étude menée en 1975 par Charles Toupet sur la sédentarisation des populations nomades en complétant celle-ci par une analyse sur le passage de la sédentarisation au stade de l'urbanisation. L'analyse du passage de la sédentarisation à l'urbanisation pouvait être un bon sujet de recherche pour toute étude de cette ampleur entreprise quelques années seulement après l'étude de Charles Toupet, portant précisément sur la sédentarisation. Il pouvait être plus facile, peut être, pour Mohamed Ould Sidi Mohamed, qui est issu de la société mauritanienne de faire une analyse plus approfondie de l'urbanisation à Nouakchott.

Ce qui aurait été non seulement une suite logique à l'enchaînement des thèmes déjà étudiés mais également une tentative de clarification de concepts comme la sédentarisation et l'urbanisation qui sont des concepts différents mais pas toujours facile à nuancer.

Dans la thèse de Doctorat de géographie intitulée : «**Croissance urbaine et dynamique spatiale**», M. Diagana, en 1993, tente de construire son argumentation autour des thèses économiques développées par Paul Bairoch sur les pays en voie de développement (Paul Bairoch, 1971). Ainsi, il a mené une réflexion plus schématique qu'analytique autour de l'organisation spatiale de Nouakchott à travers l'accès aux infrastructures de base et les mouvements de populations autour des principaux axes routiers (route de l'espoir) reliant Nouakchott aux villes secondaires du pays (Nema, Aïoun,

Kiffa).

Dans une optique complètement différente mais enrichissante, une thèse de doctorat en chimie soutenue par Sidi Ould Alouemine à l'université de Limoges sous le thème: «**méthodologie de caractérisation des déchets à Nouakchott**» a contribué à caractériser les déchets ménagers produits à Nouakchott en mettant en exergue leurs aspects physico-chimiques. Cette thèse nous a permis d'appréhender l'impact négatif des déchets et des unités de valorisation sur l'environnement. Les informations fournies par ce travail de recherche ont permis de porter un regard critique sur les stratégies éventuelles de valorisation énergétique des déchets urbains solides.

Cependant, le document réalisé par l'agence de développement urbain (ADU), en 2003 a fait un état de lieux exhaustif sur la stratégie de gestion des ordures ménagères à Nouakchott. Ce rapport a permis une actualisation des données produites par Begouen (2000), sur la gestion des ordures ménagères à Nouakchott et les possibilités de valorisation. Les données recueillies dans ce document ont permis de tester la représentativité et le choix de l'échantillonnage qui a été utilisé dans l'enquête quantitative menée dans le cadre de cette recherche.

Après ces études très générales, peu de choses ont été écrites sur la problématique de la gestion urbaine à Nouakchott et sur l'accès aux infrastructures, à plus forte raison sur l'articulation entre la croissance urbaine et la gestion des ordures ménagères, c'est donc tout naturellement autour de ce thème que va porter cette recherche, contribuant ainsi, en l'espérant, à combler une lacune.

En somme, la documentation rassemblée a permis de définir le cadre conceptuel et contribuer à circonscrire le champ de l'enquête. A partir de différents éléments entrant dans le cadre de l'analyse qui a été menée mais qui ne sont pas traités dans les documents à notre disposition, il était nécessaire de procéder à l'élaboration des questionnaires conformément à nos objectifs de recherche. Quoiqu'intéressants pour le thème de recherche, ces travaux ne doivent pas faire oublier les insuffisances et les risques de généralisation pas toujours adaptée aux différents contextes du terrain.

7- Exposé de la démarche.

La méthode adoptée pour conduire cette recherche a comporté essentiellement deux phases:

- L'élaboration des questionnaires pour recueillir des informations sur le terrain.
- Le traitement et l'analyse des données ont été faits tout au long de la recherche.

7.1- Collecte des données sur le terrain.

Les visites de terrain préliminaires ont permis d'observer et de mieux apprécier la situation actuelle de la gestion des ordures ménagères, les conditions dans lesquelles s'effectuent les différentes étapes de collecte et de transport des ordures ménagères. Il s'agit de la pré collecte ou collecte primaire (assurée à domicile par des opérateurs privés qui acheminent les ordures jusqu'aux dépôts de transit ou site de transit) et la collecte secondaire (évacuation des ordures des sites de transit vers les décharges à l'extérieur de la ville). Pour rendre compte de la situation actuelle des ordures ménagères, il a été nécessaire de procéder à une série d'enquêtes dans les quartiers de Sebkha et Elmina.

- **L'enquête quantitative.**

Pour mener l'enquête, notre souci majeur en effet a été d'éviter un choix subjectif. C'est ainsi que la méthode sur le terrain a été d'opter pour une certaine diversité :

- **Elmina** est caractérisé par la mobilité spatiale de sa population autant que son habitat spontané en restructuration.
- **Sebkha** est caractérisée par sa spécificité topographique, la présence de l'un des plus grands marchés de Nouakchott sur son territoire, le caractère salé de ses sols et sa forte densité de population.

Les Communes de Sebkha et Elmina représentent respectivement les cinquième et sixième moughataas (départements) dans le découpage administratif de la ville de Nouakchott. A l'origine Elmina n'était qu'une extension de Sebkha. Aujourd'hui, les Communes de Sebkha et Elmina sont délimitées au nord par Tevreghzeina, au nord-est par la capitale (centre administratif), à l'ouest par l'océan atlantique, au sud par Arafat. Ils comprennent plusieurs secteurs ou quartiers tels que le secteur « marché du cinquième », le secteur « arrêt-bus du sixième », le quartier de Dar Elbedha, Couva et Basra créés suite à la croissance démographique et l'évolution spatiale de la ville. Les Communes de Sebkha et Elmina sont séparées par la route Gamal Abdel Nasser.

Les Communes de Sebkha et Elmina comptent une population totale de 182644 habitants²⁹

²⁹ONS, enquête sur l'habitat, 2000.

en 2000. Cette population se compose essentiellement de Peulhs, Soninké, Wolof et Maures. Ils appartiennent aux zones de bas et moyen standing. L'habitat précaire (kebbé) est largement pratiqué à Elmina. Le revenu moyen mensuel du chef de ménage est de 24043 UM.³⁰ en 2004. Or, le seuil de pauvreté en Mauritanie, qui représente le minimum vital pour qu'un individu puisse satisfaire ses besoins de base est fixé à 53741 UM par personne et par an en 2000.³¹

Par ailleurs, il convient de souligner une autre caractéristique non moins importante sur le plan des activités dans ces Communes : Les zones artisanales et industrielles les plus importantes de la ville de Nouakchott sont au nombre de deux et se situent d'une part à l'ouest de l'aéroport et d'autre part au sud-ouest de la ville à Elmina en direction du port, le « wharf ». Ces zones accueillent entre autres des activités artisanales et « industrielles ».

Outre ces zones particulières, Sebkha et Elmina ont pour caractéristiques de receler d'importantes zones commerciales disséminées sur l'étendue de leur territoire sous forme de marchés (marché de Sebkha et marché d'Elmina communément appelés « marché du cinquième » et « marché du sixième »), ou sous forme de concentrations linéaires le long des principaux axes routiers reliant le centre à la périphérie.

A ces caractéristiques, il convient d'ajouter sur le plan physique les innombrables anciennes carrières de coquillages qui parsèment les environs immédiats de la ville. Ces carrières lorsqu'elles ne sont plus exploitées, sont abandonnées sans être rebouchées au profit de certains charretiers qui y déversent des ordures. Ces lieux deviennent ainsi des vecteurs de pollution importants en cas de vent de sable et représentent un danger en cas de fortes pluies.

L'échantillonnage : pour la réalisation de l'enquête quantitative, l'échantillonnage a dû tenir compte du fait que la ville de Nouakchott compte plus de 800.000 habitants répartis sur 140 ha. Deux possibilités s'offraient pour définir l'échantillon :

– Sélectionner de manière aléatoire des ménages sur l'ensemble de la ville et constituer un échantillon représentatif de la totalité, en réalisant des enquêtes sur l'ensemble de Nouakchott. Mais cette méthode n'aurait pas permis de réaliser un échantillon, en raison du

³⁰GRET, enquête socio-économique sur les chefs de ménage de Nouakchott, 2004, p.16.

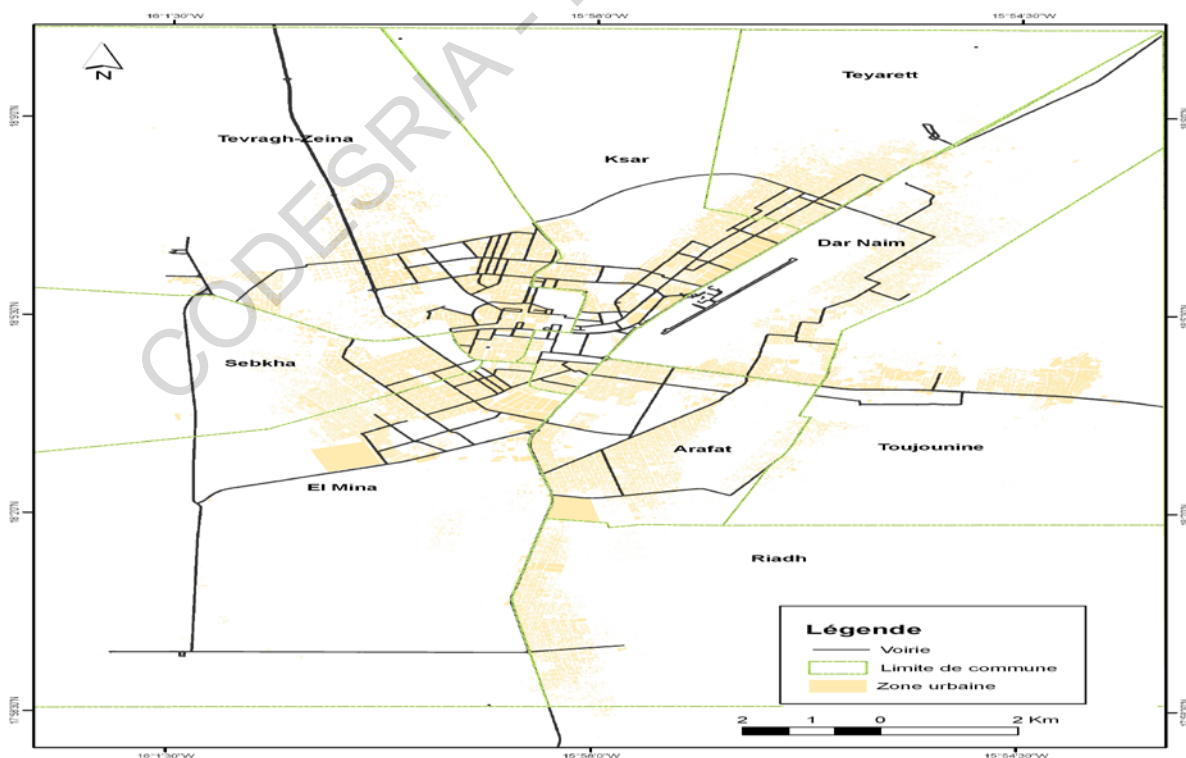
³¹MAED-ONS, Etat de la pauvreté en Mauritanie, 2000, p.1.

risque certain de l'incohérence de son contenu. Il est en effet difficile de tirer des généralités d'un échantillon qui se présente plus comme un regroupement de cas isolés et disparates. De plus, cette méthode nécessite des moyens matériels et humains très importants que nous ne pouvons mobiliser et n'est même pas l'objectif de ce travail de recherche.

– La deuxième possibilité retenue a été donc de constituer un échantillon selon un choix raisonné qui s'intéresse à des espaces offrant des possibilités de comparaison et où la gestion des ordures ménagères apparaît comme un enjeu important.

C'est ainsi que la zone du marché de Sebkhah (marché du cinquième) et la zone « arrêt-bus du sixième » d'Elmina ont été retenues. Ces deux zones (secteurs du marché et arrêts-bus) sont séparées par la voie principale goudronnée qui quitte l'avenue Gamal Abdel Nasser et qui fait le tour de l'arrêt-bus. Dans ces deux zones les ménages se répartissent ainsi : « 13000 ménages avec en moyenne 4 personnes par ménage soit 52000 habitants dans la zone du marché (secteur de Sebkhah) et 8000 ménages dans la zone du marché soit 32000 habitants (secteur d'Elmina).

Carte.1.
Nouakchott et ses Communes



Sources : Ould KHALIFA et NIANG sur fonds de carte BSA, 2010

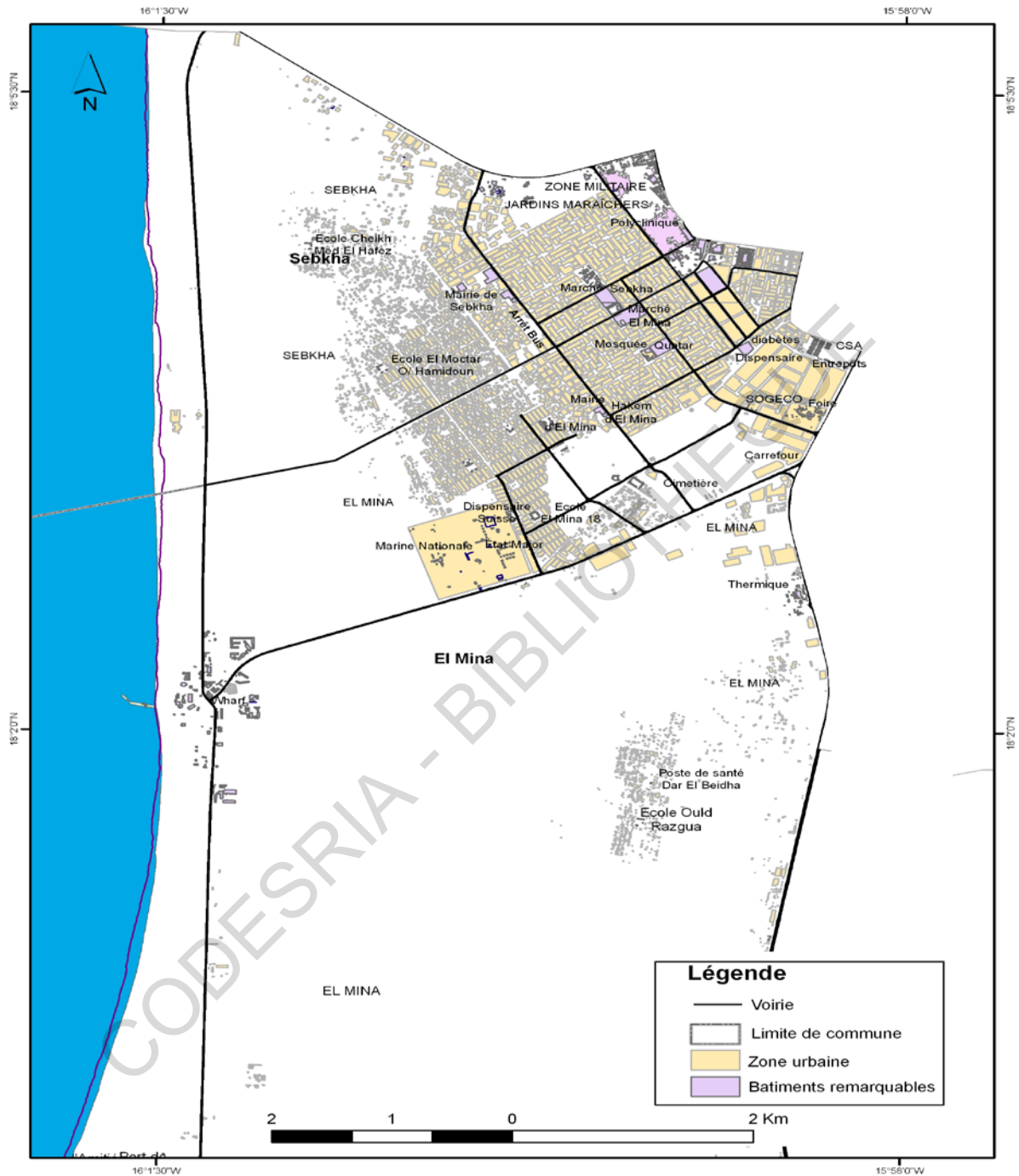
Pour mener l'enquête quantitative, 10 sous échantillons ont été adressés aux ménages de Sebkha et Elimina. Ces sous échantillons pilotes ont permis de reviser le questionnaire et d'identifier les zones d'enquête pour une population totale constituée de 126 ménages soit 0,6.% de la population concernés par la recherche quantitative répartis ainsi : 80 ménages de la zone du marché soit 0,39.% et 46 ménages du secteur de l'arrêt-bus soit 0,21 %.

Nous dépassions généralement 3 à 4 maisons avant d'entrer dans la quatrième ou la cinquième. Ces maisons ont été choisies de manière aléatoire. Ce choix aléatoire n'a pas pu être respecté régulièrement car ce ne sont pas tous les ménages qui ont accepté collaborer en nous ouvrant leurs portes. Néanmoins, les réponses fournies par les ménages enquêtés ont soulevé d'autres questions en relation avec les réponses fournies et qui ont d'ailleurs été prises en compte par les questionnaires pendant leur élaboration conformément aux objectifs de ce travail de recherche. De nombreux ménages des quartiers périphérique de bas standing de Sebkha et Elmina sont réticents aux enquêtes qui ne sont pas menées dans un esprit « d'assistantat ». Ainsi, ils posent toujours des questions pour savoir si l'aide alimentaire appelée « lisafe » en hassania va suivre ces enquêtes comme c'est souvent le cas des recensements effectués par certains organismes internationaux et qui sont généralement un prélude à la distribution des vivres dans le cadre de l'aide humanitaire internationale. Pour cette raison, nous avons pris le temps de « dialoguer » avec eux pour leur faire comprendre notre objectif qui est avant tout scientifique mais tout en leur expliquant que ces enquêtes pourront améliorer leurs conditions de vie.

Ces enquêtes ont été faites par nous même pendant 3 mois du 5 septembre 2005 au 5 décembre 2005.

L'enquête s'était intéressée essentiellement aux chefs de ménage. La détermination de leur choix a été dictée par le souci de couvrir toute l'étendue des zones d'enquête, ce qui a abouti à une répartition inégale entre les secteurs, compte tenu de l'irrégularité dans la distribution des ménages sur l'espace.

Carte.2.
Les zones d'enquête ménage.



Sources : Ould KHALIFA et NIANG sur fonds de carte BSA, 2010.

- Le questionnaire ménage.

Le questionnaire relève des informations précises sur la situation actuelle des ordures ménagères et l'état socio économique des ménages de Sebkhah et Elmina.

Questionnaire ménage	
Rubriques	Informations
Situation socio économique du ménage.	-Emploi du chef de ménage ; -Taille du ménage ; -Statut d'occupation du logement ; -Nombre de pièces ; -Nature du logement.
-Existence d'un service de ramassage.	-moyens d'évacuations; -Nombre d'opérations d'évacuations ; -Lieu d'évacuation ; -coût d'évacuation ; -Nature du service.
Accès aux services de base.	-Raccordement au réseau d'eau ; Raccordement au réseau d'électricité.
Vie associative dans le ménage.	-Adhésion du chef de ménage à une association ; -Type d'association.

Les recherches ont le plus souvent privilégié la profondeur du niveau de collecte sans se soucier des possibilités de généralisation. Or, ces deux aspects sont complémentaires, l'enquête quantitative porte sur un échantillon aléatoire permettant une bonne répartition géographique. L'enquête quantitative a offert une base de sondage nécessaire à la recherche qualitative. Les questionnaires utilisés ont débouché sur une réelle discussion avec les ménages qui sont les populations cibles. Les discussions engagées ont ainsi permis d'explorer des pistes de réflexion qualitative insoupçonnée. Ce qui a permis de préciser de nombreux aspects qualitatifs tels que les risques sanitaires et les perceptions de certains groupes ethniques. Il en ressort que l'enquête quantitative a suscité en nous des questions fondamentales dont nous avons dû tenir compte pour reformuler et réorienter nos entretiens.

- **L'enquête qualitative.**

Une série d'entretiens conduits auprès de 24 ménages maures et peulhs sédentarisés dans les Communes de Sebkhâ et Elmina visait la collecte des informations qualitatives que ne peut fournir un questionnaire. Le choix de l'appartenance ethnique des personnes concernées par les entretiens a été guidé par des considérations particulières (le genre de vie nomade qui est partout projeté dans l'espace urbain et périurbain de Nouakchott). Cette démarche nous a permis (même si par ailleurs la population mauritanienne est composée de

quatre ethnies : Maure, Peuhl, Wolof et Soninké) de décrire les circuits de production des déchets ménagers et les mécanismes de leur gestion au niveau local.

Ce sont les Maures et les Peulhs qui pratiquent ou qui ont eu à pratiquer un genre de vie nomade dans le passé. Par contre, les Wolofs et les Soninkés sont des sédentaires. Mais depuis la sécheresse des années 70, les nomades se sédentarisent en s'installant peu à peu en ville tout en restant en contact avec le milieu rural ou la brousse appelée « la badia » en hassania, à travers des voyages saisonniers. Il s'agit dans ce cas des sémi-sédentaires. Les anciens nomades se sédentarisent en projetant leur mode de vie rural sur l'espace urbain : La tente maure (khaima) implantée dans la cour de nombreuses maisons ou même qu'on retrouve dans l'architecture de bâtiments construits en forme de Khaima partout à Nouakchott en est une parfaite illustration.

Pour mieux appréhender les réponses fournies par nos interlocuteurs, nous avons toujours choisi des personnes qui comprennent le hassania (langue nationale parlée par la majorité des mauritaniens) ou le français (langue officielle). Cela nous a permis de nous entretenir directement avec nos interlocuteurs sans un biais dans l'enquête. Le questionnaire a permis, au préalable, de savoir si le chef de ménage est peulh ou maure ayant pratiqué le nomadisme auparavant. Ensuite, nous opérons toujours sur rendez-vous, pris au domicile. Une fois à domicile pour l'enquête, nous avons toujours posé des questions ouvertes en laissant notre interlocuteur (généralement le chef de ménage) s'exprimer librement sur la question. De ce fait, nous avons passé beaucoup de temps à interpréter ensemble certaines notions locales en français.

Les réponses qui ont été obtenues ont été recoupées par des compléments d'entretien. Au delà des questionnaires et guides d'entretiens qui ont été adressés aux ménages, des entretiens avec 30 cadres chefs de service de l'administration, cadres des ONG et représentants des populations locales (Maires, Secrétaires Généraux des Communes, Présidents d'Associations et de comités des quartiers, cadres des ministères et de projets de développement), ont été effectués pour recueillir des points de vue sur les contraintes actuelles de la gestion des ordures ménagères et les moyens de parvenir à une solution idoine et durable.

- Le guide d'entretien pour la recherche qualitative.

Le guide d'entretien a offert de nombreuses opportunités permettant de susciter les réactions de la personne interrogée. Les entretiens avec les ménages se sont déroulés dans le cadre de conversations qui prirent l'allure de simples «causeries».

Le guide d'entretien ménage comprend les rubriques suivantes:

Rubriques	Informations
<i>Représentations du sale et du propre des populations locales.</i>	<ul style="list-style-type: none">- L'appartenance ethnique ;- Le sale ;- Le propre.
<i>L'espace géographique des ordures ménagères.</i>	<ul style="list-style-type: none">- Le lieu de dépôt des ordures.
<i>Perceptions des populations locales.</i>	<ul style="list-style-type: none">- La personne qui évacue les ordures ménagères.- perception sur les ordures ménagères.

Pour étudier les comportements des populations, ménages et acteurs locaux, il a été nécessaire de manier des méthodes issues de l'anthropologie et de la sociologie du quotidien, centrées sur les individus et les groupes auxquels ils appartiennent, les pratiques et représentations par lesquelles les sujets négocient quotidiennement leur rapport à la société, à la culture, au milieu. Par cette approche, nous étions amenés à faire «l'archéo linguistique » de la conception du propre et du sale dans les sociétés maure et peuhle. De ce fait, de nombreuses notions ont été puisées des langues locales. Cette conception locale nous a permis d'appréhender et d'interpréter chaque notion en déterminant sa signification sociolinguistique et son importance dans la tradition. Ce qui a contribué notablement à apprécier les circuits locaux de production des ordures et leur dysfonctionnement avec les stratégies municipales d'enlèvement des ordures. C'est ainsi que l'approche locale menée dans ce travail de recherche nous a permis d'aller de la réalité sociale des ménages pour faire une analyse de la gestion des ordures. Il s'agit plutôt d'une approche inspirée de la culture locale des ménages que des théories totalement importées de l'extérieur et appliquées à des réalités complètement différentes comme c'est souvent le cas de nombreuses études et rapports réalisés ces dernières décennies sur les pays en voie de développement.

Remarquons toutefois que les nouvelles pratiques urbaines ne sont pas généralisées et ne

concernent qu'une infime frange de la population que Armelle Choplin³² qualifie de « citadins modernes, incarnant le New Mauritanian Way of Life ». Ces personnes ont introduit de nouveaux comportements au sein de la ville. Il s'agit d'individus nés ou arrivés très jeunes à Nouakchott, auxquels sajoutent les classes aisées.

Il s'agit pour nous de voir comment la culture locale influence les perceptions, représentations de la ville : Peut-on encore parler de survivance de la culture locale face à l'émergence d'une nouvelle culture urbaine?

De plus, cette approche a eu un impact positif sur l'enchaînement logique des différentes étapes de la recherche de terrain en permettant de reformuler les informations recherchées.

7.2-Traitement et Analyse des données.

Le dépouillement des enquêtes a été effectué à l'aide des logiciels Word, Excel et épi info pour les données socio-économiques. De plus, les sites de transit ont été localisés et des cartes thématiques géo- référencées ont été conçues à la base des fonds de cartes. Pour ce faire, nous avons effectué un stage de deux mois à la Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Action Régionale (DATAR), en Mauritanie aux mois de février et mars 2004 et un stage pratique d'un mois pour l'initiation au système d'information géographique (SIG) à l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée de Dakar (ENEA) en aout 2005.

Des milieux physiques fragilisés par les dépôts sauvages d'ordures ménagères et divers types de déchets récupérés ou valorisés ont été photographiés.

Enfin, les stratégies de gestion développées par les populations locales et leurs perceptions sur l'accumulation des ordures ménagères en milieux urbain et périurbain seront analysées de manière approfondie tout en mettant en exergue les interactions entre l'action des habitants et leur cadre de vie. Les interactions peuvent être constatées non seulement au niveau des conséquences économiques, sociales et environnementales de l'accumulation des ordures ménagères mais surtout au niveau des initiatives locales de gestion communautaire de ces ordures. Ces initiatives sont le témoignage d'une tentative des habitants des pays en développement à trouver des solutions durables aux problèmes de gestion des services publics et la volonté d'améliorer leur cadre de vie.

³² Armelle Choplin, NOMAD'S LAND OU NO MAN'S LAND ?, géographie et cultures, n°39, 2001.

Sur la base des grands axes présentés dans la revue littéraire, les enquêtes de terrain et le traitement des données ci-dessus, ce travail de recherche va du général au particulier :

définition des concepts et exposé de l'espace de production des ordures ménagères suivi de l'examen approfondi de la situation actuelle des ordures ménagères, l'analyse de la valorisation adoptée par les acteurs (entreprises privées, ménages et professionnels locaux).

Le premier niveau de l'étude constitue une analyse préliminaire qui nous permet de saisir le contexte de production des ordures ménagères (croissance démographique et évolution spatiale) et le processus de décentralisation tel qu'il se passe à Nouakchott.

Le deuxième niveau est une analyse de la situation actuelle des ordures ménagères dans ses dimensions socio-anthropologiques, environnementales et économiques à Nouakchott.

Le troisième niveau traite du système de gestion des ordures ménagères (étapes de la collecte) et l'intervention des acteurs selon les zones de production des ordures.

La littérature disponible et les enquêtes menées nous ont permis d'éclairer le plan de cette thèse selon les procédés ci-dessus.

L'évolution quantitative de la production des ordures ménagères a été analysée selon la littérature disponible sur le sujet. Ainsi, des impacts négatifs sur le milieu physique ont été identifiés par observations sur le terrain et analyse des données chiffrées sur l'environnement en général. De plus, les représentations paysagères et sanitaires chez les habitants de Nouakchott ont été recueillies et utilisées dans l'analyse des aspects socio-anthropologiques.

Sur les aspects socio anthropologiques, nous avons eu recours aux résultats des entretiens menés dans le cadre de ce travail conformément aux objectifs de recherche fixés. En effet, une analyse du contenu nous a permis de structurer le plan autour des notions utilisées par les populations locales. Ces notions ont conduit à l'explication des concepts de sale et propre tels qu'ils sont perçus par certains habitants de la ville de Nouakchott.

Sur l'évolution de la production des ordures et les perceptions des populations locales,

l'enquête quantitative a permis d'illustrer l'accès des habitants aux services de ramassage et de transport des ordures, la prise de conscience des chefs de ménages de la transformation du paysage par l'accumulation des déchets autour des habitations, leur lien avec les maladies et l'appartenance des chefs de ménage à une association.

Ces illustrations ont permis de mieux exprimer le contenu du développement et de donner au plan de rédaction un enchaînement logique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE :
**Contexte de production des ordures ménagères à l'heure du
processus de décentralisation à Nouakchott.**

L'exode rural et la concentration des activités économiques dans les grandes villes ont fait des centres urbains des lieux où se manifeste de plus en plus un manque cruel des services de base. Or l'augmentation de la population urbaine et l'évolution spatiale accroissent ce manque. Source principale de production de déchets, l'attrait économique, culturel et politique de la ville de Nouakchott en est une parfaite illustration. Cet attrait favorise l'arrivée de nouveaux habitants qui s'installent de manière illégale dans les espaces périphériques. Ces espaces périphériques à chaque fois repoussés mettent les municipalités devant le fait accompli.

Il en ressort que les municipalités peinent à prendre en charge les multiples priorités de développement urbain qui relèvent de leur responsabilité (assainissement, eau potable, éducation, santé, urbanisme etc ...). Ce problème de priorisation devient encore plus délicat devant la faiblesse des ressources financières et humaines par rapport à l'ampleur des besoins.

C'est pour pallier cette insuffisance que sont apparus dans le secteur urbain des projets d'un caractère nouveau, dits de « développement municipal », sur la gestion urbaine locale. Ces projets visent essentiellement à impliquer davantage les populations locales dans la gestion de leurs affaires. En effet, l'implication des Communes dans l'effort de développement des villes, a permis la réalisation d'une importante infrastructure de base par exemple dans le domaine de l'aménagement urbain, la gestion de l'eau la collecte et le transport des ordures ménagères. Dès lors, la compétence communale devient une compétence conditionnée par un acte de transfert des ressources conséquentes et des capacités de maîtrise d'ouvrage avérées des Communes. Il en découle théoriquement une répartition de compétences entre l'Etat et les Communes dans les domaines des infrastructures et des services de base. Il s'agit de voir dans cette partie quel cadre offre l'espace local de gestion des ordures ménagères dans un contexte de croissance urbaine rapide de la ville de Nouakchott.

Pour ce faire, cette première partie analysera le contexte de la production et de la gestion des ordures ménagères à travers la croissance démographique et l'évolution spatiale à Nouakchott avant de procéder dans son deuxième chapitre à l'étude du processus de décentralisation pour savoir si cette décentralisation a permis aux Communes d'avoir les compétences et les moyens nécessaires pour une gestion locale de l'espace urbain.

Chapitre I. La croissance urbaine.

En Mauritanie, l'urbanisation est caractérisée par un transfert de population du milieu rural (brousse) à la ville. La ville constitue pour les ruraux un moyen d'échapper à une vie de plus en plus difficile à cause de la sécheresse afin d'accéder à des meilleures conditions de vie. En effet, quatre décennies ont suffi pour que Nouakchott s'impose définitivement comme principale ville de la Mauritanie.

Dans ce chapitre, il sera question d'appréhender la rapidité de la croissance urbaine à travers la manifestation spatiale de la croissance démographique de Nouakchott. Cette rapide croissance urbaine est suivie de l'absence de contrôle des pouvoirs publics sur l'espace urbain et leur incapacité à satisfaire la forte demande sociale notamment dans les domaines de l'emploi et l'accès aux services de base comme le logement, l'eau, la santé, la collecte et le transport des ordures ménagères etc. , au lendemain de l'indépendance. Pour ce faire, l'analyse sera centrée sur les facteurs, le rythme et les étapes de la croissance démographique et l'évolution spatiale à Nouakchott.

A- Les facteurs de l'expansion urbaine: Le délaissement du secteur rural et la promotion des activités modernes à Nouakchott.

Historiquement, le déséquilibre entre l'homme et son environnement au sahel s'observe essentiellement comme résultant d'une rupture d'équilibre entre l'homme, l'animal et la terre. Rappelons que la Mauritanie est dominée par un élevage et une agriculture extensifs avec des conditions écologiques particulièrement difficiles (faible régénération du couvert végétal, pressions humaine et animale....). La conséquence immédiate de ces conditions écologiques défavorables a été un phénomène d'urbanisation rapide, sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Jusqu'en 1990, le taux d'urbanisation de la Mauritanie avoisinait 14 % soit cinq points de plus que la moyenne de tous les pays au Sud du Sahara. L'exode rural massif touche encore un grand nombre de zones rurales à l'exception de la vallée du fleuve Sénégal, où existent certaines possibilités de développement favorisé par le secteur agricole. Or, l'économie mauritanienne repose encore sur un secteur rural traditionnel caractérisé essentiellement par des activités d'élevage, et sur un important secteur industriel dans lequel prédominent l'extraction minière et le traitement du poisson. Nouakchott jouit d'une position géographique favorable à son développement économique entre les économies de gisement

du Nord-ouest (mines, pêches et cultures d'oasis) et les économies agricoles du Sud (production végétale et élevage).

Nouakchott concentre les services administratifs, les services du secteur moderne et surtout les activités du secteur informel. Disposant d'un débouché maritime grâce à ses deux ports (le wharf et le port de l'amitié) la ville de Nouakchott est devenue incontournable pour tout entrepreneur désireux à implanter une nouvelle activité en Mauritanie. Il y trouvera un environnement bien plus propice qu'à l'intérieur du pays (transports, énergie, main d'œuvre...). Les services commencent à prendre une place importante dans l'activité économique, et ce, à l'instar de nombreux pays en développement. Tous les services ont évolué d'une manière uniforme. La concentration des infrastructures favorise celle de la population du pays dans les deux plus grandes villes du pays (Nouadhibou et Nouakchott) pour confirmer leur rôle de pôle structurant sur le territoire national. Ainsi le document relatif au Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté³³ note que : « L'armature urbaine de la Mauritanie, qui est composée d'une vingtaine de villes de plus de 10.000 habitants, est très déséquilibrée. Cet ensemble est caractérisé par la prédominance des villes de Nouakchott et de Nouadhibou, qui regroupent 80% de la population urbaine du pays ». Cette note illustre la concentration de la population dans les deux plus grandes villes du pays alors que la population rurale est devenue minoritaire. Ainsi, le CSLCP mentionne³⁴ que « huit pauvres sur dix vivent en zones rurales et que la contribution de ces dernières à l'extrême pauvreté est encore plus élevée ». Ce constat met en évidence le rôle majeur que doivent jouer à l'avenir les politiques agricoles et les actions transversales visant à créer des infrastructures et à diversifier l'emploi en milieu rural. Mais, il convient également de dépasser cette opposition rural/urbain, car des poches de pauvreté importantes existent dans les quartiers urbains défavorisés et des disparités sont également constatées au niveau rural.

En 1972, année particulièrement difficile pour l'ensemble du Sahel, ce sont d'abord les habitants du Trarza, Région Sud, sur la route Nouakchott – Rosso, les plus durement touchés par la sécheresse, qui affluent par milliers vers la capitale. Les originaires de cette région sont représentés dans la capitale; ils constituent une proportion importante du haut personnel politique et de l'administration. Les liens de ces urbains récents avec leur terroir d'origine

³³ CSLCP, 2001, P.32.

³⁴ idem

sont toujours forts. C'est d'ailleurs, selon Olivier D'hont³⁵ « tout naturellement vers eux que vont se diriger les sinistrés du monde rural mitoyen ». Les sinistrés installent leurs tentes dans les zones interstitielles du centre ville. De vastes regroupements de tentes se constituent au nord de la ville au delà de l'ambassade de France, au sud du quartier de Medina et autour du Ksar. D'autres regroupements apparaissent à quelques kilomètres vers le Nord, sur la route d'Atar, et à l'Est, sur la route de Boutilimit (C.f. carte.4). La ville est dès lors apparue comme un refuge pour les victimes de la sécheresse. C'est ainsi qu'apparaît un manque cruel d'emplois et en conséquence l'absence de revenu dans une ville aux multiples besoins. L'aide internationale devient la seule source de revenu pour certains³⁶. Les ruraux déracinés et mal préparés pour affronter la dure réalité urbaine se trouvent alors confrontés aux difficultés de pouvoir satisfaire le minimum vital : par exemple trouver un emploi, un logement, se soigner, s'approvisionner en eau potable et évacuer les ordures ménagères.

La sécheresse à elle seule peut-elle expliquer les problèmes sociaux majeurs auxquels est confrontée la ville de Nouakchott ?

Le délaissement du secteur rural et la promotion des activités modernes ont durement affecté l'économie rurale déjà déstructurée par la colonisation. La planification nationale amorcée dès l'indépendance qui s'est caractérisée par un délaissement du secteur primaire au profit des mines et de l'industrie a contribué à la croissance urbaine rapide de Nouakchott.

La politique de développement préconisée par le gouvernement de l'époque s'appuyait sur « les potentialités énormes du secteur minier », au détriment du secteur rural qui englobait la majorité de la population mauritanienne. On considérait ainsi : « Dans un pays où les ressources agricoles sont limitées, le développement des ressources pastorales handicapé par la situation des pâturages et le manque d'eau, la progression économique peut être recherchée dans l'exploitation des ressources minérales ». Le secteur rural en Mauritanie regroupe l'ensemble des activités pastorales nomades, comme l'ensemble des travaux de la population rurale étroitement conditionnée par la pluviométrie. Quand les pluies arrivent à manquer, c'est toute l'économie rurale qui est profondément bouleversée. Ainsi, on parle du monde rural traditionnel pour qualifier les populations rurales qui pratiquent une économie dominée par les activités pastorales. Les différentes sécheresses qu'a connues la Mauritanie avaient déjà entraîné l'abandon du pastoralisme nomade par des petits éleveurs devenus pour

³⁵D'hont Olivier, les kebbé de Nouakchott, 1985, p. 78.

³⁶ Fatima Bass, problématique de la gestion de la relation croissance urbaine et environnement à Nouakchott, UCAD, 1998, p. 29.

la plupart des vendeurs de moutons et de chèvres sur les marchés urbains. A propos de cette question du recul du nomadisme et son corollaire le recul des activités pastorales en Mauritanie plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Pour cette raison, Koita affirme que³⁷ : « Les effets de la sécheresse et ceux de la politique coloniale d'encadrement et de surveillance des populations avaient contribué au recul du nomadisme. Puis, lors de la guerre du Sahara occidental en 1975, les terrains de parcours encore viables sont devenus dangereux du fait de la violence des combats. L'espace de nomadisation s'est rétréci et les nomades qui possédaient encore quelques bêtes se sont repliés dans le sud où existaient de rares et restreints pâturages verdoyants ». Cette affirmation illustre l'idée que le nomadisme recule du fait de la conjugaison de divers facteurs climatique, historique, politique et économique. Mais c'est la crise climatique de 1974 qui s'est conjuguée avec ceux qui l'ont précédé et avec les mauvais choix de politique économique faits par les pouvoirs publics pour provoquer l'incontrôlable éclatement de la société nomade. Ainsi, selon les différents recensements nationaux menés depuis l'indépendance, les nomades qui formaient 65% de la population du pays en 1962, n'en représentaient plus que 25% en 1977 et seulement 12,8% en 1988. Aujourd'hui, moins de 5% de la population mauritanienne mène une vie nomade, ce qui témoigne des bouleversements considérables de l'ensemble de la société mauritanienne.

La part des investissements du budget de l'Etat dans le secteur rural était de ce fait très réduite et le plus souvent inefficace. La pratique d'une gestion d'austérité et de rigueur, qui caractérisait la politique budgétaire de l'Etat, a donc dû passer par l'abandon et la marginalisation du monde « rural traditionnel ».

Ainsi, au cours du premier plan de développement (1963-1968), Nouakchott et Nouadhibou (respectivement capitale politique et capitale économique) étaient les premiers bénéficiaires des investissements publics globaux consacrés au secteur moderne (40,5%).

Le bilan de ce plan de développement, effectué en 1971, met en relief la méconnaissance des possibilités écologiques réelles de l'élevage et de l'agriculture et, d'autre part, souligne qu'au-delà des espoirs mis dans la croissance du secteur moderne, le problème fondamental de l'équilibre du standard de vie des populations rurales n'avait pas été résolu. Valissante. M³⁸

³⁷T.Koita, « Migrations, pouvoirs locaux et enjeux sur l'espace urbain », Tours, 1995, p. 102.

³⁸Mariella Vallissante Cervello; Collectivités tribales, restructuration des stratégies sociales de reproduction et de pouvoir, mémoire de Recherche en développement, université de Genève, institut universitaire de Recherche d'Etudes du développement, Genève, 1989, p. 73

Cervello affirmait ainsi : « Les projets de développement, notamment en agriculture irriguée, sont, en effet, peu nombreux, l'encadrement presque inexistant, les politiques des prix, de commercialisation et de stockage n'existent pratiquement pas. Les infrastructures écolières, des hôpitaux, des services administratifs sont réduites et inefficaces ».

Le deuxième plan de Développement (1970-1973) tente de réorienter cette politique, mais sans grand succès ; ceci d'autant plus que la situation est aggravée cette fois-ci par la longue sécheresse qui s'installe dans l'ensemble de la région sahélienne. Dans la même période, les grands mouvements de sédentarisation, notamment dans la capitale et les villes secondaires ainsi qu'au long de la route de l'espoir, modifient en profondeur le contexte global des stratégies de reproduction sociale. En se référant au IIème plan, Valissante M³⁹ Cervello soutient : « La marginalisation de la société pastorale ne fait que s'accentuer. L'urbanisation chaotique et l'occupation massive des villes modèlent le nouveau visage de la Mauritanie contemporaine. Les réponses institutionnelles sont « au coup par coup » selon Valissante face à la crise. Il s'agit de résoudre sur le moment les contraintes de survie alimentaire à travers l'aide obtenue de la part des organismes internationaux, sans pour autant développer des Stratégies de Développement à long terme ».

Le troisième plan (1976-1980) est proposé dans un nouveau contexte politique : en 1975 est signé l'accord de Madrid entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, les Espagnoles se retireront du territoire du Sahara Occidental et seront remplacés sur les deux tiers de cette ancienne colonie espagnole, par les Marocains et sur un tiers par les Mauritaniens.

La guerre entre la Mauritanie et le Front Polisario débute à la fin 1975 et ne finira qu'en 1979.

Sans que l'on puisse faire exactement la part de ce qui incombe à la sécheresse et de ce qui relève de l'insécurité engendrée par la guerre, on peut penser que cette dernière a contribué à l'exode rural massif qui caractérise toute la décennie. La sécheresse et la guerre du Sahara constituent des éléments indissociables de la transformation interne de l'appareil de l'Etat et de la dégradation globale du mode de vie rurale. D'une part, le nouveau rôle de l'armée dans la vie du pays et la crise économique que suscite le conflit (en bonne partie en raison de dépenses militaires réalisées : entre 30 et 40% du budget de 1975 et 1982.)

Après l'échec du IVème plan de développement (1981-1985) qui est adopté dans un contexte

³⁹ Mariella Vallissante Cervello ; 1989, p. 75.

marqué par l'instabilité politique (des coups d'Etat successifs de mai 1979, janvier 1980 et décembre 1984) et une large dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire, en 1983 a eu lieu une révision globale de ce plan.

Pour remédier aux sous-estimations des possibilités réelles de développement du milieu rural, un Programme de Redressement est élaboré pour la période 1985-1988 : Le gouvernement a finalement mis en œuvre un Programme de Redressement Economique et Financier (PREF, 1985 - 1989). La mise en œuvre du PREF s'est déroulée dans une période particulièrement symbolique de l'histoire politique et économique de la Mauritanie. Cette période a été marquée par deux événements majeurs pour la Mauritanie. D'une part l'arrivée au pouvoir par coup d'Etat d'une junte militaire le 12 décembre 1984 et la fin des longues années de sécheresse (1970-1973 et 1980-1985). Ainsi, des mesures tendant à restaurer, par des réformes de structure, les conditions d'une croissance économique plus soutenue et des mesures pour la maîtrise de l'équilibre financier tant intérieur qu'extérieur ont été prises.

La réorientation des politiques nationales est liée à l'installation du nouveau régime à la fin de 1984. Le colonel Ould Sid'Ahmed Taya, dans son discours-programme de Nema (Hodh Oriental), avait déclaré comme objectifs de son gouvernement : l'éducation généralisée, l'organisation de la circulation de l'information, la réhabilitation du rôle de la femme, l'industrialisation, l'accès à la technologie et aux connaissances scientifiques, la progressive démocratisation de la vie publique et la libéralisation de la terre.

D'une manière générale, les objectifs du Programme de Redressement visent à équilibrer une situation économique et financière en crise ; les conditions politiques semblent offrir, en effet, une certaine marge de manoeuvre au nouveau gouvernement.

Le PREF a eu des conséquences primordiales sur le secteur rural qui englobe, depuis 1985, le domaine de la pêche industrielle et artisanale.

La part des investissements consacrés à ce secteur a sensiblement augmenté par rapport aux plans précédents. Le secteur rural a reçu ainsi 42% du budget global en contraste avec les orientations du IIIème plan qui privilégiait les infrastructures (50% du budget) et celles de IVème plan qui favorisait le secteur des mines (31%) et les infrastructures (29%).

Parmi les objectifs prioritaires du Ministère du Développement Rural, un accent particulier est mis sur l'autosuffisance alimentaire, la restauration de l'environnement et la lutte contre la désertification.

Par ailleurs parmi les mesures de caractère social qui devaient augmenter la production agricole, on avait imaginé un programme nommé « Retour au terroir ». Ce projet de retour au terroir, consistait à inciter des personnes originaires de l'arrière pays, habitant à Nouakchott à retourner chez elles en mettant à leur disposition des transports gratuits (camions) et en leur promettant des appuis économiques. Ces volontaires au retour grâce à des mesures incitatives qui visent à créer des projets agricoles pour les paysans qui ont abandonné la terre faute des moyens ou des projets de restauration du cheptel pour les éleveurs qui se reconvertissent difficilement dans les activités urbaines (commerce, transports urbain et interurbain..). Ce programme ne semble pas avoir eu l'effet attendu en raison du manque voire de l'inexistence des aménagements agricoles promis, mais aussi à cause d'une mauvaise évaluation des conditions générales. En réalité Nouakchott n'a jamais été considérée comme un territoire d'attache pour ses habitants qui utilisent généralement une double argumentation pour justifier leur référence au cadre régional et tribal. Ils considèrent que la capitale n'a pas d'habitants propres car tout le monde y habite. Les habitants de Nouakchott sont donc liés à leur terroir et restent sensibles à la région, à la tribu ou au village. Cet état de fait est perceptible en temps d'élections ou de fêtes religieuses où la capitale se vide de ses habitants qui préfèrent passer ces moments symboliques avec leurs proches dans leurs terroirs d'origine.

En effet, le maintien des populations sur leurs terroirs se heurte d'une part, à l'élargissement du marché interne, qui rend indispensable la migration de travail et de commerce et d'autre part, à la difficulté pour les paysans d'accéder à la terre malgré l'application de la loi foncière de 1983⁴⁰ qui reste très partielle.

L'exode rural et l'urbanisation progressive de la population n'ont pu donc être freinés par ce type de mesures institutionnelles qui négligent les conditions objectives des populations rurales.

⁴⁰En juin 1983 a été promulguée la première loi foncière de la Mauritanie indépendante. Le principe fondamental de cette nouvelle réglementation de l'accès aux ressources naturelles est inscrit dans la déclaration suivante : «La terre appartient à la nation, tout Mauritanien sans discrimination d'aucune sorte, peut, en se conformant à la loi en devenir propriétaire (.....) »

En outre, une bonne partie des collectivités bénéficiaires du programme de retour au terroir ont profité de ce programme en retournant effectivement chez elles pendant quelques mois..., pour revenir par la suite à la capitale.

Les actions et les mesures mises en place ont eu quelques effets dans le cours terme sur le monde rural, le retour au terroir n'était pas envisagé pour longtemps par les ruraux. Or l'objectif principal était de fixer les populations dans leur terroir d'origine afin de parvenir à un rééquilibrage du territoire national

L'aide extérieure a joué un rôle important dans toute la politique de réorientation du secteur rural et dans l'ensemble des secteurs économiques (mines, pêche, industrie, artisanat et tourisme, énergie, secteur urbain, transport, communications et services).

En effet, selon le tableau d'investissement et de financement du PREF 1985-1988, les besoins de financements extérieurs (dons et emprunts) sont passés de 9' 116 millions d'ouguiyas en 1985 à 11'298 millions en 1988.

L'appel à l'aide extérieure apparaît comme le signe le plus évident d'une dépendance globale au cours de ces dernières décennies.

Ceci s'explique selon les autorités d'une part par la stagnation du principal secteur industriel, celui des mines (en 1985, il représentait 14% du PIB et en 1988 16%), qui a été pourtant favorisé dans le premier plan de développement (1963-1966), et d'autre part par l'aggravation du déficit de la balance commerciale qui passe de -119,3 millions de dollars en 1985 à -152,2 millions en 1988. La dépendance financière s'exprime ainsi par l'ampleur de l'endettement extérieur estimé à 153, 9 millions de dollars en 1986 et à 169,2 millions en 1988. Cette dépendance financière s'exprime dans tous les projets y compris les projets de gestion urbaine des déchets.

A propos de cette question, Abdel W. Cheikh note⁴¹ : « La dépendance financière qui s'exprime dans l'ampleur de l'endettement extérieur de la Mauritanie se manifeste aussi dans la prise en charge (éventuelle) du financement de la quasi-totalité des projets inscrits dans les différents plans de développement par des pays étrangers ou des institutions financières internationales. On devine aisément le caractère aléatoire de ce type de planification, le manque de coordination qui préside à la réalisation des projets, les compétitions d'influence

⁴¹Abdel Wedoud Ould Cheik ; Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société Maure pré coloniale (11^e 19^e siècle), essai sur quelques aspects du tribalisme, Thèse de doctorat de sociologie, Rennes Descartes, Paris, 1985, P.67.

entre pays, organismes et entreprises où les stratégies financières et de carrière des « experts », les nécessités de la reproduction élargie de leur corporation avec ses « concessions » et ses réseaux tribaux branchés sur les intermédiaires tribaux et les concessionnaires locaux jouent un rôle au moins aussi important que les objectifs de développement proclamés ».

C'est d'ailleurs à cause de cette dépendance que les cadres experts internationaux interviennent pour formuler, superviser, encadrer et réaliser les projets ruraux et urbains qui, la plupart du temps ont été imaginés et rédigés à l'étranger.

La prééminence du financement et de l'encadrement extérieur dans la prise en charge des projets ne laisse à l'appareil étatique qu'un rôle expéditeur des affaires courantes. Ceci s'explique par le manque de moyens de fonctionnement de la plupart des services gouvernementaux. Le vide économique et d'encadrement est donc comblé par les organismes internationaux, par les experts qui bénéficient, auprès des populations des qualités qui ne sont pas reconnues parmi les fonctionnaires locaux.

Il en ressort donc que la coopération internationale ne se limite pas seulement à l'appui financier dans le secteur rural, elle concerne aussi la gestion urbaine à travers des projets dans différents secteurs sociaux prioritaires tels que la collecte et le transport des ordures, l'éducation et la santé, entre 1998 et 2005, ce sont 52 projets urbains qui sont entrepris.⁴²

Mais on ne note pas une évolution significative dans la gestion de la ville de Nouakchott. Tout au plus quelques évolutions positives peuvent être relevées. Parmi les tendances de changements que l'on observe depuis la fin du PREF, il y a la place de choix qu'occupent les projets de développement urbain aujourd'hui :

La confirmation du caractère prioritaire du secteur urbain à travers la description des grands axes de l'action des pouvoirs publics⁴³ depuis une décennie permet de mettre en lumière la cohérence et la continuité de cette action en milieu urbain. Sans prétendre à l'exhaustivité, il est question d'exposer les secteurs urbains qui ont constitué la base de politique urbaine de l'Etat. La démarche en elle-même a été soutenue par la Banque Mondiale au travers des projets tels que le Projet de Développement des Infrastructures, de la Construction et de l'Emploi, exécuté en 1998 et le projet pilote de Décentralisation et de Développement des Infrastructures Urbaines, exécuté en 2001. Il paraît clairement que le secteur urbain devenait

⁴²AMEXTIPE, programme de développement urbain, Nouakchott, 2000, p.2.

⁴³ Voir introduction générale de ce travail de recherche, p.p. 7-8.

un secteur prioritaire d'intervention du gouvernement. Il est clair par la force des choses que le milieu urbain est devenu un champ privilégié d'intervention du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, élaboré en 2001. Le CSLCP s'inscrit donc dans l'objectif d'un aménagement harmonieux du territoire et d'un développement régional équilibré. Elle vise à favoriser progressivement l'émergence d'un réseau de villes dynamiques qui soutiennent le développement économique et qui intègrent pleinement les quartiers pauvres.

Pour ce faire, le gouvernement vise schématiquement les objectifs essentiels suivants à travers les actions globales ci-dessous⁴⁴ :

- Développement des infrastructures et services urbains.
- Mise en place d'un cadre institutionnel adéquat.
- Développement économique de la ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Amélioration de l'environnement urbain.

Tableau.1. Principaux projets financés sur concours extérieur.

Intitulé du projet	Montant	Détails	Observations
Projet de développement des infrastructures (PDI).	24 Millions dollar	Clôturé en décembre 2001.	Le programme de développement urbain financé par la Banque Mondiale à 70 Millions de dollar prend la relève de ce projet.
Projet d'appui à la déconcentration et à la décentralisation en Mauritanie (PADEM)	5 Millions de FF	2001 – 2003	Financé par la coopération française et prend le relais du projet d'accompagnement au processus du développement communal (PADEM)
Projet d'appui aux collectivités locales (PACL).	4, 5 Millions DM	2001 – 2003	Il est financé par la coopération allemande (GTZ) et intervient à l'est du pays (Hodh Elgharbi)
Coopération financière allemande (CFA).	4 Millions de DM	En phase d'exécution	Il bénéficie à tous les chefs lieu des wilaya à l'exception de Nouakchott, Nouadhibou et Aioun. Il est exécuté par AMEXTIPE.
Programme Assaba (Programme de lutte contre l'abandon du terroir)	14 Millions de dollar	Clôturé en 2001	Il a été relayé par un financement du Commissariat aux Droits de L'homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à

⁴⁴ CSLCP, 2001, P.33.

			L'insertion.
Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviales (PGRNP)	25 Millions de dollar	Durée de 5 ans renouvelable sur 20 ans	Il finance des programmes de développement intégré au profit des terroirs villageois.
Projet Aftout Sud et Karakoro (PASK)	24 Millions de dollar	Durée 7 ans à partir de 2002)	En phase de d'exécution. Il est exécuté dans trois départements (O/ Yengé, Kankossa et M'bout) à cheval sur trois régions.

Sources: Elaboré sur la base des tableaux récapitulatifs des projets financés dans le cadre de la coopération décentralisée de la Direction de la Décentralisation et des Collectivités Locales, avril 2009.

L'insuffisance et la faible qualité des infrastructures de la ville de Nouakchott limitent son rôle dans le développement économique et social du pays. Officiellement, la priorité donnée au développement urbain devrait permettre à travers des politiques et des programmes visant à accroître l'investissement privé de manière à améliorer la productivité et créer des emplois. En se référant au Programme de Développement Urbain, on note : « L'investissement privé étranger dans l'industrie du poisson, le secteur agroalimentaire et le tourisme pourrait stimuler la croissance et améliorer la compétitivité de l'économie mauritanienne ».

Cependant, la gestion urbaine ne suppose pas seulement la création des infrastructures. Elle suppose aussi que soient levées toutes les entraves à l'amélioration du cadre de vie, telles que l'insécurité, la pollution et l'insalubrité. C'est la raison pour laquelle la gestion des ordures ménagères représente aujourd'hui et dans les années à venir l'un des défis majeurs auquel les pays en développement ont à faire face. Elle est d'autant plus embarrassante que la plupart des efforts financiers qu'elle mobilise sont à fonds perdus. Ainsi, « l'enlèvement et l'évacuation des ordures ménagères mobilisent du quart au tiers du budget de certaines municipalités des villes africaines, dans le même temps, celles-ci se trouvent dans l'impossibilité de garantir un recouvrement satisfaisant de la taxe afférente à cette prestation de service ».⁴⁵ Or, les centres urbains connaissent une croissance démographique et une évolution spatiale rapides faisant de la gestion des ordures une préoccupation des municipalités.

⁴⁵ Anne Hebette, guide pratique de la gestion des déchets solides urbains, I.A.G.U, 1996, p.4

B- Une croissance démographique rapide.

En 1920, hormis le Sénégal et le Mali, aucun pays du Sahel ne comprend de centres urbains de plus de 10.000 habitants. Entre 1920 et 1940, tous les pays à l'exception de la Mauritanie ont des villes de plus de 10.000 habitants mais plus d'un citadin sahélien sur deux vit au Sénégal et le taux d'urbanisation n'est que de 3%. Le phénomène s'est accéléré dans les années 80 laissant la place à ce que Gérard Salem (1996), appelle «une véritable urbanisation de masse»: En 40 ans, selon lui, le Sahel a multiplié par dix sa population urbaine⁴⁶.

Tableau.2. Taux d'urbanisation dans le Sahel de 1980-2000.

Années	1980	1985	2000
Burkina-Faso	7,4%	10,1%	12,9%
Mali	18,6%	24,3%	30%
Mauritanie	24,6%	34%	43%
Niger	11,9%	17,2%	23,3%
Sénégal	30,8%	33,5%	40%

Sources : Gérard Salem, 1998.

Le tableau.2. Ci-dessus présente le taux particulièrement élevé de l'urbanisation de la Mauritanie pendant vingt ans. Ainsi, de 1980 à 2000, la Mauritanie dépassait en moyenne l'ensemble du Sahel.

En Afrique, ce sont généralement les capitales qui concentrent la grande majorité de la population. A titre d'exemple Dakar et Nouakchott abritent environ le quart de la population totale. Plus de la moitié de la population urbaine de la Mauritanie, soit environ 800.000 personnes habitent dans la capitale en 2006.

A partir du début des années 90, on assiste à un tassement des flux migratoires en direction de la capitale. A cet effet, il est constaté un ralentissement de la croissance urbaine de Nouakchott. Cette tendance a été confirmée par les chiffres du recensement de la population de 2000 effectué par l'Office National des Statistiques, puisque le taux de croissance relevé entre 1988 et 2000 s'établit à 3,75%.⁴⁷

⁴⁶ Gérard. Salem, la santé dans la ville, ORSTOM, 1996, P. 24

⁴⁷Office National des Statistiques (ONS), recensement de la population mauritanienne en 2000, RIM, Nouakchott 50 pages.

Ce ralentissement peut s'expliquer par un début de prise de conscience des pouvoirs publics qui ont mis l'accent depuis une décennie sur la création des services sociaux de base (écoles, dispensaires, eau, électricité etc.) même si cela demeure encore insuffisant pour fixer les populations en nombre important dans leur terroir d'origine.

C- Les étapes de l'évolution spatiale.

L'évolution spatiale de la ville a été conditionnée par sa croissance démographique due à la sécheresse et au volontarisme urbanistique lié à la création même de Nouakchott. Après avoir longtemps hésité entre Rosso (Région sud de la vallée du fleuve Sénégal) et Port Etienne (Nouadhibou) qui existaient déjà, le choix du site de la future capitale a finalement porté sur le site de Nouakchott.

La ville de Rosso a l'avantage d'être proche de Dakar où se trouvent le siège de l'AOF et le grand port de liaison commerciale avec l'Europe. L'approvisionnement en matériaux de construction et l'embauche d'ouvriers y auraient été plus faciles.

Port Etienne répondait mieux au souci d'indépendance. Seul port mauritanien à l'époque, ses installations maritimes étaient satisfaisantes. Le climat toujours frais était un facteur attractif. On aurait pu pallier au manque d'eau par la captation de la nappe profonde de Bou Lanouar, située à environ 80km.

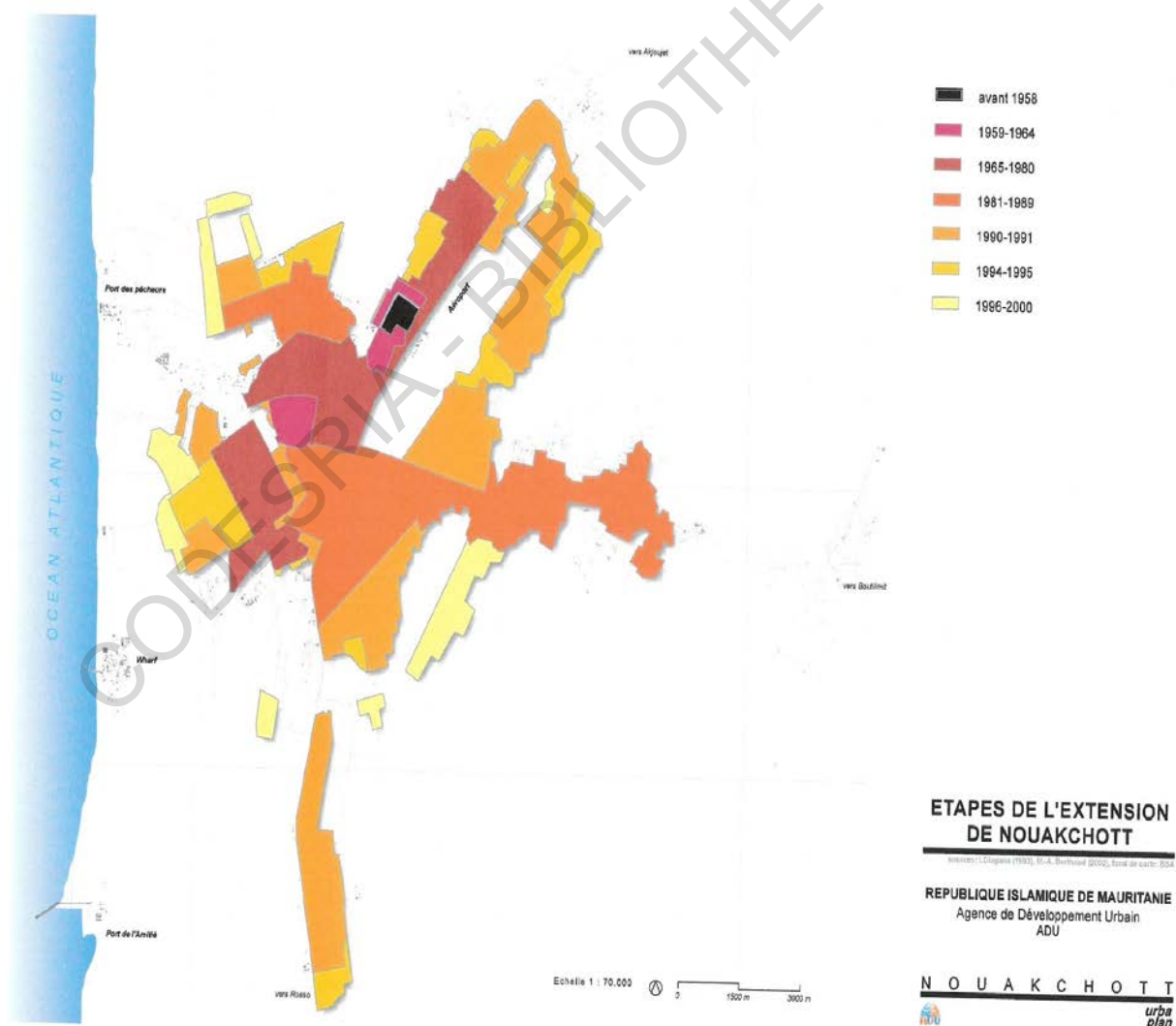
Mais ces deux cités étaient à l'écart des parcours de nomadisation et sont toutes les deux frontalières de deux pays mieux organisés (Nouadhibou frontalière avec le Maroc et Rosso frontalière avec le Sénégal). Il fallait donc que la capitale fût dans la zone de nomadisation maure, mais non loin du fleuve Sénégal. En effet, le Gouverneur Mouragues avait admis la nécessité du transfert de la capitale de Saint Louis du Sénégal en territoire mauritanien, prévue au départ pour 8 000 habitants à l'horizon 1970. Or à cette date là, le nombre d'habitants était déjà estimé à 40 000 personnes.

Le 9 février 1957, il proposait dans un dossier adressé au Ministre de la France d'Outre mer, le site de Nouakchott. En se référant à J-R. Pitte⁴⁸, il nous dit que « dans son dossier du 9 février 1957, le Gouverneur Mouragues présente les principaux avantages de la situation de

⁴⁸Pitte J. R ; Nouakchott, Capitale de la Mauritanie, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris Sorbonne, France, 1977, 198 pages.

Nouakchott et évalue le montant des travaux à 1500 millions de francs C.E.F.A, prix qu'il estime ne pas dépasser de 10% les chiffres prévus au cas où Port Etienne aurait été choisi (frais de création de pistes exclus). ». La nouvelle capitale (Nouakchott) ainsi choisie et présentée comme le symbole de l'unité nationale mauritanienne a été définitivement choisie comme capitale de la République Islamique de la Mauritanie indépendante. A ce sujet Maître Moctar Ould Daddah déclarait lors de l'élection du premier conseil de gouvernement, le 20 mai 1957 :« faisons ensemble la Mauritanie.... ».

Carte. 3.
Étapes de l'extension de Nouakchott.



Au début de son évolution, le périmètre urbain a connu des extensions suivant les orientations des axes de liaison avec les centres secondaires du pays tels qu'Akjoujt, Boutilimit, Rosso etc. (C.f. carte.4). En 1957, les habitants de ces centres secondaires et des localités rurales environnantes en prenant connaissance de la détermination d'un site pour l'édification d'un chef-lieu en territoire mauritanien, commençaient à affluer par milliers vers la future capitale avant même son édification.

La pression des flux migratoires, notamment pendant les périodes climatiques défavorables en milieu rural, a provoqué une extension incontrôlée de la ville.

En 1958, le quartier du Ksar, premier noyau de peuplement, limité au Nord-ouest par les dunes et au Sud-est par l'emprise de l'aéroport, est dédoublé avec la création de la partie « coloniale » appelée « la Capitale » qui correspond au centre abritant les activités liées à la nouvelle fonction administrative de la ville. (C.f. carte.4).

Jusqu'en 1972, la ville de Nouakchott comprenait un secteur administratif et industriel (50 ha) ; des zones résidentielles répondant aux normes urbanistiques (140 ha), des quartiers non soumis à des restrictions particulières comme la Médina et le vieux village du Ksar (160 ha) »⁴⁹.

L'année 1974 marque le début de la seconde phase durant laquelle le taux d'accroissement annuel est toujours très élevé principalement en raison de l'afflux de migrants ruraux. Ainsi, apparaissent deux nouveaux quartiers l'un à l'ouest de Nouakchott appelé la Capitale et le second à l'est du Ksar appelé Teyerett.

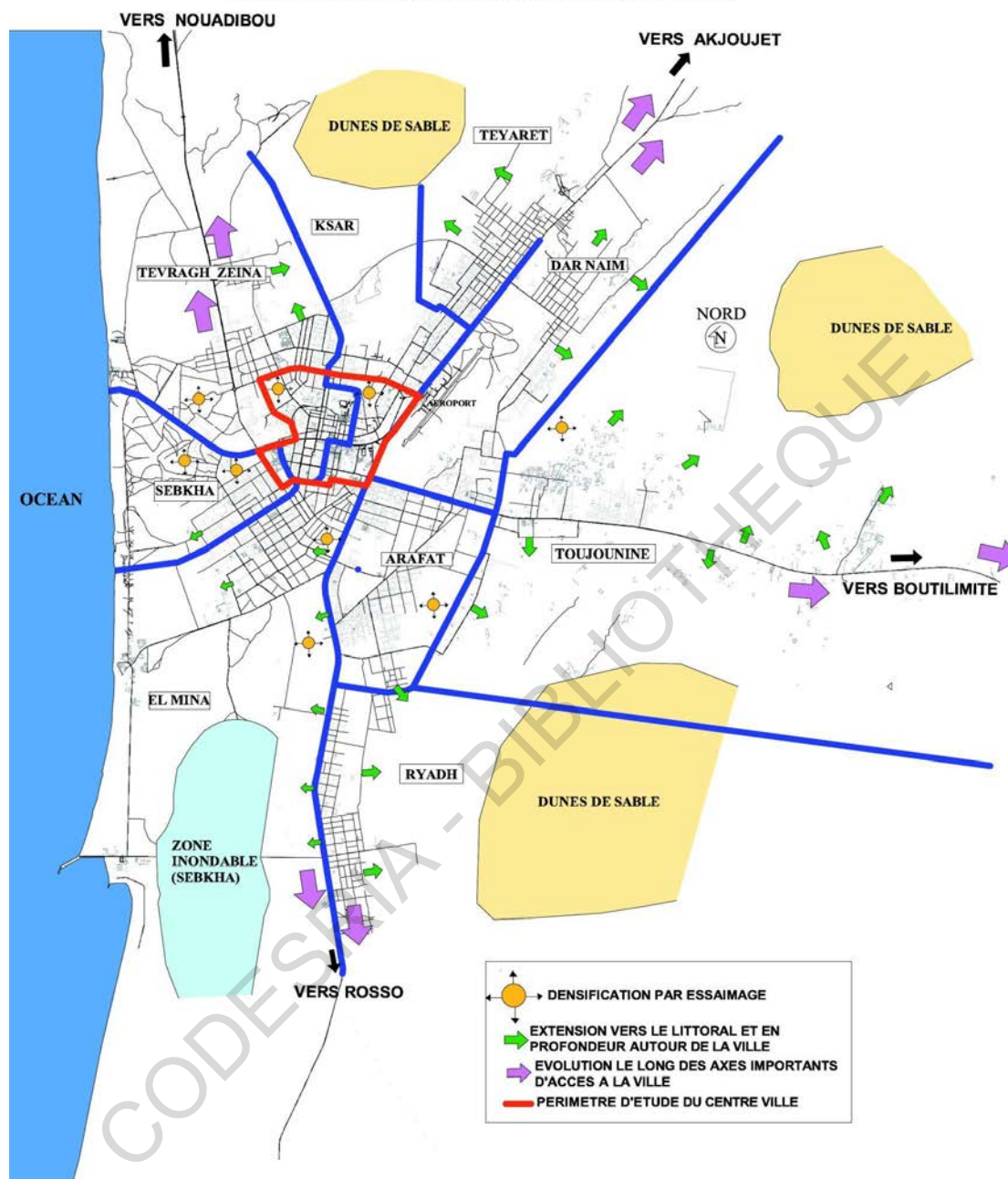
Les nouveaux lotissements réalisés pour la première fois sans aménagement préalable annoncent déjà une urbanisation difficile à contrôler. C'est ainsi que, face à la demande de recasement des vagues de population issue de l'exode rural, l'administration implanta à la hâte, en 1974, 8 700 parcelles au Nord et au Sud de la ville qui constitueront par la suite, les noyaux des Communes de Sebkhah, El Mina et Teyarett. Cette situation marque le début de l'extension incontrôlée de la ville, les nouveaux venus créant des Kébbés, «quartiers spontanés⁵⁰ ou quartiers irréguliers», à la lisière des quartiers lotis (C.f cartes 3 et 4).

⁴⁹ AMEXTIPE, stratégie de développement de la ville de Nouakchott, 2000, p. 31.

⁵⁰Cette notion de « spontané » est selon de nombreux auteurs, utilisée à tort par certains chercheurs : Sylvie Jaglin, Gestion Urbaine partagée à Ouagadougou, Editions Karthala, 1995, 659 pages et P. Canel, PH. Delis, Ch. Girard Construire la ville africaine, éditions Karthala, 1990, 197 pages.

Carte.4.

AGGLOMERATION DE NOUAKCHOTT EVOLUTION MULTIDIRECTIONNELLE DE L'URBANISATION



Sources : Diresset international, 2007.

Echelle : 1/20.000

La référence à la notion de « Kébbé » à Nouakchott requiert quelques éclaircissements. L'expression est d'usage courant parmi les citoyens pour affirmer leur pauvreté ou la pauvreté de leur prochain ou pour désigner les aires n'appartenant pas aux quartiers réguliers. C'est ainsi qu'on entend souvent l'expression « il habite à la Kébbé » ou encore « son parent qui habite à la Kébbé ». Mais il est rare d'entendre « j'habite à la Kébbé ». C'est dévalorisant et

même honteux d'habiter à la « Kébbé » qui signifie un endroit où l'on jette les déchets. On pourra le traduire littéralement par le terme dépotoire, le verbe « kebb » signifiant jeter en hassania (arabe dialectale parlée par la majorité des Mauritaniens). L'emploi de ce terme par le parent de la personne qui y habite et non l'habitant lui-même signifie ainsi le désir de voir son prochain accéder à la propriété immobilière tout en dénonçant l'incapacité de l'Etat qui les assimile à des déchets, à les intégrer dans le giron privilégié des quartiers légaux. L'emploi de ce terme n'est pas une acceptation de l'ostracisme juridique officiel et de l'exclusion sociale vis-à-vis de ces quartiers irréguliers ou kebbé: il renvoie plutôt à une expression populaire banalisée que traverse l'espoir démesuré d'une reconnaissance citadine qui viendrait enfin concrétiser le «rêve urbain». En effet, pour éviter une rhétorique dépréciatrice qui procède de l'utilisation de la notion de « Kébbé » et pour éviter d'assimiler l'utilisation de la notion d'« habitat spontané » à une sorte « d'illégalité irréductible » qui caractériserait non seulement l'accès au sol mais l'ensemble des comportements des habitants tels que décrits par Sylvain Jaglin⁵¹, il convient de remplacer « habitat spontané » ou « Kébbé » par habitat irrégulier.

Avant 1990, les principaux quartiers irréguliers se trouvaient essentiellement au sud de la ville (centrale chinoise, Elmina et Zaatar). Une partie des habitants de la kebbé d'Elmina a été transférée moyennant l'attribution de parcelles dans des zones nouvellement loties. Malgré ce transfert fait avant le recensement de 1995, Elimina était restée toujours, à l'époque Commune la plus peuplée de Nouakchott. Cinq ans plus tard, le recensement de 2000 rapporte une réduction de 50 000 habitants à Elimina alors que dans la nouvelle stratégie de restructuration de la kebbé d'Elimina, il est dit: « La population de la kebbé d'Elimina ne serait pas déplacée vers des zones de recasement (comme c'était le cas en 1990). Il ressort de ce diagnostic que le transfert de la population fait avant 1995 (date du recensement) n'est pas la cause de la perte de 50.000 habitants entre 1995 et 2000. Les inondations de 1995 ont provoqué un déplacement massif des populations d'Elmina (zones inondables) vers Toujounine et Arafat. Ces personnes ont peut-être eu des meilleures conditions de logement dans des nouvelles zones loties.

⁵¹Sylvie Jaglin ; gestion urbaine partagée à Ouagadougou, pouvoir et périphéries (1983 -1991). Editions Karthala, France, Paris, 1995, p. 43.

Tableau .3. Répartition de la population par Commune.

Communes	1995		2 000	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
El Mina	132 588	25,74	82 483	13,48
Ksar	27 715	5,31	40 271	6,58
Sebkha	66 502	12,74	100 161	16,36
TevreghZeina	24 893	4,77	42 043	6,87
Teyarett	32 000	6,13	50 748	8,29
Toujounine	68 385	13,10	72 121	11,78
Arafat	73 644	14,11	88 104	14,39
Dar Naim	61 557	11,79	64 666	10,56
Ryad	34 688	6,65	71 286	11,65
Total	521 972	100,00	611 883	100,00

Sources : ADU, 2004.

Le tableau.3. révèle une inégale répartition de la population sur le territoire de la ville de Nouakchott. Cette inégale répartition est illustrée par la concentration de 30% de la population dans les Communes de Sebkha et Elmina. En 1995, Elmina avec 132 588 habitants était la Commune la plus peuplée de Nouakchott. Cinq années après, en 2000, la situation s'inverse, Sebkha était devenue la Commune la plus peuplée de Nouakchott avec 100.161 personnes soit 16,4% tandis que Elmina qui occupait la première position en 1995, devenait la troisième Commune la plus peuplée de Nouakchott avec 82.483 soit 13,5%.

Pour appréhender ces mouvements, il est pertinent de s'interroger sur les différentes opérations de restructuration (1990, 2000 et 2003), qui ont été accompagnées par une attribution massive des terrains et une régularisation de nombreux occupants illégaux. Les propriétaires des terrains régularisés n'ont pas toujours les moyens de les construire. Les programmes de restructuration ne prévoient, ni appui financier conséquent permettant aux bénéficiaires de construire, ni toute autre forme de financement leur permettant d'espérer avoir leur propre maison dans le long terme. Un nombre important de terrains ont été vendus par leurs propriétaires après leur régularisation faute de moyen leur permettant de construire. Les acheteurs de ces terrains sont généralement des personnes plus riches souvent ayant fait profession dans la spéculation foncière. Ainsi, ils construisent très rapidement le terrain qu'ils ont acheté pour le vendre ou le mettre en location ou bien le clôturer en attendant l'augmentation du prix du terrain.⁵²

⁵² La spéculation foncière est très développée à Nouakchott. Il y a beaucoup à dire sur cette question qui n'est pas l'objet de notre chapitre.

Ces terrains, avant leur vente, étaient occupés par des familles souvent élargies vivant dans des baraques construites avec des matériaux de récupération. Les nouveaux propriétaires généralement ayant un revenu plus élevé prennent parfois plusieurs années avant de revendre ou de construire leurs terrains. Pendant cette période la plupart des terrains ne sont pas occupés. Les transactions provoquent des déplacements incessants des personnes entre les quartiers récemment régularisés et de nouvelles extensions.

En 1980, de nouvelles extensions commencent le long des principaux axes routiers : d'abord vers l'Est suite à la construction de la route de l'espoir (quartiers Tensweilim et Toujounine). Ce mouvement se poursuit dans les années 90 vers le Sud, dans la zone située à l'Est de la route de Rosso avec l'important lotissement de Riyad. A la même période la ville connaît une extension vers le Nord-Est avec la réalisation du lotissement de Dar Naim. Ces dernières années, les installations se sont poursuivies, et ce toujours à la périphérie des lotissements existants comme à Dar El Baïda (extrême Ouest) ou le long de la liaison Arafat -Riyad (LAR).(C.f. carte.4).

Tableau.4. Superficie des Communes de Nouakchott (2 000).

Moughataa	Superficie Totale (ha)	Superficie urbanisée (ha)	Part. Urbanisée %	Pop (hbt)	Densité (hbt /sup urb)
Teyarett	2 500	556	22	50 748	91
Ksar	3 300	612	19	40 271	66
TevreghZeina	2 966	1 067	36	42 043	39
Toujounine	7 434	874	12	72 121	83
Sebkha	1 386	546	39	100 161	183
El Mina	9 023	718	8	82 483	115
Dar Naim	2 647	1 059	40	64 666	61
Arafat	1 224	1 014	83	88 104	87
Riyad	8 101	460	6	71 286	155
Total	38 581	6 906	18	611 883	89

Source : ADU, 2004.

Le tableau.4. révèle une inégale répartition de la superficie totale de la ville de Nouakchott par Commune en 2000. Ainsi, les Communes de Riad et Elmina concentrent 55% de la superficie totale par hectare de la ville. Le reste (45%) est réparti entre 7 Communes.

En somme, les causes locales (la sécheresse et le volontarisme urbanistique qui a été un facteur attractif depuis que la décision fût prise, en 1957, de transférer la capitale de Saint Louis du Sénégal en territoire mauritanien) n'ont pas été les seuls facteurs déterminants dans l'extension spatiale de Nouakchott. Il faut aussi prendre en compte le fait que l'urbanisation de la Mauritanie s'inscrit dans un mouvement général d'urbanisation, à l'échelle planétaire. La planète entière a connu un processus d'urbanisation hétérogène selon le contexte historique et le niveau de développement.etc. Par exemple, les villes sont apparues dans la lointaine Antiquité, en Mésopotamie puis en Egypte, en Turquie et en Chine. L'urbanisation s'est notablement accélérée au XIXème siècle dans les pays industrialisés au point où l'on qualifia de révolution urbaine cette évolution qui accompagne la révolution industrielle. Au XXème siècle, le phénomène s'est généralisé au tiers monde et s'est accentué dans les pays industrialisés.

Nouakchott a connu depuis l'indépendance une forte croissance spatiale qui n'est pas isolée au contexte mondial d'urbanisation mais avec des spécificités. Les autorités ont été prises de vitesse par l'arrivée massive des migrants, donc n'ont pas été préparées à affronter les conséquences sociales et spatiales que de telles situations pourraient engendrer. A cet effet, tout laisse à croire que cette situation va empirer, étant donné que des quartiers irréguliers, qui ne respectent aucune trame d'urbanisation et qui sont très largement sous-équipés se développent encore rapidement. Ces quartiers irréguliers sont le témoin d'une périphérie à chaque fois repoussée accentuant une dichotomie entre le «centre ville» et cette même périphérie où se concentrent des quartiers totalement sous intégrés.

D- L'extension des zones périurbaines et l'émergence des quartiers « irréguliers » dans la ville de Nouakchott.

Les villes se sont essentiellement développées par périurbanisation (ou suburbanisation) et rurbanisation, c'est-à-dire par « l'extension de leurs banlieues et des espaces périurbains ».⁵³

La notion périurbaine est large et englobe les banlieues et les espaces plus lointains, à l'urbanisme aéré. Dans le tiers monde, c'est généralement là où se concentrent les quartiers d'habitat irrégulier. Ce sont des espaces défavorisés dont les habitations sont construites à

⁵³ Baud. P., Bourgeat. S, Bras. C, Dictionnaire de géographie, Hatier, Paris 1997, p.474.

partir des matériaux de récupération ou parfois héritées du village ancien comme par exemple dans les agglomérations nées avant l'intervention européenne. Ces agglomérations qui ont été longuement décrites par P. Vennetier⁵⁴. Selon lui dans les quartiers « pré-européens », l'existence d'un noyau urbain, parfois de grandes dimensions, a eu des conséquences sur le développement ultérieur des villes. Les unes n'ont été que peu modifiées par l'action des colonisateurs, car elles sont restées quelque peu en marge des grands courants économiques : telles se présentent les villes maliennes de Sikasso, Ségou, Djenné et plusieurs villes Yoruba du Nigeria. Au contraire d'autres ont été intégrées à des organismes plus vastes dont elles constituent désormais un quartier aux caractères originaux. Il ajoute que toutes ces villes offrent une structure particulière, où l'héritage du passé tient une place importante.

Les quartiers d'habitat irrégulier prennent des noms très variés selon les pays : favelas au Brésil, *barriadas* au Pérou, *barracas* au Mexique et *kebbé* en Mauritanie. Les quartiers d'habitat précaire se concentrent en périphérie de l'habitat régulier dans le quadrant Sud-est / Nord -est de la ville (C.f. carte.4), à l'exception de la *gazra* d'Arafat qui occupe dorénavant un site très convoité par les habitants de Nouakchott.

Le déplacement massif des ruraux vers Nouakchott fait craindre aux autorités une nouvelle catastrophe humanitaire similaire à celles de 1972 et 1974⁵⁵. En 1972, une commission nationale chargée de trouver une solution à l'exode massif des ruraux vers Nouakchott fût créée. Cette commission parvint à la conclusion qu'une proportion importante des sinistrés ne regagnera pas le monde rural. En conséquence, les pouvoirs publics procédèrent en 1974, à une réorganisation administrative de la capitale. La ville de Nouakchott est divisée en arrondissements à la tête desquels sont nommés des préfets. Cette mesure d'encadrement des populations avait deux objectifs :

-Organiser la distribution de l'aide alimentaire.

⁵⁴ P. Vennetier, *les villes d'Afrique tropicale*, p. 120.

⁵⁵En 1972 (début de la sécheresse) et 1974 (début d'encadrement des migrants à Nouakchott), les pouvoirs publics mauritaniens faisaient face à un afflux massif des ruraux alors que les infrastructures étaient insuffisantes et le pays mal organisé. Ce sont les premières véritables catastrophes auxquelles le jeune Etat indépendant devait faire face.

-Distribuer, après recensement, des parcelles de terrain pour fixer définitivement la population qui vit dans la précarité.

Le regroupement et l'encadrement de ces déplacés avaient pour premier objectif la lutte contre une occupation de l'espace. L'Etat intervient de manière ponctuelle, surtout dans des situations catastrophiques. Mais le processus d'urbanisation est continu et a tendance à dépasser largement ce qui est décrit dans ce texte. Or aucune solution globale et durable n'a été envisagée jusqu'à présent au problème du processus d'urbanisation non maîtrisé. Les solutions ponctuelles comme la régularisation des parcelles occupées illégalement ou la distribution de l'aide alimentaire en cas de catastrophe ne sont pas accompagnées d'appui socio-économique durable (formations professionnelles, emplois, création d'activités génératrices de revenu comme les micro-projets etc.). Il est donc clair que l'absence de solution durable à la question de l'exode rural dans toutes ses dimensions ne favorise pas l'insertion sociale des ruraux dans le tissu économique et leur fixation définitive et par conséquent donne l'impression d'un problème à chaque fois répété, un cercle vicieux comme en témoigne l'augmentation des « kebbé » à Nouakchott malgré une régularisation massive des parcelles occupées illégalement de 1970 à nos jours.

L'opération fut présentée comme un prélude à l'organisation de distribution d'eau potable, denrée rare à Nouakchott et de vivres fournis par la communauté internationale. Cette opération de distribution des parcelles aux sinistrés a contribué de manière notable à l'évolution spatiale de la ville de Nouakchott. Dès 1977, la majorité des bénéficiaires de parcelles les avaient cédées en toute illégalité à des urbains plus anciens, qui se chargent d'amplifier la spéculation foncière. Cette spéculation a fortement contribué, à une densification de nouvelles zones de peuplement périurbaines. Ainsi, à partir des années 80, les périphéries de Sebkhâ et El Mina commencent à s'étendre vers d'autres espaces. Il s'agit essentiellement des quartiers de Basra, Couva et Dar El Beida. A titre d'illustration, une enquête réalisée par le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET, projet tziwe, 2002) dans le quartier de Basra montre que 80% du bâti de Basra est constitué de baraques contre seulement 9% de maisons dont le toit est en béton et 13,8% de maisons dont le toit est en zinc. Les habitants des gazra mettent l'administration devant le fait accompli en construisant une à deux chambres dans la parcelle qu'ils occupent illégalement. Plus tard, ils bénéficieront de la propriété par la régularisation qui pourra être entamée par la municipalité. L'absence d'aménagement des espaces publics et l'absence d'un contrôle urbain font que les bénéficiaires de lots étendent leurs parcelles en s'appropriant des emprises de la voirie et

espaces publics (places publiques ou équipements collectifs). Partout les propriétaires privés empiètent sur les parcs publics non aménagés⁵⁶. Malgré la volonté manifeste des pouvoirs publics de résorber les bidonvilles, le phénomène de la « gazra » est répandu, à l'heure actuelle, dans l'ensemble des quartiers périphériques de Nouakchott. Dans les Kebbé, les populations ont conscience de la fragilité de leur occupation et vivent de ce fait une situation d'attente dans des logements en matériaux de récupération amovibles qu'ils peuvent transporter et implanter ailleurs en cas de déménagement. Une opération de restructuration est en cours d'exécution dans la Kebbé d'El Mina. Cette opération permet de maintenir le ménage dans la parcelle qu'il a occupée illégalement au lieu de le déplacer vers d'autres zones. La légalisation de la parcelle et l'appui économique permettent à l'occupant d'avoir une garantie et par conséquent de valoriser sa parcelle. Mais ces campagnes de régularisation n'ont pas empêché les Kebbé d'autres zones de se développer, car une partie de la population de l'ancienne kebbé revend la parcelle qui lui a été attribuée et s'installe plus loin dans une nouvelle kebbé en cours de constitution. De cette façon, le cercle vicieux reprend et les populations se déplacent sans cesse pour conquérir de nouveaux espaces.

La revente de la parcelle peut être expliquée en grande partie par des raisons économiques et du fait d'une croissance continue de la ville, qui fait qu'il y a des nouveaux arrivants qui acceptent les plus mauvaises places dans la ville. Le lien entre croissance urbaine et persistance de la pauvreté a été observé depuis les premières manifestations des conséquences négatives des sécheresses répétées au cours des périodes allant de 1970-1990. Plus de 30% (environ 250 000 personnes à Nouakchott) de la population urbaine vit dans les quartiers périphériques dépourvus d'infrastructures et des services de base. L'accès de ces populations aux services urbains est d'ailleurs limité par leur déficience et la faiblesse de leurs ressources qui sont essentiellement consacrées aux dépenses de nourriture : Seuls 55% des chefs de ménages déclarent percevoir un revenu mensuel fixe⁵⁷.

En somme, la croissance urbaine de Nouakchott se différencie de celle des autres villes africaines non pas par les effectifs et les étapes mais surtout par le rythme. La croissance spatiale de la ville s'est effectuée le long des grands axes de communication avec les villes

⁵⁶ Les parcs publics aménagés sont rares au centre ville et dans la zone de haut standing et presque inexistant dans le reste de la ville.

⁵⁷Programme de développement urbain (PDU), 2003.

sécondaires du pays profondément affectées par la sécheresse et le manque d'emploi sans aucune maîtrise spatiale des pouvoirs publics.

L'extension incontrôlée de l'espace urbain a été à l'origine de l'apparition des nouveaux quartiers en périphérie avec l'apparition des « kébbé » et des « gazras » dans les Communes de teyerett, Arafat et Elmina. Les mesures prises par les pouvoirs publics de distribuer des parcelles aux populations issues de l'exode rural au lieu de corriger l'occupation illégale de l'espace n'ont fait qu'empirer « la spéculation foncière » en milieu urbain et périurbain.

Or, la planification nationale amorcée dès l'indépendance qui s'est caractérisée par un délaissement du secteur rural au profit des mines et de l'industrie a contribué à la croissance urbaine rapide de Nouakchott. Il en ressort que les dispositions juridiques et réglementaires en vigueur à Nouakchott semblent peu adaptées à des situations urbaines en évolution rapide et à l'esprit même de la décentralisation qui vise à élargir le pouvoir de décision des élus locaux. En dehors des textes législatifs et réglementaires, les documents de référence en urbanisme de la ville de Nouakchott se limitent à un schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU), adopté seulement en 2004.

La décentralisation entamée depuis 1986 n'a pas permis de transférer les pouvoirs nécessaires aux Communes pour une gestion spatiale de proximité efficace au niveau local .

Chapitre II. La politique de décentralisation et la gestion urbaine.

Au jour de son indépendance à l'instar des Etats de l'Afrique de l'Ouest francophone, la Mauritanie a hérité des structures administratives créées par la puissance coloniale dans le cadre de la fédération d'Afrique Occidentale française (AOF) instituée en 1895 et organisées à partir de 1904⁵⁸. La transition vers le multipartisme et vers un régime démocratique (référendum de juillet 1991 sur la constitution) était délicate dans une société très hiérarchisée à dominance tribale et patriarcale. Les premières élections municipales ont eu lieu en 1986. En fait, en Mauritanie, il s'agit plus d'une déconcentration des services de l'administration que d'une véritable décentralisation. En effet, l'administration centrale a conservé l'essentiel des compétences en matière de gestion urbaine, de politique foncière et d'habitat, de la

⁵⁸A l'heure des indépendances à l'exception de la Guinée qui refusa le cadre de la coopération proposé par la France, les nouveaux Etats ont reproduit l'architecture des structures administratives coloniales.

gestion de l'environnement au nom du manque des moyens et de compétence technique des Communes. Dans le domaine de la gestion des services urbains, il est clair que les pouvoirs restent entre les mains de l'Etat (à travers les pouvoirs délégués aux hakem et wali⁵⁹) qui n'est nullement tenu à transférer ses prérogatives. C'est tout naturellement autour de la politique de décentralisation dans son stade actuel comme outil de gestion urbaine, que sera développé le raisonnement pour appréhender dans la façon dont elle est appliquée son rôle à gérer les services urbains.

A- Décentralisation et outils de gestion urbaine :

Les Collectivités locales.

On ne parle que de « collectivités locales », là où d'autres parleraient de « Communes », de « municipalités »⁶⁰. On rencontre une certaine diversité de termes pour désigner les nouveaux pouvoirs issus des réformes : municipalités, collectivités locales, Communes. Administrativement dans la délimitation territoriale de la Mauritanie, la Commune est la plus petite unité territoriale. Mais il y a de fortes inégalités géographiques, démographiques et même sur le plan des infrastructures entre les différentes Communes. L'analyse qui sera menée dans cette étude utilisera les notions de « Commune », « municipalité », pour éviter d'exacerber l'écart entre décisions politiques et réalités géographiques et perceptions de l'espace par les populations.

Même prise sous cet angle, l'analyse sera délicate, compte tenu de la non concordance entre les découpages administratifs et la réalité des quartiers, tels qu'ils sont vécus par les habitants de Nouakchott.

L'organisation territoriale divise le territoire national en Wilayas (régions), comprenant chacune une ou plusieurs moughataas (départements), composées elles-mêmes d'une ou plusieurs Communes. Dans cette division, il est possible de distinguer deux types de logique d'encadrement, celle des structures déconcentrées (wilaya et moughataa) et celle des structures décentralisées (Communes).

La Wilaya est une circonscription non dotée de la personnalité morale, et ne correspond pas à une collectivité décentralisée, mais à une circonscription administrative, elle exerce un pouvoir déconcentré de l'Etat. Le Wali qui dirige la Wilaya n'est pas élu mais nommé par

⁵⁹ Voir annexe sur les pouvoirs délégués par l'Etat aux wali et hakems.

⁶⁰ Voir Annik Osmont, la Banque Mondiale et les villes, éditions Karthala, 1995, 309 pages.

l'Etat sur décision du Ministère de l'intérieur des postes et télécommunication. La fonction de wali (gouverneur de région) est d'appliquer les décisions de l'Etat à tous les niveaux mais surtout dans les domaines administratifs et économiques, tâches pour lesquelles il est secondé par deux wali moussaïd (directeurs régionaux des affaires administratives et économiques) et par les hakem (préfets de départements) qu'il supervise. Les hakem servent également au renseignement et au maintien de l'ordre.

Au début, l'organisation administrative fonctionnait à deux niveaux région (wilaya) et département (moughataa) auxquels est venu se juxtaposer un troisième niveau, aux fonctions différentes : la Commune. La Commune est une structure décentralisée, dirigée par un maire et un conseil municipal élus au suffrage universel donc ne peuvent pas être nommés par l'Etat. Enfin, le découpage le plus récent, la Commune, est certainement le plus important pour appréhender la conception que l'Etat se fait aujourd'hui du territoire. A partir de 1986, les pouvoirs publics mauritaniens ont mis en œuvre une politique de réorganisation du territoire à trois niveaux : régions (12) – Départements (53) – Communes (208 dont 45 urbaines et 163 rurales).

Les Communes ne sont pas une création nouvelle, certaines existaient déjà pendant la période coloniale. Les Communes correspondaient alors aux postes administratifs importants. Il en existait quatre avant l'indépendance : Atar, Bogué, Kaédi et Rosso. Contrairement aux autres découpages de la colonie (cercles, subdivisions...), qui n'étaient que des relais du pouvoir central dans la surveillance de la population, l'application des directives et le contact avec la société, les Communes étaient apparues comme la manifestation d'un besoin nouveau, celui d'avoir un niveau local⁶¹ de décision dans les villes, pour quelques problèmes de vie en société. Bien sûr, les maires étaient alors nommés et l'on ne pouvait pas parler de représentation locale, mais ce n'est pas un hasard si ces Communes sont nées dans les quatre plus grandes villes de l'époque (si l'on excepte Port Etienne). Mais, le maillage complet du territoire par le découpage communal est beaucoup plus récent.

Les Communes urbaines ont des attributions aujourd'hui beaucoup plus développées que leurs consœurs rurales : «La Commune est une collectivité de droit public, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle assure les services publics répondant aux besoins de populations locales et qui ne relèvent pas, par leur nature et leur importance,

⁶¹ Les quatre plus anciennes Communes dont les maires étaient nommés par l'Etat n'étaient pas représentatives. Mais la multiplication des Communes et l'avènement du multipartisme en 1991 répondaient plus à un besoin nouveau qui est celui d'impliquer davantage les populations locales dans la gestion de leurs affaires.

du domaine de l'Etat. Administrativement, les Communes sont placées sous la tutelle du Ministère de l'intérieur, des postes et télécommunications qui l'exerce à travers la Direction chargée des collectivités locales et les autorités administratives locales. Les Wali et Hakem sont titulaires d'une tutelle déléguée. Mais les compétences du maire restent limitées au pouvoir public de police municipale qu'il exerce sous le contrôle de l'autorité administrative locale»⁶². Le bon fonctionnement des Communes est loin d'être assuré malgré tous les pouvoirs locaux qui lui sont transférés. D'une part, la mise sous tutelle de l'administration territoriale étouffe toute velléité d'initiatives. D'autre part, les budgets sont très faibles⁶³ et enfin le pouvoir central, un peu effrayé de la possibilité qui était offerte à la société de s'exprimer localement en élisant son représentant, a tout fait pour intervenir dans le processus de désignation des candidats à l'élection. C'est d'ailleurs pourquoi Antil.A souligne : «Le transfert de compétences antérieurement exercées par l'Etat ou la région devait faire l'objet de conventions déterminant les biens et les services transférés à la Commune (article 89 – ordonnance 87-289). Ces conventions devaient être conclues entre les autorités représentant les collectivités publiques concernées et la Mairie, au plus à la fin du trimestre suivant l'élection du conseil municipal. En fait, dans la quasi-totalité des cas, ces conventions n'ont pas eu lieu, ou tout au moins pas sous forme écrite. Dans les rares cas où les conventions ont été conclues, les autorités municipales ignorent l'étendue exacte de leurs compétences»⁶⁴. La politique de décentralisation en Mauritanie ne prend donc réellement son essor que dans les années quatre-vingt dix. Cette politique de décentralisation avait suscité un véritable espoir après le référendum et la révision constitutionnelle de juillet 1991, et s'est renforcée avec les élections présidentielles de 1992.

En effet, en novembre 1993, les conseils municipaux sont dissous et de nouvelles élections sont organisées en Janvier 1994. Le volontarisme qui cherche à transformer les formes de gouvernement des Etats sous les pressions des bailleurs de fonds place beaucoup d'espoirs dans la société civile et sa capacité à occuper rapidement "les espaces autonomes ainsi créés"⁶⁵. Or, le vécu de l'appartenance à un groupe se fait par la tribu et non par la Commune.

⁶²Alain Antil, le territoire d'Etat en Mauritanie, genèse, héritage, représentation, Université Paris VII, 1999, p. 260.

⁶³La Commune dispose de trois types de recettes pour assurer le service de gestion des ordures ménagères : la subvention que l'Etat lui verse mensuellement (1.800.000um), les redevances recouvrées auprès des abonnés, les amendes d'hygiène.

⁶⁴Alain Antil, 1999, p. 269.

⁶⁵Voir Marc Totté, Tarik Dahou, René Billaz, 2003,400 pages.

Cela pose le problème de l'inadéquation entre l'espace vécu de la tribu et le territoire communal. Le fait tribal a toujours existé mais selon Phillippe Marchesin ses manifestations étaient relativement discrètes.⁶⁶ A l'inverse, les signes de la recrudescence du tribalisme se sont empirés depuis l'organisation des élections municipales en 1994.

Localement des tensions peuvent exister en effet entre les différentes tribus et les rivalités peuvent être vives, ce qui entrave l'émergence d'une unité communale basée sur le sentiment d'appartenir à la même Communauté de destin⁶⁷. Il y a ainsi une relation entre élection et tribu. Pendant la préparation des élections, Antil A. signale des rivalités au sujet de la désignation du candidat du PRDS⁶⁸ à Barkéole entre les tribus originaires de cette Communes qui resident à Nouakchott : «A Nouakchott, la tendance Chratite (fraction des Idewiches) de Ethmane Ould Ahmed Ethmane s'est réunie pour désigner ses candidats à la candidature PRDS à Barkéole, dans la Wilaya de l'Assaba. A l'issue de cette réunion, Mohamed Ould Vall, maire de la localité d'Elghabra et Mohamed Abdallahi Ould Mohamed, professeur, ont été choisis. Il a été décidé de présenter cette proposition au PRDS. Au cas où elle ne serait pas acceptée, les deux candidats, soutenus par cette tendance, se présenteront sous l'étiquette d'indépendants. Au même moment la tendance rivale, celle de Moctar Ould Bouceif s'est réunie chez Tar Ould Dahane. Ils ont désigné, eux aussi, leurs candidats à Barkéole : Kattri Ould Housseine, un commerçant et Debaye Ould Amar, député sortant. Il s'agit de Abdallahi Ould Cheikh pour la première et de Tar Ould Dahane pour la seconde »⁶⁹.

Ce texte illustre une première relation entre tribu et pouvoir local qui est plus patente à l'intérieur du pays qu'à Nouakchott, la capitale. La candidature PRDS, dans bien des endroits, étant synonyme de victoire, la vraie lutte ne se déroule pas le jour de l'élection mais lors du choix et de l'investiture des candidats PRDS. Le PRDS est devenu le seul espace pour accéder aux ressources. Nous voyons ici deux tendances d'une même tribu, les Chratitt,

⁶⁶Philippe Marchesin, tribus, ethnies et pouvoirs en Mauritanie, Karthala, 1992, p.201.

⁶⁷Pour Weber, dans l'Etat moderne rationnel légal, les formes personnelles ou traditionnelles de domination sont remplacées par un appareil administratif appliquant un système légal et réglementaire sur un territoire. On peut considérer ce territoire comme une entité naturelle, qui s'impose à l'homme. La question devient alors celle de l'appropriation de ces entités par les groupes humaines et de l'influence des caractéristiques des territoires sur les groupes (Alain Bourdin, le Robert de sociologie, p. 3).

⁶⁸Parti Républicain Démocratique et Social de l'ex chef d'Etat Maouaiya Ould Sidahmed Taya, déchu le 6 aout 2007.

⁶⁹ Le Calame, n° 156 22 juillet 1996 p. 16.

s'affronter pour l'investiture du PRDS. Les Chratitt, tribu guerrière présente essentiellement dans l'Assaba, est l'un des groupes les plus nombreux de la Wilaya avec les Ehel Sidi Mahmoud, les Tajakanet et les Laghlal. Au même titre que les autres groupes tribaux, l'ensemble Chratitt était traversé par des contradictions et des rivalités entre fractions et clans. Ces divisions s'étalent au grand jour à l'occasion de ces élections. La victoire du PRDS a occasionné en Assaba une modification des rapports de force au sein du cadre tribal. Le député élu pouvant détourner vers sa clientèle quelques avantages. En d'autres termes, il se peut que la clientèle de la « tendance délaissée » soit défavorisée et qu'une partie songe à rejoindre la tendance victorieuse, ce qui affaiblirait considérablement les représentants de la tendance délaissée. Cette investiture est donc le moment de « compter ses forces », de montrer sa capacité à mobiliser sa clientèle. C'est pourquoi on énumère les notables des deux camps qui sont garants d'une certaine clientèle. C'est finalement la deuxième tendance qui fut présentée par le PRDS à Barkéol, alors que la première le fut à Guérou. Une compensation qui n'atténue pas l'amertume de la première tendance, qui mit en ballottage le PRDS avec une liste indépendante. A Guérou, Mohamed Lamine Salem Ould Dah mit sur pied une liste indépendante conduite par un avocat, Maître Mohamed Ould Moustapha et comptait faire jouer de ses relations avec l'APP (Alliance Populaire Progressiste) et de l'influence des nassériens encore puissants à l'époque au sein du PRDS.

Nous ne pouvons évoquer l'ensemble de l'échiquier politique de l'assaba mais tout simplement à travers des exemples d'appréhender, de manière succincte, les relations complexes qui existent entre tribu et politique locale en Mauritanie :

« le choix des candidats aux élections législatives à Kiffa-ville s'est finalement porté sur Yahya Ould Menkness, le député sortant et Mr Najachi Ould Youba, jeune homme d'affaires. Ce choix redéfinit, dans une certaine mesure, l'échiquier politique de l'Assaba et consacre l'entrée d'autres fractions jusque-là marginalisées. Cela serait le souhait le plus ardent de Ould Mohamed Rhadi, maire de Kiffa, qui voulait que les autres fractions tribales soient, elles aussi, représentées dans des postes politiques. Dans tous les cas, les Messouma font leur entrée dans la scène politique en Assaba par l'intermédiaire d'un jeune armateur venu de Nouadhibou, Mr Najachi Ould Youba.

Les Messouma ont un poids considérable dans la Wilaya de Kiffa. De l'autre côté, une partie de Chratitte voit le couronnement de Yahia Ould Menknouss. Est-ce pour déranger l'autre

tendance celle du fédéral Moctar Ould Bouceif ou tout simplement pour récompenser les efforts du « vieux » qui a quand même droit à certains égards dus à son rang ».⁷⁰

« L'annonce de la liste officielle du PRDS pour les élections législatives a rendu mécontent certaines tribus. Il s'agit des Laghlal, Chratitte (groupe Moctar Ould Bouceif), Ijlaiva et une minorité des Ideiboussat. D'abord la tribu des Laghlal et celle des Chratitte a tenu chacune une réunion au sein de son fief. Les débats ont abouti à un regroupement (sauf Ideiboussat). Une première décision a été d'un commun accord : s'opposer à la liste du PRDS et aller ensemble voir les autorités locales pour exprimer leur mécontentement. C'est dans ce cadre qu'une dizaine de chefs de tribu se sont rendus chez le Wali de Kiffa, le 2 septembre 1996 à 12h pour lui exprimer leur mécontentement et pour qu'il porte ce message aux autorités politiques du PRDS (...) L'une déclare avoir été oubliée et marginalisée par le PRDS, il s'agit de Laghlal qui a toujours cru mériter un député et non un suppléant (...) Quant aux autres tribus, elles s'opposent à la personnalité même de Yahya Ould Moukouss. Pour les Chratitte c'est leur ennemi, et pour les Ijlaiva il ne les représente pas. Les Ideiboussat, eux, pensent que le parti les a oubliés et ils n'en sont pas contents ».⁷¹

On le voit ici, la tension qui prévalait entre Chratitte n'était qu'un aspect particulier dans un problème plus vaste et plus complexe. Comment trouver un équilibre représentatif de tous les groupements tribaux de taille inégale et qui sont parfois fractionnés en plusieurs tendances⁷². Ces textes y répondent en partie, il existe évidemment une tension perpétuelle entre groupes et entre les groupes et le parti au pouvoir (l'Etat) à travers le Wali qui est très souvent nommé à cause de sa fidélité au PRDS. Les négociations préélectorales les mettent à vif. Ces tensions sont généralement suivies des négociations locales intenses entre les tribus ou tendances rivales. Le choix du PRDS provoque ici de vives réactions car certaines tribus se sentent délaissées et sont particulièrement amères. Antil A parle de dosage⁷³. Le dosage selon lui doit être envisagé non pas à l'aune de cette seule investiture mais également en prenant en compte les investitures des autres Communes et Wilayas dans lesquelles certaines de ces tribus sont présentes. En prenant en compte l'ensemble du stock de postes à responsabilité dévolu à la

⁷⁰ Mauritanie Nouvelle n° 220 1^{er} septembre 1996 p. 12.

⁷¹ Mauritanie Nouvelle n° 222 15 septembre p.14.

⁷² Pendant les élections les tendances politiques arrivent à diviser les tribus en plusieurs tendances selon les intérêts des groupes et les promesses que tiennent les hommes politiques et non pas seulement sur la base des liens généalogiques qui sont malgré tout à présent important dans le choix de tel ou tel parti.

⁷³Alain Antil ; le territoire d'Etat en Mauritanie, Genèse, héritage, représentation, thèse de doctorat d'Etat en géographie, université de Rouen, U.F.R de lettres et sciences humaines, Rouen, 1999, P.38.

Wilaya, et la part respective de chaque groupe dans cet ensemble de postes qui donne accès directement aux ressources et au pouvoir, on peut avoir une idée des tribus « qabila »⁷⁴ incontournables. Ainsi, les Laghlal estiment avoir le droit à un député et, au contraire, les Ehel Sidi Mahmoud, qui sont certainement le plus grand groupe de l'assaba⁷⁵, ne revendiquent pas ce poste car le maire de Kiffa est un Ehel Sidi Mahmoud⁷⁶. Des petites fractions ou de petites tribus sont obligées de s'associer ensemble ou à des groupes plus importants.

A Nouakchott, jusqu'en 1989, il n'y avait que 5 Communes. A partir de 1989, on a procédé à la création de 4 nouvelles Communes suivantes: Toujounine, Arafat, Dar Naïm et Riad.

Cette création de nouvelles Communes était considérée, à l'époque, comme une réponse à l'évolution spatiale et à la croissance démographique de la ville. Le territoire communal de Dar Naïm par exemple n'était qu'un espace périphérique de la Commune de Teyerett dans les années 80. Cet état de fait montre les limites de la réponse des autorités compétentes débordées par une évolution spatiale et une croissance démographique qu'elles n'arrivent pas à maîtriser. Les municipalités n'arrivent pas à répondre à la forte demande sociale. A l'exception de l'importance relative (qu'il convient de mesurer à sa juste valeur) de Nouakchott, de Nouadhibou et de certaines capitales régionales ayant une taille suffisante, la capacité des Communes est faible sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'important déséquilibre des Communes à répondre aux besoins des citoyens et le poids démographique entre Nouakchott et les autres villes entraînent de très fortes disparités en termes de ressources humaines. C'est d'ailleurs pour éviter un pouvoir trop concentré qu'en Juin 1995, le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a adopté une déclaration de politique de développement municipal et qu'en avril 1995, le congrès des maires de Mauritanie fût organisé. Officiellement, ce Congrès a été considéré comme un espace de dialogue et un moyen efficace de pallier le déficit de pouvoir au niveau local.

⁷⁴ A la base de la structure sociale traditionnelle maure se trouve une unité appelée Laïal ou groupement de familles étendues, fondé sur la patrimonialité. Un fragment de lignages se constitue autour de ces familles sur la base de liens généalogiques et forme le Fakhdh ou fraction. Plusieurs fractions se rattachent à leur tour à une généalogie de type patrilinéaire pour former une grande entité portant le nom de Gbila ou tribu.

⁷⁵Voir Mariella Vallissante Cervello; Collectivités tribales, restructuration des stratégies sociales de reproduction et de pouvoir, mémoire de Recherche en développement, université de Genève, institut universitaire de Recherche d'Etudes du développement, Genève, 1989, 405 pages.

⁷⁶Antil. A, Rouen, 1999, P.40.

A la suite des recommandations du congrès d'avril 1995, une déclaration de politique municipale avait été adoptée par le gouvernement afin d'asseoir et de pérenniser le processus de décentralisation. Cette politique avait pour objectif le transfert progressif de compétences aux municipalités et l'amélioration de leur environnement organisationnel⁷⁷.

L'arrivée au pouvoir d'élus locaux a profondément modifié les rapports des acteurs entre eux et vis-à-vis du pouvoir central.

Mais de nouvelles tensions sont apparues, se cristallisant autour des ressources financières et budgétaires, et du transfert des compétences. L'émergence de nouvelles collectivités ne s'est pas accompagnée d'un transfert correspondant de moyens budgétaires. Dans certains cas, les ressources des collectivités proviennent essentiellement d'une aide extérieure relativement nouvelle, celle de collectivités locales du Nord, dans le cadre de la coopération décentralisée. La captation de cette aide extérieure devient un enjeu fort de la décentralisation et participe à redéfinir les rapports entre collectivités locales et pouvoir central. Dans cette course aux ressources, les rapports entre acteurs locaux tendent à se concentrer sur les enjeux de la spéculation foncière, particulièrement en milieu urbain et périurbain, l'accès aux fonctions d'élu local ouvrant la porte à de nouvelles opportunités clientélistes. Cette nouvelle réalité est parfaitement illustrée dans cette affirmation de M. Totté, T. Dahou et R. Billaz: «C'est à partir de la modification des centres de décision et de procédures d'allocation des ressources locales que se développent de nouveaux types d'affrontements»⁷⁸. De plus, la décentralisation en Mauritanie a été engagée dans un programme de Redressement Economique et Financier contraignant. Les institutions internationales sont intervenues dans les années 1980, au chevet d'une société en crise pour lui administrer les potions de l'ajustement structurel. A ce titre, fut entrepris le démantèlement de secteurs comme par exemple la Société Nationale de Développement Rural (SONADER) fut privatisée, provoquant un désengagement de l'Etat, donc une diminution des fonds et par conséquent une réduction de l'appui aux paysans suivi immédiatement par un abandon massif des terres cultivables, faute de moyens suffisants.

Il en ressort que l'indépendance et les politiques économiques qui ont suivi ont précipité la société mauritanienne d'un monde traditionnel, régi par la simplicité des mœurs et la sobriété, vers un monde moderne dans lequel les fruits du progrès totalement importés ne

⁷⁷ MIPT, DCL, congrès de maires de Mauritanie, 2002, p. 6

⁷⁸ Marc Totté, Tarik Dahou et René Billaz, Décentralisation en Afrique de l'Ouest, 2003, page 12

sont accessibles qu'à une minorité de privilégiés. D'où la frustration des démunis et l'arrogance des nouveaux riches. Les bidonvilles qui ceignent Nouakchott sont un témoignage vivant de ces grandes ruptures et contrastes qu'a connus la société mauritanienne. L'analyse faite par Ahmed Rouajda⁷⁹ de la société algérienne, divisant celle-ci en deux mondes est une illustration parfaite de la frustration d'une population (en totalité musulmane) en quête de la justice sociale: les «modernistes», qui promettent d'arrimer l'Algérie à la charrue du progrès de l'humanité, si on leur donnait le temps nécessaire, et les «traditionalistes», qui jurent de rétablir la justice sociale, si on leur donnait l'occasion d'appliquer la charia islamique. C'est exactement le sentiment éprouvé par de nombreux Mauritanien qui voient dans la décentralisation un nouveau modèle de domination hérité de la colonisation. Ce sentiment est renforcé par les disparités entre des classes sociales, relativement riches, de plus en plus favorisées, et des démunis qui s'estiment exclus d'un système dit « moderne » imposé de l'extérieur. Ces démunis réclament souvent la charia islamique pour résoudre les disparités sociales. Les sociétés algérienne et mauritanienne ont en commun la religion musulmane, pratiquée par une écrasante majorité de leurs populations respectives et partagent de nombreuses valeurs sociales. En effet, le discours religieux est présent dans toutes les conversations politiques avec la naissance des partis politiques islamiques. En Mauritanie, le discours religieux est alimenté par une crise sociale généralisée. Par exemple, l'homme de la rue fait très souvent référence à la « justice sociale, la quiétude et la sécurité » retrouvées sous l'autorité du très populaire ex-chef d'Etat, Ould Haïdala, (favoris des élections présidentielles de 2003), qui a eu à appliquer, en partie, la charia islamique dans les années 80.

De ce fait, les Communes, qui n'ont pas un pouvoir total sur les projets de développement territorial et qui sont débordées par une demande sociale massive, manifestent à travers les élus locaux (maires) leur incapacité à répondre à elles seules aux besoins des habitants de Nouakchott.

B- La délégation de maîtrise d'ouvrage : un nouvel instrument de développement des municipalités en crise.

Deux ans avant la déclaration de politique municipale (en 1993), un nouvel instrument avait déjà été mis à la disposition des Communes, sous la forme de la délégation de maîtrise

⁷⁹ Ahmed Rouajda, Pouvoir et décadence en Algérie, 1994, p.319

d'ouvrage sous la responsabilité de l'Agence Mauritanienne d'Exécution de Travaux Publics pour l'Emploi (AMEXTIPE).

L'AMEXTIPE appuie techniquement les municipalités urbaines et rurales pour l'exécution des projets de développement local (réalisation des centres de santé, écoles, centres socioculturels, bâtiments de bureau, canalisations d'adduction d'eau, réseaux d'assainissement etc.) et des projets pilotes de collecte et de transport des ordures ménagères. L'AMEXTIPE recrute ainsi le personnel technique compétent chargé de superviser et de réaliser la petite infrastructure communale. Ce chapitre n'a cependant pas pour objectif de faire une analyse ou une description de l'ensemble des projets de développement local réalisés sous la responsabilité de l'AMEXTIPE depuis sa création mais tout simplement de dire qu'il existe et mérite d'être souligné comme seule délégation de maîtrise d'ouvrage mis à la disposition des municipalités urbaines et rurales du pays.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage a permis aux Communes de faire exécuter de nombreux projets, à leur initiative, sans qu'elles soient obligées de recruter du personnel technique et administratif pour en gérer la réalisation. Ainsi, en 1994, avec l'appui de l'AMEXTIPE, la Communauté urbaine de Nouakchott a initié un projet de collecte primaire d'ordures ménagères dans certaines zones cibles des Communes du Ksar, de Tevragh-Zeina et de Sebkha.

L'expérience a duré près de 18 mois et a consisté à concéder la collecte primaire des ordures ménagères à des entreprises privées, sélectionnées sur la base d'appels d'offres.

Cependant, si la création de cet instrument a permis aux Communes de devenir progressivement des partenaires essentiels de la mise en œuvre de la politique de développement territorial, d'être associées de plus en plus aux projets nationaux exécutés sur leur territoire, il n'en demeure pas moins que l'existence de certaines structures telles que le Fonds Régional de Développement (FRD) a déjà renforcé la politique centraliste, en donnant aux Walis (gouverneurs) le choix exclusif des projets financés par ce fonds.

Le Fonds Régional de Développement (FRD) créé en 1980 sur décision du Comité Militaire de Salut National, a fonctionné pendant 7 ans comme une subdivision de la Direction du Génie Rural. L'objectif général visé par ce fonds au départ était la promotion des projets de développement communautaire dans toutes les régions du pays. C'est une volonté affirmée de mise en place d'outil de développement régional et de l'équilibrage entre les régions au profit des plus défavorisées. Jusqu'en 1985 on ne parlait que de la région comme pilier du

développement territorial. Après l'institution des Communes en 1986, un intérêt particulier a été porté par l'Etat aux politiques de développement local exécuté à l'échelle des Communes rurales et urbaines de l'ensemble du territoire national. L'ordonnance n° 87. 289 instituant les Communes s'applique indifféremment à toutes les Communes. En introduisant la division Communes urbaines/Communes rurales, le texte n'a cependant attaché aucune conséquence à ce fait. On constate pratiquement qu'une telle division n'est pas pertinente en Mauritanie tant la réalité économique des Communes se caractérise dans leur majorité (Communes rurales et Communes urbaines) par la faiblesse du potentiel financier et matériel. Il n'y a donc ni base juridique, ni statistiques fiables sur l'ensemble des Communes permettant d'établir une telle division typologique. En effet, si toutes les Communes du pays ne disposent pas des ressources financières suffisantes, certaines d'entre elles sont néanmoins plus « équipées » que d'autres dans une même ville : A Nouakchott, les Communes de Tevrehg zeina et du Ksar sont plus équipées que celles de Dar Naim et Riad. L'absence d'inventaire exhaustif du niveau d'infrastructures et d'équipements de chaque Commune rend difficile la prise en compte de ce critère dans la répartition du Fonds Régional de Développement entre les différentes Communes.

La Commune devient ainsi le lieu privilégié de mise en oeuvre des projets de développement à la base. Avec la création de la Direction des Collectivités Locales en 1986, qui devient une subdivision du Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunication, tutelle des Communes, il fallait trouver un fond d'investissement et de fonctionnement pour accompagner les nouvelles Communes dans leur développement. En effet, la transformation du Fonds Régional de Développement en subvention d'investissement et de fonctionnement et son transfert direct aux collectivités locales paraît aux yeux des pouvoirs publics comme une solution viable permettant de doter les Communes des moyens nécessaires à leur fonctionnement et leur investissement. C'est ainsi que cette solution a été retenue. Afin de permettre aux Communes d'atteindre leurs objectifs de développement, le FRD doit ainsi permettre à ces Communes de relever, au préalable, les défis de développement suivants: le renforcement des capacités communales, l'identification des actions de développement prioritaires et faire face aux charges de fonctionnement des Communes (Les Communes n'arrivent même pas à faire face à leurs charges de fonctionnement). A partir de 1987 (une année après l'institution communale) , les objectifs du FRD qui ne se limitent plus qu'à lutter contre la sécheresse et la désertification, l'aménagement des points d'eau et diguettes pour fixer les populations dans leurs régions d'origine s'étend à l'investissement et au

fonctionnement des Communes. L'élargissement de ses objectifs à l'institution communale suscite le questionnement des pouvoirs publics sur son transfert au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunication, plus précisément à la Direction des Collectivités Locales pour éviter les dysfonctionnements administratifs et pour répondre aux besoins financiers et matériels des Communes. C'est ainsi que le transfert du FRD à la Direction des Collectivités Locales, a été effectué le 18 février 1987. A sa création le F.R.D avait un budget annuel de 100 millions d'ouguiyas. Ce budget est réparti entre fonctionnement (35%) et investissement (55%) de toutes les Communes du pays. L'apport financier du FRD pour le fonctionnement des Communes permet essentiellement de payer le personnel communal et d'entretenir le patrimoine communal (bâti et logistiques).

A partir de 1994, la commission parlementaire va renforcer ce fonds en lui assignant de nouveaux objectifs. Le FRD est désormais destiné à concrétiser les projets municipaux visant essentiellement la réalisation de la petite infrastructure communale (écoles, postes de santé, diguettes etc.) pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans les Communes rurales et urbaines du pays. Son budget global qui augmente conformément aux nouveaux objectifs fixés par la commission parlementaire devient 265 millions d'ouguiyas en 1994, et ce pendant que le poids des finances locales mauritaniennes reste extrêmement faible. Ainsi, la moyenne cumulée entre 1997 et 1999 des recettes générées par les Communes urbaines⁸⁰ est de 1.325.385.000 UM⁸¹. Une analyse par catégorie de collectivités fait apparaître le poids des grandes villes et particulièrement celles de Nouakchott et Nouadhibou qui, avec des recettes propres de 1.061.794.000UM, représentent à elles seules plus de 80% de la recette globale. Les capitales départementales autres que les capitales régionales n'ont généré que 3,77 % du montant global. Les Communes rurales, malgré leur nombre (163), n'auraient rapporté durant la même période qu'une moyenne annuelle de l'ordre de 40.000.000 UM, soit un montant total estimé à 1.365.385.000 UM : si l'on appliquait un taux de croissance de 10% entre 1999 et 2001, le montant global des recettes propres des collectivités mauritaniennes, serait de l'ordre de 1.652.115.850 UM en 2001, ce qui ne représente guère plus de 3% des recettes de l'Etat.

⁸⁰ Il s'agit des 32 Communes chefs lieux de moughataa et des 13 capitales régionales dont Nouakchott. Ce montant ne comprend pas les ressources provenant de l'aide extérieure qui auraient gonflé ce budget.

⁸¹ Audit organisationnel DCL, 2001.

La moyenne des ressources par habitant serait donc de l'ordre de 600 UM, soit une moyenne inférieure à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne.⁸²

Depuis 1997, un montant de 110 millions d'ouguiyas était prélevé du FRD, pour financer la contrepartie demandée aux Communes dans le cadre du projet de décentralisation des infrastructures urbaines (DIU), où les municipalités doivent participer à hauteur de 10% des investissements pour la construction des équipements. A l'époque le FRD n'était pas directement versé aux municipalités et ne transitait pas directement par les budgets communaux. Les Communes n'étaient pas placées en situation de maîtrise d'ouvrage. Le mode de gestion de ce fonds ne contribuait donc pas au processus de responsabilisation des Communes dans le cadre de la décentralisation. Localement, le mode d'affectation de ce fonds et le choix des projets élus étaient peu transparents et largement discrétionnaires.

Dans beaucoup de cas le choix des projets financés par le Fonds Régional de Développement (FRD) relève du choix exclusif des gouverneurs (walis) ou dans d'autres soumis à l'influence des réseaux politiques locaux. D'une certaine manière, la gestion de ce fonds apparaissait comme une contrepartie donnée par les autorités centrales aux walis (gouverneurs) en compensation de la limitation de leurs prérogatives depuis l'adoption de la politique de décentralisation.

La gestion de ce fonds, relève de plusieurs niveaux hiérarchiques:

A l'échelle centrale, une commission nationale regroupe sous la présidence du Ministre de l'Intérieur, l'ensemble des services impliqués dans le Développement régional :

la Direction Générale des Collectivités Locales, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR) et les représentants des différents ministères (Plan, Finance, Développement Rural et Environnement, Equipement et Transport, Hydraulique, Education Nationale, etc.) ;

A l'échelle régionale, la commission de programmation présidée par le Wali, regroupe les parlementaires de régions ainsi que les chefs de services déconcentrés de l'administration. Cette commission arrête la liste des projets et répartit le fonds régional entre les Communes.

⁸² D'après un rapport publié par la coopération française en 1997, la moyenne en Afrique sub-saharienne serait à cette époque déjà de 2000 à 3000 FCEFA soit 800 à 1200 Ouguiya

A l'échelle des départements ou moughataas, la commission départementale sous la présidence des hakems (préfets) réunit les maires et les services techniques. Ce sont les municipalités qui localement soumettent les projets susceptibles de bénéficier du FRD à la commission départementale chargée d'arrêter le choix des dossiers retenus. En théorie la priorité est donnée aux entrepreneurs locaux pour la réalisation des programmes bénéficiant du FRD afin que les investissements aient des effets positifs sur le tissu économique local. Les fonds sont répartis proportionnellement à la population. Ce critère de répartition est trop sommaire et contribue au renforcement des inégalités territoriales puisque ce sont les régions concentrant le plus de population qui bénéficient des plus fortes dotations au détriment des régions les moins peuplées souvent en déficit d'équipements de base plus important. De plus, la situation financière des Communes n'est pas prise en compte pour la répartition de ce fonds destiné à leur développement territorial. Le mode d'attribution des fonds défini pour la mise en place des projets de développement local est en contradiction avec les objectifs de rééquilibrage du territoire. Selon Moctar Ould Hassan⁸³, professeur de géographie, Directeur de l'aménagement du territoire, l'information sur l'exécution des projets remonte mal au niveau central et auprès de la DATAR chargée pourtant de sa coordination : procès verbaux d'affectation des crédits très sommaires, absence de vérification sur le terrain, absence d'évaluation de l'exécution des réalisations. La commission nationale ne dispose en effet d'aucune vision d'ensemble des projets réalisés. Dans ces conditions, la programmation annuelle des actions à financer n'est pas réalisée dans un plan intégré de développement.

Mais à partir de 2006, les fonds sont directement versés à chaque municipalité et passent directement par les budgets communaux. A travers ce nouveau changement dans l'attribution directe des budgets destinés aux Communes, on peut dire aujourd'hui que le mode de gestion de ce fonds contribue dans une certaine mesure au processus de responsabilisation des Communes dans le cadre de la décentralisation. Par exemple, le FRD est passé entre 2000 et 2004 de 265 millions d'UM à 1,5 milliards d'UM⁸⁴ et de 2008 à 2009 de 2,8 milliards à 3milliardsUM⁸⁵. Cette augmentation traduit la volonté de doter les Communes des moyens financiers leur permettant d'assurer leur fonctionnement et l'entretien de leurs équipements mais ne permet pas de prendre en charge leurs compétences en matière de service de collecte et de transport des ordures ménagères. Le financement de ce service n'est pas prévu par le

⁸³Entretien avec le docteur Moctar Ould Hassan, Directeur de l'aménagement du territoire, février, 2005.

⁸⁴ Programme de Développement urbain (PDU), 2004, p. 15

⁸⁵ DCL, Budget total du FRD de 2004 à 2009.

budget annuel du FRD mais une subvention mensuelle octroyée par l'Etat à chaque Commune permet de financer en partie le service de collecte et de transport des ordures ménagères. Ainsi, la Commune dispose de trois types de recettes pour assurer le service de gestion des ordures ménagères : la subvention que l'Etat lui verse mensuellement (1.800.000um), les redevances recouvrées auprès des abonnés et les amendes d'hygiène. Seule la subvention versée par l'Etat aux Communes est régulière. Mais cette subvention est insuffisante et ne contribue que très peu au service de collecte et de transport des ordures ménagères. Seules les redevances recouvrées auprès des abonnés contribuent véritablement au financement du service. Les amendes d'hygiène sont très rares à cause des règles sociales qui pèsent de tout leur poids et qui privilègient des arrangements (réglement à l'amiable des mauvais comportements) entre voisins. Ainsi, malgré l'existence des sanctions, on convoque très rarement son voisin qui jette ses ordures sur l'espace public ou devant sa porte. Ces pratiques sont généralement réglées à l'amiable entre voisins, entre personnes de même tribu ou de même clan.

Si les projets financés par le FRD ont fortement contribué au fonctionnement et à l'entretien des équipements communaux, il reste que l'utilisation des ressources a largement souffert d'un manque de coordination dans la mesure où les collectivités locales, principaux acteurs du développement local n'avaient aucune emprise directe sur le choix et l'exécution des programmes. Cette situation a quelque peu atténué les effets escomptés et la politique de décentralisation entamée n'a pas résolu des problèmes cruciaux tels que l'accès des populations locales aux services sociaux de base.

Conclusion de la première partie.

En somme, la ville de Nouakchott est en pleine mutation. La ville a tendance à s'étendre sur des espaces sans cesse plus vastes, il devient plus à propos de parler d'espace urbanisé plutôt que de ville. L'espace urbain englobe tout mode d'occupation du sol lié à la ville ou à sa proximité. Il intègre également des zones périphériques qui sont peuplées d'urbains qui vivent grâce à la ville : la notion d'espace périurbain est floue à Nouakchott où la ville s'étend sur des étendues périphériques qui ne dépendent (sur le plan des services offerts aux habitants) d'aucune collectivité locale. Ainsi, la spectaculaire évolution spatiale des quartiers périphériques est une des manifestations spatiales de la croissance démographique rapide de

Nouakchott, dont les pouvoirs publics perdent la maîtrise au lendemain de l'indépendance. En effet, les opérations publiques de lotissement restent le principal instrument de l'urbanisme, mais la production des terrains et la régularisation des occupations illégales ne parviennent pas à satisfaire les nouveaux citoyens qui augmentent sans cesse.

On aboutit exactement à une situation similaire à celle que démontre JAGLIN. S⁸⁶ à travers le cas de Ouagadougou : une dichotomie marquée oppose alors un centre partiellement équipé et des périphéries ignorées, où la possibilité d'accéder à la propriété immobilière, dans les conditions de précarité juridique imposée par une situation foncière irrégulière, a pour revers un éloignement croissant des équipements et services urbains. En modifiant les limites administratives de la ville.

De façon générale, le processus de décentralisation est entravé par un ensemble de facteurs : il s'agit essentiellement d'un manque cruel de ressources financières et humaines et dans une certaine mesure de l'insuffisance du pouvoir des élus locaux.

Avant le pouvoir central représenté, en Mauritanie, par le gouverneur (wali) et le préfet de département (hakem) avaient un monopole sur le Fonds Régional de Développement (FRD) pourtant destiné à équiper et à faire fonctionner les Communes. Mais aujourd'hui l'instauration d'un système de répartition de ce fonds directement par la Direction des collectivités locales a diminué considérablement le pouvoir des walis sur le FRD.

La décentralisation a certes enregistré des progrès significatifs, mais se heurte encore à d'énormes pesanteurs. Il est difficile, aujourd'hui, d'apprécier le rôle de la décentralisation au niveau de l'implication des Communes dans la gestion des ordures à Nouakchott, tant il est globalement faible. Néanmoins, l'évolution peut s'apprécier à travers un certain nombre d'indicateurs perceptibles en matière d'infrastructures de base mais surtout aux plans politique et sociologique. Parmi les réalisations, il y a entre autres l'amorce d'une mutation sociologique marquée par le recul des forces traditionnelles qui ont été déstabilisées par la présence d'une nouvelle institution (la Commune). Ainsi, ce n'est plus le chef de tribu ou la personne issue de la tribu qui a traditionnellement longtemps dominé les autres qui doit diriger la Commune mais c'est la personne qui est élue au suffrage universel, ce qui veut dire que le

⁸⁶ Voir Jaglin Sylvie, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou, pouvoir et périphéries* (1983 -1991). Editions Karthala, 1995, Paris, 659 pages.

jeux démocratique est devenu le seul moyen officiel d'accéder à la gestion des affaires locales. Les clivages tribaux restent, tout de même, poignants dans certains endroits où les acteurs politiques s'affrontent à travers les alliances tribales. Néanmoins, le système d'alliance et d'intérêt entre les différentes tribus joue un rôle déterminant dans l'élection des maires. Une mobilisation massive des tribaux qui se constituent en tandance pendant les élections municipales notamment à l'intérieur du pays en est une parfaite illustration.

Or les mutations sociales majeures qui ont marqué le milieu urbain au cours de ces dernières décennies n'ont pas été accompagnées par une amélioration des services de collecte et de transport des ordures ménagères dont la production augmente rapidement dans toute la ville de Nouakchott. Les municipalités n'envisagent aucune solution durable aux problèmes de gestion des ordures ménagères. Tout cela exige des financements importants que ne peuvent supporter les maigres budgets des municipalités.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE:
La situation actuelle des ordures ménagères à Nouakchott;
évolution de la production et perceptions des populations
locales.

La production des ordures ménagères est inhérente aux activités humaines domestiques. Mais à Nouakchoott ce n'est qu'avec la croissance urbaine que la production de déchets devient véritablement une préoccupation publique et l'apparition de la délégation de maîtrise d'ouvrage comme instrument de leur gestion locale. Cette nouvelle préoccupation publique découle des distorsions entre l'état du développement urbain et l'aptitude à répondre correctement aux nécessités sanitaires et environnementales ainsi qu'aux attentes de la population en matière de déchets. Ces distorsions ont d'ailleurs précipité les autorités à définir des priorités sociales, jugées plus urgentes que le ramassage et le transport des ordures ménagères. Il s'agit notamment de la lutte contre la pauvreté, de la lutte contre la malnutrition et de la lutte contre la sécheresse et la désertification.

Le peu d'intérêt accordé à la question des déchets dans les différents plans de développement élaborés depuis l'indépendance du pays et particulièrement dans les stratégies de gestion urbaine ont débouché sur une situation difficile à contrôler. En effet, la situation actuelle des ordures ménagères est préoccupante étant donnée l'importance de la production et les multiples contraintes qu'elle fait surgir.

Les difficultés liées à la gestion des ordures ménagères s'expliquent-elles essentiellement par le peu d'intérêt des autorités ou en grande partie par les perceptions et représentations des populations locales ?

Dans cette deuxième partie, il ne s'agit pas de traiter de la gestion des ordures ménagères à travers les acteurs institutionnels (institutions publiques et privées) et les politiques de gestion des ordures mais tout simplement de faire une analyse de leur production, leur composition et la conception des populations locales sédentarisées sur cette production. D'une part, l'analyse des données chiffrées permettra, on l'espère, de connaître le niveau de production des déchets ménagers et leur répartition dans l'espace et le temps. D'autre part, la perception du « sale » par les différents groupes ethniques contribue à mettre en exergue le rapport complexe qu'entretiennent les habitants de Nouakchott avec leur environnement et permet de centrer le débat sur les circuits locaux de production de déchets. Il convient ainsi de chercher à savoir à travers les sens traditionnels donnés aux concepts de « sale » et de « propre » les représentations et les perceptions que les habitants de Nouakchott ont de l'accumulation des ordures dans leur ville. Pour ce faire, une approche de géographie sociale prenant en considération les aspects non seulement quantitatifs et descriptifs mais aussi sociologiques nous paraît pertinente.

Chapitre I. Evolution quantitative, composition des ordures ménagères et impacts sur le milieu physique.

Dans certaines villes africaines, on révèle une hausse en flèche de la production des ordures ménagères. Nouakchott n'échappe pas à cette règle mais avec une croissance plus rapide de la population urbaine⁸⁷. Les changements sociaux et économiques intervenus à Nouakchott ont également entraîné une hausse de la production journalière des ordures par personne.

A. La quantité des ordures ménagères produites selon les zones d'habitat.

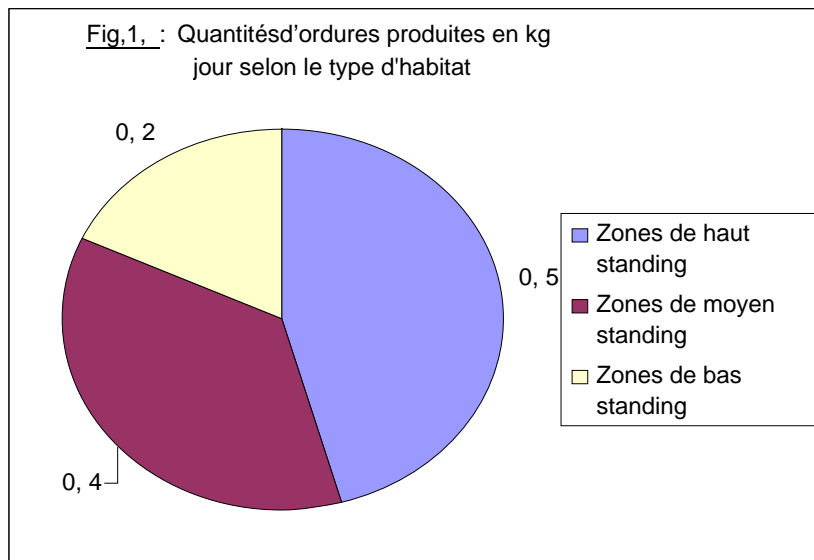
L'accumulation des ordures ménagères dans la ville de Nouakchott et les difficultés de leur gestion rencontrées par les municipalités, sans être simpliste, sont liées aux raisons qu'on comprend aisément. Parmi ces raisons le niveau de vie élevé des quartiers de haut standing qu'il importe de relativiser et l'augmentation de la population urbaine qui produit plus de déchets. Cette population occupe également plus d'espace.

En effet les camions ont à parcourir de plus longues distances pour couvrir toutes les zones et assurer l'évacuation vers les décharges finales. De ce fait, seuls les quartiers riches et de standing moyen peuvent bénéficier des services de base satisfaisants et réguliers assurés par les municipalités qui abandonnent à leur triste sort les populations des quartiers pauvres incapables de payer le coût des services rendus.

Certaines études techniques (Begouen, 2001 et ADU 2003) sur la gestion des ordures ménagères à Nouakchott fournissent des données chiffrées précises. Mais pour étayer nos propos dans ce domaine, il faudrait un travail de terrain plus vaste en même temps que plus détaillé et plus précis, notamment sur la composition et l'évolution de la production selon les différentes zones urbaines. Néanmoins, le rapport réalisé en 2003 sur la stratégie de gestion des déchets ménagers par l'Agence de Développement Urbain (ADU)⁸⁸ évaluait la quantité moyenne de déchets produits à Nouakchott à $600 \text{ m}^3/\text{j}$. Sur ces $600 \text{ m}^3/\text{j}$, 470 m^3 sont des ordures ménagères. Ces travaux épars et lacunaires comme nos observations sur le terrain attestent de l'hétérogénéité quantitative et qualitative des ordures selon les quartiers.

⁸⁷ Voir O.Nubokun, la gestion des déchets urbains en Afrique, 2001, 250 pages.

⁸⁸ Agence de Développement Urbain, Stratégie de gestion des déchets solides à Nouakchott, 2003, p. 62.



Sources: ADU, 2003.

Il ressort de ce graphique que la quantité d'ordures ménagères produites par habitant/kg/jour dans les zones de haut standing ou quartiers « riches » est plus importante que dans les zones de bas standing, qui correspondent aux quartiers « pauvres ». Cette inégalité de la production des ordures selon le niveau de vie conforte l'idée que les riches produisent plus de déchets que les pauvres.

Sur la base du rapport sur la Stratégie de gestion des déchets solides (SGDS, 2003) et la littérature officielle⁸⁹, nous avons divisé la ville de Nouakchott en trois grandes zones socio-économiques :

- **La zone de haut standing** : Cette zone est composée de quartiers résidentiels de Tevraghzeina et une partie du Ksar et le quartier administratif de la « Capitale » où la collecte s'effectue à l'aide de camions bennes.

- **La zone de moyen et bas standing** : C'est une zone composée des Communes d'Elmina, Sebkhah, Toujounine, Arafat, Riad, Dar naïm et Teyerett. Elle est composée de quartiers résidentiels de basses densités dont la taille moyenne des lots varie entre 572 et 1170 m², pour une densité variant entre 60 et 68 personnes à l'hectare.

- **Le standing "irrégulier"** caractérisé par un habitat irrégulier. La taille des parcelles varie entre 100 m² et 150 m² pour une densité variant entre 128 et 368 personnes à l'hectare.

⁸⁹ La littérature officielle distingue 4 grandes catégories d'habitat à partir des critères suivants (D.H.U., 1982) : La densité des constructions sur la zone, le mode de construction, le niveau de service qu'il remplit, le mode d'occupation du sol. Soit : Un habitat résidentiel de bon standing, un habitat économique groupé ou collectif de moyen standing, un habitat évolutif ou lotissement traditionnel et un habitat spontané.

Composante secondaire des thèmes centraux de nos enquêtes, la description de l'habitat ne prétend nullement à l'exhaustivité. Mais si l'on s'en tient à nos observations, nous pouvons dire sans nous tromper que l'habitat à Nouakchott est dynamique et la résidence irrégulière n'est que temporaire. Elle est le fait des démunis pour qui l'installation dans l'habitat irrégulier et l'ostracisme juridique qui les frappe constituent la seule façon d'intégrer géographiquement la ville par une éventuelle régularisation. Selon Sylvie Jaglins⁹⁰ dans le cas de Ouagadougou «Seule caractéristique transversale, l'illégalité juridique par rapport à la norme institutionnelle en est aussi le critère déterminant. Elle constitue notamment la principale justification à l'absence d'une offre publique de services de proximité». Ce constat illustre le caractère dynamique de l'habitat qui évolue selon la régularisation foncière et l'amélioration des conditions de vie des ménages dans de nombreuses grandes villes africaines. Par exemple, à Nouakchott ce qui était considéré comme le standing irrégulier dans la Commune d'Elmina en 1974 ne l'est plus aujourd'hui. Aussi, ce qui est considéré comme irrégulier aujourd'hui ne le sera plus un jour à cause d'une régularisation éventuelle et une offre des services publics de proximité. S'il existe bien un clivage entre les différentes zones (standings haut, moyen, bas et irrégulier) entretenu soigneusement par les pouvoirs publics, il doit être relativisé pour mieux appréhender le paysage urbain et sa dynamique. La séparation entre les citoyens en situation de grande précarité économique et ceux qui sont relativement stables ne suit pas toujours celle qui délimite l'habitat légal de l'habitat irrégulier.

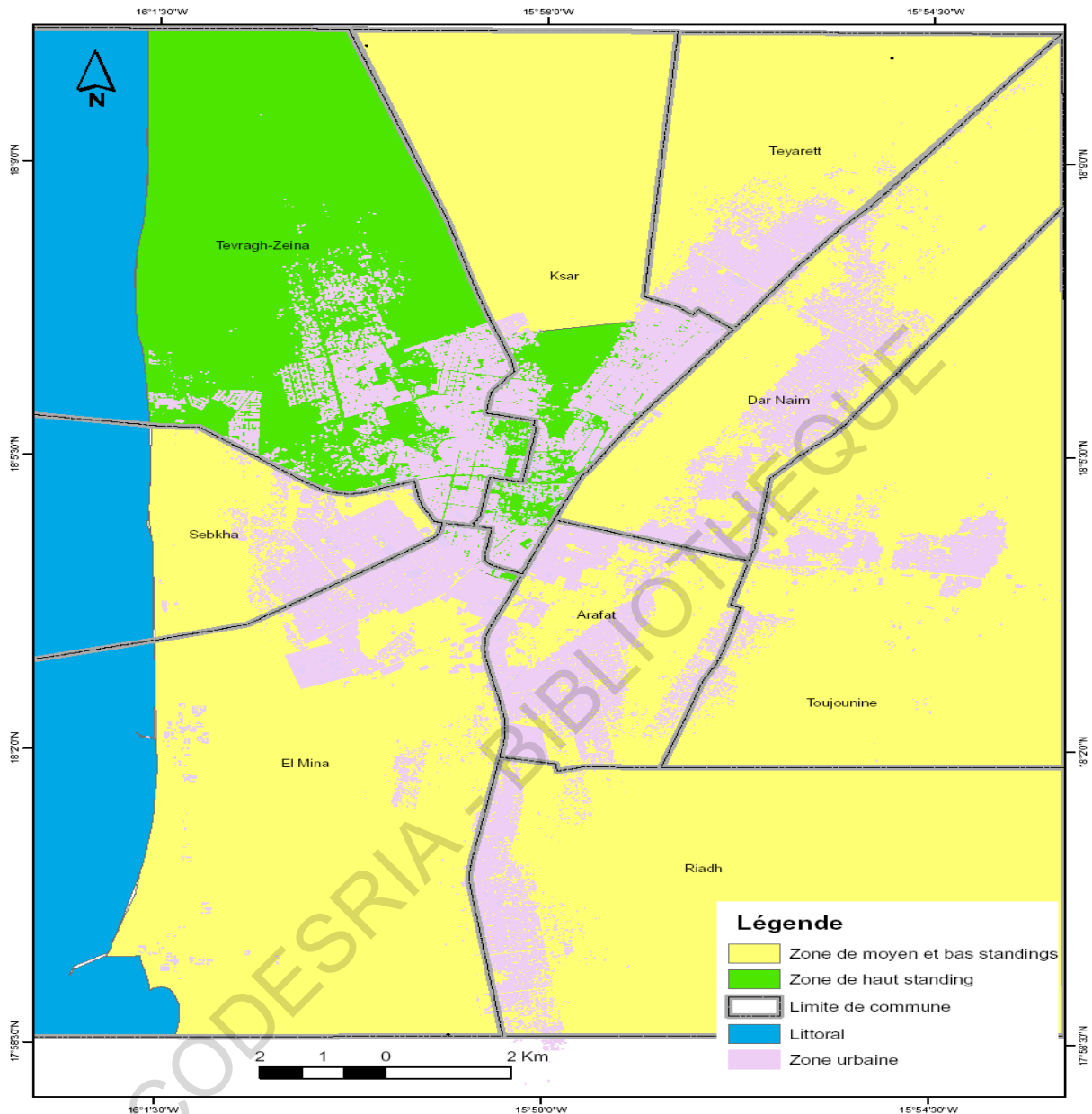
Le découpage de la ville en zones ainsi que la nomenclature employée ici sont révélateurs de nos propres conceptions de l'habitat. Il ne s'agit pas de faire une description des différentes formes d'habitat ou de reprendre des divisions de l'espace déjà faites ailleurs mais tout simplement de diviser l'espace en fonction des zones de production d'ordures. Cette territorialité⁹¹ de la production d'ordures ménagères permettra, on l'espère, de cerner l'inégale répartition spatiale des moyens d'intervention et les résultats des actions menées par les acteurs selon le niveau de vie des quartiers.

⁹⁰ Sylvie Jaglins, gestion urbaine partagée à Ouagadougou, Khartala, 1995, p.53

⁹¹ Cette notion est utilisée ici pour désigner la division de l'espace urbain habité.

Carte.5.

Répartition de Nouakchott en zone



Sources : Ould KHALIFA et NIANG sur fonds de carte BSA, 2009

Les quantités d'ordures ramassées par personne et par jour varient considérablement suivant le niveau économique et social des quartiers. La production journalière par habitant dans les quartiers de bas standing est estimée à 0,2 kg. En zone de haut standing où les conditions de vie sont relativement meilleures, la production journalière par habitant peut atteindre 0,5kg. Des études menées par le Centre régional pour l'eau potable et

l'assainissement (CREPA)⁹² aboutit à des niveaux de production similaires au Burkina Faso : 0,60 et 0,30 kilogramme par habitant et par jour, respectivement dans les Communes importantes et dans les petites localités. Pour expliquer cet écart, le CREPA établit un lien entre la production d'ordures ménagères et le niveau de vie des populations. Plus le niveau de vie est élevé, plus la production d'ordures ménagères est importante. Les habitudes de consommation (plus forte consommation de produits conditionnés et emballés...) doivent également être prises en compte pour expliquer les plus grands volumes de production dans les Communes les plus peuplées. A titre de comparaison, on peut citer des chiffres de production dans quelques pays développés⁹³ : la production moyenne par jour et par habitant est supérieure à un kilogramme en France (qui a une position médiane au niveau européen) ; hors de l'Europe, le Japon (1,11 kg par habitant et par jour) ou l'Australie (1,04 kg par habitant et par jour) sont proches de la moyenne européenne, alors que la moyenne aux États-Unis est de plus de deux kilogrammes par habitant et par jour.

Il convient cependant de signaler que les pratiques de recyclage dans les pays en développement réduisent les volumes d'ordures comptabilisés. La quantité des ordures réellement produites est plus importante que les chiffres ci-dessus, parce qu'une partie importante des ordures n'arrive pas à la décharge. A Nouakchott par exemple certains objets sont en effet emportés par les vents fréquents et les enfants ; certains produits organiques et emballages sont également consommés par les nombreux animaux domestiques qui déambulent dans les rues.

Mais aussi parce qu'au niveau des ménages, les ordures qui viennent d'être stockées sont débarrassées de leurs composantes recyclables (bouteilles, verres, casseroles), convoitées par des récupérateurs avisés qui font le porte à porte pour trier les déchets récupérables quelque temps après leur stockage : Au niveau des ménages de moyen et bas standing, on observe des pratiques de tri et de réutilisation ou de vente de certains déchets à la source, par exemple des sachets, des récipients en verre et des pots en plastique.

Les observations et entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche confirment nettement qu'au sein des populations « pauvres » de bas standing, on jette très peu de choses ; de nombreux objets qui seraient considérés comme des déchets dans d'autres milieux sociaux sont utilisés immédiatement ou gardés pour une utilisation plus tard : bouteilles en verre et en

⁹² Etude sur la production des ordures ménagères en Afrique, CREPA.

⁹³ (France) - Ademe, www.ademe.fr, consulté en Janvier 2009.

plastique utilisées pour acheter du pétrole, pour vendre de l'arachide, boîtes à couvercle pour garder des produits ou vendues aussi pour être transformées en d'autres objets utiles, fibres des fruits et d'huile, pelures et autres restes de la préparation des repas servent d'aliments pour les poulets ou autres animaux domestiques qui se trouvent sur la plupart des parcelles ; vieux habits utilisés comme chiffons. Certains objets sont gardés sur la parcelle dans le cas d'éventuelles utilisations, comme de vieilles casseroles, bassines et seaux, bâtons et autres morceaux de bois, objets métalliques, etc. D'autres se trouvent sur la parcelle, mais apparemment abandonnés par terre, dans un coin ou sur la toiture d'une des constructions qui servent de dépotoirs. La quantité de déchets est relativement réduite par rapport à la production réelle car ce que les populations de Nouakchott jettent c'est bien ce dont elles jugent ne plus leur servir. Dès lors, ce qui ne peut plus servir n'est plus mis en réserve. Il est simplement jeté soit dans la concession et ce dans un trou d'ordures ou sur un tas d'ordures, soit hors de la concession et ce dans un bas-fond, devant ou dans une parcelle vide.

Tableau.5. Evolution de la quantité totale de déchets par Commune (m 3/j).

Année	Arafat	Darnaim	Elmina	Ksar	RIAD	Sebkha	T.Zeina	Teyeret	Toujounine	Total
2002	46	38	65	58	46	89	84	35	38	498

Sources : ADU, 2003.

Le tableau.5. met en exergue l'évolution de la production des ordures ménagères en m³/J dans chaque Commune. Il en ressort que la production des ordures par Communes évolue en chiffre absolu. Mais, la quantité d'ordures ménagères produites à Nouakchott est inférieure aux valeurs obtenues dans certaines villes africaines. Pour permettre la comparaison, Dakar produit 2500 tonnes d'ordures ménagères par jour pour une population de près de 3 millions d'habitants.⁹⁴ La moyenne par habitant est pratiquement la même depuis 1992 (0,50 kg/h)⁹⁵.

De plus, en périphérie, de nombreux ménages enfouissent ou brûlent leurs détritux eux-mêmes. Cette pratique très répandue ne permet pas une évaluation de la production réelle d'ordures dans les zones de bas standing. Il importe en effet de noter qu'il y a une

⁹⁴ www.nettali.net/spip.php?article_3887, consulté le 1^{er} novembre 2007.

⁹⁵ <http://bictel.ulg.ac.be/ETD-db/collection/available/ULgetd-01252008-164752/>

différenciation à la fois des pratiques en matière de déchets et d'accès des populations au service de ramassage des ordures ménagères, selon qu'elles se trouvent dans les quartiers « riches » ou dans les quartiers périphériques de bas standing. Les attitudes positives des habitants de haut standing vis-à-vis des ordures ne sont pas seulement liées à un sentiment d'attachement à leur ville, souvent associé à la conscience d'un intérêt collectif vis-à-vis du territoire urbain mais dépendant aussi d'un accès relativement satisfaisant aux services urbains. D'une part, cela peut être testé à travers la régularité du service de ramassage des ordures et l'existence d'une voirie plus développée. D'autre part, les pratiques même des déchets : le souci, qui demeure pour les habitants de haut standing de garder la maison propre est facilitée par l'existence d'un espace aux fonctions multiples à l'intérieur des concessions. Ainsi, les ordures sont produites à l'intérieur pour être déposées dans les poubelles à l'extérieur de la concession. Tandis que dans les cours des concessions des zones de bas standing et de standing irrégulier⁹⁶, l'espace se raréfie et un nombre croissant de fonctions est reporté à l'extérieur. Le souci de propreté conduit ainsi à se débarrasser des ordures et à les brûler au mépris des règles d'hygiène. Les populations les plus pauvres se sentent exclues et se voient rejetées hors de la ville. Les quartiers périphériques, plus ou moins abandonnés à eux-mêmes, bénéficient de très peu de services urbains et sont en partie exclus des systèmes de collecte et de nettoyage.

En regard de ces réalités, la stratégie de gestion des déchets solides (SGDS) élaborée par la Communauté Urbaine, en 2002, semble encore bien superficielle et formelle, n'apportant guère de précision sur l'implantation des « nouvelles infrastructures » envisagées en termes de dépôts de transit, leur conception ou leur exploitation (hormis l'évocation d'un matériel de type Ampliroll). Ceci suscite le doute quant à la pérennité de la pré-collecte, malgré le travail de terrain soutenu et d'analyse en profondeur et d'appui potentiel dont elle a fait l'objet⁹⁷. La répartition entre la production des ordures dans les différentes zones (haut, moyen et bas standing) est le résultat d'une enquête de terrain.⁹⁸

⁹⁶ Dans le standing irrégulier, les parcelles sont très réduites (100 à 150m²). C'est la zone d'habitat irrégulier.

⁹⁷ Il y a eu une forte mobilisation des autorités en 2002 pour la réussite de la Stratégie de Gestion des déchets solides (SGDS).

⁹⁸ Officiellement cette étude représente les seules données gouvernementales disponibles sur la gestion des ordures ménagères.

Tableau.6. Evolution de la production des ordures ménagères dans la Commune de Riad (m 3/j).

Années	Haut standing	Moyen standig	Bas standig	Précaire	Total
2002	Sans objet	Sans objet	46	Sans objet	46

Sources : ADU, 2003.

Tableau.7. Evolution de la production de déchets dans la Commune de Tevregh Zeina (m3 par jour).

Années	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Précaire	Total
2002	63	16	Sans objet	Sans objet	80

Sources : ADU, 2003.

Le constat qui se dégage des tableaux 6 et 7 ci-dessus est la non prise en compte des ordures produites dans les zones précaires c'est-à-dire tout simplement qu'elles n'ont pas été ramassées. Mais, il convient de souligner que ces zones même si elles ne sont pas desservies par les services publics à cause de leur irrégularité vis-à-vis de l'Etat et ne sont pas prises en compte dans les prévisions des Communes, il n'en demeure pas moins que leurs habitants produisent quotidiennement des déchets qui doivent être évalués correctement à l'échelle communale.

Les données utilisées dans ce qui précède révèlent une différenciation quantitative en fonction des zones de production et le faible niveau socio-économique. Ainsi, les enquêtes menées dans le cadre de ce travail de recherche convergent pour confirmer ce constat en révélant que dans les quartiers de Sebkha et El Mina qui appartiennent aux zones de moyen et bas standing, 19,4% de ménages déclarent avoir un titre légal de la maison qu'ils habitent contre 74,6% de locataires. Le taux élevé des locataires est en partie un indicateur du coût élevé de la vie pour ces ménages qui en plus des dépenses consacrées à la nourriture doivent payer mensuellement entre autres le loyer et le service de ramassage des ordures ménagères. Mais « locataire » ne veut pas dire « pauvre » ; dans beaucoup de quartiers africains, le revenu moyen du « propriétaire » est plus faible que le revenu moyen du locataire. Ainsi, les locataires peuvent être des résidents plus fortunés, fonctionnaires ayant des revenus plus stables, commerçants etc. Si l'on en croit Sylvie Jaglin⁹⁹, dans le cas de Ouagadougou, une

⁹⁹ Sylvie Jaglins, gestion urbaine partagée à Ouagadougou, Khartala, 1995, p.45

ventilation sommaire des patrimoines immobiliers montre qu'ils ne varient guère en fonction du statut foncier dans les catégories inférieures et moyennes. Les locataires peuvent cependant produire autant d'ordures que les propriétaires. La séparation entre locataires et propriétaires ne suit pas celle qui détermine la quantité, la composition et les caractéristiques d'ordures dans chaque zone. Aucun quartier de la ville de Nouakchott n'est épargné par l'importance de la production des ordures ménagères : débris le long des routes, cadavres d'animaux nauséabonds, sachets plastiques accrochés aux branches d'arbres, papiers cartons et chiffons jetés dans les ruelles.

B- Composition et caractéristiques des ordures ménagères produites à Nouakchott.

Les ordures ménagères de Nouakchott, arrivées à la décharge, donc ayant subi l'effet des récupérateurs, se composent en majeure partie de matières plastiques (23,6%) et de sable (36,6%) ; la fraction organique (déchets de jardin et animaux) représente 6,6%. Le reste des ordures est composé d'infimes parties de papiers cartons (5,7%), de chiffons (9,8%) ...etc. Selon Jean-Luc Pigeon, les ordures ménagères de Nouakchott ont les caractéristiques suivantes¹⁰⁰:

- Absence totale de matières organiques provenant des résidus de nourriture et par conséquent absence d'humidité (les déchets organiques alimentent des milliers de chèvres et d'ânes), ce qui réduit fortement l'intérêt de l'emploi de techniques de traitement comme le compostage.
- Présence marquée de sable liée à la méthode de collecte des déchets, la plupart du temps ramassés directement sur le sol, ou dans des récipients exposés aux vents donc contenant du sable. Cet aspect est particulièrement important pour l'évaluation du coût d'évacuation des déchets alourdis par le sable.
- Importantes différences en termes de quantités produites selon que les quartiers sont riches et pauvres. L'augmentation de la quantité d'ordures ménagères dans les quartiers riches résulte en grande partie des nouveaux modes de consommation. Cette évolution, outre une croissance générale de la production liée à celle du niveau de vie, se manifeste par la multiplication des produits jetables. Provenant de l'activité domestique, elles sont

¹⁰⁰Jean – Luc Pigeon, stratégie de développement de la ville de Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi, 2003, p 23

constituées de boîtes de conserve, de matières textiles, de débris de verre, de vieilles chaussures, de papiers de carton que nous avons nous-mêmes identifiés au niveau de la collecte primaire dans les quartiers riches. Elles sont donc hétéroclites et hétérogènes. Ce sont des caractéristiques qui rendent complexes toute tentative de détermination de leur composition.

- Présence de matières organiques provenant des jardins présents seulement dans les quartiers riches.
- Abondance de matières plastiques qui constituent un véritable fléau dans presque tous les quartiers de la ville de Nouakchott.

Il ressort de la composition et des caractéristiques ci-dessus la typologie suivante :

1- Le sable : le sable est la composante la plus importante. Sa forte présence, notamment dans des quartiers de bas standing, contribue à accroître les charges liées au transport : le sable augmente le poids des déchets, ce qui a des effets induits sur le prix du transport et contribue à la dégradation des engins mécaniques. Les ménages, dans la plupart des cas, déposent leurs ordures à même le sol avant leur conditionnement dans des poubelles de fortune. Les quantités de sable retrouvées dans les déchets varient d'un quartier à l'autre au sein d'une même Commune. Selon les services techniques communaux de la Communauté urbaine de Nouakchott, elles peuvent atteindre 60 % dans certains quartiers contre une moyenne de 40 % sur l'ensemble de la Commune. En général ce sont dans les quartiers « de bas et moyen standing », moins aménagés, où l'on observe les plus grandes quantités de sable, provenant essentiellement du balayage des cours d'habitation ensablés et souvent plus importantes durant la saison des pluies (sable humide). Les estimations réalisées dans d'autres villes africaines¹⁰¹ telles que Cotonou, Porto Novo et Yaoundé montrent la prédominance du sable dans la composition des ordures ménagères. Dans ces trois villes, la proportion de sable dans les déchets est de l'ordre de 35 % tandis que la part des déchets fermentescibles est de 49 %. La composition des déchets varie selon les pays, mais il semble difficile d'établir une corrélation précise entre la composition des ordures et le niveau de richesse. On constate néanmoins que la part des déchets fermentescibles est surtout

¹⁰¹ Programme de Gestion des Communes africaines de plus de 100 000 habitants, SENAGROSOL , Focus environnement, décembre 2000.

importante dans les pays à faible revenu que dans les pays riches. Par exemple, en France, ils ne représentent qu'environ 30 % des ordures ménagères.

2. Les déchets plastiques : la production des matières plastiques est aussi importante que la quantité des papiers et cartons réunis. L'importance de la production des matières plastiques s'explique par une utilisation massive des sachets plastiques, devenue aujourd'hui un acte banal à Nouakchott. Source principale de pollution urbaine, dans l'industrie, les sachets plastiques sont utilisés pour l'emballage de certains produits. Dans le secteur informel, ils sont utilisés pour l'emballage des denrées alimentaires vendues au détail (thé, sucre, huile, riz, boissons...) et pour la vente de l'eau glacée et diverses boissons locales. Les sachets plastiques offerts gratuitement par les boutiquiers à leurs clients servent aussi de poubelle temporaire avant d'être jetés dans la poubelle proprement dite (grand sac ou demi-fût). Déjà en 1995, les sachets plastiques importés étaient estimés à 183 tonnes pour les sachets commerciaux et 542 tonnes pour les sachets industriels¹⁰².

Une partie importante échappe aux services de la douane. Ils proviennent généralement d'Espagne, d'Arabie Saoudite, du Sénégal et des pays du sud-est Asiatique. La production locale est estimée à 600t/an. Mais aujourd'hui une quantité très importante est produite à Nouakchott par des commerçants détenant des machines de fabrication des sachets plastiques importées d'Europe et de Chine. Il est impossible d'avoir un chiffre exact de cette production locale incontrôlée.

3- Les déchets organiques : La composition des ordures ménagères met en évidence une faible proportion des déchets organiques. Cette faible proportion de déchets organiques ne laisse guère envisager des opportunités de valorisation (le compostage), encore peu exploitées. La faiblesse de la quantité des matières organiques peut s'expliquer en grande partie par l'absence des jardins publics et la rareté des jardins maraîchers. Les plus importants jardins maraîchers de la ville de Nouakchott sont ceux qui se trouvent à Sebkha et Toujounine. Ils alimentent les principaux marchés (SOCOGIM, Sebkha et Elmina) en légumes frais. Quelques villas des quartiers de haut standing ont des cours gazonnées ou plantées d'arbres. De ce fait, les déchets organiques proviennent essentiellement de la zone de haut standing.

¹⁰²Fatima Bass, 1999, UCAD, p.51

En l'absence de données statistiques sur les cadavres d'animaux, il est difficile d'évaluer avec précision les quantités à prendre en compte dans les volumes à évacuer. Cependant, dans tous les quartiers de Nouakchott, il est fréquent de trouver de cadavres d'ânes et de chèvres jonchant les routes et les abords des marchés.

Il en ressort que la quantité d'ordures ménagères produites est en augmentation, principalement du fait de la croissance démographique, mais également à cause de l'accroissement de l'utilisation des sachets plastiques. Toutefois, l'accumulation des ordures dans les dépressions salées, sur les routes principales et parfois dans le réseau de canalisation peu dense présente des effets négatifs sur le milieu physique et les infrastructures urbaines.

C- Les impacts sur un milieu physique déjà fragilisé par les agressions anthropiques.

L'environnement naturel de la ville de Nouakchott présente de fortes contraintes à l'aménagement et à une gestion durable des ordures ménagères. Mais il convient tout d'abord de souligner qu'on entend par environnement, d'après le Dictionnaire de géographie¹⁰³ soit comme équivalent de milieu naturel, soit dans le sens de milieu construit par l'homme soit pour exprimer tout ce qui entoure les groupes humains et agit sur eux : les activités humaines, les relations entre humains, les institutions, la culture. Le terme a également évolué et l'environnement est aujourd'hui envisagé essentiellement comme le cadre de vie des êtres vivants, à la fois fragile, précieux et à préserver.

En effet, la proximité de l'océan Atlantique à l'Ouest et la salinité des sols conjuguées à la quantité relativement importante, la nature et la composition des ordures ménagères, ont engendré des impacts environnementaux et sanitaires importants.

Ces impacts ont exigé des pouvoirs publics la recherche de solutions innovantes et durables, d'abord à travers l'élaboration d'une étude sur les stratégies de gestion de déchets ménagers (SGDM, 2003). Pour atténuer l'impact cumulé des ordures ménagères sur l'homme, cette stratégie recommande aux Communes essentiellement la mise en œuvre des mesures suivantes :

¹⁰³ Baud. P., Bourgeat. S, Bras. C, Dictionnaire de géographie, Hatier, Paris, 1997, P.253.

- La ville de Nouakchott doit se doter d'un seul centre d'enfouissement technique (CET) moderne, limitant les nuisances pour l'environnement.
- L'entretien et la gestion du centre d'enfouissement technique doivent être assurés par la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN).

D'après cette étude (SGM, 2003), toutes les Communes de Nouakchott doivent s'engager à mettre en oeuvre des mesures obligeant :

- Les producteurs de déchets ménagers et assimilés doivent les déposer dans les Sites de Transit, directement ou par l'intermédiaire du service communal.
- Les producteurs des déchets biomédicaux à les éliminer sur place dans les incinérateurs ou à défaut, s'il s'agit de déchets non destructibles, à les déposer à leurs frais au CET dans les installations spéciales prévues à cet effet.
- Les producteurs de tous les autres déchets solides à les déposer au CET à leurs frais sur la base du principe pollueur / payeur.

Or, c'est la nature des sols et l'inexistence de canalisation dans les espaces périphériques qui conduisent à l'émergence de la question de l'assainissement après les inondations de 1995. La nature des sols de la ville de Nouakchott se caractérise par des terrains de surface généralement de deux types : sur le plateau dunaire, des sables fins ; et dans les dépressions salées (Sebkha), des terrains argileux salés.

La proximité de l'Océan Atlantique à l'Ouest et l'exploitation de carrières de sable (agressions anthropiques) font que la ville de Nouakchott est soumise à une menace permanente d'inondation et de contamination de la nappe : l'exploitation des carrières de sable dans le cordon dunaire littoral a créé de petites dépressions en différents endroits au niveau de la ville. Ces petites dépressions sont bouchées par des déchets produits par les ménages environnants, et déversés par les charretiers qui les desservent, et par les activités humaines localisées le long de la côte. Il importe de noter que la nappe affleure régulièrement dans ces lieux et que les ordures sont parfois directement jetées dans les eaux affleurantes. L'exploitation des carrières de sable par les entrepreneurs du bâtiment est réglementée par arrêté du Ministère des mines d'une part et arrêté municipal d'autre part.¹⁰⁴, mais ces mesures n'ont pas permis d'arrêter leur exploitation. Le cordon dunaire littoral se caractérise donc par une extrême fragilité au droit de la ville de Nouakchott, et toute activité humaine incontrôlée peut engendrer des risques naturels majeurs. L'inondation de la plaine côtière en cas de

¹⁰⁴ Voir arrêtés dans annexe.

rupture du cordon dunaire et les déchets déversés directement dans les petites dépressions ne sont pas les seuls exemples de la fragilité du site de Nouakchott : les déchets qui sont essentiellement enfouis dans les zones périphériques viennent aggraver les agressions anthropiques. Du fait de cette pratique, en 2001, 7 500 tonnes de déchets seraient stockées dans les espaces périphériques de la ville¹⁰⁵. Les habitants de la ville de Nouakchott sont donc soumis à des menaces imprévisibles. Tous ces déchets (jetés directement dans les eaux de la nappe et enfouis dans les espaces périurbains) risquent de contaminer la nappe d'eau qui n'est profonde que de 1,5m et ont des conséquences néfastes notamment sur le réseau d'adduction d'eau et d'assainissement (difficulté d'assainissement, corrosion des tuyaux).

En outre, les sachets plastiques qui sont déplacés par les vents¹⁰⁶ jouent un rôle de capteurs pour les autres types de déchets et arrivent ainsi à boucher certaines canalisations notamment du réseau d'égouts urbains, peu développé et peu entretenu. Les eaux usées ne pouvant être conduites par des canalisations bouchées stagnent et parfois remontent à la surface du sol.

Fig.2. Coupe géologique des environs de Nouakchott.

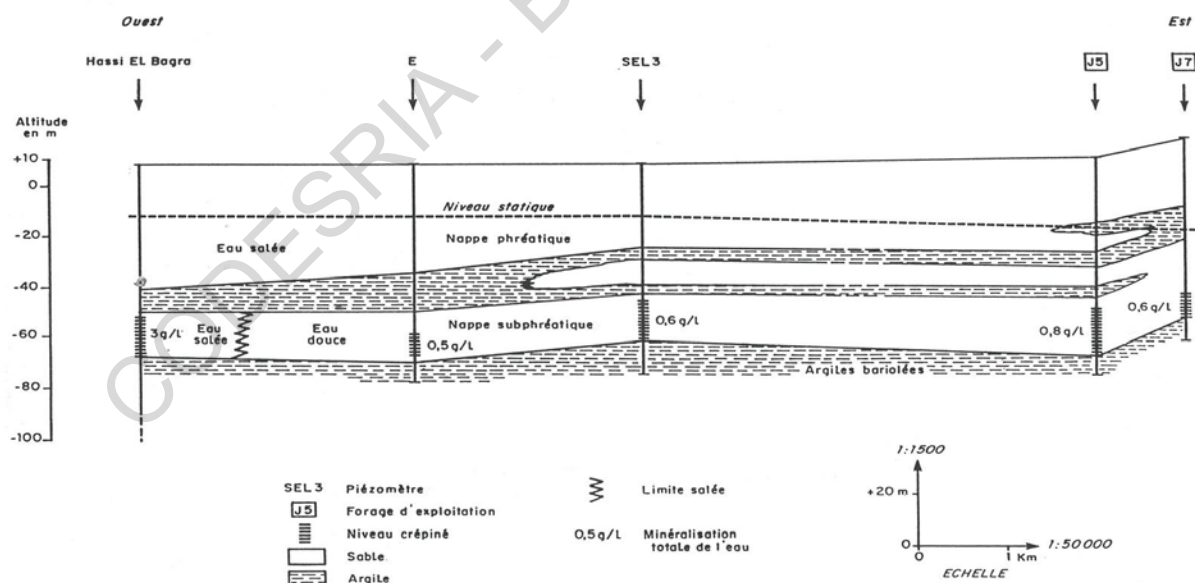


Fig. 9 COUPE GEOLOGIQUE A L'OUEST DU CHAMP CAPTANT D'IDINI - ANTEA

Sources : AMEXTIPE, 1998.

¹⁰⁵ Jean-Luc Pigeon, 2001, 1994 P.24

¹⁰⁶ Les sachets plastiques très légers sont fréquemment transportés par milliers et déposés par les vents pour boucher les canalisations (les tuyaux) des eaux usées et servir de refuge à d'autres types de déchets.

De plus, les matières plastiques éparpillées sur l'espace urbain et périurbain présentent des risques notamment à cause de leurs caractéristiques¹⁰⁷ et de l'imperméabilité des sols qu'elles provoquent. Jonchés sur les sols, ces plastiques provoquent une imperméabilité des sols donc l'absence d'infiltration, une stagnation des eaux même au cours d'une faible pluie contribuant ainsi à la dégradation du milieu (glissement de terrain..). Les eaux de pluie ajoutées aux eaux en provenance de la nappe peu profonde entraînent ainsi des risques majeurs d'inondation et même de pollution. L'environnement commercial moderne étant un concept relativement nouveau en Mauritanie, la production des sachets plastiques s'effectue sans contrôle régulier de l'administration. Les déchets plastiques découlent du commerce de détail des produits de première nécessité (sucre, rhé, lait, rit, huile.....). Actuellement, en raison de l'absence de décharge contrôlée, dotée de moyens de surveillance fiables et pour des raisons de coût, les ordures ménagères sont maintenant éparpillées dans toute la ceinture urbaine à proximité des habitations à une distance de quelques mètres seulement. (C.f. carte 6).

Or, les matières plastiques non biodégradables rejetées dans la nature sont des substances relativement stables contre lesquelles les micro-organismes du sol agissent difficilement. Le plastique non biodégradable reste intact pendant plusieurs années du fait de la lenteur de son processus de dégradation¹⁰⁸. Par exemple, les quartiers périphériques de Sebkha et Elmina ont été reconnus par les pouvoirs publics «zones dangereuses», non constructibles, surtout après les inondations catastrophiques de 1995 car leurs sols sont salés et présentent une grande imperméabilité. Ces Communes sont constituées de plusieurs quartiers situés dans des zones de dépressions salées impropres à la construction. En 1996, une année après les inondations de 1995, le cordon littoral sous alimenté et érodé au sud du port laisse entrer l'eau dans la plaine à travers une brèche avec des risques d'inondations.

Quand bien même qu'en 1987, une digue de protection a été construite pour éviter la remise en eau de la Sebkha. Puis en 1991, un épi¹⁰⁹ de protection est mis en place.

Cet épi qui semble t – il a arrêté l'érosion dans la zone située entre la digue principale et l'épi lui-même accentue par contre considérablement l'érosion au Sud, avec les risques.

A ces facteurs physiques défavorables, liés notamment à la vulnérabilité de ces types de sols (sebkha), à la nature des déchets et au site, s'ajoutent d'autres aspects comme la croissance

¹⁰⁷ Le processus de dégradation biologique des matières plastiques est long et très nocif pour l'environnement.

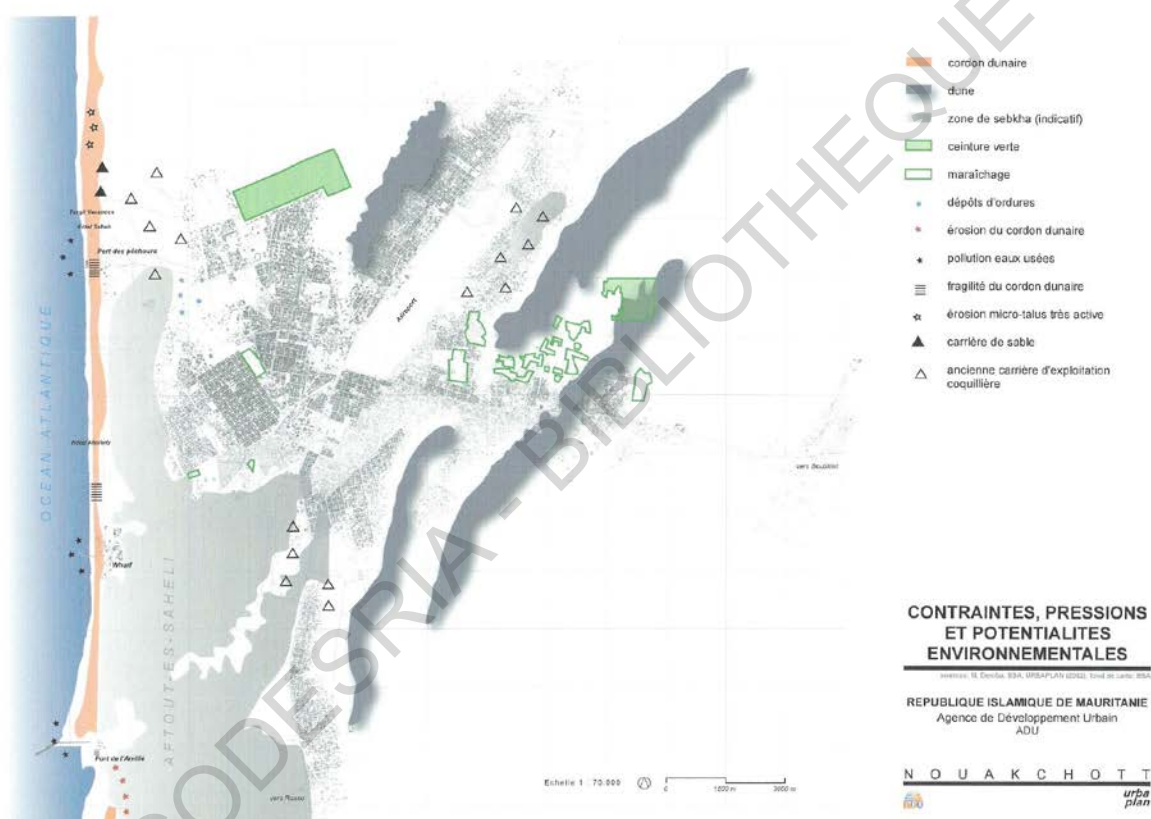
¹⁰⁸ Voir Gertrude Marie Mathilde Zombré Coulibaly, production domestique, récupération et recyclage de déchets plastiques, 1994, 112 pages

¹⁰⁹ Epi : un épi, selon une disposition oblique. Appareil en épi, disposition des éléments (briques, etc.) affectant la forme de bâtons rompus. D'après le dictionnaire le Petit Robert, 1997.

rapide de la ville, l'habitat auto – construit et les pratiques adoptées par certains ménages, l'administration ou les entreprises privées qui brûlent à ciel ouvert les ordures. Ainsi, la situation actuelle créée par l'insalubrité croissante des quartiers et l'absence de dépôts de transit (DT) convenablement aménagés favorise le brûlage sans contrôle et à ciel ouvert des ordures, ce qui handicape sérieusement le développement harmonieux et durable de la ville de Nouakchott.

Carte.6.

Contraintes, pressions et potentialités environnementales.



Sources ; ADU, 2005.

D-Les impacts sur l'air.

Les fumées, comme les poussières diverses, contiennent des particules que l'on classe généralement en deux catégories principales selon leur granulométrie¹¹⁰ :

- celles qui, en raison de leur très faible granulométrie¹¹¹, restent en suspension pendant une longue période. Elles constituent un support privilégié de produits chimiques irritants ou de

¹¹⁰ Roger Dorfman, les résidus urbains, volume I, Lavoisier, Paris.

¹¹¹ Selon Dorfman la taille de catégorie de poussière est inférieure à 10 microns.

germes pathogènes rencontrés principalement dans les atmosphères urbaines, et peuvent atteindre, de façon plus ou moins importante, le système respiratoire.

- Les poussières ou « retombées » de plus fortes granulométries, qui se déposent plus ou moins rapidement sur le sol et contribuent de ce fait à la mal propreté de la voie publique ; elles relèvent alors essentiellement des vents de sable fréquent à Nouakhott et des opérations de nettoyage qui doivent d'ailleurs être conduites avec précaution de manière à éviter leur remise en suspension dans l'atmosphère. Il importe de noter qu'aucune attention particulière n'est accordée aux poussières de plus fortes granulométries occasionnées à Nouakhott par les vents et vents de sable très fréquents.

Les déchets souvent brûlés à l'air libre par certains ménages des quartiers périphériques ou par la Commune couvrent une partie importante de la ville de Nouakhott de fumée. « Il y a au moins 10 % d'ordures ménagères produites qui sont brûlées chaque jour »¹¹². Ces ordures sont brûlées de manière anarchique dans les décharges sauvages ou dans la rue. En effet, l'habitude de détruire les déchets par le feu est chose courante ; les volutes de fumée qui obscurcissent le ciel de Nouakhott, généralement les soirs, en sont une parfaite illustration. Les ordures ménagères peuvent être facilement inflammables et leur mise en décharge sans précaution s'accompagne parfois d'incendies générateurs de fumées malodorantes, opaques et nocives. Ces incendies où la combustion est incomplète occasionnent une pollution atmosphérique gênante pour le voisinage et dangereuse pour la circulation automobile parfois sur un rayon de plusieurs kilomètres en cas des conditions météorologiques défavorables. Par exemple, les vents de sable parfois violents qui sont fréquents en mois de mars et avril à Nouakhott propagent rapidement les volutes de fumée dans toute la ville.

L'air est l'une des voies les plus propices à une diffusion prompte et sans contrainte de certains produits chimiques nocifs provenant de la fumée des ordures brûlées. Et c'est ainsi par exemple que les furannes¹¹³ émises à partir des fumées peuvent être dispersées et transportées facilement très loin de leur source d'émission. Les fumées sont donc propices à la diffusion de dioxines et furannes particulièrement nocifs pour l'air. Une étude récente¹¹⁴

¹¹² Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural (DEAR), 2004, p. 80.

¹¹³ Les dioxines ou polychlorodibenzo-p-dioxines (PCDD) et furannes ou polychlorodibenzo furannes (PCDF) sont de produits non Conventionnels de procédés industriels et de combustion PCDD/PCDF se rencontrent dans tous les compartiments de l'environnement: les sols, les sédiments, l'atmosphère, les plantes et les animaux. (DEAR, 2004).

¹¹⁴ Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural; 2004 : Réactualisation de polluants organiques persistants en Mauritanie, RIM, 100 pages.

vient de démontrer que la plus grande pollution est causée par les feux provoqués dans les décharges des ordures ménagères. A titre de comparaison, selon cette étude, une tonne de gasoil brûlée dans une chaudière produit 35 mg TEQ (équivalents toxiques annuels) ; alors qu'une tonne d'ordure ménagère en produit 1000, soit plus de 28 fois.

La combustion des carcasses animales n'est pas pratiquée à Nouakchott. Il y a lieu de faire la distinction entre l'incinération qui se fait suivant des procédés particuliers dans des systèmes conçus à cet effet et le brûlage simple qui se pratique souvent à Nouakchott. Ce procédé appelé « procédé de combustion non contrôlé » dans la classification du programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) est largement pratiqué. Le seul incinérateur industriel qui existe à notre connaissance est celui de la grande centrale de Nouakchott qui l'utilise de temps à autre pour éliminer les huiles.

Aussi, on peut évoquer les nuisances des matières organiques fermentescibles (débris de viande, de poissons qui sont l'alimentation de base des habitants de la ville de Nouakchott) qui pourrissent avec la température et le temps. Il se dégage ainsi des gaz et des odeurs nauséabonds dont les effets véritables sur l'air n'ont fait l'objet d'aucune étude.

Mais des impacts négatifs de l'accumulation des ordures ménagères peuvent être constatés sur la vie des hommes et des animaux.

Chapitre II. Les représentations paysagères, les risques sanitaires et environnementaux de l'accumulation des ordures à Nouakchott.

Les représentations ne sont pas sans effet sur les pratiques des citoyens. Il importe de les connaître pour comprendre s'il y a un problème et comment le problème est envisagé par ces populations, donc comment on peut y répondre. Pour ce faire, on peut remarquer que les représentations paysagères et sanitaires de l'accumulation des ordures chez les habitants de Nouakchott ont connu une évolution positive : les ordures sont considérées comme quelque chose de dangereux pour la santé humaine et animale et leur accumulation autour des habitations est perçue comme une transgression du paysage. Cette nouvelle perception a permis le début d'une prise de conscience de nombreux habitants de la ville de Nouakchott qui déversent leurs ordures dans des endroits tels que les coins de rue cachée ou des parcelles privées vides au voisinage des maisons habitées.

Or, l'accumulation des ordures ménagères peut donc avoir des effets négatifs tant sur la vie des hommes que sur celle des animaux. En fait, l'accumulation des ordures et les mauvaises pratiques liées à l'assainissement, inacceptables au point de vue de l'hygiène, sont difficiles à éliminer tant sur les espaces périurbains qu'à proximité des habitations et sont à l'origine de la transmission des nombreuses maladies comme le paludisme et le choléra chez l'homme et l'intoxication digestive chez les animaux domestiques.

Ainsi, les ordures ménagères peuvent être contaminées par des germes pathogènes : dans ce cas, ils sont infectieux et peuvent atteindre la santé humaine si les risques sanitaires ne sont pas éliminés par des précautions particulières. Les effets sont évolutifs et peuvent aller jusqu'à provoquer des décès parmi la population.

A- Les représentations des paysages et de l'impact de l'accumulation des ordures à Nouakchott.

Le mot paysage revêt plusieurs acceptions, aussi bien dans le langage courant qu'en géographie pour désigner un état de fait. Pour cette raison, il convient de clarifier le sens géographique qui est donné au concept de paysage dans ce chapitre. Dans son sens premier, le paysage est « l'étendue géographique qui présente une vue d'ensemble » ou encore « une vue d'ensemble que l'on a d'un point donné »¹¹⁵. Le mot paysage s'emploie notamment en peinture, pour désigner une représentation d'un site naturel ou urbain. Le paysage est ainsi ce que l'on voit d'un « pays », d'un milieu géographique. Il n'est donc pas une réalité mais la représentation de cette réalité, une réalité qui est perçue et ceci de façon différente selon les individus. La notion de paysage a été largement utilisée dans cette première acception en géographie classique. Le géographe est alors considéré comme celui qui sait « lire » et interpréter le paysage, qui sélectionne, dans sa description, les aspects « remarquables » avant de les expliquer. Cette étude sélective ne peut prétendre à l'objectivité puisqu'elle est, par nature, chargée des valeurs affectives et idéologiques.

Ainsi, les ordures ménagères sont perçues différemment par les habitants de la ville de Nouakchott. Mais un seul fait peut ressortir de l'ensemble des perceptions. Toutes les perceptions convergent sur le fait que l'accumulation des ordures ménagères a un impact négatif sur l'environnement et enlaidit considérablement le paysage urbain, tout le monde est d'accord là-dessus. Aucun espace marchand, aucune artère importante et aucun bas-fond n'échappe aux dépôts sauvages d'ordures ménagères. Le rejet sur la voie publique de papiers,

¹¹⁵Dictionnaire de géographie, Hachette, Paris, 1997.

de tickets, d'étuis à cigarette, de boîtes de conserve vide, de sachets plastiques, des packs de lait vides... ne constitue pas en lui-même une source d'insalubrité pour la population mais nuit à l'aspect esthétique de la ville. Les atteintes à la propreté de la ville de Nouakchott restent perçues de manière très aiguë par les habitants, même si c'est parmi eux qu'il faut rechercher les responsables anonymes. Pour la plupart, les maisons et la cour sont balayées dès le réveil et parfois plusieurs fois au cours de la journée. Le balai est sans manche. Les poussières et autres matières sont balayées et jetées ailleurs dans la concession, dans un trou d'ordures ou sur un tas d'ordures. La propreté de la maison est parfois difficile à assurer. Les pièces servent parfois de passage de la cour-avant à la cour-arrière. L'espace construit manque et les pièces sont polyvalentes : la «chambre » sert aussi parfois de réserve de vivres ou de lieux de rangement des ustensiles de la maison ou des équipements (tables, vieux oreillers ou vieux matelas) et des produits du petit commerce.

Fama Diallo, femme divorcée, mère de quatre enfants, chef de ménage à Elmina déclare balayer quotidiennement toute la maison, y compris devant la porte, parce qu'elle trouve que c'est « toujours sale » à cause du vent et des enfants qui s'amuse partout dans les rues et parfois même des voisins incorrects. Selon elle la saleté combattue est ici la saleté visible et matérialisée. L'ordure, c'est ce que l'on voit, qui saute aux yeux, avant d'être ce qui pollue. Pour elle, la propreté doit surtout être de mise pour une femme ; d'abord sur le plan corporel et en tant que femme au foyer pour veiller sur le cadre de vie immédiat. Les ordures devraient être entreposées quelque part pour être enlevées par les ramasseurs « ma famille s'est abonnée au service de ramassage de la Commune »¹¹⁶.

Il est fréquent d'afficher la volonté de la population et même des pouvoirs publics de rendre la capitale Nouakchott propre dans des articles de presse ou des slogans tels que « la propreté est un devoir religieux qui s'impose à tous » ou encore « La ville de Nouakchott est appelée à afficher l'aspect moderne convenable à notre capitale qui constitue une des plus importantes façades de notre pays » affichés sur des pancartes ou des banderolles.

Si l'on se réfère à la presse, le journal quotidien de la presse locale, HORIZONS, écrit en 2005¹¹⁷ à propos de la volonté politique des pouvoirs publics de donner à la capitale Nouakchott son image de vitrine du pays: « Le chef de l'Etat a engagé les services concernés à consentir tous les efforts et à prendre toutes les mesures requises en ce sens, dans les plus

¹¹⁶ Entretien mené en septembre 2005.

¹¹⁷Baba Dianfa TRAORE et Sidi Moustapha OULD BELALI, HORIZONS n° 4103 du mardi 15 novembre 2005, P.4.

brefs délais et de manière permanente. Ces instructions salutaires viennent à point nommé pour mobiliser tous les Nouakchottois qui sont conscients que leur ville est très sale. Tous les habitants de Nouakchott connaissent parfaitement « wakfet euf » l'arrêt-bus du marché cinquième dans la Commune de Sebkha. C'est un dépotoir sauvage où s'accumulent des résidus de poissons putréfiés, aux abords des routes, dégageant des odeurs nauséabondes. Des lieux semblables se comptent par plusieurs centaines dans toute la ville. Dans chaque Commune de Nouakchott, on dénombre des sites de dépôt anarchiques d'ordures non autorisés à côté des marchés, des hôpitaux ou des écoles ainsi que leur ensablement ».

Ce passage extrait de la presse locale exprime non seulement un début de prise de conscience des pouvoirs publics mais aussi l'ampleur de l'insalubrité perçue par les populations locales. Eu égard à toute cette insalubrité et sa diffusion dans la presse locale, peut-on dire que les habitants de Nouakchott ignorent la relation entre l'accumulation des ordures et l'esthétique ou la beauté de leur ville ?

De nombreux ménages savent qu'il existe une relation évidente entre l'accumulation des ordures ménagères et la beauté du paysage urbain. Ainsi, 91,26% des habitants des Communes de Sebkha et Elmina disent savoir qu'il existe une relation entre l'esthétique et l'accumulation des ordures ménagères contre seulement 3,17% de personnes qui déclarent ignorer cette relation.

Tableau.8. Perception d'une relation entre l'esthétique de la ville et l'accumulation des déchets à Sebkha et Elmina.

	Fréquence	Pourcentage
Ceux qui savent	115	91,26 %
Ceux qui savent	5	3,96 %
Autres	2	1,58 %
Non-réponse	4	3,17 %
Total	126	100 %

Sources : Ould KHALIFA, février 2005

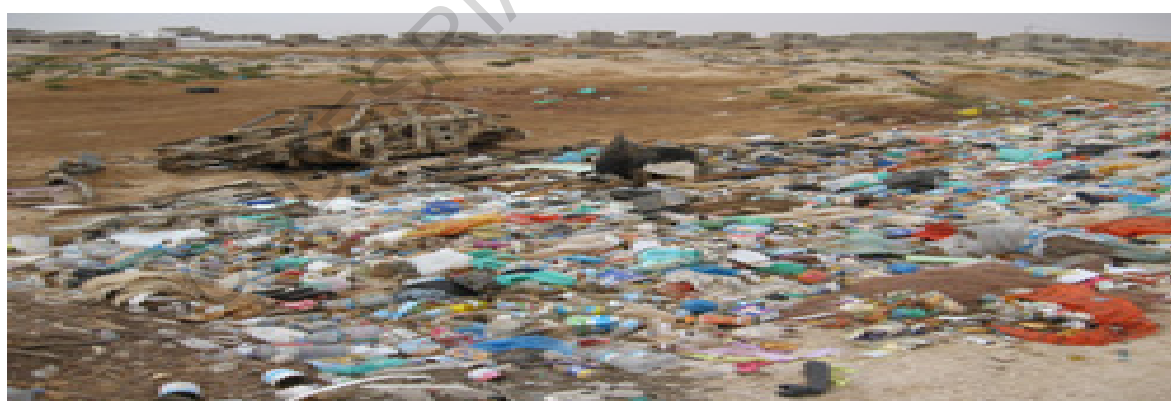
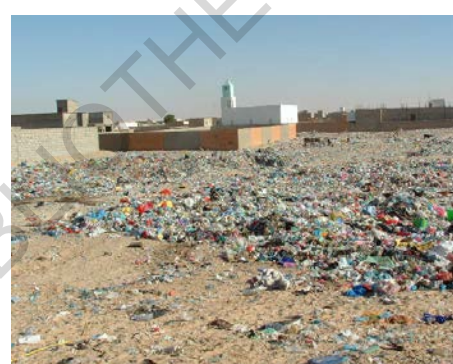
Le taux élevé des ménages n'ignorant pas la relation qui existe entre l'aspect de la ville et l'accumulation des ordures ménagères comme le démontre le tableau.8. ci-dessus n'a cependant pas permis de diminuer la quantité des ordures ménagères que l'on observe autour des habitations. Ces chiffres démontrent que l'accumulation des ordures ménagères dans la ville de Nouakchott ne s'explique pas par l'ignorance de la population, mais plutôt par le comportement, l'habitude ou l'impossibilité du fait de la faiblesse du service de ramassage des ordures ménagères. Ces éléments d'explication sont des pistes importantes à explorer pour expliquer les montagnes d'immondices observées dans toute la ville et qui ont un impact sur le paysage urbain.

Les sites de dépôts anarchiques constatés autour des habitations et des infrastructures ont contribué à la dégradation et à la pollution de l'environnement en vertu de l'adage « le déchet attire le déchet ». C'est ainsi que prolifèrent les décharges sauvages brûlées à ciel ouvert. Cette situation est encouragée d'autre part par le manque de poubelles publiques et de conteneurs collectifs de grande contenance dans les quartiers de moyen et bas standing. Ainsi, devant l'impossibilité d'indiscipliner les dépôts sauvages, les Communes de Nouakchott décident de rendre la poubelle familiale obligatoire. Mesure qui n'a pas permis de constater une amélioration des impacts croissants des dépôts d'ordures sur le paysage urbain notamment sur la voirie et les infrastructures de canalisation peu dense. Or, aucune tentative d'adapter la voirie à la collecte des ordures n'a été envisagée par les pouvoirs publics et l'impact de leur accumulation sur les infrastructures mentionné par la presse dans ce qui précède n'est combattu par la municipalité qu'à travers des mesures ponctuelles peu durables. L'ensablement autour des habitations constitue un danger et une gêne sérieuse pour l'activité de la ville. De ce fait, l'enlèvement de sable sur la voie publique et le désengorgement des égouts sont une tâche importante pour l'aspect du centre ville et le bon fonctionnement des activités économiques (transport urbain et périurbain, maintien des ouvrages d'assainissement). A cet effet, les routes goudronnées couvertes de sable sont parfois balayées par des balayeurs engagés par la Commune pour préserver l'aspect de la ville : Il est fréquent de voir des tas d'immondices sur les routes asphaltées traversant les quartiers populaires et le centre ville de la capitale dont l'insalubrité ne se limite pas seulement aux ordures mais s'étend aussi aux eaux usées et puantes débordant des canaux d'évacuation généralement mal entretenus. C'est le cas du carrefour de la polyclinique, de la partie de l'Avenue Gamal Abdel Nasser faisant face à la Banque pour le Commerce International (BCI) où les égouts dégagent couramment leur surplus d'eaux usées qui stagnent et gênent la circulation par endroits. Les carcasses de voiture, les cadavres d'animaux, les gravats, les branches d'arbres coupées et les matières plastiques et emballages (sachets, sacs, cartons, chaussures, bouteilles et verres cassés...) jetés çà et là, du centre ville enlaidi considérablement le paysage urbain.

La pollution causée par les ordures ménagères essentiellement plastiques rejetées dans la nature est un fait frappant qui s'observe sur les terrains vagues, dans les rues, les places réservées aux dépôts d'ordures. La légèreté des sachets plastiques font qu'ils sont facilement emportés par le vent et s'accrochent au moindre obstacle. Le paysage urbain se trouve ainsi

encombré par ces sachets plastiques surtout à l'entrée des marchés et des boutiques alignées sur les principales artères de la capitale.

Photos 1-2-3-4 et 5. Vue d'ensemble du paysage urbain enlaidi par l'accumulation des déchets ménagers de natures diverses.



Dans les photos 1-2-3-4 et 5 ci-dessus on voit que Les ordures ont partout enlaidi l'espace urbain. Ces ordures se sont propagées en tache d'huile dans la ville. Aucune artère importante n'est épargnée, ces artères sont des lieux où les ordures ménagères côtoient de la ferraille, des matériaux de démolition, des vieux pneus participant à la dégradation du paysage urbain. Une souillure des revêtements de la voie publique par fuites d'huile ou de carburants est également occasionnée par la présence de nombreux garages et ateliers de mécaniques.

Dans tous les cas, il existe des risques sanitaires chez les populations car les déchets urbains constituent le siège d'une multitude de vecteurs de différentes maladies. Les déchets sont à la fois un risque et une ressource, quelle que soit leur origine. Éliminés sans précautions, ils risquent non seulement de dégrader, mais aussi de polluer l'environnement et "d'exposer l'homme à des nuisances et des dangers dont certains peuvent être graves"¹¹⁸.

B- Les risques sanitaires de l'accumulation des déchets et la réutilisation des objets chez les habitants de Nouakchott.

Une observation des motifs de consultations dans les centres de santé de la ville montre que certaines pathologies liées à l'assainissement et à l'hygiène sont assez fréquentes. Les plus fréquentes sont : les pneumopathies (23,6 %), les diarrhées/ dysenterie (14,2 %) et les parasitoses (7,8 %). La période des pluies (juillet août) est caractérisée par une forte précarité des conditions d'hygiène et d'assainissement. De plus, les mauvaises pratiques liées à la gestion des déchets et à l'hygiène ; le cadre de l'habitat, la présence de boues et crottes d'animaux sont des facteurs de transmission du choléra.

L'un des risques majeurs sur la santé humaine liés aux déchets est sans doute leur contamination microbiologique par divers agents pathogènes tels que les bactéries, les protozoaires, les virus et autres¹¹⁹. Le manque d'infrastructures de gestion des déchets et plus globalement le manque de politique adaptée provoquent un dysfonctionnement et un déficit dans tout le circuit des déchets (précollecte, collecte, transport etc.). Il résulte de cette situation la présence de dépôts sauvages un peu partout dans la ville (points de regroupement non autorisés). Ces dépôts sauvages représentent un milieu favorable, d'une part à la multiplication des vecteurs de transmission tels que les anthropoïdes (mouches, moustiques), les rongeurs et, d'autre part, à la prolifération de germes responsables des maladies et infections de tout genre¹²⁰.

¹¹⁸Christian Desachy, 2001, P.3

¹¹⁹ Sidi Ould Alouemine, 2005, p. 41

¹²⁰ A. O Sidi 2005, p. 51.

Tableau.9. Liste des dix premières maladies dans l'ensemble de la ville de Nouakchott.

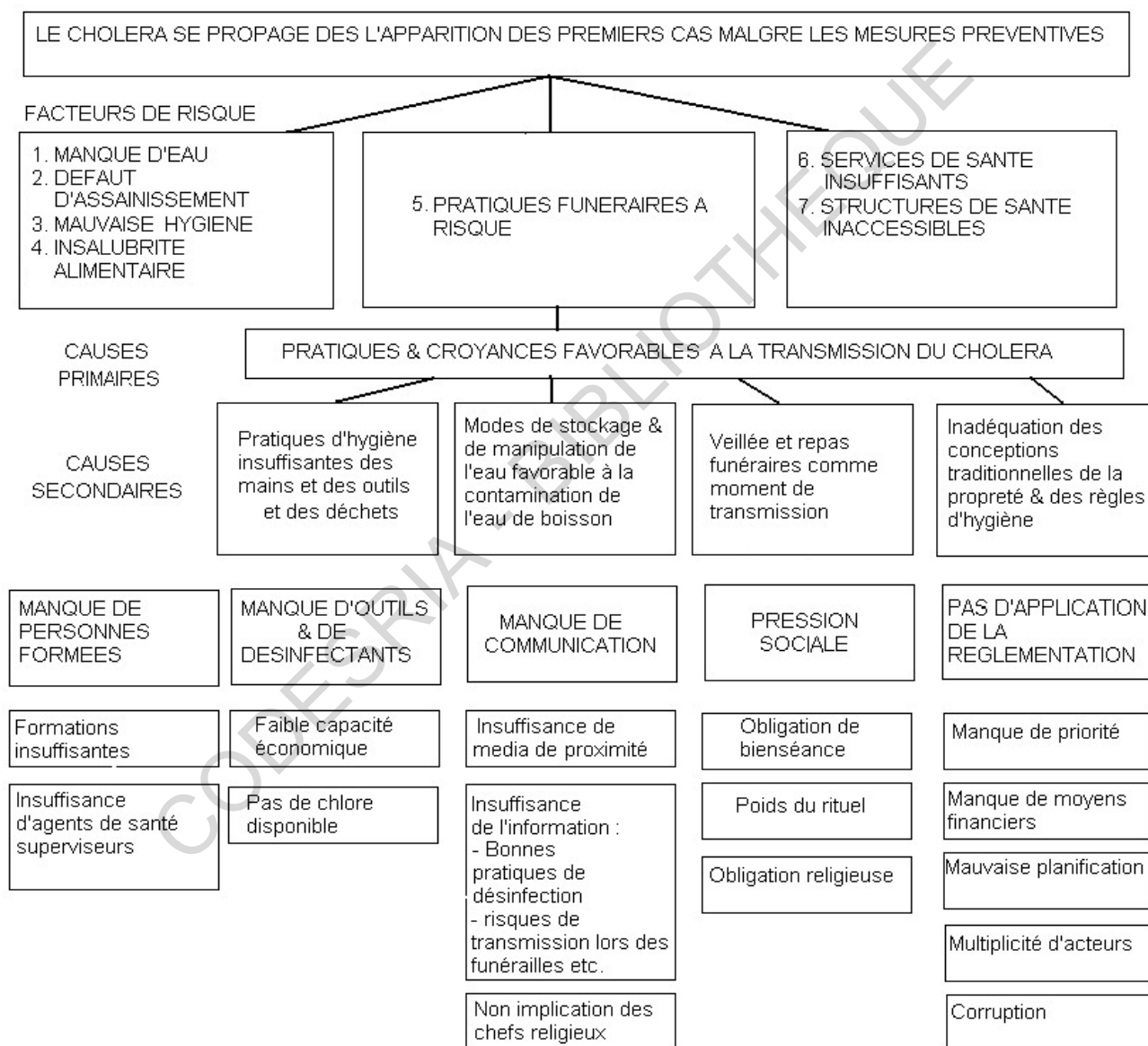
Maladies	Taux
Pneumopathie	23,6 %
Diarrhées / Dysenteries	14,2 %
Parasitoses intestinales	7,8 %
Anémies	5,9 %
Paludisme	5,3 %
Dermatoses diverses	4,7 %
Conjonctivites	4,6 %
Affections pelviennes féminines	4,2 %
Caries dentaires	3,8 %
Infections urinaires	3,4 %

Sources : O.A. Sidi, 2006.

Parmi les maladies liées à l'assainissement et à l'hygiène, les diarrhées, dysenteries et les parasitoses intestinales sont très fréquentes à Nouakchott. Si l'eau est un vecteur actif de transmission de ces maladies, il n'en demeure pas moins que l'accumulation des ordures ménagères dans toute la ville contribue activement à la propagation de certains d'entre eux tels que les parasitoses intestinales et le paludisme. La ville dans sa frange périurbaine et dans les quartiers hautement densifiés connaît fréquemment des épidémies de choléra qui se propagent très rapidement durant la période post hivernale dite « période des mangues ». L'absence de collecte sélective a développé le phénomène de fouille des décharges sauvages « profitant » aux populations les plus démunies, dans un cadre informel. Ces populations opèrent dangereusement au niveau des décharges pour en extraire différents objets vendus sur le marché après nettoyage, tels que boîtes de conserve, pots et bouteilles en verre et plastique. Ces récupérateurs utilisent des sacs plastiques, brouettes, pelles et sont généralement mains nues pour transporter les déchets de leur lieu de dépôt au camion ou charrette. Nos observations sur le terrain révèlent que la collecte et le ramassage des ordures se font dans des mauvaises conditions exposant les récupérateurs aux blessures par des objets tranchants, piquants et à des problèmes d'hygiène mettant en péril leur santé. Ces tâches sont effectuées par des sujets (hommes et femmes) de niveau social et éducatif bas et très souvent d'âge supérieur à 40 ans, sans avertissement sur le danger qu'ils encourent. En effet ni gants, bottes, casques ou masques ne sont mis à leur disposition. C'est ainsi qu'on les observe assez souvent travailler tout en mangeant sans s'être préalablement lavé les mains. Aussi, les

ordures qu'ils manipulent avec des outils rudimentaires (pelles, balais et râpeaux), se trouvent parfois mélangés à des déchets liquides organiques, surtout à proximité des marchés, augmentant ainsi leur toxicité et leur capacité à véhiculer des maladies associées au manque d'hygiène favorisant la propagation du choléra (avec une recrudescence de ces dernières en saison des pluies).

Fig.3. Facteurs de risque de propagation du choléra.



Sources: UNICEF/OMS, 2008.

Malgré la complexité des contextes et la pluri-causalité des facteurs de risque, ce schéma permet la hiérarchisation des facteurs de risque et de leurs causes. Ainsi, le défaut d'assainissement et les mauvaises pratiques liées à la gestion des déchets sont des facteurs essentiels de propagation du choléra.

Selon la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale (DRASS, 2005), en 1996, plus de deux cents cas de choléra ont été enregistrés dans la seule ville de Nouakchott, cent cas en 1997 trois mille quatre cent six cas en 2005, pour leur majorité dans la Commune d'Elmina. Ainsi, la dernière épidémie a fait son apparition le 27 Juillet 2005 dans la Commune de Toujounine.

La première personne (femme de 54 ans) déclarée positive a été testée, à l'origine, avec une diarrhée banale comme motif de consultation. Si en 1995, les causes de l'épidémie ont pu être connues par les médecins qui l'ont associée au déplacement d'une personne infectée dans la région de Rosso (dans la région Sud du fleuve Sénégal), il n'en demeure pas moins que cette dernière épidémie n'a trouvé aucune explication épidémiologique, selon le Docteur Bocar Wagué, directeur adjoint de la (DRASS).¹²¹

L'épidémie de juillet 2005 avait fait sa progression en se propageant sur l'ensemble des Communes de Nouakchott. D'après les statistiques de la Direction Régionale de l'Action Sociale et Sanitaire (DRASS, 2005), un total de 3 406 cas de choléra ont été enregistrés avec une différence selon le sexe et l'âge des personnes contaminées. Parmi celles-ci 52,6% d'hommes et 47,4% de femmes.

Tableau.10. Répartition des cas de choléra par sexe à Nouakchott.

Sexe	Fréquences	Pourcentages
Féminin	1616	47,4%
Masculin	1790	52,6
Total	3406	100%

Sources : DRASS, 2005.

Le tableau.11. ci-dessus nous montre un taux de contamination plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Pourtant la première personne testée positive en 2005 était une femme.

Le rapport direct entre la forte prévalence de nombreuses maladies et la précarité des conditions d'hygiène et d'assainissement a été signalé dans de nombreuses études. Par exemple, les travaux de G. Salem sur Pikine intitulé « La santé en ville » démontrent que le risque « anophélien » est en grande partie lié à l'accumulation des déchets solides et liquides à proximité des habitations. Par contre, une bonne gestion des déchets réduit considérablement le risque de paludisme et de diarrhée. Ainsi, dans les communautés à haut

¹²¹ Entretien avec docteur Wagué, avril 2005.

risque qui commencent à comprendre l'intérêt des pratiques d'hygiène, la vie de l'ensemble de la collectivité locale a été améliorée. Par exemple à Savador et au Brésil, une étude sur la morbidité due à la diarrhée chez les enfants de moins de trois ans a été réalisée dans les quartiers à risque élevé et faible de la ville à un intervalle de sept ans, ce qui a débouché sur une enquête initiale préalable à une campagne d'assainissement et sur une évaluation postérieure menées dans les mêmes quartiers. La prévalence globale de la diarrhée a diminué de 22%, mais dans les zones les plus pauvres, où la couverture sanitaire était au départ la plus faible, cette prévalence n'a chuté que de 43%.¹²²

Tableau.11. Pourcentage de personnes connaissant l'existence d'une relation entre l'accumulation des ordures ménagères et la propagation des maladies dans les Communes de Sebkhâ et Elmina.

	Fréquence	Pourcentage
Ceux qui savent	119	94,44%
Ceux qui ne savent	4	3,17%
Autres	0	2,38
Non-réponse	3	0
Total	126	100%

Sources : Ould KHALIFA.

Un taux élevé de chefs de ménage n'ignore pas l'existence d'une relation entre l'accumulation des ordures ménagères et la propagation des maladies. En effet, les maladies liées à l'assainissement, à l'eau et la gestion des déchets solides, sont fréquentes dans les espaces périurbains où la couverture sanitaire est la plus faible et les pratiques rurales ancrées. Ainsi, les premiers cas de choléra enregistrés pendant les saisons de pluie proviennent généralement de ces lieux insalubres ou parfois de l'intérieur du pays, notamment des localités situées dans la vallée du fleuve Sénégal comme Rosso ou des zones rurales pauvres où la couverture sanitaire est faible comme dans le Hodh Echargui à l'extrême est du pays.

Cette hétérogénéité selon le sexe est également valable pour l'âge. Ainsi, 2806 soit 82,3% de personnes contaminées avaient l'âge de 5 ans et plus et seulement 600 personnes soit 17,7% avaient un âge compris entre 0 et 4 ans.

¹²² UN Water, Comment faire face à une crise mondiale : l'année internationale de l'assainissement 2008, p.18.

Tableau.12. Répartition des cas de choléra par âges à Nouakchott.

Age	Fréquence	Pourcentage
0-4	600	17,7%
5 et +	2806	82,3
Total	3406	100%

Sources : DRASS, 2005.

L'hétérogénéité dans le niveau de contamination selon le sexe et l'âge est également valable à l'échelle des Communes. Les Communes où les conditions d'hygiène et d'assainissement sont précaires ont été les plus touchées par l'épidémie du choléra. Parmi ces Communes, on peut citer Elimina, la plus touchée avec 42% de personnes contaminées, Arafat avec 13%, Riyad et Dar Naim avec 10% chacune et Sebka et Toujounine avec 8% chacune. Par contre, les Communes de haut standing ont été les moins touchées avec 1% de personnes contaminées par l'épidémie de choléra.

Tableau.13. Répartition des cas de choléra par Communes.

Communes	Pourcentage
Elmina	42%
Arafat	13%
Riyad	10%
Dar-naim	10%
Sebka	8%
Toujounine	8%
Teyerett	5%
Ksar	3%
Tevragh-zeina	1%
Total	100%

Sources : DRASS, 2005.

On remarque que Elmina avec 42% est la Commune où le taux de choléra est le plus élevé suivie de la Commune de Arafat avec 13% en 2005, il importe de noter que les quartiers irréguliers de bas standing sont nombreux dans ces deux Communes.

Par contre, les Communes du Ksar (3%) et de Tevregh zeina (1%) sont les moins touchés par la maladie. Il en ressort qu'il y a une différence sensible dans la contamination des habitants par le choléra selon les Communes et quartiers.

Tableau.14.Evolution de l'épidémie du choléra.

Etat	Nombre	Pourcentage
Guéris	3361	98,7%
Décédés	45	1,3%
Total	3406	100%

Sources : DRASS, 2005.

De plus, la réutilisation des objets essentiellement plastiques occasionne des risques directs de maladie. Il y a des risques occasionnés par des pratiques de réutilisation dont font l'objet les sachets et dans certains cas les bouteilles et les flacons plastiques rejetés dans les poubelles. En fonction de leur usage initial, certains contenaient auparavant des aliments, d'autres des produits toxiques.

La réutilisation des emballages dans le secteur informel de Nouakchott par des commerçants à des usages alimentaires est une pratique assez fréquente. Quand bien même ils seraient tout neufs et qu'ils n'auraient jamais été utilisés auparavant, le fait de souffler avec la bouche dans les sachets pour faciliter leur remplissage de divers produits est une pratique courante à risque de contamination. Cette pratique faite des sachets plastiques est très probablement un vecteur de maladies. A l'intérieur des maisons, les sachets peuvent être utilisés plusieurs fois pour la conservation de viande, poissons et autres produits. Toutes ces matières rejetées après utilisation dans les tas d'ordures observées autour des marchés, des maisons d'habitation, notamment en périphérie, constituent la principale source d'alimentation des nombreux animaux domestiques. Cela peut donner lieu à des contaminations bactériennes.

Les risques sanitaires des déchets ménagers sur la vie des hommes sont multiples et variés. A Nouakchott les souillures des animaux domestiques, ânes, chèvres, moutons, chats, sont importantes. La multiplication de ces animaux tend à accroître les souillures de la voie publique et des édifices. En fait, ces souillures, inacceptables au point de vue de l'hygiène et de l'esthétique, sont difficiles à éliminer tant sur les trottoirs que sur les édifices. En outre, sur le plan sanitaire, les animaux sont parfois porteurs de différents germes ou de parasites et, par conséquent, leurs déjections peuvent être à l'origine des maladies et réciproquement les ordures produites par les hommes et avalées par les animaux peuvent être un risque mortel pour les animaux.

C. Les risques sanitaires sur la vie des animaux.

L'accumulation des ordures ménagères est un vecteur de risques sanitaires sur la vie des animaux. Ces risques sont encore accentués par la sécheresse et la raréfaction de pâturages en Mauritanie. Les animaux domestiques ne trouvant pas de nourriture mangent les déchets essentiellement plastiques, ainsi que les déchets organiques fermentescibles comme le poisson pourri, les débris de viande et les cartons. Tous ces déchets sont souvent jetés dans la nature par les ménages et les commerçants. Les déchets pris en charge sont uniquement les déchets des zones d'habitation. Aucune importance n'est accordée à l'assainissement des côtes, le long desquelles on note une accumulation de déchets solides riches en matières plastiques émanant des activités de loisirs, de certains ménages et les activités humaines côtières, notamment au niveau de la « plage des pêcheurs » (C.f. carte 6) qui abrite un marché de produits halieutiques. Il en découle un problème de pollution auquel s'ajoutent des effets écologiques négatifs dont les plus notables sont l'effet de leurre et l'ingestion de plastique. Aucun quartier n'est épargné par l'assaut quotidien des animaux domestiques.

Photos 6,7 et 8. Des chèvres et vaches se nourrissant des plastiques et sur les trottoirs du marché de « la capitale ».



Les images 6 et 7 montrent deux chèvres (une se nourrit, l'autre se promène) dans les tas d'ordures éparpillées autour du marché de la capitale. Chaque jour des milliers de chèvres, moutons et ânes déambulent dans les dépôts d'ordures à la recherche de nourriture.

L'image 8 montre trois vaches dont deux à l'angle d'une parcelle vide et la troisième broyant les sachets plastiques au centre d'un dépotoir sauvage dans le secteur « industriel » d'Elmina.

Les chèvres, les ânes et les moutons sont les plus exposés au péril de déchets ménagers. Le plastique, une fois ingéré, se plaque sur la paroi de l'appareil digestif, réduisant ainsi l'absorption de nutriments¹²³. Il s'ensuit une irritation des muqueuses gastriques qui peut conduire à la mort. Or, par observation, on constate que le taux d'ingestion des ordures ménagères de tout genre chez les animaux qui vivent aux environs de dépôts sauvages est très important.

De plus, plusieurs rapports signalent la menace que constitue les plastiques déversés sur le littoral : « une étude réalisée par le département d'Océanographie de l'Université des Açores a montré que l'ingestion de grandes quantités de plastique par les tortues de mer était une cause significative de mortalité pour ces espèces en danger »¹²⁴. L'impact écologique de cette pollution marine peut se manifester par une baisse de la qualité du poisson et des produits de la mer ayant des effets induits sur l'économie de la ville reposant pour une part non négligeable sur l'exportation des produits de la pêche.

Par ailleurs, les déchets alimentaires contenus dans les ordures ménagères favorisent le pullulement des rongeurs et des insectes qui sont des agents propagateurs de maladies. On sait déjà que les rongeurs ont été responsables de maladies très graves qui n'ont pas totalement disparu dans le monde. Citons par exemple la peste et le typhus marin qui peuvent être transmis par la puce et le pou du rat.

A ces impacts écologiques présentés de manière succincte s'ajoutent les spécificités culturelles et les perceptions des populations locales qui jouent un rôle important pour

¹²³ Voir Gertrude Marie Mathilde Zombré Coulibaly, production domestique, récupération et recyclage de déchets plastiques, 1994, 112 pages

¹²⁴ Voir Copération française, la gestion des déchets solides dans les PVD, quelles spécificités pour la Mauritanie, P.37.

appréhender les circuits locaux de gestion des ordures ménagères à Nouakchott. Le langage, les lois, les coutumes, les croyances et les normes morales conditionnent le comportement humain selon des modalités très diverses et, notamment, elle définit le statut attaché aux différents rôles joués par les individus et détermine quels comportements individuels et sociaux sont jugés acceptables.

Chapitre III. Les notions de « sale » et de « propre » chez les populations locales maures et peulhs.

La culture influence la manière dont les gens perçoivent et apprécient leur cadre de vie. La perception qu'ils ont de leur environnement n'est pas uniquement physique, elle possède également une dimension sociale et une dimension spirituelle. Les notions de propre et de sale, de pureté et de souillure sont très développées dans la plupart des grandes religions du monde et à côté de leur signification physique, elles prennent un sens spirituel. Lorsqu'on dit à des gens que le nouveau système d'assainissement va rendre leur environnement « plus propre », le sens qui sera donné à ce terme sera celui qui correspond à leur propre interprétation du concept de propre. Dans la même logique des populations locales, la notion de déchet paraît être une notion assez relative, surtout quand on sait que rien n'est à jeter a priori, particularité peut-être des populations pauvres. Ce que nous observons est la réutilisation immédiate ou plus tardive d'une bonne partie de ce que certains appellent déchets. Rien ne se perd, la notion de déchets chez les populations ne répond pas à nos préoccupations d'intellectuels, de techniciens qui correspondent à celle du développement ou de la société de consommation.

Sur le plan de la perception, il est certainement possible de parler d'un concept de déchet pour les habitants concernés relativement aux conditions de vie. Ce qui ne sert à rien et qui se jette chez les riches n'est pas ce qui se jette chez les pauvres qui en font usage multiple. Dans tous les cas, malgré la pratique très répandue de garder à côté de soi tout objet qui pourrait éventuellement servir, les gens jettent des choses qui ne leur servent à rien, sachant qu'elles seront enlevées.

Mais est-ce que les vendeurs/revendeurs perçoivent ce qu'ils collectent et les revendent comme des déchets, ou ont-ils un autre concept ?

Ce que nous pouvons dire est que la plupart de ce que les gens gardent ne sont pas des déchets, bien qu'il soit utile d'explorer plus tard le statut des objets divers qui sont apparemment abandonnés qui créent des problèmes à la salubrité de l'environnement.

Un objet mis de côté parce qu'il peut éventuellement servir n'est pas un déchet. Mais ce n'est pas le cas d'un objet placé en dehors de l'espace domestique immédiat afin qu'il puisse être repris par une autre personne pour s'en servir: cet objet est certes perçu comme un déchet pour la personne qui la place dans une décharge. Est-ce perçu comme un déchet pour celui qui le prend ? Probablement pas. Est-ce perçu comme un déchet en cas de vente par l'habitant à quelqu'un dont c'est le métier de les collecter (ou en cas de remise de main en main entre habitant et une autre personne) ? Probablement pas, par celui qui le reçoit, mais la réponse est certainement ambiguë pour celui qui vend. Tout dépend de son niveau d'instruction, de son statut social et de son éducation familiale et culturelle. Dans le cas de Nouakchott, il est fréquent d'observer certains ménages démunis détenir des objets ou produits qu'ils réutilisent, donnent ou vendent. Ces ménages ne considèrent pas ces objets ou produits comme étant de déchet qui ne sert plus à rien donc à jeter alors que les ménages relativement riches ayant un certain niveau d'instruction considèrent les objets déjà utilisés comme de déchets à jeter définitivement même s'ils en réutilisent quelques uns comme par exemple les reste d'aliments qu'ils assèchent pour une valorisation directe (pour nourrir leurs animaux domestiques mais jamais pour les vendre).

Il est donc essentiel de bien comprendre quels sont les sens traditionnels donnés aux concepts de propre et de sale, de pure et de souillure.

Les notions de «sale» et «propre» ont des significations variées selon qu'on se trouve en milieu maure ou peulh. Il n'est pas aisé de faire une présentation précise de la composition ethnique dans la ville de Nouakchott, car il n'existe pas de données gouvernementales disponibles pour la composition ethnique. La présentation ethnique qui sera faite ici va concerner uniquement les deux ethnies majoritaires dans l'ensemble du pays, les maures et les peulhs. Les maures sont divisés en Maures blancs d'origine arabo-berbère et Maures noirs qui regroupent, d'une part les « Abid » ou esclaves et de l'autre les Haratines (anciens esclaves affranchis¹²⁵).

¹²⁵ Rappelons que l'esclavage n'est pas le domaine réservé des maures blancs. Dans l'ethnie maure, parmi les Haratines et les tributaires (zanaga) il y en a qui possèdent des esclaves. Selon OULD SIDI (Université de Montréal, 1993), à certaines époques cette pratique était si répandue que le statut hiérarchique des groupes ne les empêchait pas de devenir propriétaires d'esclaves. Il concerne aussi les autres groupes sociaux comme les peulhs et les soninkés qui pratiquent également l'esclavage.

Ces Haratines représentaient au début des années soixante 42% de l'ensemble de la population maure, soit 13% d'esclaves et 29% de Haratine.¹²⁶ Il s'agit plutôt des populations de langue et culture maure, présentes dans l'ensemble du pays (88,7 % de la population). Les négro-africains (12,3% de la population) qui sont par ordre d'importance, les Peulhs ou Halpoulaars (5,3 %), les Soninkés ou Sarakolés (1,0 %) et les Wolofs (0,3 %). Selon Amnistie internationale, Anti-Slavery International et de nombreuses ONG locales, plus de 10 % de la population serait toujours maintenue en esclavage¹²⁷. La pratique serait plus répandue chez les Maures, mais perdurerait aussi chez les Wolofs, les Peuls et les Soninkés, les trois principales ethnies du sud du pays.

Cependant, l'islam qui est la religion pratiquée par la quasi totalité des Mauritaniens, recommande la propreté. La propreté est en effet une exigence commune à ces groupes ethniques majoritairement musulmans.

Une approche socio-anthropologique conduite sur la base des entretiens menés auprès des chefs de ménage d'origine peulhe et maure¹²⁸ dans le cadre de ce travail de recherche ont permis de mettre en évidence le sens donné aux concepts traditionnels. Ces analyses s'intègrent dans la représentation que les populations locales ont des déchets. Ceci renvoie aux notions de «propre» et de «sale» et à leur intégration dans les langues locales.

A- Le « sale » et le « propre » chez les Maures.

Dans la société maure, le « sale » c'est ce qui dérange, ce qui est inconfortable. Le sale étant ce qui est mauvais, sa manipulation est inacceptable. Au vu du « sale » (ordures ménagères), le Maure se cache le nez. Les exemples les plus cités chez les Maures sont le poisson avec sa mauvaise odeur, les excréments ou les corps décomposés «jifa». En milieu maure, jadis, la propreté vestimentaire était négligeable. Aujourd'hui, la propreté vestimentaire est devenue un signe d'urbanité.

¹²⁶ Selon OULD SIDI (Université de Montréal, 1993), ces chiffres ont été donnés par une institution française qui effectuait un recensement à cette époque. Depuis, cette typologie sociale est devenue presque tabou bien qu'elle n'a pas complètement disparu. Dans les recensements nationaux (1977 et 1988) toutes ces catégories se retrouvent sous les vocables de maure ou d'arabe.

¹²⁷ [http:// fr. wikipedia. org/ wiki/ Discussion:Culture_mauritanienne](http://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion:Culture_mauritanienne).

¹²⁸ Voir démarche méthodologique pour la méthode qui nous a permis de travailler.

Toutefois, Il y a des nuances dans l'utilisation des vêtements selon qu'on est homme ou femme. L'habit sale est généralement échangé par un propre plus qu'il n'est lavé. Cette situation est plus perceptible chez les femmes alors que les hommes accordent peu d'importance à la propreté vestimentaire. Ce qui importe, c'est l'absence de toute souillure comme le sang, les excréments, etc.

L'hygiène corporelle paraît secondaire. L'odeur de la sueur n'est pas incommode. La propreté corporelle se limite aux parties visibles du corps (bras, visage, jambes). Cette perception connaît des mutations importantes. La propreté corporelle a aujourd'hui un sens esthétique : «masgoul» en maure, qui veut dire la propreté à la fois corporelle, vestimentaire et spatiale. Or le « sale » et le « propre » sont deux concepts plus nuancés chez les Peulhs.¹²⁹

B. Le « sale » et le «propre » chez les Peulhs.

Dans la société peuhle, la propreté corporelle facilite l'intégration de l'individu au groupe. Une personne dont l'hygiène corporelle n'est pas assurée est rayée du groupe. La propreté corporelle est désignée par le concept de «labal bandou», elle revêt une importance capitale. Laver, faire le linge se dit «woupoudé». Un habit sale «enafaki». Cette caractéristique est très importante ; un habit peut être déchiré mais propre, il est plus acceptable qu'un habit neuf, mais sale. Une culotte mal lavée est «enassorbi», c'est-à-dire qui dégage l'odeur des urines ou des excréments. La sueur est ainsi appelée «enadorwi». On dira du poisson frais «enassithie» comme les oignons. De tout organisme en décomposition on dira «enalobi» : c'est ce qui pue à un degré insupportable.

Cette multitude d'appellations dans la société peuhle pourrait s'expliquer en partie par leur environnement (vallée du fleuve Sénégal), plus humide et donc propice aux putréfactions. L'odorat s'habitue et apprend à nuancer une panoplie d'odeurs. Les Maures nomades vivant dans un milieu aride n'utilisent que la notion puante «makhnez» sans aucune autre nuance. Mais la notion "tahir" qui veut dire « pureté » en islam, c'est-à-dire absence de « najassa » ou de «khabatha» (sang, urine, excrément...) est utilisée à la fois par les sociétés maure et peulhs.

¹²⁹ Voir questionnaire entretiens dans annexe.

C- Le «tahir» : une notion commune aux sociétés maure et peulh.

Dans la littérature islamique, les exégètes mettent en exergue la place de choix de la propreté corporelle, vestimentaire, alimentaire et spatiale. Les ablutions, les bains rituels sont une exhortation à l'hygiène corporelle ; l'interdiction de la consommation de la viande de porc, du vin a pour justification la santé des croyants¹³⁰. Le prophète a mis en garde ceux qui satisfont «les besoins naturels» sur la place publique ou à l'ombre d'un arbre. Bien d'anecdotes montrent que le prophète fut un véritable administrateur de l'assainissement et de la santé publique.

Les attitudes des habitants de Nouakchott très attachés à l'islam sont t - elles conformes à cet enseignement ou bien en quoi l'Islam modèle t-il les habitants de Nouakchott en matière de propreté ?

L'islam recommande la pureté, un boubou peut être visiblement sale mais pur en ce sens qu'il n'a eu aucun contact avec toute souillure (sang, urine, excréments...). La pureté ici est différente des apparences. Ce qui rend impur, c'est le contact avec une souillure. Ainsi, un chef de ménage maure a certifié que son boubou était pur et qu'il pouvait prier avec alors qu'il était visiblement sale¹³¹.

Le tahir est la pureté rituelle qui permet aux croyants de pratiquer la prière. La pureté rituelle s'obtient en lavant le «khabatha» ou en se purifiant du «najassa», bain rituel de la «Djenaba» ou à défaut en pratiquant les ablutions sèches «Tayamoum». Les croyants confondent souvent la pureté (Tahir dans sa conception religieuse) à la propreté. Les chefs de ménages interrogés ont déclaré en effet, dans leur majorité, que tout ce qui est tahir est propre¹³². Les différentes réponses obtenues montrent également que dans la société peuhle, la notion de tahir (pur) est diffuse et se confond très souvent avec la propreté. Les femmes définissent le pur comme « une chose qui sent bon ». Mais elles soutiennent sans exception qu'une maison doit rester toujours propre pour le bien-être de la famille.

Sur le plan de la pratique des ordures, sans aucun préjugé sur le mode de vie rurale ou sur le mode de vie urbaine et sans donner l'impression de créer une dualité sur les qualificatifs

¹³⁰Yassuf Elgardawi « le licite et l'illicite en islam » International Islam Fédération of Students Organisation 1140 A.H, 1989, p. 83.

¹³¹Entretien à Elimina ; février, 2005.

¹³² Voir entretien avec des chefs de ménage peulh et maure sur les notion de sale et propre dans entretien ménage et questionnaire entretien dans annexe.

« rural » et « urbain », les périphéries (les espaces périphériques de Sebka et Elmina) où nous avons mené nos enquêtes (enquête quantitative et entretiens avec les ménages) sont en effet entre autres les plus défavorisées, les moins urbanisées et regroupent des populations qui ont des comportements qui sont le plus décriés par les municipalités. Quasiment ignorée jusqu'alors, « la gestion rationnelle des ordures » est portée par le discours hygiéniste des Communes qui n'hésitent pas à stigmatiser nombre de comportements des néocitadins jugés incompatibles avec l'idéal du nouveau habitant de la ville : les services techniques de la Communauté Urbaine de Nouakchott justifient d'ailleurs la faiblesse des services dans ces quartiers par les pratiques des habitants vis-à-vis des ordures, proches selon eux des pratiques rurales favorisant la multiplication de dépôts sauvages, l'enfouissement et l'incinération des déchets en périphérie. C'est ainsi qu'explique Ahmed Hamza, président de la Communauté Urbaine de Nouakchott, « Nous sommes un peuple de bédouins, les nomades avaient l'habitude de jeter leurs déchets n'importe où et de déplacer leurs tentes dès que les poubelles devenaient trop volumineuses. Or, les citoyens doivent comprendre qu'on ne vit pas de la même manière en brousse et en ville ».¹³³ Cette citation illustre bien une certaine stigmatisation des anciens nomades qui ont du mal à s'adapter aux normes urbaines. Mais il s'avère que le discours hygiéniste tenu par les Communes n'est que l'expression de leur incapacité à faire face à leur responsabilité afin de couvrir les périphéries qui ne cessent de s'étendre sur des vastes zones notamment à l'est et au sud de la ville. La lassitude et l'incapacité des Communes à étendre le service aux espaces périphériques à chaque fois repoussés les condamnent à n'être opérationnelles de façon régulière que dans les zones les plus proches et les zones de haut standing disposant d'infrastructures suffisantes (voiries, égouts, espaces aux fonctions multiples...), facilitant la collecte et le transport des ordures. Cette lassitude se traduit ainsi par des accusations fortuites portées contre tel ou tel groupe pratiquant tel ou tel genre de vie, jugé inadapté aux normes de la ville qui restent cependant elles mêmes mal définies. En effet, il est clair que le faible accès des quartiers périphériques au service de ramassage des ordures ne saurait être justifié par des telles accusations.

Si la propreté est valorisée dans les discours, notamment ceux des services déconcentrés de l'Etat (services de l'hygiène, de l'environnement...), il semble que l'évolution des pratiques des ménages concernant l'évacuation de leurs ordures s'explique avant tout par les sentiments de « honte » vis-à-vis du voisinage. C'est d'ailleurs pourquoi certains ménages accusent des voisins anonymes de déverser les ordures devant leurs portes ou à l'angle de leurs maisons.

¹³³ [www.assainissement solides –Noukchott](http://www.assainissement.solides-nouakchott.com), consulté samedi 16 mai 2009.

Ainsi, 21,42% des ménages de Sebkha et Elmina non abonnés déversent leurs ordures ménagères dans un coin de rue cachée, 35,71% dans un lot abandonné, 7,14% dans un espace public non bâti, 28,51% dans un espace privé non bâti. Ici la différence entre espace privé et lot abandonné réside dans le fait que l'espace privé peut être une parcelle privée non bâtie tout simplement. Par contre, le lot abandonné est toujours bâti en partie (parcelle clôturée et abandonnée ou maison déjà bâtie en détérioration importante et abandonnée ou maison dont la construction est inachevée faute de moyen). Il s'agira de cacher le déchet, de manière à ce qu'on ne remarque pas sa présence. La mesure prise, plutôt que d'évacuer définitivement le déchet, fut donc d'enfermer le déchet dans un espace où sa visibilité ne gênerait pas les passants et n'aurait pas d'effet stigmatisant sur les ménages qui le produisent. Compte tenu de tous ces déchets enfermés dans des endroits difficiles d'accès, on voit que la quantité d'ordures qui est transportée et entreposée en décharge est faible par rapport à ce qui est produit véritablement. Lorsque les ordures qui sont entreposées sur les voies publiques sont collectées par la Commune, on a alors l'illusion que tout va bien, mais la présence des ordures déversées anarchiquement dans des espaces enfermés, échappant au service de collecte des municipalités, constitue un risque potentiel de dégradation des espaces urbains et périurbains de la ville de Nouakchott.

La logique sociale (la réputation d'honneur) ou morale (la honte) prime sur la logique d'hygiène (la crainte de la pollution ou de la contamination)». Le fait que « les gens étaient attentifs à ne montrer de leurs propres ordures que ce qui est montrable en les jetant discrètement dans les parcelles clôturées, inoccupées, dans les ruelles cachées etc. en est une parfaite illustration. Il est fréquent que des disputes éclatent entre voisins ou entre ménages et agents communaux chargés de collecter les ordures ménagères.

En effet, il arrive qu'à la suite d'accusations mutuelles entre voisins ou d'agressions verbales et déshonneur¹³⁴, les disputes qui éclatent aillent jusqu'au conflit social et la presse écrite ne manque pas d'en faire écho. C'est ainsi que HORIZON, note à propos de deux femmes respectivement maure et bambara plaignantes: « Au cours de notre reportage, nous sommes tombés par hasard sur une dispute dans les locaux de la mairie d'Elmina, opposant un chef d'équipe de collecteurs et des femmes venues se plaindre auprès du chef de service Assainissement de cette Commune. Pour Mme Aichatou mint Ahmed, les collecteurs ne font

¹³⁴Le déshonneur ici signifie porter atteinte à une personne en la traitant de particulièrement sale et incapable de respecter les normes d'hygiène fixées par la communauté pour la vie en société. Cette personne est généralement indexée par tous et exclue par le groupe notamment chez les peulhs.

pas leur travail correctement. Cela fait un mois, précise-t-elle, qu'ils ont disparu dans la nature. Pendant cette période, les ordures se sont accumulées et ont rendu le quartier complètement invivable. Pourtant nous payons chaque mois 500 UM à ces collecteurs. Cette fois-ci, je ne me suis pas acquittée de cette redevance parce qu'ils n'ont pas fait leur boulot. Nous n'allons pas consacrer nos maigres ressources à des services non rendus. C'est la raison pour laquelle j'ai eu une empoignade avec ces agents de la mairie qui veulent me forcer à payer en usant des propos très déplacés. Quant à Mme Zeinabou Diarra, une des femmes plaignantes, elle déplore que depuis trois mois les ordures s'empilent dans leurs quartiers. Naturellement nous n'avons pas payé la taxe pendant ce temps parce que c'est nous qui avons créé une fosse devant notre maison pour y enterrer les ordures ménagères. Pour ce qui est des eaux usées, elle pose un vrai problème. C'est pourquoi nous les déversons sur la place publique parce que nos fosses sceptiques ne peuvent plus les contenir..... Du côté de la mairie, la version du chef d'équipes de collecte des ordures d'Elmina, M. Saleck OULD Eleyat est tout autre : Nous sommes restés quatre jours seulement sans transporter les ordures, fête d'El Fitr oblige. D'ailleurs, nous faisons du nettoyage tous les trois jours ».

Il en ressort que les deux principaux acteurs de la gestion des ordures ménagères (ménages et Communes) s'accusent mutuellement de mal gérer l'enlèvement des ordures. Chacun jette la responsabilité sur l'autre de la non-gestion des déchets qui prévaut à Nouakchott. Le passage ci-dessus résume les tensions engendrées par cette non gestion des ordures ménagères, dans la mesure où aucune structure technique de prise en charge et de suivi des déchets n'existe dans la ville. Il importe de noter que l'objectif de la gestion des déchets ne doit pas se limiter qu'à leur évacuation loin des habitations mais prendre en charge aussi leur élimination. Or même l'objectif de la collecte des déchets et leur déplacement vers des zones désertiques éloignées des habitations (qui n'est en réalité qu'une étape de la gestion) n'est pas atteint.

Conclusion de la deuxième partie

En somme, les perceptions socio culturelles et religieuses sont dominées par des notions utilisées par les populations locales. Ces notions ne sont pas toujours conformes aux concepts officiels utilisés par les municipalités chargées de la collecte et du transport des ordures ménagères. Par exemple, les restes d'aliments et les épluchures des légumes appelés « Elhache » en hassania (maure) considérés comme déchet par les municipalités n'en est pas un chez les populations locales. Ainsi, le « Elhache » est rarement mis à la poubelle, il est plutôt conservé, vendu ou donné pour la nourriture des animaux domestiques.

Pour saisir le rapport complexe entre comportement des populations locales et production des ordures ménagères, une analyse des concepts utilisés loalement pour désigner le sale et le propre a été nécessaire. La perception du sale et du propre est fondée sur les coutumes des populations. Les fondements sociologiques et la vision endogène des ordures ménagères méritent une attention particulière pour la compréhension de la gestion domestique des déchets. Les modèles socioculturels s'inspirent des croyances et interdits. Mais, il est certain que le transfert en milieu urbain de certaines pratiques spatiales et socio anthropologiques des semi sédentaires¹³⁵ n'est pas le seul facteur déterminant dans l'explication de la difficulté des autorités locales à faire face au problème de gestion des ordures ménagères.

La meilleure connaissance des aspects socio-culturels est également la surveillance rigoureuse des stratégies endogènes positives et leur combinaison aux stratégies de gestion urbaine des ordures dans le cadre des approches d'une gestion intégrée des ordures ménagères à Nouakchott. Pour ce faire, il a été nécessaire de faire une interprétation des notions utilisées par certains groupes sociaux et leur implication sur la collecte des ordures au niveau local. La collecte est un champ vaste qui fait appel non seulement aux stratégies des populations locales, aux services rendus par les municipalités mais aussi aux activités des acteurs privés. La collecte est en effet un domaine qui recouvre un ensemble d'activités présentant des pistes importantes à explorer afin de cerner la gestion des ordures ménagères telle qu'elle se déroule dans la ville de Nouakchott.

En général, l'organisation de la collecte des déchets urbains varie selon les caractéristiques des Communes et dépend de l'étendue du territoire, des moyens humains, matériels et financiers, de la voirie, etc.

En fait, la population, malgré un comportement parfois négligent, tient à la propreté des rues et des espaces publics, mais se montre peu reconnaissante des efforts réalisés dans ce domaine par la Commune.

¹³⁵ Ici les semi sédentaires signifient les ménages qui sont installés en ville mais qui conservent, en partie, leur mode de vie nomade à travers des voyages saisonniers en milieu rural (généralement pendant l'hivernage).

Dans tous les cas, l'impact de l'accumulation des ordures ménagères sur l'environnement en général peut être résumé comme suit :

- Pollution de la nappe phréatique par infiltration de certains déchets, singulièrement les déchets liquides.
- Odeurs nauséabondes rendant l'air irrespirable sur plusieurs kilomètres. Les ordures ménagères contiennent des matières organiques putrescibles dont la fermentation entraîne des gaz malodorants.
- Nuisances d'ordre esthétique comme le spectacle fourni par la large bande de sacs plastiques tapissant les arbres entourant la décharge et s'y accrochant lors de leur transport par le vent. Les papiers et autres éléments légers (matières plastiques) sont une source d'insalubrité et nuisent à l'aspect de la ville.
- Présence, dans les tissus d'origine animale, de composés chimiques de nature complexe provoquant le dégagement de mauvaises odeurs.
- Risques d'épidémies liées à l'accumulation des ordures ; les mouches et moustiques qui prolifèrent surtout en saison des pluies, constituent une cause des maladies pour les Nouakchottois.
- Pollution de l'air par les fumées d'incinération et la poussière : l'envol des poussières, outre la pollution atmosphérique engendrée, contribue à la souillure des voies et edifices publics et privés.
- Eparpillement des déchets légers (plastique) sous l'effet du vent ou tout simplement du fait de l'indiscipline de certains charretiers qui n'hésitent pas à déverser leur chargement le long des routes avant même d'accéder à la décharge.

TROISIEME PARTIE
La collecte des ordures ménagères à
Nouakchott

La collecte des ordures ménagères s'effectue par différents acteurs au centre desquels les Collectivités locales (Communes et Communauté urbaine) ont un rôle de coordination. Les collectivités locales diffèrent selon le type de collecte (Commune pour la collecte primaire et Communauté urbaine pour la collecte secondaire).

Pour ce faire, les entreprises privées passent des contrats avec la Communauté urbaine de Nouakchott (CUN) pour la collecte secondaire. Mais les entreprises collaborent avec cette Communauté urbaine dans un climat difficile. Or pour financer le secteur des déchets, les collectivités locales ont généralement recours soit au financement direct par la collectivité ou l'Etat sur fonds propres soit aux emprunts ou aide dans le cadre de la coopération pour le développement urbain.

Les organisations non gouvernementales ou associations actives dans le domaine de la gestion des ordures ménagères interviennent essentiellement au niveau des quartiers périphériques mal desservis par les Communes pour ramasser les ordures.

A cet effet, il y a plus complémentarité que concurrence entre les acteurs de la gestion des ordures ménagères.

La question est aussi celle des modes de financement et, dans le cas de collectes d'argent, des modalités de cette collecte : quand, avec quelle périodicité, par qui, dans quelles conditions, à la suite de quelles expériences ?

Aussi, les acteurs menent des actions dont les résultats diffèrent selon les moyens matériels, humains et financiers dans chaque zone. Ainsi, les résultats de l'action des acteurs dans les quartiers de « moyen et bas standing » diffèrent sensiblement des résultats de l'action des acteurs de gestion des ordures ménagères dans les quartiers de haut standing. Il en ressort une inégale répartition spatiale des moyens d'intervention et des résultats obtenus selon les quartiers.

Dans cette troisième partie, il s'agit de traiter de la gestion des ordures ménagères à travers les acteurs (ménages, collectivités locales, institutions publiques et privées, secteur informel). D'une part, l'analyse des données documentaires et qualitatives permettront, on l'espère, de connaître le domaine d'intervention et le dynamisme des acteurs. D'autre part, l'observation des moyens d'intervention et l'action des acteurs permettront de cerner les résultats dans chaque zone et contribueront à l'explication de leur inégale répartition.

Chapitre I. Les étapes de collecte définies par les collectivités locales.

A Nouakchott, la gestion des ordures ménagères est constituée de trois étapes complémentaires. Ces étapes vont de la collecte auprès des ménages en passant par leur évacuation au site de transit jusqu'à leur évacuation définitive à la décharge finale généralement effectuée par la Communauté urbaine ou des entreprises privées qui ont passé un contrat avec elle. Cette façon de collecter et de transporter les ordures ménagères peut être considérée comme un ensemble d'éléments cohérents et interdépendants mais ces éléments peuvent aussi être considérés comme dissociés, les opérateurs pouvant ne pas être les mêmes.

Mais le secteur privé a du mal à se positionner spontanément sur le marché de la collecte primaire, en raison du non respect du cahier des charges et du non respect des engagements pris par la Commune de payer dans les délais les sociétés privées. Néanmoins, A côté des services privés, on a des groupes d'initiative commune (comités de quartier et ONG) et des charretiers du secteur informel qui travaillent pour leur propre compte ou qui ont passé un contrat avec la Commune et pour lesquels la collecte des ordures ménagères auprès des ménages (collecte primaire) est une activité principale.

A- La collecte primaire : un rôle attribué aux Communes.

La collecte primaire est une pratique largement répandue (elle est pratiquée dans toutes les Communes concernées) dans la ville de Nouakchott. Il s'agit d'une collecte des ordures et de leur évacuation, effectuées au moyen de charrettes à traction asienne, depuis les habitations jusqu'à des points de regroupement désignés. Elle est principalement prise en charge par le secteur informel (charretiers, micro entreprises etc.), qui pallient ainsi les insuffisances du service public, en particulier dans les quartiers inaccessibles aux camions et bennes de collecte des ordures.

Les dispositions réglementaires dans la filière des déchets ménagers répartissent les tâches de collecte et de transport des ordures entre la Communauté urbaine de Nouakchott et les Communes membres de cette Communauté urbaine. L'article 2 de l'ordonnance 87.289 du 20 octobre 1987 instituant les Communes étend les compétences communales à l'enlèvement des ordures ménagères. La loi n°2001.51 du 19 juillet 2001 transforme la Commune de Nouakchott en Communauté urbaine et

répartit les fonctions communales entre elle et les Communes membres. Dans ce cadre, elle confie en son article 3 à la Communauté urbaine la gestion des ordures ménagères. La loi 51 de 2001 précise aussi que la Communauté urbaine de Nouakchott (CUN) et les Communes peuvent convenir du niveau de transfert de ces compétences. Peu après la création de la CUN et la définition de cette clause, c'est la CUN qui a repris les responsabilités de la gestion des déchets, en lieu et place de l'ancienne Commune de Nouakchott.

Devant le mécontentement de certaines Communes (notamment Toujounine et Riyad) face à ce transfert de pouvoir, la CUN a réalisé en régie la collecte complète (collectes primaire et secondaire) dans certaines parties de la ville. Plus tard, les Communes mécontentes ont obtenu de nouveau (arrêté du 3 juin 2003) la responsabilité de la collecte primaire, ce qui limitait la responsabilité de la CUN à la collecte secondaire. Par cet arrêté, cette responsabilité s'est généralisée sur l'ensemble des Communes de la ville de Nouakchott.

Mais cette loi n'est pas suffisamment précise. Par exemple, aucune mention n'est faite des conditions de travail et du rôle des petits opérateurs qui interviennent pourtant massivement et activement sur le terrain. Dès lors, il paraît clairement que l'évacuation des ordures est vue de façon très générale par le législateur mauritanien. Dans ce texte, il n'est question que de la division du travail entre la Communauté urbaine et les Communes alors qu'une plus grande importance devait être accordée à la définition et au rôle des petits opérateurs. Cette absence de cadre réglementaire approprié a favorisé un désordre important des structures et d'organisations de collecte primaire.

La collecte primaire est la première étape dans le processus d'évacuation des ordures ménagères (Cf. fig.4). Les ménages produisent les déchets et les stockent dans des contenants variés : sac, bassine, demi-fût ou panier. Les demi-fûts ont été délivrés par la Commune aux abonnés du service public dans la plupart des cas. Le reste des contenants provient des ménages. Ce sont généralement de vieux récipients usés qui ne peuvent plus servir qu'à stocker des ordures. Pour les ménages qui n'ont pas de demi-fût, la réutilisation des vieux contenants est une forme de récupération de déchets. Ainsi, selon les enquêtes menées dans le cadre de ce travail de recherche, 16,66% des ménages de Sebkhah et El Mina, abonnés à un service d'évacuation des ordures ménagères déclarent stocker les ordures ménagères dans des seaux, 3,96% dans des bassines, 24,60% dans un demi fût, 52,38% dans un sac et seulement 0,79%

dans un panier. Les ordures stockées après quelques jours pour certains et quelques semaines voire plus d'un mois pour d'autres sont transportées essentiellement par des charrettes, soit du secteur informel ou des particuliers, soit des ONG ou de la Commune pour être déversées dans des dépôts de transit.

Le transport du domicile au dépôt de transit est assuré par la Commune ou les opérateurs privés pour les abonnés à un service privé d'évacuation des ordures ménagères. Ainsi, 77,77%, des ménages de Sebkhia et El Mina disent être abonnés à un service de ramassage d'ordures ménagères. Parmi ces ménages, 75,51% sont abonnés au service communal. Les charrettes sont le moyen de transport le plus répandu. 95,91% des ménages de Sebkhia et El Mina abonnés aux services d'évacuation d'ordures ménagères déclarent évacuer leurs ordures au moyen des charrettes contre seulement 4,08% de transport par camionnette.

Mais le nombre d'opération d'évacuation auprès des ménages abonnés au service de ramassage des ordures ménagères qui doit varier entre 3 à 4 fois n'est pas respecté par la Commune. Ce qui incite de nombreux ménages à décrier la Commune et à se tourner vers les charretiers du secteur informel.

C'est pour cette raison que déclare Aïchatou Mint Brahim, une habitante de Sebkhia : « Pendant cette fête de tabaski, il y a seulement quelques semaines et ce n'est pas une situation qui arrive rarement, les déchets se sont accumulés pendant un mois¹³⁶. Les agents communaux ne sont réguliers que pour la collecte des taxes et pas pour le ramassage des ordures ménagères. Les déchets stockés débordent parfois les demi-fûts et se dispersent dans toute la rue parfois même dans la cour de la maison. Je jure de ne plus payer quoi que ce soit pour la Commune»¹³⁷.

Cette déclaration illustre que la collecte primaire sous contrôle des Communes n'est pas régulièrement assurée et ne couvre en réalité que certains espaces (quartiers de haut, moyen et bas standing réguliers), ce qui exacerbe souvent la colère des habitants des quartiers périphériques irréguliers déjà frustrés par leur faible accès aux services de base comme l'approvisionnement en eau, l'éducation et la santé.

Le service de ramassage de la Commune ne couvre que les quartiers de haut, moyen et bas standing réguliers. Or, il y a des zones précaires anarchiques occupées

¹³⁶ Il s'agit du mois de novembre 2004.

¹³⁷Entretiens avec une mère de famille de sebkhia en janvier 2005.

illégalement qui ne sont desservies que par le secteur informel ou des particuliers (charretiers travaillant pour leur propre compte).

Ces zones évacuent leurs ordures par opération d'évacuation à l'aide de charrette moyennant une somme proportionnelle au service rendu allant de 50 à 240 UM par opération. Le coût d'évacuation du domicile au dépôt de transit (DT) varie selon la quantité des ordures. Les habitants des zones précaires ne sont pas en effet abonnés au service municipal qui n'est pas assuré dans cette zone.

Les ménages qui ne sont abonnés à aucun des services de ramassage d'ordures ménagères (public ou privé) développent souvent des stratégies de contournement pour évacuer leurs ordures. 78,57% de ménages de Sebkhah et El Mina qui ne sont abonnés ni à un service privé ni au service communal de ramassage des ordures ménagères évacuent leurs ordures ménagères par un membre de la famille contre 14,28% par une servante et 7,14% (vivant à côté d'un site de transit) profitent de l'arrivée d'un camion de la Communauté urbaine (destiné à la collecte secondaire) pour y mettre leurs ordures sans y être abonnés.

Il en ressort que le secteur informel (charretiers privés) a permis une meilleure couverture spatiale du service de collecte. Aussi, on sait désormais que les populations, même à faible revenu, sont disposées à contribuer financièrement et directement à l'amélioration de la gestion des déchets, ce qui est rendu possible par le fait que les négociations du contrat de service entre les prestataires de service de précollecte et les populations sont déjà bien établies. Autrement dit les petits opérateurs (charretiers) sont issus des quartiers de moyen et bas standing et n'entretiennent pas que des relations commerciales avec les populations mais établissent des rapports basés sur la cohabitation, la parenté et l'appartenance à un même espace de vie (quartier, secteur, tribu, famille...), développant des nouvelles formes de solidarité basées sur des rapports sociaux avec les habitants.

Photo.9. Charretier de la Commune de Toujounine qui jette les déchets dans un



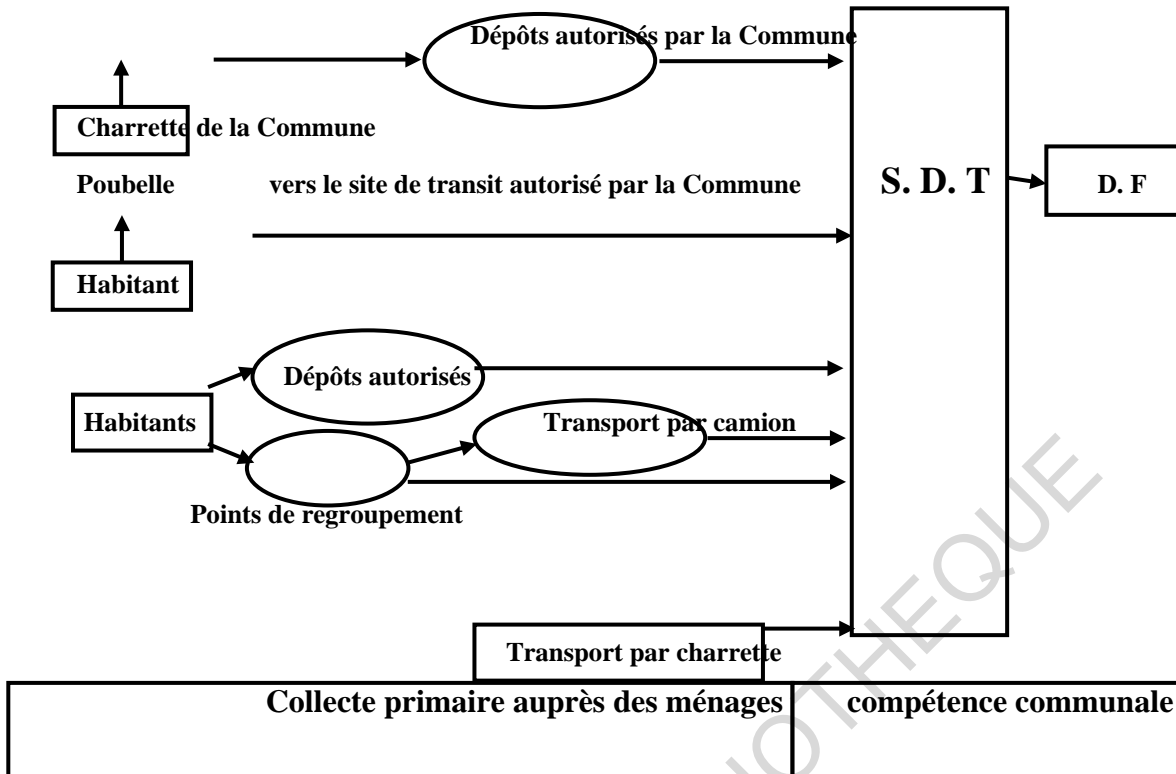
L'écriture en arabe sur la charrette est un slogan qui dit ceci: la propreté est une responsabilité commune. Ces charrettes qui font la collecte primaire appartiennent à la Commune de Toujounine (périphérie Ouest de Nouakchott). Elles évacuent les ordures des ménages abonnés au service de ramassage de la Commune. Il y a d'autres charrettes qui ne dépendent pas de la Commune. Ce sont les charretiers du secteur informel qui travaillent pour leur propre compte.

Photo.10. Charretier privé dans le quartier de Sebkha.



Une charrette privée transportant un gros sac se dirigeant vers un site de transit de déchets ménagers dans la Commune de Sebkha. Ce sac est grandement ouvert du haut pour contenir les déchets qui seront déversés directement par le charretier après avoir discuté du prix avec le ménage.

Fig.4. Schéma de la collecte primaire à Nouakchott.



Sources : O/ Khalifa, Septembre 2005.

S. D. T : Site de transit

D. F : Dépôt transit

Le schéma.4 ci-dessus présente le processus de collecte primaire des ordures ménagères qui se résume dans les deux cas de figure suivants :

Dans le premier cas de figure, l'habitant collecte et stocke ses ordures dans une poubelle privée (demi-fût ou sac). Ensuite, les déchets contenus dans les poubelles privées des ménages sont collectés et transportés soit par des charretiers individuels, soit des charretiers travaillant pour la Commune, soit par des charretiers travaillant pour des sociétés privées qui les évacuent à leur tour dans des sites de transit, dépôts autorisés ou des dépôts sauvages.

Dans le deuxième cas de figure (illustré dans le schéma 4), l'habitant collecte ses ordures et les déverse directement dans les dépôts autorisés ou dans les dépôts sauvages généralement à proximité du domicile. Enfin, les ordures déversées dans les dépôts autorisés ou les sites de transit ne peuvent plus être transportées que par des engins mécanisés de la Communauté Urbaine (camions, bennes tasseuses) qui les déversent dans les décharges finales, c'est la collecte et le transport secondaires.

Photo.11. Déchets liquides mêlés à des déchets solides coulant sur des sols de sebkha (Dépressions salées)

Les garages des voitures versent des liquides dangereux (huile de moteur, acides) à même le sol.

Ces liquides se mélangent aux eaux usées versées par les habitants pour présenter un véritable risque de pollution



Photo.12. Une poubelle en sac plastique posée devant une maison de Sebkha.

Les ordures qui sont déposées sans précautions particulières sont éparpillées autour de la poubelle en sac (sac qui contenait du riz et qui est réutilisé par les ménages après consommation du riz) destinée à leur collecte. Le comportement de certains habitants qui jettent les ordures n'importe comment ne favorise pas un ramassage total et efficace de leurs déchets.

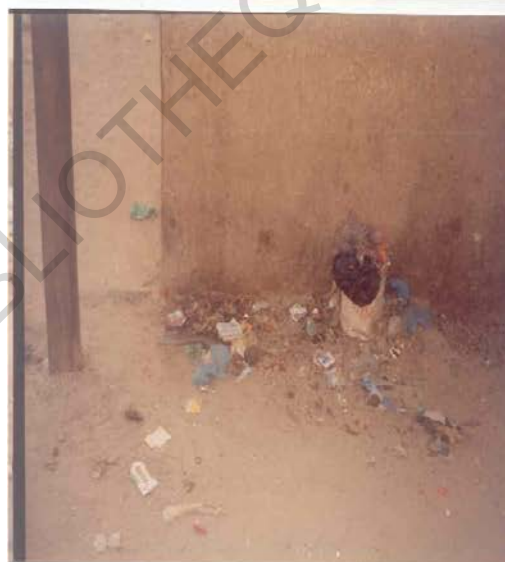


Photo.13. Ordures autour du grand marché d'El Mina.

Les marchés de la ville de Nouakchott sont particulièrement insalubres. Dans tous les coins des marchés, on observe une



Photo.14. Des ordures accumulées dans un espace privé de la Commune de Dar Naïm.



Des sachets plastiques qui côtoient des vieux pneus et de la ferraille de toute sorte dans une parcelle privée en état de délabrement important. Plusieurs parcelles se trouvent dans le même cas. Les ordures qui sont transportées par un membre de la famille, par une servante ou même par une charrette sont généralement déversées dans des espaces vacants de ce genre proches ou dans des lots aménagés et abandonnés ou des coins de rue cachée.

En somme, si elle a permis d'étendre la couverture du service de ramassage des ordures aux quartiers périphériques, et donc d'atteindre un nombre élevé de producteurs de déchets, la précollecte se heurte à un certain nombre de difficultés. Ainsi, la multiplication des acteurs, l'enfermement des déchets en raison de son effet stigmatisant et l'absence de base juridique pour la définition et le contrôle de petits opérateurs sont préjudiciables à la bonne marche de l'activité de précollecte. Les conditions de l'intervention des acteurs de la précollecte (défaillance ou insuffisance de service public) ne permettent pas de l'inscrire dans la durée.

En partant des pratiques actuelles, il est clair qu'il convient de préciser les rôles et les responsabilités de tous les acteurs concernés, la municipalité étant au centre du dispositif organisationnel. Il conviendrait également d'analyser les performances des engins utilisés pour transporter les déchets du dépôt de transit à la décharge finale (collecte secondaire).

B- La pratique de la collecte secondaire ou le Transport du dépôt de transit (DT) à la décharge finale, un rôle dévolu à la Communauté urbaine de Nouakchott (CUN).

La collecte secondaire, comme son nom l'indique, est la seconde étape dans le système de collecte et de transport des ordures ménagères. Si la collecte primaire permet aux Communes de collecter les ordures au niveau des ménages, la collecte secondaire, quant à elle, permet à la Communauté Urbaine de ramasser les ordures entreposées par les Communes sur les sites ou dépôts de transit pour les déverser dans la décharge finale, à environ 30km de la ville. Il ne s'agit pas de travail effectif, mais de « compétences » reconnues par la loi.¹³⁸ Les sites de transit sont des composantes importantes d'une stratégie de gestion intégrée des ordures ménagères. Mais leur mise en place se heurte à de multiples problèmes d'ordre technique et urbanistique (conception, construction et aménagement des infrastructures), institutionnel et organisationnel (mode de gestion et responsabilités), social et économique (choix du site, gestion des conflits, coûts), environnementaux (pollution, nuisance, normes, protection). En raison de ces difficultés, très peu de Communes disposent aujourd'hui des sites de transit fonctionnels et appropriés. Ceux-ci sont plutôt assimilables à des mini-décharges non contrôlées. En l'absence d'un schéma global de gestion cohérent des déchets ménagers, intégré dans le schéma de développement urbain, on assiste à l'amoncellement des espaces vitaux en dépôts de transit non aménagés des déchets.

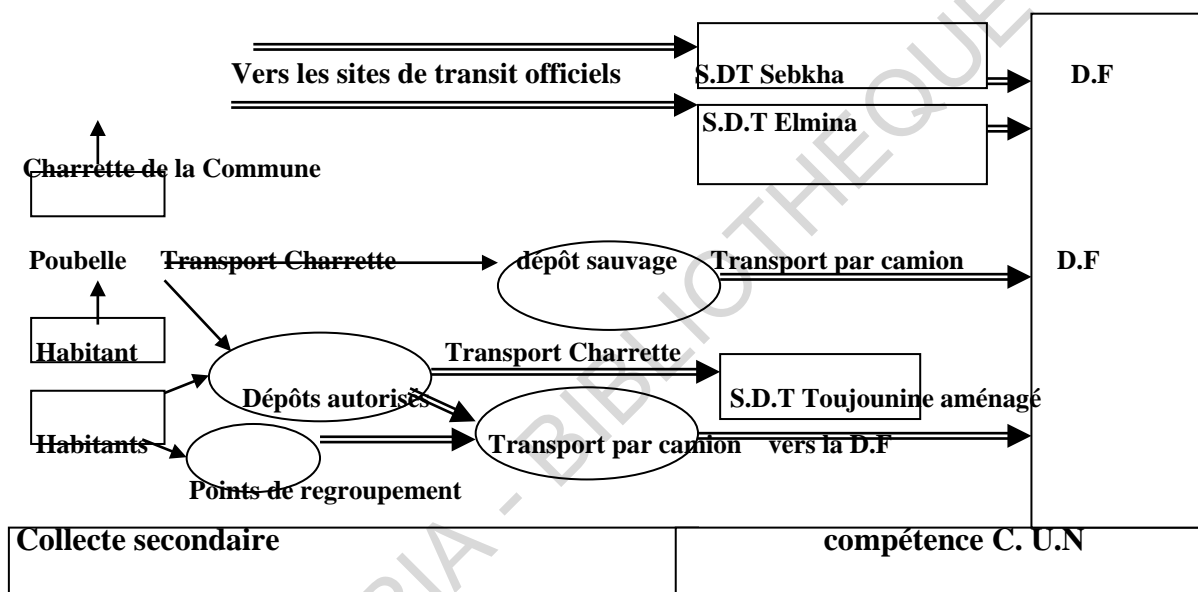
Photo.15. Site de transit de Toujounine aménagé et déjà opérationnel.



¹³⁸Voir définition de site de transit dans problématique.

Le site de transit de Toujounine est l'un des rares sites aménagés dans la ville de Nouakchott. Son aménagement est le résultat de la coopération entre la Commune de Toujounine et la Région Île de France. Il est prévu l'aménagement des sites de transit semblables dans toutes les Communes de Nouakchott. Mais l'attribution et l'aménagement des sites dans les Communes de Tayerett et Ksar sont soumis à l'accord des autorités publiques (wali, hakem). Les terrains destinés à accueillir les dépôts de transit dans ces Communes appartiennent au domaine de l'Etat.

Fig. 5. Schéma actuel de la collecte secondaire.



Sources : O/ Khalifa, septembre 2005.

S.D.T : Site de Transit.

D.F : Décharge finale.

C.U.N: Communauté Urbaine de Nouakchott.

Le schéma.5 ci-dessus présente le processus de collecte et de transport secondaires des ordures ménagères du domicile en passant par le site de transit jusqu'à la décharge finale. Il s'agit de la collecte et le transport des ordures du site de transit à la décharge finale par les camions benne. Mais dans l'ensemble, ce schéma n'est pas respecté (C.f Schéma.5). Ainsi, Il arrive que les ordures soient déversées par les ménages dans des décharges non autorisées, « des points noirs » ou des points de regroupement au lieu de l'être dans les sites de transit créés officiellement pour contenir momentanément les ordures avant leur évacuation définitive vers la décharge finale. Il arrive aussi que l'habitant qui collecte et stocke les ordures les déverse directement dans un camion destiné à leur transport vers la décharge finale sans passer par le site de transit.

Le site de transit se définit donc comme un lieu destiné à accueillir les ordures ménagères issues de la collecte primaire auprès des ménages en attendant leur évacuation définitive vers la décharge finale. C'est un site autorisé par la municipalité de la ville, il est appelé aussi site officiel. Le dépôt sauvage est un lieu créé illégalement par les charretiers et les populations pour accueillir les ordures ménagères issues de la collecte primaire auprès des ménages. Ces ordures sont généralement déposées sauvagement à même le sol (non respect de la capacité d'accueil de l'espace, débordement et éparpillement des ordures). C'est un site non autorisé par la municipalité. Or, le site non aménagé est un site autorisé mais qui n'a pas été aménagé par la municipalité faute de budget ou de financement destiné à son aménagement. La plupart des sites de transit de la ville de Nouakchott ne sont pas aménagés.

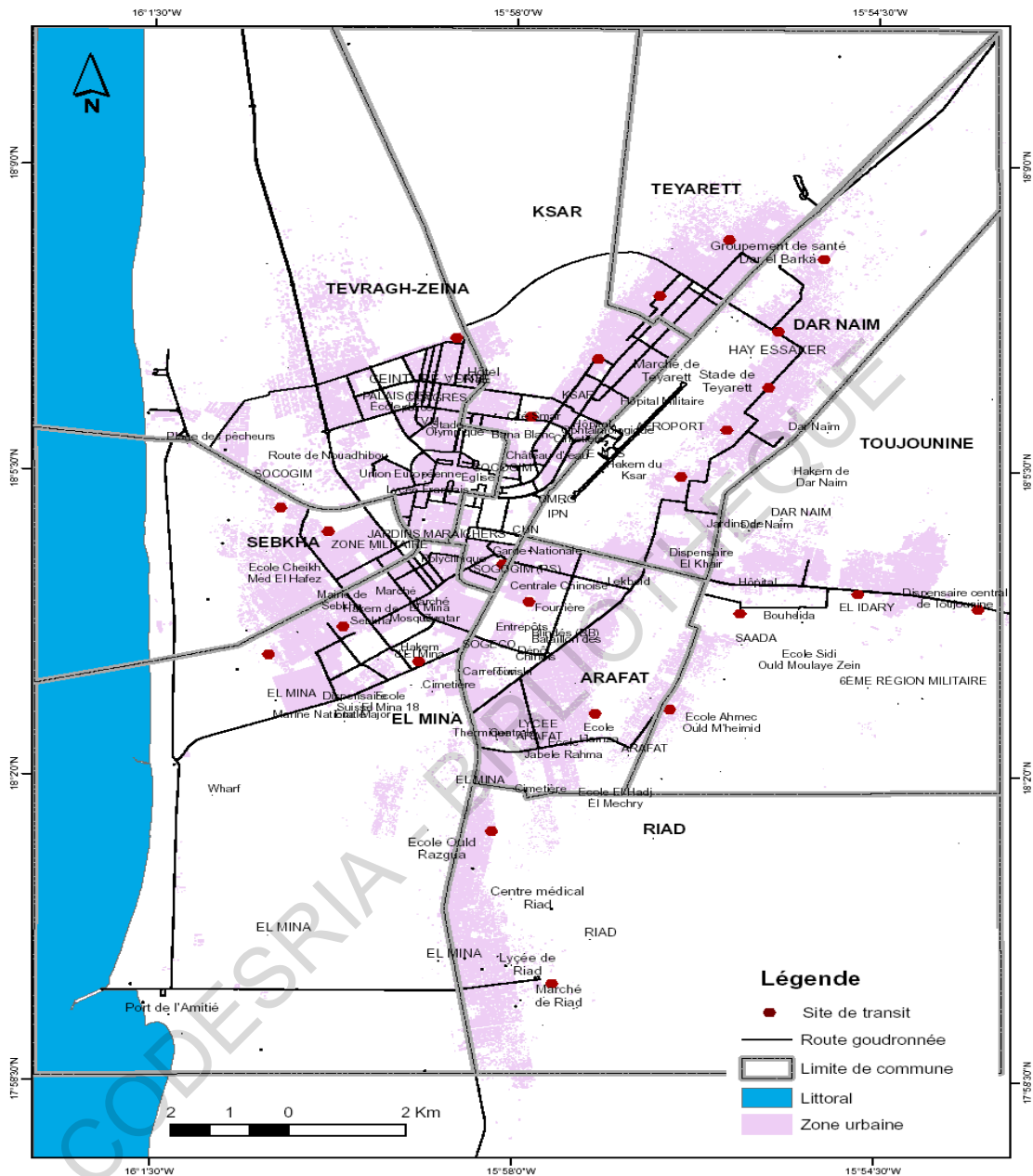
La pression foncière, l'hostilité des riverains, le coût des aménagements, les normes et techniques de réalisations sont les principales contraintes à prendre en compte pour appréhender ce maillon essentiel de la filière.

Du point de vue de leur statut, les sites de transit se répartissent en deux catégories :

- Les sites de transit qui sont sur des espaces libres appartenant au domaine privé de l'Etat ou de la Communauté urbaine de Nouakchott.
- Les sites de transit situés sur des terrains appartenant à des particuliers. Dans ce cas, les Communes devront obtenir un droit d'usage d'une durée minimale de 10 ans.

Les Communes, maîtres d'ouvrage, confient généralement à la CUN la maîtrise d'ouvrage déléguée pour ce qui concerne l'aménagement des sites de transit et l'acquisition de leurs équipements. Une fois leur réalisation achevée, les Communes réceptionnent les sites de transit et peuvent les intégrer dans la liste de leur patrimoine communal.

Carte.7. Répartition des sites de transit dans l'ensemble de la ville de Nouakchott.



Sources : Réalisée par NIANG et O/ KHALIFA sur fond de carte BSA, septembre 2009.

Le nombre de dépôts de transit non autorisés qui prolifèrent dans toute la ville échappe aux municipalités. Mais la Commune de Sebkhha ne dispose officiellement que de trois sites de transit officiels pour le dépôt des ordures ménagères en provenance des ménages. Ces sites ne sont pas aménagés aux normes techniques et sont aujourd'hui dissuasifs à cause de leur médiocrité ou de leur éloignement (C.f carte.7). De plus, ces sites ont été progressivement morcelés en parcelles destinées à la

construction. Ainsi, un site officiel a récemment été officiellement déplacé d'environ 500m plus à l'Ouest par la municipalité, dans une zone éloignée des habitations, à cause de l'évolution spatiale rapide qui repousse un peu plus la périphérie au sud de la ville. L'accès à ce site est cependant difficile en période de pluie ou de forte marée. La localisation du site militaire était idéale à cause de son éloignement des autres sites de transit officiels du quartier de Sebkha. Néanmoins son utilisation a été compromise par les plaintes des riverains et des militaires pour les nuisances olfactives et visuelles.

Mais la distance à parcourir pour atteindre ces sites de transit semble dissuasive. L'éloignement des dépôts de transit induit une perte de temps dans le transport pour les charretiers. L'inexistence de dépôts officiels suffisants fait qu'on retrouve des dépôts sauvages partout ; ceci mécontente les ménages riverains qui ne veulent plus s'abonner à un système de collecte. En raison de la taille importante de la ville de Nouakchott, les opérateurs de collecte primaire ne sont pas encore en mesure d'assurer l'évacuation en dehors de la ville et n'ont actuellement d'autre solution que de déverser leurs chargements à même le sol dans des dépôts sauvages non autorisés, pour la plupart au cœur de la ville. En l'absence d'aménagements adéquats, ces déchets se dispersent et constituent le principal motif d'insatisfaction des usagers (évacuation incomplète ou peu fréquente, voire inexistante pour certains dépôts sauvages).

Pour cette raison, une partie des déchets est emportée par le vent au cours de leur transport des habitations aux sites de transit. Or, l'aménagement des sites de transit avait pour objectif de faciliter la collecte et le transport des ordures ménagères sans nuire aux habitants.

Le coût de cette reprise de charge est important car il faut ramasser ces ordures remises au sol pour les remettre dans les camions de collecte secondaire. Le coût de location d'une chargeuse et du personnel nécessaire s'ajoute aux pertes de productivité dues au temps de chargement et aux effets induits sur le transport par la proportion de sable chargée. « Dans les Communes de Teyerett, Toujounine et Arafat où la proportion de sable est importante, le coût du chargement est estimé à près de la moitié de celui de la collecte secondaire. ».¹³⁹

Le transport du dépôt de transit à la décharge finale nécessite des moyens de transport techniquement adaptés. Mais les moyens de transport utilisés dans la collecte

¹³⁹ Hydroconseil et Tenmya, Etude pour la réalisation des sites de transit à Nouakchott, 2005, p.11.

secondaire sont généralement amortis et souvent inadaptés. Le choix des moyens de transport se porte souvent sur des solutions conventionnelles (bennes, bennes tasseuses, camions et autres équipements spécialisés). Le matériel utilisé, souvent importé, paraît, d'un point de vue opérationnel, inadapté aux besoins de la ville de Nouakchott (contenances, maniabilité, etc.) et les coûts de sa maintenance sont importants. On estime qu'actuellement les charges liées au transport, qu'il soit réalisé en régie municipale ou par délégation, absorbe plus de 60% du budget consacré par les municipalités de Nouakchott à la gestion des ordures ménagères¹⁴⁰, au détriment des autres séquences de la filière. L'enjeu est donc de parvenir à optimiser la chaîne de transport des déchets (parcours, matériels, manutention, etc.).

L'évacuation des ordures à partir des sites de transit opérationnels et la prise en charge des dépôts sauvages, dans la plupart des Communes, doivent être assurés par les sociétés privées sous contrat avec la Commune. Mais les engagements pris de part et d'autre ne sont respectés ni par la Commune (retards de paiement, et parfois conflit) ni par les sociétés privées (non respect du cahier de charges).¹⁴¹

Photo.16. Un camion transportant des ordures ménagères d'un point de regroupement autorisé à la décharge finale.



Des ouvriers de la société NOUR ramassent des ordures regroupées autour d'un dépôt sauvage autorisé à côté des jardins maraîchers de Sebkhâ. Ce ramassage secondaire s'effectue à l'aide des camions appartenant aux sociétés privées contractuelles sous le contrôle de la Communauté Urbaine de Nouakchott.

¹⁴⁰ Service financier de la Communauté urbaine de Nouakchott, mars 2005.

¹⁴¹ Voir cahier des charges des prescriptions techniques de la Commune en annexe.

En somme, les sites de transit sont des sites stratégiques où peuvent s'organiser le dépôt des ordures, la réduction du coût de transport et de dépôts sauvages à condition qu'ils soient aménagés en nombre suffisant et gérés de manière efficace et durable. Or les municipalités ne possèdent que des décharges aménagées et contrôlées rares. Cette situation va très vite montrer l'absence d'une réelle politique d'assainissement de l'environnement. Il est plus correct dans le contexte nouakchottois de parler de non-gestion des déchets, dans la mesure où l'objectif de la collecte est le déplacement des déchets ménagers vers des zones désertiques plus ou moins éloignées des habitations et non leur élimination. De plus les vents fréquents dispersant les déchets et l'indiscipline de certains charretiers et camionneurs ayant en charge l'acheminement des déchets vers les lieux officiels prévus à cet effet favorisent l'insalubrité déjà croissante de la ville. La Communauté urbaine se trouve dépassée par une gestion devenant incontrôlable face au coût élevé des installations (sites de transit aménagés ou en cours d'aménagement aux normes environnementales et d'hygiène) garantissant l'étanchéité et protégeant des nuisances.

Pour faire face à cette situation, les municipalités de la ville de Nouakchott ont alors souvent recours à la coopération bi ou multilatérale qui impose des normes environnementales difficiles à satisfaire dans le contexte économique et social des municipalités de cette ville. De plus, dans les quartiers périphériques les services municipaux font souvent défaut. Pour pallier ce déficit, une diversité d'acteurs s'impliquent de plus en plus (Communes, Communauté urbaine, ONG, sociétés privées et populations locales) dans une approche de mise en place de structures de suivi, de contrôle et de dialogue.

Chapitre II. Les acteurs de la gestion des ordures ménagères.

Les acteurs de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Nouakchott sont multiples et variés allant du simple habitant en passant par les Communes jusqu'aux sociétés privées et «petits opérateurs». Chacun présente des intérêts propres. La gestion des ordures qui existe à Nouakchott n'est sans doute pas satisfaisante et alerte sur l'urgence de prendre en main le problème, de nombreux acteurs ont pris alors

conscience de sérieux problèmes liés à la faiblesse du service et de pollution pouvant mettre en péril la vie des individus et des animaux de la biosphère nouakchottoise.

Peut-on identifier les acteurs de la gestion des déchets telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui dans les espaces urbain et périurbain de Nouakchott ?

Dans ce qui suit nous parlons des différents acteurs avant d'exposer les actions menées par ces différents acteurs en vue d'apporter des solutions à la situation de l'absence de gestion des déchets domestiques dans la ville de Nouakchott.

A- Les acteurs institutionnels et économiques de gestion des ordures ménagères à Nouakchott.

On parle d'acteurs institutionnels de la gestion des ordures lorsqu'ils relèvent de l'Etat ou des collectivités locales. Ainsi, les services de collecte et de transport des ordures des Communes et de la Communauté Urbaine de Nouakchott sont considérés comme des acteurs institutionnels. Or, les acteurs économiques regroupent les sociétés privées et les petits opérateurs (charretiers et particuliers etc..). Il arrive que ces derniers acteurs signent des contrats de prestation des services avec les acteurs institutionnels pour mieux gérer ensemble les ordures. Au côté de ces acteurs, il y a des organisations non gouvernementales locales et internationales qui interviennent essentiellement dans les quartiers périphériques dans une logique de complémentarité et d'appuis technique et financier.

La production d'ordures ménagères est importante à Nouakchott et présente de nombreuses contraintes. A cet effet, les autorités ont décidé de mettre en place une stratégie globale de gestion des déchets solides (SGDS), en 2003. Les principaux axes de cette stratégie sont l'organisation du service d'enlèvement des ordures ménagères et leur valorisation par les acteurs institutionnels et économiques. La valorisation des ordures ménagères étant une activité assez dynamique mais embryonnaire dans la ville de Nouakchott.

La Communauté Urbaine de Nouakchott.

A la différence de certaines grandes villes africaines comme Yaoundé ou Dakar, la Communauté Urbaine de Nouakchott est relativement récente. Créée en 2001, elle est la réponse au besoin de prendre des décisions à une échelle supérieure aux Communes membres. Ainsi, les 9 Communes de la ville de Nouakchott ont été

associées dans une seule collectivité territoriale, la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN). C'est un autre niveau de pouvoir pouvant prendre des décisions sur la gestion des services publics dans un contexte politique de décentralisation. C'est aussi la volonté des pouvoirs publics d'élargir les niveaux de décision en dépassant l'échelle communale dans le cas où le coût des services publics dépasserait les capacités techniques et financières des Communes ou dans le cas d'aménagements de grande envergure. Mais la Communauté Urbaine peut déléguer aux Communes tout ou partie de la responsabilité technique et financière de la gestion des déchets.¹⁴² Cette évolution s'est traduite sur le plan institutionnel par un engagement croissant du ministère de l'intérieur à travers sa tutelle sur les collectivités locales dans la politique de gestion urbaine. Dans le même temps, la direction de l'habitat et de l'urbanisme est peu opérationnelle, faute d'investissements.

La Communauté Urbaine planifie la collecte secondaire à travers l'évaluation des quantités, la détermination des dépôts de transit et des modes de collecte, la préparation et l'élaboration des contrats. Elle doit, en principe, contrôler également cette collecte secondaire en gérant les flux et en inspectant les dépôts de transit.

Pour gérer les flux, la Communauté Urbaine a un parc de véhicules qui se compose de sept camions bennes de 10 m³ dont trois sont opérationnels. Le reste est en panne. A ce parc de véhicules s'ajoutent un camion amplirolls et vingt trois bennes amplirolls. La collecte secondaire dont elle est responsable se fait à partir des dépôts de transit et les fonds nécessaires à sa prise en charge doivent être réguliers et continus.

Il ne s'agit pas seulement des frais en personnel et matériels à couvrir : le système de gestion des ordures dans son ensemble souffre d'un manque des ressources financières équilibrées, régulières et continues.

Ainsi, l'étude sur la stratégie de gestion des déchets solides¹⁴³ souligne que l'efficience et la viabilité des montages techniques, technologiques et organisationnels, si efficaces soient-ils, dépendent de l'équilibre financier du système, considéré dans sa globalité. C'est la question même du financement de la gestion des ordures et surtout la mesure du coût réel du service qui sont des aspects peu pris en

¹⁴²La loi 51 de 2001 précise que la Communauté urbaine de Nouakchott (CUN) et les Communes peuvent convenir de transfert des compétences dans le domaine de la gestion des ordures ménagères .

¹⁴³ Il s'agit de l'étude sur la gestion des déchets solides menée à Nouakchott par l'ADU en 2003.

compte dans les diagnostics de situation, dans l'élaboration des stratégies et des planifications et dans la conception des projets et des investissements.

Tableau.15. Le rôle de la Communauté Urbaine de Nouakchott dans le domaine de la collecte secondaire.

Acteurs	Rôle	Collecte secondaire
Communauté urbaine	Planification de la collecte secondaire à travers :	1- l'évaluation des quantités à collecter ; 2- la détermination des DT et de leur zone de couverture; 3- la détermination des modes de collecte par zone (type d'engin, fréquence, quantité de déchets) ; 4- la préparation des dossiers et le lancement des appels d'offre ; 5-la sélection des entreprises et l'élaboration des contrats 6-la gestion des flux au niveau des DT et du CET et la gestion des contrats 7-l'élaboration de rapports mensuels de gestion la coordination entre CUN et CA
Communauté Urbaine	Contrôle la collecte secondaire à travers :	1- la gestion des flux au niveau des DT et du CET ; 2-la supervision du déversement correct des déchets dans les DT par les opérateurs de la collecte secondaire ; 3-la supervision de l'enlèvement correcte des déchets par les opérateurs de la collecte secondaire ; 4-l'inspection quotidienne des DT ; 5-la gestion des contrats avec les entreprises

Sources : CUN, 2008.

Pour financer le secteur des déchets, les collectivités locales ont généralement recours entre autres à la perception de taxes : taxe d'enlèvement des ordures ménagères et parfois taxe sur l'habitat à Nouakchott ou tout récemment certaines grandes villes africaines comme Ouagadougou ont instauré une taxe sur la consommation d'électricité¹⁴⁴. Mais ces taxes sont d'un rendement et d'un taux de recouvrement trop faibles pour que leur produit puisse réellement contribuer au financement du service. Ce type de taxe couvrant plus largement les quartiers populaires périphériques peut être d'un meilleur rendement, à condition que le service qui en justifie la perception soit effectivement rendu. On assiste par ailleurs à un double mouvement de privatisations de la Collecte secondaire assurée par la Communauté Urbaine et de mobilisations de type communautaire, associative, individuelle. L'on observe aussi que les prestataires privés assument une part importante des activités de la filière de gestion des déchets, qu'ils agissent sous contrat de délégation ou qu'ils relèvent de l'économie informelle. Dans ce contexte, on voit les systèmes de paiement direct par l'usager du service se répandre. Mais, un tel système dit de recouvrement direct des coûts, nécessite un rapport entre le prestataire et l'usager. Aussi, les usagers ne peuvent-ils financer que le premier maillon de la chaîne de gestion, c'est-à-dire la précollecte, et ne peuvent que difficilement être utilisés, sauf convention spéciale qui reste encore à expérimenter, pour les fonctions lourdes comme le transfert, le traitement et l'élimination des déchets.

¹⁴⁴ Déclaration du premier ministre Burkinabé sur la chaîne de télévision Africable, décembre 2008.

Tableau.16. Ressources humaines, cahier de charge et moyens logistiques de la Communauté urbaine de Nouakchott dans le domaine des ordures ménagères.

Ressources humaines	Cahier de charge	Moyens logistiques
<p>Chef de service Hygiène et salubrité¹⁴⁵ (Niveau maîtrise : ingénieur ou géographe)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. l'évaluation des quantités à collecter ; 2. la détermination des DT et de leur zone de couverture; 3. la détermination des modes de collecte par zone (type d'engin, fréquence, quantité de déchets) ; 4. la préparation des dossiers et le lancement des appels d'offre ; 5. la sélection des entreprises et l'élaboration des contrats 6. la gestion des flux au niveau des DT et du CET et la gestion des contrats 7. l'élaboration de rapports mensuels de gestion 8. la coordination entre CUN et CA 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Véhicule de fonction 2. Set informatique (ordinateur, imprimante, graveur, etc...) 3. Logistique de bureau
<p>1 superviseur des DT (niveau baccalauréat)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. la mise à disposition de fiches d'exploitation aux exploitants des DT (tableau 5.7) 2. le contrôle des flux de déchets en provenance de chaque unité territoriale et partance au CET 3. le control quotidien de la salubrité dans les DT et la saisie des données sur fichier informatique 4. le dépouillement des données collectées et l'élaboration de rapport hebdomadaire de synthèse d'exploitation des DT 5. la transmission des informations au chef de service 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Véhicule de service 2. Set informatique (ordinateur, imprimante, graveur, etc...) 3. Logistique de bureau
<p>1 superviseur du CET (niveau baccalauréat)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle des flux de déchets en provenance de chaque DT (cf. tableau 5.8) 2. la saisie des données sur fichier informatique 3. l'élaboration de rapport hebdomadaire de synthèse d'exploitation du CET 4. la transmission des informations au chef de service 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Véhicule de service 2. Set informatique (ordinateur, imprimante, graveur, etc...) 3. Logistique de bureau
<p>1 exploitant par DT (24) (niveau CEPE)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. le remplissage des fiches de collecte primaire (tableau 5.5) 2. le remplissage des fiches de collecte secondaire (tableau 5.6) 3. la transmission des fiches au superviseur des DT 4. le contrôle de l'exploitation du DT (déversement et enlèvement conforme au cahier de charge) 5. l'application de visa sur les fiches de routage à chaque tournée des opérateurs de la collecte primaire et secondaire (cf. tableau...) 6. la propreté du DT 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Logistique de bureau

Sources : CUN, 2008.

¹⁴⁵ Prospector les opportunités d'insertion qu'offre la Direction de l'insertion du Commissariat aux Droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI)

L'ensemble du service de collecte des ordures dans la ville de Nouakchott est payé sur le budget général de la Communauté Urbaine, alimenté en principe par les droits d'impôts et taxes. Il s'agit des redevances d'enlèvement d'ordures, d'entretien de la voirie, de vidange des fosses, des droits domaniaux et assimilés sur les matériaux de construction, des taxes sur l'occupation du domaine public sur les enseignes et panneaux publicitaires, des autorisations de construire, etc. En réalité, les taxes et impôts sont mal recouverts. Selon le service financier de la Communauté Urbaine de Nouakchott, en 2000, les recouvrements de la taxe d'habitation étaient de 700.000 UM sur une prévision de 36.000.000 UM. Dans le même temps, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) était de 10.000.200 UM sur une prévision de 50 000 000 UM. Toutefois, en 2001, avec l'appui de la police, 50% des prévisions de la TEOM ont pu être recouverts, en 2 mois de campagne. Mais en raison de l'impopularité de la démarche, l'opération a été interrompue alors que les dépenses de nettoyage ne font qu'augmenter. Les dépenses de nettoyage de la Communauté Urbaine entre 1999 et 2000 sont respectivement de 210.066.050 UM et 242 825 000 UM¹⁴⁶, soit une augmentation de 32.758.950 UM en 2000.

Or, dans la même période, l'augmentation des recettes de la redevance ordures est faible. Ainsi, la Communauté Urbaine de Nouakchott doit chercher à alimenter les charges de nettoyage à partir d'autres recettes. En effet, dans la nouvelle stratégie de gestion des ordures ménagères élaborée en 2003, il est prévu de tirer l'essentiel des fonds de la contribution des usagers en impliquant massivement les populations locales à travers les comités des quartiers et les notabilités.

Le prix de revient de la tonne mise à la décharge se monte à :

8 712 UM en zone de moyen et bas standing, regroupant toutes les Communes à l'exception de la zone de haut standing de Tevragh-Zeina et de la zone administrative ;

19.255 UM dans la zone de haut standing de Tevragh-Zeina et la zone administrative où la collecte s'effectue à l'aide de camions bennes.

¹⁴⁶ADU, 2003, p. 35

Tableau .17. Des charges de collecte par ménage et par mois.

Rubriques	Zone de moyen et bas standing		Zone administrative et de haut standing	
	UM	%	UM	°/°
Frais de gestion de la CUN	14	3%	14	1%
Frais de gestion de la Commune	48	9%	73	4%
Balayage des voies	67	12%	397	24%
Collecte primaire	206	37%	0	0
Collecte secondaire	136	25%	1065	64%
Traitement du C E T	79	14%	111	7%
Total	550	100%	1660	100%

Sources : ADU, 2003.

Chaque zone définie dans le tableau ci-dessus regroupe plusieurs Communes ayant des caractéristiques similaires du point de vue de l'habitat ou l'accès aux infrastructures de base.

La répartition des charges de la collecte par Commune montre une différence des charges de collecte entre les neuf Communes de la ville de Nouakchott.

Ainsi, les charges de collecte annuelle sont plus élevées à Tevragh - Zeina (Commune de haut standing) qui compte moins d'habitants avec 42 043 en 2000 et 150 600 435 UM des charges annuelles de collecte en 2003, qu'à Sebka, Commune la plus peuplée de Nouakchott avec une population qui s'élève à 100 161 habitants en 2000 avec des charges de collecte annuelle de 126 699 202 UM en 2003. Le même constat se dégage pour la Commune d'Arafat qui occupait la deuxième position en nombre d'habitants en 2000 avec 88 104 habitants et des charges de collecte annuelle de 103 695 480 UM, alors qu'El Mina n'occupait que la troisième position selon les chiffres du recensement de la population de 2000 avec des charges de collectes annuelles plus importantes en 2003 s'élevant à 111 344 705 UM. La charge mensuelle de la collecte par ménage de haut standing avec 1 660 UM est plus élevée qu'en zone de bas standing avec seulement 550 UM. Force est de constater que l'évaluation technique (quantification des déchets) et le contrôle des dépôts de transit ne sont pas assurés régulièrement par les Communes de manière à répondre aux besoins de planification du service de ramassage des déchets ménagers.

Les Communes de la ville de Nouakchott.

La responsabilité de la gestion des ordures ménagères est une compétence reconnue aux collectivités locales, mais celles-ci se trouvent en difficulté pour l'assumer pleinement. Dans la ville de Nouakchott, l'Etat s'est souvent substitué aux

Communes, passant directement des marchés de concession avec l'aide des financements internationaux. Les Communes, livrées à elles-mêmes, essayent sans grand succès de faire face à des besoins qui ne cessent de croître, notamment dans les périphéries nouvellement urbanisées. En pratique, jusqu'à une période récente, la gestion des déchets solides suivait un schéma très classique (collecte et évacuation en régie municipale) avec des résultats très contrastés mais partout insuffisants. Les politiques de décentralisation ont remis les collectivités locales au centre de la gestion de proximité, l'un des services les plus proches des populations étant sans nul doute celui de la gestion des ordures. Parallèlement, l'implication de nouveaux acteurs (entreprises privées, associations, bénéficiaires des services), associée à l'utilisation des charrettes pour la collecte primaire des ordures, a permis d'étendre le service à une plus grande partie de la population, en particulier celle vivant dans les périphéries. Mais, d'une part, ces initiatives ont exploité un marché local de services sans régulation des prix ni normes de qualité (faute d'un cadre de coordination adapté, la collectivité locale se trouve devoir régler des conflits de concurrence entre les prestataires de service ou avec les populations) et, d'autre part, les niveaux de service atteints ne répondent pas aux besoins. La performance des dispositifs adoptés peut être mise en doute. La municipalité est bien le premier acteur responsable de la gestion des ordures, non plus forcément comme gestionnaire direct et unique du service mais, pour le moins, dans un rôle de coordination de l'intervention des multiples acteurs impliqués et de régulation. Elles sont amenées à concevoir et gérer un schéma technique, financier et organisationnel global et cohérent, qui prenne en compte l'ensemble de la filière ainsi que l'ensemble du territoire municipal, et non seulement une clientèle solvable où chaque acteur voit son rôle délimité et articulé avec celui des autres acteurs et où chaque maillon voit sa pérennité assurée grâce à une gestion et un financement durables. Les collectivités locales ont dès lors besoin d'un renforcement de leurs capacités de maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la mise en oeuvre de ces schémas, la promotion d'un processus de concertation entre les acteurs et l'organisation de contractualisation entre les différents intervenants de la filière des déchets.

Les Communes assurent en principe la planification de la collecte primaire à travers la définition des zones d'intervention de chaque opérateur, la fixation des redevances sur l'espace communal, la préparation des dossiers et la gestion des contrats signés avec

certaines opérateurs privés. Elles doivent assurer théoriquement le contrôle de la collecte primaire à travers des visites environnementales périodiques, la sensibilisation du public et l'administration des sanctions aux contrevenants, opérateurs comme ménages. Mais pour mener à bien leur mission de mise en œuvre, de suivi et de contrôle de la gestion des déchets, le déficit (en quantité et qualité) en ressources humaines est manifeste.

Tableau.18. Le rôle des Communes dans le domaine de la collecte primaire.

Acteurs	Rôle	Collecte primaire
Communes	Planification de la collecte primaire à travers :	1-la délimitation des unités territoriales ¹⁴⁷ (UT) à affecter à chaque opérateur ; 2-la détermination des modes de collecte (moyens, fréquence) ; 3-la détermination des coûts ; 4-la fixation des redevances ; 5-la préparation des dossiers et le lancement des appels d'offre ; 6-la sélection des opérateurs ; 7-la gestion des contrats ou des agréments avec les opérateurs, si nécessaires ; 8-la mise en place des comités de quartiers, en cas de besoins.
Communes	Exécution des opérations de Collecte primaire	En terme <i>d'exécution</i> , la commune est responsable du nettoyage intégral de chaque unité territoriale avant le démarrage des activités des opérateurs.
	Contrôle la collecte primaire	1-la détermination des quantités de déchets de chaque UT transportés au DT; 2-les visites environnementales

¹⁴⁷ Chaque marché peut faire l'objet d'unité territoriale spécifique ou un lot à part.

		périodiques dans chaque unité territoriale ; 3-la vérification du nombre d'abonnés au service de collecte primaire 4-la sensibilisation des non-abonnés à travers les comités de quartier ; 5-l'administration des sanctions des contrevenants (opérateurs comme ménages);
--	--	---

Sources : CUN, 2008.

Les Communes ne disposent d'aucune ressource humaine spécialisée dans le domaine de la gestion des ordures ménagères.

Au niveau municipal, le service de la salubrité ne compte qu'une seule personne pour assurer la gestion (planification, suivi, contrôle des ordures ménagères). L'insuffisante coordination des actions entraîne parfois des programmes incomplets. On peut citer, dans ce cas précis, l'absence d'espaces publics réservés à la gestion des déchets dans le plan directeur d'urbanisme. L'absence d'espace public réservé à l'assainissement peut poser de sérieux problèmes dans un contexte où la collecte des ordures ne peut se faire qu'à partir de points de regroupement. De même au niveau de la collecte primaire, les opérateurs ne sont ni clairement identifiés ni contrôlés.

A la lumière du diagnostic qui précède, il est difficile de situer les responsabilités. Dans les Communes, il y a des élus locaux (maires et conseillers démocratiquement élus au suffrage universel lors des élections) et des secrétaires généraux nommés par l'Etat. Ces secrétaires généraux nommés par l'Etat à travers le ministère de l'intérieur, des postes et télécommunication, sont chargés d'appuyer les Communes qui souffrent d'un manque cruel de personnel technique et administratif. Les secrétaires généraux sont également considérés comme intermédiaires entre le pouvoir central représenté par les Wali et Hakem et les collectivités locales représentées par les maires et ses conseillers. Mais de nombreuses Communes se plaignent de l'incompétence de ces secrétaires généraux qui ne sont pas recrutés sur des critères de compétence précis. «Le problème ici, c'est le manque de cadres intermédiaires, les Secrétaires Généraux

nommés par le ministère de l'intérieur, des Postes et Télécommunications, sont incompetents » selon Philippe Gullucci, chargé de la coopération Technique pour la Région Île de France à la Communauté Urbaine de Nouakchott.¹⁴⁸

Par ailleurs, la relation entre les Communes et la Communauté Urbaine a récemment évolué.

Au début 2004, les compétences des Communes se sont élargies. Elles seront dorénavant responsables du transfert des ordures du site de transit vers la décharge finale qui était jusqu'à 2004 de la compétence de la Communauté Urbaine de Nouakchott.¹⁴⁹ L'Etat s'est alors engagé à verser une subvention mensuelle aux Communes pour qu'elles puissent assurer leur nouvelle compétence et respecter leurs engagements auprès des entreprises privées.

Tableau 19. Ressources humaines et moyens logistiques des Communes.

Ressource humaine	Cahier de charge	Moyen logistique
Chef de service Hygiène et salubrité (Niveau maîtrise en géographie)	<p><u>Planification :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Délimitation des unités territoriales¹⁵⁰ (UT) à affecter aux opérateurs ; Détermination des modes de collecte (moyens, fréquence) ; Détermination des coûts ; Fixation des redevances ; Préparation des dossiers et le lancement des appels d'offre ; Participer à la sélection des opérateurs ; Gestion des contrats ou des agréments avec les opérateurs, si nécessaires ; Participation à la mise en place des comités de quartiers, en cas de besoins. <p><u>Contrôle :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Détermination des quantités de déchets de chaque UT transportés au DT ; Visites environnementales périodiques dans chaque unité territoriale ; Sensibilisation des comités de quartier ; Administration des sanctions des contrevenants (opérateurs comme ménages); 	<ol style="list-style-type: none"> Véhicule de service matériel informatique (ordinateur, imprimante, graveur, etc...) Logistique de bureau
1 superviseur pour 20 UT (niveau brevet minimum)	<ol style="list-style-type: none"> Contrôle quotidien de la salubrité dans les UT Vérification de la mise à jour des fiches d'exploitation des DT dans la commune qui précisent le nombre de tournées par opérateur et la quantité journalière (en 	<ol style="list-style-type: none"> Motocyclette : 1/superviseur

¹⁴⁸Entretiens avec Philippe Gullucci, janvier 2007.

¹⁴⁹ Une telle disposition tarde à être mise en application.

¹⁵⁰ Chaque marché fera l'objet d'une UT spécifique et un lot à part à confier à un opérateur.

	<p>volume) déversée dans le DT par chaque opérateur.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Transmission des données de terrain au chef du service pour la mise à jour du fichier informatique 4. Vérification du recensement des abonnés au service de collecte primaire 5. Identification des contrevenants (opérateurs ou ménages) 	
Brigade de balayeurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Balayage des voies bitumées et espaces publiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. brouettes 2. balaies 3. pelles 4. fourches 5. tenue 6. râteau

Sources : CUN, 2006.

Les Communes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas assumer seules la gestion des ordures mettent en place des systèmes de gestion partagée en utilisant une ou plusieurs formes juridiques à leur disposition (exploitation en régie, exploitation par délégation contractuelle – concession, affermage –, passation de marchés publics de prestation de service) ou d'autres formules plus ou moins formalisées (participation communautaire, etc.). Il s'agit de déterminer les modes de gestion partagée les plus appropriés pour les différentes séquences de la filière et leur articulation dans un schéma d'ensemble cohérent. Pour ce faire, Nouakchott dispose d'atouts non négligeables comme l'existence, sur son territoire, d'entreprises privées et d'associations communautaires qui interviennent déjà dans la collecte des déchets. Ces opérateurs sont aidés en cela par les partenaires au développement. Cette situation ouvre des perspectives pour la mise en place de systèmes mixtes, combinant intervention publique, privée et associative.

Les entreprises privées : une collaboration difficile avec la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN).

A Nouakchott, l'échec de la régie municipale n'a pas abouti à la mise en oeuvre de solutions satisfaisantes. La régie municipale a été la manière de faire la plus répandue depuis la proclamation de l'indépendance. Si à partir des années 1980, sous l'impulsion des bailleurs de fonds internationaux et de l'idéologie libérale dominante, la tendance a été à la privatisation des services publics en Afrique, il convient de souligner que cette tendance à la libéralisation n'a gagné véritablement la Commune de Nouakchott que dans les années 90, notamment avec la privatisation des services

relatifs à l'enlèvement des ordures ménagères. Ainsi, aucune municipalité de la ville de Nouakchott n'exerce la prise en charge complète du service. Dans toutes les Communes de la ville (neuf Communes), des systèmes mixtes ont été mis en place, combinant interventions de la Commune pour une partie du service d'enlèvement des ordures et interventions d'opérateurs privés et/ou associatifs pour le transport et la collecte primaire auprès des ménages.

Tableau.20. Le rôle des grands opérateurs dans le domaine de la collecte primaire.

Acteurs	Rôle	Collecte Primaire	Collecte secondaire
Les grands opérateurs	<p>Exécution à travers des engins mécanisés des entreprises privées.</p> <p>Exécution à travers des ressources humaines.</p>	<p>1-la mise en place des équipements de collecte indiqués par la CUN ;</p> <p>Création de l'emploi au niveau de toutes les Communes de la ville de Nouakchott. En donnant la priorité aux femmes.</p>	<p>1-l'enlèvement des déchets depuis le DT selon le mode défini par la CUN ;</p> <p>2-le transport des déchets à la décharge finale (CET).</p> <p>balayer les trottoirs après leur déblayage, les rues et places publiques après la collecte.</p> <p>Création de l'emploi au niveau de toutes les Communes de la ville de Nouakchott. En donnant la priorité aux femmes.</p>

Sources : CUN, 2008

Après une expérience de gestion en régie peu concluante avec les entreprises privées de 1986 à 1994, la Commune de Nouakchott, actuelle Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN), a tenté une expérience pilote (1994-1996) avec l'appui de l'AMEXTIPE, dans certains quartiers des Communes du Ksar, de Tevragh-Zeina et de Sebkha. La principale innovation de cette expérience était la concession de la collecte primaire à des entreprises privées, sélectionnées par voie d'appel d'offres. « Environ

70 000 ménages ont bénéficié de l'opération porte à porte menée à l'aide des charrettes tirées par des ânes d'une capacité de 0,6 m³ »¹⁵¹.

Trois entreprises privées (compagnie mauritanienne pour les travaux publics et la salubrité, Association féminine pour la salubrité et l'hygiène publique et Etablissement Nour pour l'entretien urbain) se partagent le marché. Ces entreprises en contrat avec la Communauté Urbaine de Nouakchott avaient un contrat de prestation de service avec des obligations détaillées en termes de moyens, mais beaucoup moins précises en termes de résultats et de mesure des performances. Leur rémunération était fixe, payable mensuellement sur présentation d'une facture.

Un tel type de contrat (prestation de service, aucune délégation) nécessite un contrôle important des prestations, qui n'a pas eu lieu. Héritant ces contrats du passé (avant la création de la Communauté Urbaine de Nouakchott, les contrats étaient signés avec la Commune de Nouakchott), la CUN n'a pas pu opposer suffisamment d'autorité face aux entreprises. Sans ce contrôle, le service s'est lentement dégradé, et par ailleurs, les difficultés budgétaires de la Communauté Urbaine de Nouakchott ont limité les paiements aux entreprises. Cette situation a mené à une situation sans issue où arriérés de paiement et déficience du service n'ont fait qu'augmenter.

Même si l'historique de ces contrats est un peu plus complexe que ce qui est résumé ici, et varie d'une entreprise à l'autre, les raisons de ces échecs sont toutes liées à un déséquilibre du rapport de force entre secteur privé et autorité délégante :

- la durée des contrats et les conditions de passation des marchés mettaient les entreprises en position forte.
- la Communauté Urbaine de Nouakchott n'a pas su utiliser toute l'autorité et le contrôle dont elle aurait dû faire preuve.

Les entreprises interviennent selon des contrats et des cahiers de charge qui ont évolué dans le temps. En effet, selon Begouen, le premier marché de 1996 à 1998 découpait la ville en trois zones d'intervention¹⁵². Ces trois zones où interviennent les entreprises étaient réparties de la manière suivante :

¹⁵¹ Voir Projet de Développement Social (PDS), collecte primaire des ordures ménagères dans la commune de Sebkha, 2005, 49 pages

¹⁵² Begouen ; Assistance à la mise en œuvre de la gestion des déchets solides en phase transitoire sur la ville de Nouakchott, 2001, RIM, 33 pages.

- Toujounine Nord et Dar Naim, confiés à l'entreprise Compagnie Mauritanienne pour les Travaux Publics et la Salubrité (COMATUR) depuis 1997. Cette entreprise a continué à couvrir cette zone géographique après que la municipalité a instauré les contrats de courte durée, mais avec une réduction du rythme de collecte dans certains quartiers. L'entreprise emploie des adultes hommes et des femmes, mais aucun chiffre n'a pu être avancé pour évaluer son effectif. Les femmes semblent n'assurer que les tâches de finition (balayer les trottoirs après leur déblayage, les rues et places publiques après la collecte).

- Sebka, Elmina, Arafat, Toujounine Sud, Ryad confiés à l'entreprise Etablissement pour l'Entretien Urbain (Nour), branche d'une société créée par son président, un homme d'affaires diplômé de l'Ecole polytechnique du Québec avant d'obtenir un MBA à l'Université de Laval. Quand la municipalité a décidé de baisser le budget alloué à la salubrité de la ville, la société a réduit l'espace géographique qu'elle couvrait. Théoriquement, elle couvrait jusqu'en 2007 Sebka et Elmina.

- Tevragh-Zeina, Ksar, Tayerett, confiés depuis 1998 à l'Association Féminine pour la Salubrité et l'Hygiène Publique (AFSH). Cette association agréée par l'Etat en 1992, fut créée en 1991. Elle est présidée par une femme depuis sa création par une quinzaine de femmes mauritaniennes issues de différentes Communes de Nouakchott, ayant comme objectif commun, la résolution de certains problèmes de développement touchant les jeunes adultes et les femmes et du problème d'insalubrité de la capitale. L'association assure des activités de sensibilisation au profit des ménages autour des problèmes de non-gestion des déchets. Ces activités sont cependant ponctuelles, ne suivent aucune stratégie, ni planification prédéfinie. Mais les activités sont l'affaire de tous au sein de l'association, en ce sens qu'il n'y existe pas de structure formelle de Communication pour un Changement de Comportement. C'est-à-dire une structure spécialisée qui vise à mener des activités de sensibilisation et d'information pour changer les comportements défavorables à une gestion efficace des ordures. Ainsi, la communication, la sensibilisation et l'ensemble des activités de l'association sont menés par les membres de l'association sur la base du volontariat. Cette association reste quand même très active. Elle a reçu le prix : " Femme, famille et population " qui lui fut décerné par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

L'entreprise a d'abord obtenu un contrat d'une durée de deux ans qui a connu un renouvellement. Elle a créé une antenne dans la capitale économique du pays, Nouadhibou. D'après son Directeur Général, elle compte trois à quatre cents employés dont 50% de femmes. Les tâches comme celles d'éboueurs, conducteurs de camions, superviseurs de quartiers ainsi que l'entretien de voirie au cours de la nuit sont confiées aux hommes. Les femmes assurent le balayage des rues, des places publiques, des marchés et parfois la supervision des lots. L'association recrute des jeunes adultes mais refuse le recrutement des mineurs, la lutte contre l'exploitation des enfants faisant partie de ses objectifs généraux d'activités. Les rémunérations annoncées sont basses, elles varient de 9500 à 10 000 ouguiya par mois soit 250 à 264FF. La raison avancée par l'association pour justifier ses salaires est avant tout humanitaire avec un souci pour la salubrité de l'environnement qui doit correspondre avant tout pour elle à un engagement communautaire et social. Lorsque la Communauté Urbaine de Nouakchott a décidé de modifier les aspects contractuels pour les raisons de son incapacité à respecter les échéances, l'association n'a pas modifié l'espace qu'elle couvrait assumant ainsi une perte compensée par son engagement aux plans sanitaire et social.

Les contrats liant la Communauté Urbaine de Nouakchott à ces entreprises privées ont connu de nombreuses difficultés concernant les missions des opérations ainsi que les modalités financières et organisationnelles. «Ce système n'a cependant pas fourni les résultats escomptés, limités tant par les difficultés financières de la Communauté Urbaine que par les faibles performances opérationnelles des entreprises»¹⁵³.

Quelques mois après leur première intervention, la Communauté Urbaine s'était déclarée incapable de payer les factures des services rendus par ces entreprises à leur échéance. Les retards de paiement peuvent en effet s'expliquer entre autres par les lenteurs des circuits administratifs et les difficultés de trésorerie liées à la faiblesse du taux de recouvrement des différentes taxes et impôts évoquées précédemment. Ces retards de paiement dont souffrent les entreprises se traduisent dans l'immédiat par la difficulté pour les entreprises d'entretenir régulièrement leur parc de véhicules et paiement de salaires des employés. Par conséquent, le non respect des fréquences de collecte et la multiplication des dépôts temporaires et anarchiques sont constatés dans toutes les Communes de Nouakchott. Après paiement aux entreprises des arriérés de

¹⁵³ADU, 2003. p 13

prestation des services et après l'engagement de la Communauté Urbaine à respecter les clauses des contrats signés, les entreprises nationales acceptèrent de signer des contrats de courte durée renouvelables une fois. Ainsi, pour trouver un cadre légal à la continuité du service, d'août à décembre 2001, un avenant portant prolongation de 4 mois des contrats avec les entreprises a été signé pour un montant global de 87,2 millions UM. De janvier 2002 jusqu'au 1er juillet 2007, les entreprises ont continué d'opérer avec des contrats de courte durée en attendant la sélection de nouveaux opérateurs sur la base d'un appel d'offres.

De plus, les entreprises privées COMATUR, Nour et AFSH possèdent globalement des matériels de collecte de déchets et un parc de véhicules vétustes et insuffisants :

Leur parc de véhicules est composé de 10 camions bennes dont 3 en très mauvais état (aucune donnée sur le parc automobile de l'AFSHP n'a pu nous être fournie).

3 bennes tasseuses.

1 benne preneuse.

1 ampli rolls.

15 charrettes.

5 chargeurs.

A ce lot, s'ajoutent d'autres matériels destinés à d'autres secteurs de l'assainissement tels que :

- pelles, brouettes, fourches, fûts, râteliers pour le balayage des voies ;
- 4 camions de vidange des fosses septiques ;
- un pulvérisateur pour la lutte contre les vecteurs.

Si les interventions des sociétés privées décrites ci-dessus permettent des taux de couverture plus élevés, il est cependant difficile de conclure à une plus grande efficacité des systèmes privés par rapport aux systèmes publics. La comparaison des services offerts, en termes de prix de revient, est en effet difficile à établir de manière fiable. Les services rendus sont rarement identiques, le coût du service privé varie avec les opérateurs, les données ne sont pas toujours disponibles et elles ne prennent pas toujours en compte tous les coûts.

L'étude sur la stratégie de gestion des déchets solides a cherché à comparer des prix de revient unitaires par volume collecté sans pouvoir conclure sur les avantages possibles du service privé par rapport au service public. Les dépenses de nettoyage

sont globalement en augmentation, du fait notamment de la croissance démographique et de l'élévation des exigences des populations et de leurs élus.

La capacité à contribuer financièrement à cette demande de service est-elle suffisante pour faire de la gestion des ordures ménagères un service rentable pour des opérateurs privés?

L'activité semble rentable pour les entreprises à qui la collecte a été confiée. Les expériences de précollecte sont en revanche structurellement déficitaires. Les réponses à ces questions renvoient aux modes de financement que les Communes pourront mettre en place à terme pour couvrir le coût du service. Les tendances observées dans la ville de Nouakchott montrent que la gestion communale s'oriente vers la privatisation du service sans que les municipalités aient construit les outils et indicateurs permettant d'estimer, sur une base objective, la qualité des prestations fournies. Le risque est que la privatisation conduise les Communes à se défausser sur les opérateurs. Le passage de la gestion directe par la municipalité à la privatisation impose l'apprentissage d'un savoir-faire nouveau, non seulement technique, mais aussi politique et institutionnel. Même en cas de délégation du service, la Commune reste le maître d'ouvrage. Elle doit définir la politique de gestion à l'échelle de la ville ou au moins élaborer un plan stratégique et opérationnel de gestion des ordures ménagères, suivre et évaluer l'action des prestataires de services, responsables de la mise en oeuvre et coordonner les interventions des autres opérateurs, notamment les systèmes de collecte primaire.

En dépit des nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées d'une part les Communes et d'autre part les entreprises privées actives dans le domaine de la gestion des ordures ménagères, de nouvelles expériences ont été engagées. Ainsi, des expériences de gestion autonome sont menées par les Communes de Ryad et de Toujounine. Dans la Commune de Toujounine, a été constituée une régie avec prestataires de service dans une logique de lutte contre la pauvreté en impliquant les petits opérateurs. Pour ce faire, des formules allant de la gestion en régie, à la gestion mixte avec l'implication des entreprises et des petits opérateurs ont été tentées. Aujourd'hui, les choses bougent. Maître d'œuvre du projet de gestion des ordures ménagères à Nouakchott, la CUN a délégué ces compétences à l'Agence de développement urbain (ADU). Suite à l'appel d'offre lancé par l'ADU, en 2006, le

groupe français Pizzorno Environnement a remporté le contrat de collecte, de nettoyage et de transport des déchets solides jusqu'à la décharge finale.

Présent sur le continent africain depuis 1996 à travers des contrats signés avec le Maroc (Casablanca, Rabat, Kenitra, El Jadida, Meknès, Essaouira et Marrakech), le groupe Pizzorno Environnement a su s'imposer comme l'un des tous premiers acteurs du secteur privé grâce à son savoir faire technologique et son expertise en matière de gestion. Pizzorno Environnement a remporté par exemple un nouveau contrat au Maroc d'un montant de l'ordre de 45 millions d'euros sur 15 ans pour l'exploitation et la réhabilitation de la décharge de Marrakech, projet répondant à la volonté de favoriser le développement touristique et résidentiel de la cité impériale. Le nouveau centre de stockage des déchets ultimes, équipé d'un centre de tri, centralisera l'ensemble des déchets solides de l'agglomération de Marrakech (300 000 tonnes par an) et permettra également le traitement in situ des lixiviats et la valorisation du biogaz, prévenant ainsi tout risque pour l'environnement.

Un mois après la signature de ce nouveau contrat au Maroc avec la ville de Marrakech, Groupe Pizzorno Environnement élargit son implantation à l'international avec la Mauritanie, à Nouakchott. D'un montant de 112 millions d'euros, soit près de 40 milliards d'ouguiya, ce contrat de collecte et de nettoyage, qui a pris effet au 1er juin 2007, s'étale sur une période de 20 ans. Il concerne plus de 25% de la population du pays (les habitants de la ville de Nouakchott), et entraîne le recrutement de 600 salariés. Groupe Pizzorno Environnement a procédé à la mise à disposition de poubelles modernes et entièrement neuves destinées à contenir les ordures en attendant leur transfert vers la décharge finale. Ce contrat a eu lieu pendant que la Mauritanie connaît trois événements économiques majeurs avec pour la première fois de son histoire la découverte de gisements de pétrole au large des côtes, l'arrivée de grands investisseurs extérieurs (Société Générale notamment, marquant une étape vers l'intégration de son système économique au secteur financier international). De plus, au moment où la Mauritanie donne le coup d'envoi des journées de l'emploi et de lutte contre la pauvreté en Afrique, Groupe Pizzorno Environnement se présente comme un partenaire essentiel en signant ce premier contrat avec la ville de Nouakchott. Ce nouveau contrat s'inscrit dans une stratégie volontariste de diversification géographique et de développement à l'international. Depuis le début du mois de septembre 2007, des groupes de balayeurs en uniforme bleu et jaune

arpentent les rues de Nouakchott, sous l'œil surpris des habitants. Ce sont les nouveaux salariés de la société Dragui-Transport (qui appartient au groupe Pizzorno Environnement), désormais chargée de la propreté de la capitale. C'est la première fois qu'une entreprise de renommée internationale s'attaque à la question cruciale des déchets à Nouakchott. En plus, « c'est une entreprise sérieuse », disent certains.

Les camions neufs font le tour des marchés et des décharges autorisées dans les grands espaces vides pour collecter et transporter les ordures avec un professionnalisme que les habitants de Nouakchott, habitués aux vieux camions utilisaient auparavant par la Communauté Urbaine de Nouakchott, apprécient beaucoup. Dans les rues, les gens ont l'espoir que cette entreprise étrangère, chargée de la propreté, changera les choses. Cet espoir est fondé sur le fait que les engins mécaniques de collecte et de transport des ordures utilisés sont apparemment en bon état, la rapidité des agents balayeurs, leur ponctualité et leur niveau d'organisation, leur tenue unique de couleur verte commencent à émerveiller les habitants de Nouakchott qui ne manquent aucune occasion d'en débattre en groupe, entre amis ou en famille autour du thé traditionnel mauritanien.

A côté de ces acteurs formels de prise en charge de la propreté de la ville, on compte aussi des acteurs informels. Même si théoriquement, les 9 Communes de la ville sont couvertes par la collecte formelle (par les entreprises précitées et les services municipaux), on peut mettre en doute leur efficacité. Ceci devient une certitude avec l'émergence d'initiatives privées sous formes individuelles ou de groupements communautaires, des associations de personnes habitant un même quartier ou encore des groupements d'intérêts sociaux.

Les petits opérateurs : les activités informelles des charretiers.

Les petits opérateurs sont essentiellement des charretiers qui évacuent les ordures de toute la ville. Certains sont des particuliers qui travaillent pour leur propre compte. D'autres travaillent soit pour la Commune soit pour les entreprises privées. Au-delà des composantes d'études techniques déjà réalisées sur la filière des déchets ménagers et signalées dans la bibliographie consultée, il s'agit de s'appuyer sur l'action volontariste des Communes à respecter les concepts qu'elles ont créés, comme par exemple ceux de « quartier propre » et de « Commune propre ». Pour ce faire, la

stratégie de gestion des ordures ménagères prévoit que la collecte primaire et la mise en place du matériel nécessaire sont assurées par les petits opérateurs, en se conformant aux prescriptions du cahier des charges établi par la Commune.

Tableau.21. Le rôle des petits opérateurs dans le domaine de la collecte primaire.

Acteurs	Rôles	Collecte primaire
Petits opérateurs	La collecte et le transport des ordures ménagères au niveau des ménages	Au niveau de la collecte primaire, les petits opérateurs assurent : 1-le recensement des abonnés ; 2-la mise en place du matériel de collecte ; 3-la collecte selon les cahiers de charges établis par la Commune ; 4-le transport des déchets collectés au DT indiqué par la Commune ; 5-le ratissage des DA dans l'UT d'intervention ; 6-l'information du CQ et de la Commune des problèmes rencontrés.

Sources : entretien avec le maire de Sebkhia, aout 2009.

La stratégie recommande également de laisser aux opérateurs le soin de recouvrer les redevances. Sur le plan des contrats signés avec ces opérateurs, il est conseillé d'opter pour :

- des contrats de concession d'une durée de 5 ans pour les Communes ne disposant pas d'équipements de collecte ;
- des contrats d'affermage de 2 ans dans le cas où les Communes disposent de leurs propres équipements de collecte.

Ces deux formes de contrats à durée déterminée ne sont pas toujours utilisées par toutes les Communes. Il y a des situations où la Commune a pris la décision de ne signer aucun contrat écrit avec les particuliers notamment les personnes qui

conduisent les charrettes appartenant à la Commune : généralement les charretiers qui mènent plusieurs activités parallèles à celle de la précollecte ne respectent pas les engagements pris avec la Commune. Ces activités parallèles (taxis brousse, transport des marchandises au niveau des marchés, collecte et transport des ordures auprès des ménages non abonnés au service de ramassage des ordures), les empêchent de respecter les fréquences de ramassage définies par la Commune (au minimum 2 fois par semaine). Aussi, il arrive que les charretiers opèrent avec la Commune en traitant parallèlement avec les entreprises ayant passé des contrats avec la même Commune. Ainsi, par exemple, certains charretiers qui opèrent dans la Commune de Sebkha ont signé un contrat avec l'entreprise Nour, elle-même contractuelle avec la Commune de Sebkha pour l'évacuation des ordures ménagères.

Pour éviter ces transactions illégales (qui existent dans toutes les Communes de Nouakchott) et augmenter le taux de recouvrement de la redevance des ordures ménagères, la Commune de Teyerett a procédé à un zonage rigoureux de son territoire communal. Elle a ainsi effectué un découpage de son territoire construit en 33 zones appelées unités territoriales. Dans ces unités territoriales, la collecte primaire a été confiée à 16 petits opérateurs (charretiers) qui emploient près de 50 personnes. Dans chaque zone le nombre de ménages varie entre 300 à 400 ménages (l'ensemble de la Commune compte 11 à 12 000 portes). Ce sont les petits opérateurs qui sont chargés de percevoir les redevances. En chaque début de mois ces petits opérateurs achètent avec la Commune un carnet à souche correspondant à leur zone déjà définie. Le prix du carnet à souche acheté par l'opérateur représente 15 % de la redevance à collecter pour couvrir les frais d'impression du carnet et le coût du contrôle effectué par la Commune. Selon la Commune en 2004, le taux de recouvrement de la redevance ordures ménagères s'élevait à 35% dans la Commune de Teyerett. Les tickets de ce carnet acheté par les petits opérateurs avec la Commune permettent aux petits opérateurs de justifier la collecte auprès des ménages auxquels ils sont tenus de délivrer un reçu. Cette procédure a permis à la Commune de contrôler la régularité du paiement (l'opérateur doit justifier par les tickets que le service a été rendu). De plus, la Commune peut se rassurer d'avoir une vue d'ensemble sur les redevances effectivement recueillies et des difficultés de l'utilisateur à payer la redevance. En revanche, elle permet à l'utilisateur de justifier auprès de la Commune qu'il est à jour par rapport au paiement de la redevance ordures ménagères. En cas de refus de paiement,

la Commune peut jouer le rôle d'arbitre pour aider l'opérateur à se faire payer, ou à l'inverse constater que la prestation n'a pas été correctement effectuée.

Cette stratégie a permis à la Commune de Teyerett de réduire les dépôts sauvages qui deviennent de plus en plus rares et de parvenir à une plus large couverture de son territoire communal. Les axes principaux de cette stratégie élaborée en 2005 sont :

- Un gros travail de sensibilisation a été réalisé par l'équipe municipale dans le cadre de réunions de quartiers.
- Si un dépôt sauvage se crée sur une zone, l'opérateur en charge de la collecte primaire est appelé pour une évacuation immédiate.
- Les charretiers informels (n'ayant pas de contrat avec la Commune, très souvent mineurs) sont interdits par la Commune. Dans le cas où un charretier mineur, informel, est identifié, ses parents sont convoqués par la Commune. Dans le même temps, la Commune a voté un arrêté qui interdit le travail des enfants.
- Chaque site de transit dispose d'un gardien qui empêche aux charretiers non contractants avec la Commune de déverser leurs ordures.
- Pour chaque dépôt sauvage identifié, la Commune assure son évacuation et finance un gardiennage temporaire de la zone pour prévenir le retour du point noir. Après deux ou trois mois de gardiennage, les riverains assurent la relève du « contrôle anti points noirs ».
- Sur les espaces publics vides attirant les dépôts sauvages (souvent des zones de stationnement de voitures), la mairie a encouragé des laveurs de voiture ou gardiens de parking à s'installer, pour occuper l'espace vide. Leur activité les oblige à payer un loyer de 2000 UM par mois à la Commune et leur contrat stipule explicitement qu'ils doivent s'assurer que les ordures ne sont pas déversées autour de ces lieux. Il existe actuellement 30 à 40 contrats (2 à 3 laveurs par contrat) dans la Commune.

Chaque petit opérateur de collecte primaire des ordures doit faire sa demande à la Commune, montrer les moyens dont il dispose, et signer un contrat portant sur un lot précis (dont les limites sont prédéfinies dans le découpage effectué par la Commune en zones d'intervention). La Commune présente l'opérateur aux usagers lors d'une séance de sensibilisation.

Deux systèmes de rémunération sont pratiqués par les municipalités. La rémunération par l'intéressement aux recettes où le charretier est payé à hauteur de 25% des recettes

nettes qu'il a collectées par jour. Ce système est en vigueur pour environ 90% des charretiers¹⁵⁴ dans la municipalité de Teyeret. Quelques rares exploitants privés allouent cependant à leurs charretiers une rémunération mensuelle qui varie entre sept à huit mille ouguiyas (7 000 à 8 000 UM). La recette moyenne par jour du charretier est d'environ 1 300 Um alors que le prix de la charrette n'est pas toujours à la portée des charretiers. Une charrette coûte en moyenne 20 000 Um et l'âne 10 000 Um. Mais une charrette équipée d'un pont de bonne qualité et d'une largeur importante coûte en moyenne 30 000 Um. Le prix moyen de l'âne est presque homologué et ne dépasse pratiquement jamais le prix susmentionné. Cet investissement provient dans la majorité des cas de l'épargne personnelle et individuelle des charretiers. Même si les Communes contractualisent avec des charretiers propriétaires, elles ont toutefois cherché à améliorer la collecte primaire par l'augmentation de la charge utile des charrettes. C'est avec l'appui financier et technique des organisations non gouvernementales que les Communes sont parvenues au payement et à la conception des charrettes aménagées et à la mise en place d'un dispositif de contrôle rendant la collecte primaire plus efficiente.

Avant, ainsi que le disait le Maire¹⁵⁵ de Toujounine : « les charrettes étaient endommagées, les charretiers n'étaient pas payés, il n'y avait pas les moyens d'exiger le travail. A cet effet, après des discussions et concertations avec nos partenaires (GRET, Région Île-de-France), nous avons décidé de payer des charrettes et des demi fûts qui sont sous contrôle de la Commune. Ces charrettes couvrent toute la Commune uniquement pour le transport des ordures ménagères, moyennant une somme de 200 UM par mois et par ménage que doit payer l'usager. Chaque charretier est payé 20 000 UM par mois. Les charrettes font partie du patrimoine communal et leur entretien revient à la Commune. Il n'y a pas de contrat écrit entre la Commune et les charretiers dans la Commune de Toujounine. En conséquence, tout travailleur ne respectant pas les conditions fixées par la Commune pour le transport régulier des ordures ménagères peut être licencié. C'est une sanction qui vise à dissuader ceux qui ne font pas correctement leur travail ». Ainsi, cet exemple montre qu'à Toujounine, les élus locaux ont essayé de réfléchir ensemble pour trouver une solution au problème de la gestion des ordures ménagères dans leur Commune.

¹⁵⁴Tenmya, 2002, p. 51

¹⁵⁵ Entretiens avec le Maire de Toujounie, Janvier 2006.

Les modes d'acquisition de ces charrettes et les outils de travail des charrétriers varient selon les Communes. A El Mina, le « leasing » (remboursement de la charrette sur une période de deux ans) apparaît comme nouveau mode de remboursement.

C'est avec l'appui technique et financier de l'Unicef et de Worldvision que la conception de charrettes aménagées a permis à la Commune d'Elmina d'élargir la collecte primaire. Cette Commune a mis 60 charrettes et ânes à la disposition de nouveaux opérateurs sur la base d'un « leasing », tandis que le petit matériel (pelles, râteau, gants, masques) leur a été fourni gratuitement.

Actuellement environ 18 opérateurs (ayant chacun 3 à 4 charrettes en leasing) sont en contrat avec la Commune d'El Mina pour la collecte primaire. Une soixantaine de charrettes servent à la collecte primaire grâce à ce nouveau mode de remboursement, et de nouveaux opérateurs se sont récemment positionnés sur le marché de la collecte primaire et sont actuellement en cours d'identification par la Commune.

B- Les ONG et partenaires au développement face au défi de l'insalubrité.

A Nouakchott, les organisations non gouvernementales avec l'aide de la coopération française apportent leur aide aux projets de développement local en général et à la collecte et au transport des ordures ménagères en particulier. Ces organisations non gouvernementales ou associations actives dans le domaine de la gestion des ordures ménagères sont soit créées et gérées au niveau local (l'ONG locale TENMYA par exemple) soit internationales ayant une antenne locale au niveau national et local (GRET-RIM par exemple). Les activités menées par ces deux ONG entre autres dans le domaine de la gestion des ordures ont connu un grand écho auprès du public et des autorités. Ainsi, le programme de « gestion durable des déchets et assainissement », terminé depuis 2002, est l'un des plus cités parmi les différentes activités qui ont été menées à bien durant cette période. Ce programme a joué en faveur de l'implication des partenaires dans le processus de concertation entre le GRET et TENMYA qui avaient un objectif commun de gestion efficace des déchets solides.

De plus, l'intervention concertée de ces ONG s'est faite dans un contexte où la Banque Mondiale s'intéresse de plus en plus au développement urbain et la protection de l'environnement. La nouvelle stratégie de la Banque Mondiale qui sera abordée dans le chapitre consacré aux partenaires au développement entend s'inscrire dans le

cadre strict de la nécessité de participer aux projets de développement social et la gestion durable de l'environnement urbain. Ainsi, par son poids idéologique et financier, la Banque modifie aussi les stratégies et les projets urbains en arguant de la nécessité d'une gestion rationnelle de l'environnement urbain.

L'analyse qui portera sur les actions de TENMYA et GRET-RIM dans les chapitres suivants n'est pas fortuit à cause de leur popularité, leur présence et leurs longues expériences séparées mais complémentaires dans le domaine de la gestion des ordures ménagères à Nouakchott.

L'ONG locale TENMYA, un partenaire local important pour les petits opérateurs

L'ONG locale Tenmya qui œuvre pour la protection de l'environnement et le développement local contribue activement à la prise en charge de la filière déchets dans la ville de Nouakchott. Elle a mené une expérience pilote de ramassage des ordures ménagères, en partenariat avec la Commune d'El Mina¹⁵⁶ pour le quartier périphérique de Basra.

La collecte primaire dans ce quartier avait été confiée à un collectif d'opérateurs sélectionnés par la Commune (GIE, Recoms) et formés par Tenmya. Les ordures étaient ramassées une à deux fois par semaine pour 400 Um par mois (prix demandé à l'usager), puis déversées dans des sites de transit situés vers la zone militaire (C.f carte 7) et vers l'arrêt des bus entre Basra et Elmina. Les ménages qui pratiquent la décharge sauvage étaient pénalisés par une amende. Tenmya ne suit plus ce projet qui s'est autonomisé et a perduré par l'action du GIE Recoms¹⁵⁷. L'encadrement technique et les campagnes de sensibilisations apporté par TENMYA auprès des charretiers s'appuient essentiellement sur les communautés de base généralement organisées en groupement économique, comme par exemple le GIE Recoms, très actif dans les espaces périurbains de Sebkha et Elmina notamment Basra et Dar Elbedha. Le GIE Recoms intervient ainsi à Basra depuis 2002 et couvre actuellement environ 1 500 ménages, soit environ 10% des ménages de la Commune de Sebkha. La qualité du travail effectué par le GIE a d'ailleurs amené la municipalité à étendre son champ

¹⁵⁶ Entretien avec le Maire d'Elmina.

¹⁵⁷ Voir Projet de Développement Social (PDS), collecte primaire des ordures ménagères dans la Commune de sebkha, 2005, 49 pages.

d'action à tout le territoire communal de Sebkha. Or, jusqu'en 2003, la plupart des ménages des espaces périurbains de Nouakchott pratiquaient majoritairement la décharge sauvage.

L'action de TENMYA a permis de réduire considérablement l'anarchie qui prévalait dans le rang des charretiers de ces zones en privilégiant ceux qui sont organisés en comité ou groupement d'intérêt économique. Ainsi, seuls les charretiers organisés en groupement bénéficient de l'aide technique (encadrement) et financière (subvention pour l'achat des charrettes ou achat d'âne) de l'ONG locale TENMYA. Pour cette raison et dans le souci d'harmoniser leurs actions, le GRET-RIM, l'UNICEF et Word vision ont décidé de sous traiter avec TENMYA pour la coordination de toutes les formes d'appui apportées aux charretiers. C'est ainsi que la subvention des charrettes et l'achat d'ânes ont été mis sous la responsabilité entière de TENMYA qui identifie les charretiers regroupés et leur apporte l'aide dont ils ont besoin. Dans le cadre de son projet de développement intégré, Word Vision en collaboration de TENMYA intervient depuis 2 ans dans la Commune de Sebkha, entre autres dans le domaine de l'assainissement. C'est ainsi que L'ONG Tenmya a reçu un financement de 76 000 000 Um de la part de World Vision, la coopération Suisse et l'USAID pour mener à bien un programme d'action allant jusqu'à 2014.

De plus, TENMYA en contrôlant l'aide apportée aux charretiers les sensibilise du même coup sur les risques sanitaires dus à la multiplication des décharges sauvages. Cette stratégie qui combine aide sociale (achat des charrettes et ânes) et protection de l'environnement (réduction des décharges par la sensibilisation sur les risques sanitaires) a contribué fortement à la reconnaissance par les habitants des espaces périurbains et même des ONG partenaires (GRET-RIM, UNICEF et Word vision) de l'effet positif de l'intervention de TENMYA.

Il en ressort que la crédibilité que trouve TENMYA auprès de ses partenaires devient une occasion d'exister sur la scène de la coopération et de s'approprier un service des ordures ménagères encore à l'état embryonnaire. A ce sujet, Tandja¹⁵⁸, chef de projet « gestion durable des déchets solides à Nouakchott » à l'ONG TENMYA nous dit que : « La démarche de concertation permet enfin de clarifier les responsabilités de chacun dans la gestion des ordures en développant des solutions durables au problème

¹⁵⁸ Entretien avec Tandja, chef de projet à TENMYA, gestion durable des déchets solides à Nouakchott, septembre 2009.

de continuité de la collecte primaire". Il ajoute qu'"un nouveau projet permettra peut-être de diversifier les actions avec le GRET-RIM qui est plus tourné aujourd'hui vers l'octroi de micro projets à Nouakchott ».

Le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques, un partenaire au développement international actif dans la gestion des ordures ménagères.

Le GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques) est une association professionnelle de solidarité et de coopération internationale, créée en 1976 en France. ONG française de développement, le GRET apporte son expertise et met en œuvre des projets dans de nombreux secteurs du développement tant rural qu'urbain (eau, environnement, assainissement, énergie, etc.). A travers son antenne locale en République Islamique de Mauritanie, le GRET intervient depuis dix ans en Mauritanie et a acquis une forte légitimité auprès des institutions et acteurs locaux. Son principal programme en cours concerne la ville de Nouakchott ainsi que plusieurs villes secondaires. A Nouakchott, le GRET propose de réaliser dans des quartiers défavorisés des projets communautaires, des actions d'amélioration de l'habitat et développe l'accès aux micro-crédits. Les actions du GRET à Nouakchott visent à accroître les revenus des populations rurales et urbaines, à réduire leur vulnérabilité, à améliorer leur accès à des infrastructures et des services de qualité, à protéger l'environnement. Dans le cadre du projet d'accès aux services essentiels, le GRET mène des études et appuie des dispositifs municipaux et associatifs de collecte des ordures ménagères en Mauritanie avec pour objectif la construction de services pérennes (organisation efficace, viabilité financière) tout en développant leur caractère public, c'est-à-dire leur accessibilité à tous.

Dans le cadre de la décentralisation, le GRET est engagé dans une démarche d'appui institutionnel aux Communes de Nouakchott. Au sein de la Communauté Urbaine de Nouakchott, il anime une cellule d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale, sur les différentes thématiques des services publics marchands (eau, assainissement, marchés, etc.).

Le GRET s'intéresse aux quartiers qui ont de plus grands besoins que les autres dans le domaine des services sociaux de base, elle les aide également à réduire leur taux de pollution. Par exemple, dans une logique de sensibilisation à l'environnement et de

promotion féminine, le projet Zazou s'intéresse au traitement et au recyclage des déchets plastiques et mobilise une centaine de coopératives de femmes à Nouakchott. C'est ainsi que le GRET et ses partenaires (la Communauté Urbaine de Nouakchott, les 9 Mairies de Nouakchott, la société Dragui Transport, la Société mauritanienne de télécommunication (Mattel), la Maison des Cinéastes et le Magazine Planète Jeune) ont mené une campagne de sensibilisation. Celle-ci vise la réduction de la consommation de sacs plastiques par la population à travers, d'une part, la prise en compte des dangers du plastique pour l'environnement et des nuisances sanitaires qu'ils occasionnent et, d'autre part, la présentation des bons gestes à adopter. Organisée autour de l'importance de la collecte primaire de sachets plastiques et la sensibilisation des populations par différents supports de communication, cette campagne s'inscrit dans les objectifs de développement durable et de protection de l'environnement portés par le projet Zazou mis en oeuvre par le GRET à Nouakchott depuis 2006.

Le projet Zazou (collecte des déchets plastiques en vue de leur traitement et éventuellement de leur recyclage) qui a débuté en septembre 2006 vise la création d'une filière de recyclage de déchets plastiques sur Nouakchott, dans deux des neuf Communes de la ville. Le projet est divisé en deux parties : une unité de prétraitement qui collecte et nettoie le plastique et un centre de traitement qui broie le plastique qui sera vendu,...). Le GRET envisage en effet des solutions durables grâce au recyclage.

Actuellement, le GRET soutient ce projet, mais les deux Communes (Dar Naim et Toujounine) devront être capables de prendre la relève elles-mêmes progressivement.

Dans les deux Communes d'intervention du projet, Dar Naim et Toujounine, comme d'ailleurs dans le reste de la ville, les déchets plastiques jonchent le sol et posent un problème d'assainissement majeur. Ce projet a en effet le double objectif d'amélioration de l'environnement et de renforcement socio-économique des populations locales.

Il s'agit d'organiser une collecte de plastique par des coopératives de femmes (plastique dur et sachets plastiques) et de mettre en place un centre de traitement technique (lavage, broyage, densifiage) qui transforme le plastique en broyat destiné à des industries locales (fabrication de gaines, de seaux, de bâches.).

Les employés de ce projet engagé et payé par le GRET jusqu'à la prise en charge totale prochaine du projet par les populations locales nettoient, broient et vendent ces matières plastiques aux usines de recyclage. Ce projet en cours d'exécution a aussi créé des emplois pour les femmes (1500 femmes y sont employées indirectement), essentiellement dans les Communes de Toujounine et Dar Naim et a notamment permis la création d'un centre-pilote de traitement technique, générant 25 emplois et doit encore aboutir aux réalisations suivantes :

- ▶ La mise en place d'un dispositif de collecte des déchets plastiques dans les Communes de Toujounine et Dar Naim où s'exécute le projet zizou ;
- ▶ L'installation, en vue d'une utilisation pérenne, d'un centre de traitement du plastique sur une base de rentabilité économique ;
- ▶ L'organisation de coopératives de femmes en GIE (Groupement d'Intérêt Economique) destiné à reprendre les activités après la fin du projet.

L'organisation des coopératives en GIE (Groupement d'intérêt économique) et l'appui à des entrepreneurs locaux pour investir dans la filière sont prévus pour compléter ce dispositif opérationnel.

Un projet similaire mais concernant cette fois les déchets sanitaires a été exécuté par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales dans le cadre d'une politique intégrée de gestion des déchets. Dans le cadre de ce projet le ministère entend d'ailleurs installer des incinérateurs autonomes au moins au niveau des structures de santé au niveau national et régional. L'exemple réussi d'une bonne gestion responsable des déchets sanitaires est donné par le Centre de Santé Tab Salam-Diam (centre de la paix dans les deux langues locales arabe et pular), de la Commune de Dar-Naim qui dispose d'un incinérateur autonome de déchets sanitaires. Erigé par l'ONG Caritas/Mauritanie avec des représentants communautaires de la Commune, Caritas a ensuite parrainé le Centre de Santé tout en le préparant progressivement à une politique de recouvrement des coûts visant à mettre sa gestion entre les mains des populations locales et surtout à le rendre capable de s'autofinancer. L'ONG a réussi son pari car aujourd'hui, ce centre est parmi les plus fonctionnels de la capitale.

Appui des partenaires du développement aux stratégies locales de gestion des ordures ménagères.

Historiquement, selon Annick Osmont¹⁵⁹, la question urbaine ne trouve sa place pour la première fois qu'en 1970 dans les rapports annuels de la Banque Mondiale. Sans aucune ambiguïté, les problèmes de l'urbanisation y sont présentés comme immédiatement liés à la question du développement économique. A partir de 1980, le changement d'orientation est de taille : c'est bien de la population urbaine, et tout particulièrement de sa fraction pauvre, qu'il faut s'occuper, sachant qu'elle croît rapidement dans des pays africains, non démocratiques pour la plupart.

L'appui de la Banque Mondiale devient ainsi conditionné par la bonne gouvernance, la décentralisation des infrastructures de base et l'adoption de la démocratie locale comme mode de gestion des projets de développement à la base.

Les projets de développement local imposent en effet des relations de pouvoir entre les groupes sociaux qui structurent la ville et entre les pouvoirs locaux, élus ou non, et l'Etat qui vont selon l'anthropologue Annick Osmont¹⁶⁰, dans certains cas, jusqu'à l'élaboration d'une loi municipale. Sylvie Jaglin¹⁶¹ parle d'un « repositionnement des discours scientifiques qui engendre celui des politiques » dans un contexte où de nombreux appareils d'Etat sont en crise, financière et politique, les politiques urbaines antérieures ont échoué et les modalités classiques de l'intervention publique sont partout remises en cause. Il n'est pas douteux, dès lors, qu'exécutés en des lieux aussi politiquement sensibles que les villes des pays en développement, des projets financés par la Banque Mondiale ont été considérés par les plus avisés des analystes nationaux comme une véritable ingérence dans les affaires du pays.

Dans ses premières années de présence en Mauritanie, peu après l'indépendance du pays, la Banque Mondiale a considérablement aidé à la mise en place des infrastructures de base. Ce soutien s'est maintenu jusqu'à la fin des années 80. Puis il y a eu une rupture de plusieurs années, au cours desquelles la Banque n'a plus entrepris d'opérations d'infrastructures. Néanmoins, à partir de 1992, souhaitant enrayer le déclin des investissements et faire face à la demande croissante de services

¹⁵⁹Voir Annick Osmont, *la Banque Mondiale et les Villes*, 1995, 309 pages.

¹⁶⁰Voir Annick Osmont, *la Banque Mondiale et les Villes*, 1995, 309 pages.

¹⁶¹Voir Sylvie Jaglin, *gestion urbaine partagée à Ouagadougou, pouvoir et périphéries (1983- 1991)*, 1995, 659 pages

urbains, la Banque a recommencé à s'intéresser activement aux infrastructures et a financé trois programmes majeurs de développement économique et social au niveau de la ville de Nouakchott. Les effets conjugués de ces programmes visaient l'atténuation des aspects les plus débilissants de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement en milieu urbain. Il s'agit essentiellement des projets d'alimentation en eau (1992) ; de renforcement des capacités d'emploi (1993) et de construction des infrastructures urbaines (1996), projet qui poursuivra et élargira les initiatives engagées dans le secteur urbain. La composante infrastructure urbaine de ce projet avait pour objectif principal d'apporter un appui technique et financier au gouvernement mauritanien.

A partir du début de la décennie 2000, l'intervention de la Banque mondiale se pose progressivement comme une médiation dans le rapport de forces qui oppose autorités et populations des quartiers irréguliers. Par son poids idéologique et financier, elle impose à l'Etat l'idée d'un urbanisme moderne et rationnel.

Cette aspiration à un urbanisme moderne combinée au respect de l'environnement urbain en vient à constituer les conditionnalités du financement du Projet de Développement Urbain (PDU) par la Banque mondiale.

Photo.17.

Centre d'enfouissement Technique (CET) en cours de construction



Le centre d'enfouissement technique situé à une distance de 30km (est) de la ville de Nouakchott est en cours de finition. Le CET va permettre de valoriser les déchets après avoir procédé au tri. L'opération de tri n'existe pas au niveau des ménages.

Le centre d'enfouissement technique présente de nombreux avantages pour la ville de Nouakchott. Les coûts d'investissement sont supportés par les collectivités avec possibilité de contrôler les effluents polluants (lixiviats et gaz) et les nuisances avec possibilité de revaloriser le site en fin d'exploitation. Par contre, les risques liés à son exploitation peuvent être dangereux à long terme. Ces risques peuvent être:

- Une pollution suite à une infiltration d'eau ;
- le coût du contrôle et du suivi du site sur la longue durée, pendant et après l'exploitation ;
- La rareté des sites géographiques proches pouvant servir de réceptacle des déchets.

C'est dans sa logique de respect de l'environnement que la Banque Mondiale après avoir longtemps hésité à financer l'aménagement d'un centre d'enfouissement technique, a finalement accepté son financement. Sa construction est en cours d'achèvement¹⁶². Ce centre d'enfouissement technique a pour objectif de gérer techniquement les déchets transportés des sites de transfert qui seront, eux aussi aménagés dans chaque Commune sur financement de la coopération française.

Par ailleurs, dans le domaine de la coopération entre la France et la Mauritanie, la Communauté urbaine de Nouakchott et la Région Ile de France ont mis en place un partenariat original qui vise à appuyer les initiatives locales. Un fonds d'appui aux initiatives locales a été financé par la Région Ile de France. Le but de ce fonds est le financement et l'équipement des infrastructures communales (aménagement des sites de transit, réhabilitation des bornes fontaines, octroi des charrettes équipées pour la collecte primaire) dans le cadre du renforcement des capacités communales.

Actuellement, toutes les Communes de Nouakchott devront bénéficier du projet urbain qui a été lancé par l'Agence Française de Développement à partir de 2006. Ce projet comporte un volet assainissement qui a pour objectif l'aménagement des sites de dépôts de transit (SDT) dans chaque Commune.

Le projet pilote a porté sur l'aménagement du site de transit de Toujounine supervisé par le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques, la Région Ile-de-France et la Commune de Toujounine. Ce site de transit est contrôlé par deux agents contrôleurs. Les ordures sont quotidiennement évacuées par les camions bennes des

¹⁶²En réalité, le Centre d'Enfouissement Technique a été projeté, mais sa réalisation n'a jamais aboutie. L'achèvement des travaux prévu pour fin 2005, début 2006 n'a jusqu'à présent été finalisé et les causes de ce retard reste un mystère (la Communauté Urbaine refuse de se prononcer sur le fonds de ce sujet en n'évoquant que des problèmes d'accès et des problèmes fonciers provoqués par le voisinage).

entreprises privées qui ont passé contrat avec la Communauté Urbaine vers le centre d'enfouissement technique à 30 km de la ville de Nouakchott. Le financement de l'AFD permettra l'aménagement de deux sites de transit dans chaque Commune.

Ce fonds s'inscrit dans le cadre du programme d'appui au développement communal et aux initiatives locales, en cours d'exécution. Le projet de développement social est piloté par la Délégation Régionale à la Promotion Sanitaire et Sociale (DRPSS) de la wilaya de Nouakchott avec le concours financier et technique du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France (SCAC), dans trois Communes de Nouakchott : Dar Naïm, Sebkha et Toujouninie. La coordination et le suivi de ce projet a été confié au GRET qui intervient dans ces Communes depuis plus de 10 ans. A travers l'appui aux initiatives des populations locales, ce projet vise la promotion d'un pouvoir décentralisé efficace, proche des citoyens, garant du dialogue et vecteur de bonne gouvernance locale. Afin de mieux orienter l'action communale vers les besoins prioritaires des populations, les conseils municipaux ont ciblé les priorités de leurs Communes respectives. Ainsi, certains maires, particulièrement proches des préoccupations de leurs concitoyens, ont pris la mesure de l'importance des populations locales dans les projets communaux et se montrent disposés à les impliquer dans la gestion de certains équipements de proximité ou dans les opérations de collecte des ordures ménagères.

A Toujounine, une expérience pilote a été pratiquée.

Lors de l'échec des contrats signés entre la Communauté Urbaine de Nouakchott et le secteur privé à l'échelle de toute la ville, Toujounine et Riyad ont été les deux premières Communes à sortir de ces contrats. Le service en régie ne donnait plus satisfaction et les maires nouvellement élus se retrouvaient face au mécontentement de la population sans être responsables de la collecte des ordures.

Après avoir essayé d'organiser la collecte primaire avec des camions (co-financés par la Commune et le Conseil Régional d'Île-de-France), la municipalité a continué jusqu'au début de 2003 avec des charretiers privés (13 charrettes non aménagées réparties sur 8 zones) étroitement contrôlés par les agents municipaux. La Commune finançait ces contrats sur son budget pour un coût de 400 000 UM par mois sans compter le coût du contrôle et du suivi pour la Commune. La coopération entre la Région Île-de-France et la Commune de Toujounine propose d'élargir cette expérience sur la collecte primaire. C'est ainsi qu'il a été décidé au cours de l'année

2005 le financement et l'achat de 23 charrettes supplémentaires aménagées et 3 000 demi-fûts pour le stockage des ordures au niveau des ménages.

La Commune avait pris l'initiative de traiter directement avec les charretiers qui vont transporter, au moins deux fois par semaine, les ordures ménagères stockées dans les récipients au niveau des ménages. Dans ce nouveau système, l'absence de contrat entre les charretiers et la Commune évoquée précédemment donne aux maires le pouvoir de sanctionner (menaces, voire licenciement) le charretier qui ne fait pas correctement son travail ou qui utilise l'infrastructure communale (la charrette) pour d'autres services, tels que le transport des marchandises et des personnes (principal métier des charretiers à Nouakchott). Depuis la mise en place de ce système, les adhérents à la collecte que nous avons rencontrés sont satisfaits du service offert par la Commune et une bonne partie des espaces lotis est devenue propre, notamment ceux qui sont conformes aux dispositions légales du foncier et de l'urbanisme.

Les charretiers travaillant pour le compte de la Commune ne sont pas autorisés à collecter les ordures des zones illégalement occupées comme les Kébbé¹⁶³ et les gazra¹⁶⁴.

La Commune de Dar Naïm a quant à elle délégué la collecte primaire au secteur privé avec l'appui de l'UNICEF et de l'ONG Terre vivante.

5 opérateurs privés ont été recrutés sur appel d'offres, ces opérateurs ont été dotés de charrettes et d'ânes avec l'appui de l'UNICEF (qui a aussi livré des demi fûts aux ménages). Ces opérateurs, ayant chacun sa zone de collecte, sont encadrés par l'ONG Terre Vivante. Des campagnes de sensibilisation ont été réalisées auprès des usagers par la Commune en présence des opérateurs.

Deux redevances ont été fixées selon les secteurs: 200 et 500 UM. La redevance est collectée par l'opérateur, qui en ristourne 20 % à la mairie, qui n'intervient qu'en arbitre en cas de litige. L'acceptation de cette redevance n'est pas encore totale, et le taux de collecte est de l'ordre de 15 % selon la municipalité.

A Sebkh, autre Commune de Nouakchott, le recours aux petits opérateurs privés sans régulation de la Commune a engendré un véritable désordre dans le service de

¹⁶³ L'expression est utilisée en Mauritanie pour désigner les aires n'appartenant pas aux quartiers réguliers.

¹⁶⁴ La gazra désigne un abris construit à l'aide des matériaux de récupération sur un espace illégalement occupé

ramassage des ordures ménagères. Après l'insatisfaction de la Commune quant à la question du contrat avec Nour, l'entreprise employée par la Communauté Urbaine de Nouakchott pour les collectes primaire et secondaire, la commune de Sebkhâ a ouvert le marché de la collecte primaire. Celle-ci est actuellement assurée par une soixantaine d'opérateurs privés sur l'ensemble de la Commune. Chaque opérateur est libre de se positionner sur le marché de la collecte primaire en identifiant ses clients sans délimitation de secteurs. Si la Commune n'intervient pas sur ce marché essentiellement privé, elle semble en revanche suivre son évolution avec attention car elle répertorie les opérateurs en action et se tient informé du déroulement des activités sur le terrain. En effet, la priorité a été donnée à l'assainissement de manière générale et à la promotion de la collecte primaire des ordures ménagères en particulier.

C'est ainsi que des thèmes comme la sensibilisation des populations locales et l'éducation des jeunes ont été mis en avant dans le cadre des activités de la Commune.

Tableau.22. Avantages et inconvénients des modes de recouvrement par la Commune (option 1) et par l'opérateur (option 2)

Options	Avantages	Inconvénient / risques
1	<ul style="list-style-type: none"> - le client est plus disposé à payer directement au prestataire ; - les lenteurs administratives de paiement sont évitées pour le prestataire - motivation de l'opérateur à rendre le service puisque payé selon ses performances 	<ul style="list-style-type: none"> - déperdition des déchets collectés le long du circuit de collecte puisque l'opérateur n'est pas payé en fonction de la quantité de déchets mis au DT - non maîtrise par la commune des recettes effectives de l'opérateur, et par conséquent difficulté d'évaluer les recettes communales liées à la redevance OM - insuffisance de ressources pour le financement des charges des maillons en aval (collecte secondaire, traitement)
2	<ul style="list-style-type: none"> - l'opérateur est payé sur la base de la quantité effectivement amenée à la décharge - moins de risque de déperdition des déchets le long des circuits de collecte - limitation du travail de balayage des voies 	<ul style="list-style-type: none"> - lenteur dans le paiement du service ; - démotivation des opérateurs - risque pour le concept de « quartier propre »

Sources: élaboré sur la base des différents modes de recouvrement par les Communes de Nouakchott, 2008.

De manière générale, l'appui des ONG devait aider les municipalités à mettre en place un système global et efficace de ramassage et de transport des ordures ménagères. Pour ce faire, il était demandé aux habitants de la ville de Nouakchott de prendre en charge une partie des coûts (redevances) et la municipalité le reste (service). Même si

le manque de suivi et de contrôle au niveau des collectes primaire et secondaire avaient empêché la poursuite des projets cofinancés par les Communes et les ONG et leur extension au reste de la ville, il n'en demeure pas moins que de nombreux emplois ont été créés et que les Communes ont commencé à prendre conscience de la nécessité de mener les projets de développement à la base en impliquant les populations locales concernées.

Dès lors la question qui se pose est de savoir si la participation «communautaire» dans le domaine de la pré-collecte n'est pas une nécessité pour étendre le service rendu dans la Commune dans un contexte de crise municipale et d'échec de l'intervention privée.

Il y a lieu de définir l'expression « participation communautaire » pour appréhender ce qu'est le rôle des acteurs locaux dans la gestion des ordures ménagères à l'échelle du quartier ou de la collectivité. Il convient donc de savoir ce qu'est la participation communautaire ou participation de la communauté aux efforts de propreté de son quartier. Selon Mark P. Lammerink et Ivan Wolfers¹⁶⁵, la participation de la communauté est l'une de ces expressions utilisées à tort et à travers qui risque de devenir ambiguë. La communauté est un groupe des gens vivant dans un même village ou quartier et, en tant que tel, organisé en une entité sociale. La participation désigne donc un engagement de cette communauté sur le plan collectif dans diverses activités ayant un intérêt pour la communauté.

Cette définition semble être pertinente mais fait surgir la question logique de savoir qui détermine ce qui est dans l'intérêt de la communauté ?

Des réponses et donc des interprétations diverses peuvent être apportées à cette question.

Une communauté est formée par des gens qui ne partagent pas forcément les mêmes intérêts. Cependant, le concept de participation est employé de manière abusive et recouvre toutes sortes de pratiques. Le concept va plus loin que la participation à un projet de développement défini par des autorités, des ONGs ou des experts. Ce type de participation ne donne pas les résultats attendus à long terme, parce que la prise de

¹⁶⁵Katzenellenbogen, J.M, Pick W.M, Weir G., « community participation in the Mamre community health project » south afr. Med. J., 1988, numéro 74, pp. 335-338 cité par Marc P Lammerink et Ivan Wolfes (éds) dans approches participatives pour un développement durable, Khartala, paris, 1988, P.15.

décision vient de l'extérieur de la Communauté. On peut dire en effet que le fait d'assumer ses responsabilités au niveau de l'exécution des projets de développement n'est qu'un degré de participation communautaire.

Dans ce cas, il s'avère qu'on ne peut parler de participation que si l'on engage les gens dans la planification, la réalisation et l'évaluation des actions de développement qui les concerne au lieu de se contenter de diffuser des informations ou de mobiliser une communauté autour d'une action quelconque.

Les Communes de Nouakchott s'appuient généralement sur les comités de quartiers, quand ils existent, pour servir de relais entre elles et les habitants. Ce sont des petites structures mixtes constituées de représentants des populations locales qui se portent volontairement interlocuteurs des Communes dans un même objectif de propreté du quartier. Ces représentants sont généralement au nombre de 6, parmi lesquels des religieux et des jeunes. Mais la composition n'est pas partout la même. Les ménages s'adressent directement aux comités de quartier pour signaler les irrégularités constatées dans la collecte primaire. C'est aujourd'hui la forme de participation communautaire la plus connue dans le domaine de la gestion des ordures ménagères à Nouakchott.

Le rôle du comité de quartier consiste à identifier la demande, à faire l'intermédiaire avec la Commune, à enregistrer les plaintes, à l'appui, à contrôler la salubrité du quartier et à sensibiliser. La création de ces comités de quartiers peut être un élément de réponse au manque de coordination et de planification urbaines. C'est également la volonté des Communes de favoriser un partenariat entre les différents acteurs collectifs portant à la fois des intérêts de conflits et des coalitions. Les différents acteurs composés des ménages, des opérateurs privés et des Communes défendent des intérêts propres parfois porteurs de conflit mais aussi un intérêt commun de coalition comme par exemple celui de maintenir ensemble le quartier propre. Ils animent des journées de sensibilisation dans le domaine de la salubrité. Les habitants de la ville de Nouakchott participent à la gestion des ordures ménagères à travers ces comités de quartiers (CQ) et les ONG. Mais il convient de souligner que les Comités de quartier de Nouakchott ne sont pas toujours nés de l'initiative des habitants eux-mêmes, mais d'une initiative de la Commune. Dans ce cas, les habitants n'ont participé qu'à l'étape de mise en place du comité de quartier en participant au choix de ses membres.

Dans ces conditions, peut-on parler d'une participation ou tout simplement d'un degré de participation communautaire ?

Les comités de quartier de Nouakchott sont récents et peu structurés. Avant 2003, il y avait des petits groupements de quartiers informels mis en place dans quelques secteurs populaires pauvres ou périurbains de Sebkha, Elmina et Dar Naim. Ces structures n'étaient pas encadrées par les Communes qui ne s'occupaient en réalité que du ramassage des ordures et des redevances au niveau des ménages. Les Comités de quartier dans leur niveau d'organisation, de reconnaissance et d'encadrement actuel, n'ont vu le jour en réalité qu'en 2003. Leur existence et leur dynamisme ont été mentionnés pour la première fois dans le document relatif à la Stratégie de Gestion des déchets Solides de Nouakchott, finalisé en 2003. Ils sont donc à l'état embryonnaire et n'ont fait l'objet d'aucune étude. Pour ces raisons, nous avons mené des investigations sur le terrain pour mener l'analyse à une grande échelle et avec plus de précision. Dans certaines Communes comme le quartier d'Eljedida au Ksar ou le quartier de Lemgaizira à Teyerett, ce sont les Communes qui ont ressenti la nécessité d'avoir un interlocuteur volontaire pour être un relais entre elles et les populations locales. C'est ainsi que le phénomène a fait tache d'huile dans les quartiers voisins qui ont vu la création par leurs habitants de plusieurs Comités de quartier notamment dans la Commune de Teyeret (dans les quartiers de Machrou, Dar Elbarka et Aïne Talh). Dans les quartiers, il n'existe pas de leaders reconnus par tous les habitants du quartier. Il n'existe pas non plus de personnalité ayant une reconnaissance officielle. Il existe plutôt des personnes volontaires et dynamiques reconnues comme tel par les habitants du quartier. Les comités de quartier sont constitués de personnes qui se sont portées volontaires pour suivre le processus engagé, plutôt que de leaders ayant une influence particulière sur les habitants. Si les comités de quartier ci-dessus ont été créés et multipliés au début grâce à l'intervention de la Commune, il n'en demeure pas moins que de nombreux autres comités de quartier des espaces périurbains de Sebkha, Elmina, Ksar, Teyeret, Dar Naim et Arafat ont été créés à l'initiative des habitants eux-mêmes sans autre intervention de la Commune que celle de partenaire. La composition de ces comités de quartier varie de 6 à 10 personnes dans les espaces périphériques. Mais leur organisation et leurs objectifs de participation restent les mêmes. Actuellement, il y a des comités de quartier dans toutes les Communes de Nouakchott. En revanche, il convient de souligner que les comités de quartier sont très inégalement répartis. Certains secteurs n'en ont pas alors que d'autres secteurs

d'une même Commune en ont plusieurs.

Ces comités de quartier ont déjà un impact positif et tout laisse à croire que ces types d'organisations seront à l'avenir initiés par les citoyens eux-mêmes et se diffuseront dans toutes les Communes de la ville de Nouakchott, comme c'est le cas dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, au Sénégal, l'Union des comités de salubrités de la ville de Thiès (UCOSAVIT), avec son incontestable réussite, démontre qu'une structure associative peut avoir un rôle et un impact appréciables, sans se doter (immédiatement) d'un cadre formel. En effet, alors même qu'elle n'était pas encore enregistrée, l'UCOSAVIT est parvenue à constituer un collectif de 43 comités rassemblant la plupart des quartiers de la ville de Thiès, ville secondaire du Sénégal, avec plus de 200 000 habitants¹⁶⁶.

Au Burkina Faso, tous les programmes de développement exécutés dans la ville de Ouahigouya se fondent sur une coopération décentralisée représentative, structurée et efficace. Le programme de développement est destiné aux partenaires souhaitant s'impliquer, avec la mairie de Ouahigouya et les habitants du quartier, dans le développement de la ville en général et du quartier en particulier¹⁶⁷. Au niveau du quartier, les projets sont formulés par le comité de développement (CD) avec l'appui de deux enquêteurs- animateurs. Le comité de développement est chargé de piloter le plan de développement. Il regroupe les représentants de toutes les sensibilités et de tous les pôles de pouvoir du quartier. Le choix des membres du comité est fait par la population sur la base d'élections. Le CD est structuré en un bureau et en commissions sectorielles (thématiques). Il est l'initiateur de toutes les dépenses. Il est le représentant du quartier auprès de la municipalité pour une bonne gestion des services de base en général.

Dans la ville de Nouakchott, le comité de quartier (CQ) de la Commune de Sebkhâ est considéré comme le plus actif. Il a mené plusieurs campagnes de sensibilisation à travers l'information et l'éducation des ménages. Ces comités de quartier (CQ) ont vu le jour dans les espaces périurbains mal desservis et le niveau de participation communautaire est devenu important dans ces quartiers notamment à travers les

¹⁶⁶Voir Salimata Wade, Mohamed Soumaré, Ousseynou Ly ; organisations communautaires et associations de quartier, 2002, 121 pages.

¹⁶⁷ Serge Allou et Philippe Di Loreto ; Coopération décentralisée au développement local urbain en Afrique, Saint-Etienne, France, 2000, 149Pages.

comités d'hygiène, les ONG et autres qui sont signalés dans plusieurs rapports administratifs¹⁶⁸. Le comité de quartier de Sebkhah joue le rôle d'intermédiaire entre la Commune et les habitants pour la diffusion de l'information. Les jeunes et les religieux sont des acteurs clés dans une dynamique, à l'échelle de la Commune. Ils sont un vecteur essentiel pour la promotion de toute organisation associative ou participation communautaire.

En revanche, ces formes d'initiatives populaires ou opportunités de participation populaire au développement local, renforcées par le processus de décentralisation, demeurent à présent informelles. Cela peut s'expliquer, à notre avis, dans une large mesure par le caractère embryonnaire de la démocratie locale, de la liberté d'expression et par le manque d'expérience des habitants de la jeune capitale Nouakchott (créée seulement en 1958), dans le domaine des organisations communautaires et associations de quartiers en milieu urbain. Ainsi, une étude menée par ENDA GRAFT – Dakar en 2002, sur le milieu urbain ouest africain, démontre que dans l'échantillon des pays concernés par les études, la Mauritanie est certainement celui où le mouvement associatif est le plus timide, même si le processus de décentralisation entamé et les progrès sociaux effectués ont suscité de nombreux espoirs tels que l'émancipation de la femme.

Tableau.23. Adhésion du chef de ménage à une association dans les Communes de Sebkhah et Elmina.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	25	19,84 %
Non	101	80,15 %
Total	126	100 %

Sources : o/ KHALIFA, 2005¹⁶⁹.

Le tableau.23. Révèle un faible taux d'adhésion des chefs de ménage des Communes de Sebkhah et Elmina à une association (tontines, coopératives et associations de propriété), et ce, malgré une insalubrité croissante observée dans toute la ville.

¹⁶⁸Voir Projet de développement social (PDS), collecte primaire des ordures ménagères dans la Commune de Sebkhah : Etat des lieux, propositions, Juillet 2005, 49 pages.

¹⁶⁹ Voir chapitre démarche méthodologique et enquête ménage pour l'échantillon constitué dans cette enquête.

Tableau.24. Types d'associations dans les Communes de Sebkha et Elmina.

	Fréquence	Pourcentage
Tontine	13	52 %
Coopérative	2	8 %
Association professionnelle	1	4 %
CAPEC	4	16 %
Association des ressortissants	3	12 %
Association. Culturelle	1	4 %
Mutuel-micro-crédit	1	4 %
TOTAL	25	100 %

Sources : o/ KHALIFA, 2005.

Il ressort du tableau.24. que 52% de chefs de ménage adhèrent à une tontine et seulement 8% des chefs de ménages adhèrent à une coopérative. Les coopératives féminines sont appuyées par des ONG qui favorisent leur professionnalisation notamment dans les domaines de l'artisanat et de la couture.

Néanmoins, les coopératives féminines dans la ville de Nouakchott sont limitées et peu structurées. Ainsi, seulement 19,84% des chefs de ménages estiment adhérer à une association dans les Communes de Sebkha et Elmina, parmi lesquels 52% d'adhérents aux tontines, 16% au CAPEC, 4% au mutuel micro crédit, 4% à une association culturelle, 4% à une association socio- professionnelle, 12% à une association de ressortissants et seulement 8% d'adhérents à une coopérative.

En outre, contrairement aux associations de salubrité constituées dans certains pays africains, les comités de quartiers et associations intervenant dans le domaine de la gestion des ordures ménagères à Nouakchott ne prennent en charge la filière déchets et ne contribuent à sa gestion qu'indirectement et partiellement. Par exemple, au Sénégal et au Mali, la filière déchets est prise en charge par le service public, les associations et les groupements d'intérêts économiques (GIE). Cette association de plusieurs intervenants publics, privés, associatifs et même individuels est une association mixte ayant des objectifs convergents (efficacité économique, plus grande souplesse dans les actions entreprises).

Tableau.25. Le dispositif organisationnel

Acteurs	Rôles	Responsabilités
Ménages	Conditionnement des déchets Transmission de doléances au comité de quartier Participation à l'évaluation périodique du projet	Paiement des charretiers Désignation des membres du comité de quartier
Comité de quartier	Intermédiation entre les ménages, les opérateurs et la commune Enregistrement des doléances des différentes parties Sensibilisation de la population	Maître d'ouvrage délégué du projet au nom de la commune Supervision de l'activité de collecte Membre du comité de coordination
Opérateur	Collecte primaire des ordures ménagères Stockage des déchets au dépôt de transit Récupération des redevances Versement de royalties à la commune Versement de royalties au comité	Chaque charretier couvre 100 ménages Membre du comité de coordination
Commune	Veiller à l'exécution correcte des opérations de collecte et de transport des ordures ménagères suivant les termes du contrat Prendre des initiatives ou mesures incitatives et contraignantes pour que les ménages adhèrent au projet Sensibilisation des ménages	Maître d'ouvrage du projet Détermination des dépôts de transit Evacuation des déchets des dépôts de transit vers la décharge Vérifier et identifier les ménages ayant adhéré au système de collecte

Source : élaboré sur la base des informations obtenues à la Commune de Teyeret

Contrairement aux charretiers privés « indépendants », dont l'objectif est essentiellement économique, les systèmes « communautaires » de précollecte rencontrés dans pratiquement toutes les Communes de Nouakchott mais plus nombreux dans les quartiers mal desservis s'inscrivent dans une logique participative, souvent construite à partir d'initiatives nées localement. Ils peuvent être soutenus par des ONG et sont le plus souvent portés par des comités de quartiers. La construction du service se fait en concertation avec les habitants. La création d'emplois locaux et l'amélioration de la propreté et de la salubrité du quartier sont les principales motivations. Le service est généralement mis en oeuvre par le comité de quartier, plus rarement par des groupements féminins. L'existence de ces systèmes participe de la prise de conscience des Communes et constitue un moyen de pression pour qu'elles agissent. Ils ont contribué à organiser le service à l'échelle de la ville et ont conduit les municipalités à mieux jouer leur rôle. A partir d'une participation financière des habitants, ils améliorent la salubrité des quartiers, sensibilisent et concourent à

l'appropriation sociale de l'espace habité, s'inscrivent alors dans une logique de construction de service public. Ils remplissent une fonction de médiation sociale de proximité en créant des espaces de dialogue à l'initiative des populations. Ils représentent une opportunité pour l'élaboration de stratégies de développement local, en étant des lieux privilégiés pour l'information, l'éducation et la prise de décisions. Ces espaces de dialogue peuvent alors devenir des espaces de négociation et se lier aux espaces formels de la décentralisation. Les projets doivent alors chercher à associer les Communes dès la conception de la précollecte. Les systèmes de précollecte par charrette peuvent ainsi contribuer à la transition entre l'absence totale de collecte et des solutions plus sophistiquées mises en place par les Communes. Ils combinent une dimension économique et d'intérêt général (délégation d'un service public). A ce titre ils relèvent du champ de l'économie solidaire qui promeut la recherche d'«hybridation» entre différents types de ressources : des revenus d'activités (ici les cotisations des ménages), des financements publics (subventions) et des ressources non monétaires issues de contributions volontaires (pour la précollecte, il s'agit des nombreux apports bénévoles, en particulier ceux des membres des comités de quartier) qui sont mal articulés avec la collecte mécanisée. Ces systèmes ne sont pas forcément (et même rarement à Nouakchott) mis en oeuvre par une organisation communautaire, mais celle-ci (association de salubrité, comité de quartier) assure souvent un rôle de régulation et mobilise le plus souvent les habitants du quartier, qui émanent de la dynamique communautaire ou leur sont fortement liés. Dans certains cas, ces comités de quartiers sont aussi mobilisés par la Commune pour des activités de nettoyage. La concurrence se rencontre davantage entre opérateurs de même nature (entreprises, opérateurs de précollecte, charretiers individuels et/ou comités de quartier) bien que peu de cas nous aient été rapportés lors des visites de terrain menées dans le cadre de ce travail de recherche.

Une autre forme de participation comme la mobilisation des forces armées et des agents de l'Etat est à signaler dans la ville de Nouakchott.

En effet, des campagnes de sensibilisation et d'assainissement sont menées périodiquement par les militaires et les gardes dans toute la ville de Nouakchott. Ce sont les fameuses campagnes «ville propre» ou «opération coup de point». En l'espace d'un peu plus d'une décennie de 1996 à 2006, Nouakchott a connu quatre opérations «ville propre». Ici, il convient de signaler que la "propreté" de la ville, sans

oublier la question des déchets, consiste surtout à récupérer des espaces squattés (comme si les occupants irréguliers étaient aussi des "déchets"). Si ces campagnes ne sont pas dénuées d'efficacité, en sensibilisant les citoyens à leur environnement, elles soulèvent en même temps deux questions préoccupantes mais différentes : la propreté de la ville et la récupération des espaces squattés. Ces campagnes menées dans la confusion totale entre opération d'urbanisme et gestion de déchet ne peuvent rien toutefois contre l'absence de suivi et le caractère désordonné des interventions. Il apparaît clairement que les pouvoirs publics en ordonnant officiellement ces campagnes (l'armée dirige les campagnes initiées directement par la présidence de la république) font amalgame entre ces deux aspects pourtant assez différents.

Parmi toutes ces campagnes, la campagne de 1999 a été la plus vaste, englobant la collecte et le transport des ordures et la destruction d'habitats irréguliers. En 1999, des rumeurs insistantes circulèrent sur l'intention ferme de l'Etat d'engager une vaste campagne d'assainissement, considérée comme prélude au "déguerpissement" des kébbé et gazra. Elles s'avérèrent justifiées : au mois de mai 1999, les autorités engagent soudainement une vaste opération de destruction d'habitations, précaires ou non, dans divers quartiers périphériques situés à l'est de la capitale (Toujounine, Bouhdidah, Arafat, Saada), pour faire apparaître le tracé de routes et libérer les places publiques occupées par les squatters. Cette opération, si elle surprend par son envergure et devient aussitôt le centre de toutes les conversations, n'est pourtant pas exceptionnelle. En 1996 par exemple, une opération similaire avait permis de dégager certains axes de voirie et des places publiques, grignotés notamment par des terrasses de restaurants en centre-ville.

Durant plusieurs semaines, une équipe de topographes, accompagnés d'un ingénieur occidental et suivis par l'armée, marquent de croix de peinture rouge des habitations de plusieurs quartiers irréguliers. Quelques jours plus tard, l'armée intervient pour ramasser les ordures, détruire les constructions irrégulières grignotant l'espace public, transformant les quartiers en champs de ruines.

Des bataillons de soldats et de gardes nationaux et quelques bulldozers se lancent à l'assaut des boutiques, ateliers et restaurants qui étendent indûment leur surface sur les trottoirs, voire les rues, ou squattent les places publiques.

Les éléments des forces armées déambulent ainsi dans toutes les rues de Nouakchott pour libérer le domaine public, réduit en peau de chagrin par des occupations illégales

et des montagnes d'immondices. Les instruments de nettoyage les plus utilisés au cours de ces campagnes sont le râteau et le balai.

La brouette est utilisée pour rassembler et ramasser les ordures éparpillées sur le sol. Les gardes et les militaires qui déambulent dans toutes les Communes balaient et ramassent les ordures déposées illégalement dans les coins de rue.

Des baraques situées sur l'espace public sont détruites ou des terrains récupérés par des forces armées en tenue militaire. Cette image du militaire qui casse tout ce qui est situé au bord de routes donne l'impression d'un pays en guerre dans son propre territoire, une guerre spontanée et brutale contre les ordures ménagères et l'occupation irrégulière de l'espace public.

La brutalité qui caractérise ces campagnes, plus précisément la première campagne ou opération «ville propre» menée à Nouakchott, a suscité dans l'opinion, l'espoir d'un assainissement de l'espace urbain.

Les opérations attirent une foule de gens, habitants du quartier ou Nouakchottois de passage, qui viennent constater l'ampleur des destructions; ces rassemblements génèrent des tensions. Pourtant, peu de protestations émergent à la suite de ces destructions, et la plupart des habitants semblent satisfaits : si une partie de leur baraque a été détruite ou leur terrain réduit, c'est qu'ils se retrouvent au bord d'une route ou d'une place, et donc fort bien situés. Quant aux victimes de destructions totales, ils escomptent un recasement avantageux. En revanche, l'opération s'arrête avant même d'avoir atteint le quartier des "grands patrons" ou zone de haut standing, Tévragh Zeïna, alors qu'il avait été affirmé que celui-ci ne serait pas épargné. En définitive, seuls les quartiers irréguliers « pauvres » ou zones de moyen et bas standing seront touchés par les destructions.

Plusieurs éléments contextuels expliquent et situent cet épisode : d'abord, la pression de certains bailleurs de fonds ; ensuite, la volonté d'acteurs influents dans les sphères du pouvoir, de profiter de la rente foncière qu'engendre la régularisation des quartiers irréguliers ; enfin, la nature de la base sociale du pouvoir (les hauts fonctionnaires, hommes d'affaires et notables, ainsi que leurs réseaux "traditionnels" respectifs), qui n'a pas permis à l'opération de s'étendre au-delà des quartiers irréguliers «pauvres».

Ces campagnes sont souvent très politisées d'où l'inefficacité des interventions des populations. Quelques semaines après chacune de ces opérations, on était revenu au point de départ. Boutiques, échoppes, ateliers et restaurants, étals cassés se

reconstruisent et reprennent possession des espaces publics. Ainsi, le cercle vicieux de la multiplication des dépôts d'ordures et des constructions non autorisées reprend son cours en cassant le rêve d'un Nouakchott propre.

C'est d'ailleurs pourquoi un article de presse du quotidien HORIZON pose cette question¹⁷⁰: « Avons-nous le droit de caresser ce rêve ? Les rêves impossibles donnent parfois le sens à une vie, la remplissent souvent, entretiennent et fortifient les volontés. Mais ils peuvent corrompre parfois, ils peuvent briser, "imbéciliser" les esprits. J'ai bien peur que l'idée d'un Nouakchott propre ne soit qu'un fantasme entretenu par des politiques avides d'être élus, des administrateurs désireux de se donner bonne image ou des hommes d'affaires prompts à profiter de la naïveté des populations et de l'incurie des services régionaux et municipaux. Car c'est impossible, le nombre de campagnes d'assainissement qui ont été lancés à Nouakchott ! Et toutes ont été des flops! Ou bien il n'y avait pas de bonne volonté ou bien il y a quelque part notoire incompétence ou bien (et c'est, je crois, le plus probable) on se riait de nous. Car c'est tout de même un peu curieux : nous voyons les bennes s'activer, nous voyons des travailleurs balais à la main, nous voyons une ou deux rues principales recevoir une rapide visite de tout cet attirail, nous commençons à croire qu'ils vont s'attaquer aux montagnes de déchets... et tout ce beau monde disparaît...et on les aperçoit à la télévision se féliciter du beau travail accompli... et on se sent triste et bête, triste pour le pays, bêtes parce qu'on y a cru. Mais enfin la meilleure arme pour ne plus passer pour un naïf ou pour un con, c'est de se dire simplement que tout cela c'est de la politique mauritanienne, que c'est donc incompréhensible pour les esprits normaux et que la vérité c'est que ces écuries d'Augias que sont les salissures de Nouakchott sont tout simplement impossibles à éliminer ».

Ce texte exprime clairement le caractère politique et éphémère des campagnes d'assainissement à Nouakchott qui sont plus liées à des événements particuliers devant se passer à Nouakchott (conférences internationales, manifestations culturelles etc...) qu'à l'habitude d'entretien de la ville qui devrait primer pourtant. Par exemple, en 2006, les autorités tout à coup se soucient de l'image de la ville de Nouakchott alors qu'elle doit abriter le sommet du Maghreb arabe. A travers ces campagnes, on se rend compte de la capacité de mobilisation des services publics pour donner à Nouakchott son image de vitrine du pays.

¹⁷⁰ Horizon n°4146 du mercredi 18 janvier 2006, P. 5.

Sur le plan organisationnel, les campagnes d'assainissement s'organisent autour du pouvoir central représenté par le wali de Nouakchott et son adjoint (wali mouçaïd) suivis des hakem qui président au niveau de chaque moughataa. C'est le niveau central, le sommet de la hiérarchie dans la prise de décision pour le déroulement de la campagne. Ensuite, les maires des Communes et des comités créés au niveau de chaque Commune pour la mobilisation du public à la réussite de ces campagnes. Pour ce faire, des entreprises publiques comme l'Etablissement National d'Entretien Routier (ENER), le Port de l'Amitié, la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), l'Agence de Développement Urbain (ADU). Malgré la création des commissions de suivi présidées par les représentants du pouvoir central (wali, wali mouçaïd et hakem) en collaboration avec les Communes et la mobilisation massive des services publics de l'Etat, la durabilité et l'efficacité de ces campagnes font toujours défaut. Sur ce point précis, dans un entretien avec HORIZON, le wali de Nouakchott, M. Moulaye Brahim OULD Moulaye Brahim¹⁷¹ disait que « le suivi, après les différentes campagnes d'assainissement à Nouakchott, a toujours fait défaut d'où l'accent mis, en 2006, sur cette phase de l'assainissement ». C'est ainsi que la situation des campagnes d'assainissement donne toujours l'impression du « coup de balai » temporaire qui donne une bonne image dans le court terme, juste quelques jours de propreté avant un retour à la situation initiale d'insalubrité.

Les populations se sont réjouies de cette opération, bien que conscientes de sa non inscription dans la continuité. Ces opérations sont en effet circonstancielles et ne constituent pas de véritables solutions aux problèmes d'hygiène et de mauvaise gestion de l'environnement, vu leur caractère sporadique.

Au niveau régional, des campagnes ponctuelles d'assainissement similaires ont été conduites. Par exemple, on peut citer la campagne d'assainissement intitulée : « pour une ville plus attrayante » de la ville de Rosso, qui a vu également la participation d'unités de forces armées de l'Ecole Nationale de Gendarmerie, du personnel de la Commune et des travaux publics en plus de nombreux citoyens qui ont participé à l'opération avec beaucoup d'enthousiasme selon les médias. On appelle cela des "campagnes", c'est un terme militaire.

¹⁷¹Horizon n°4146 du mercredi 18 janvier 2006, P. 5.

En effet, on constate que les acteurs ont tendance à se substituer à la Commune qui est un acteur principal dans son rôle de définition et de régulation du service des ordures ménagères. Il convient cependant de souligner que l'intervention de ces acteurs a tendance à s'intéresser de plus en plus au reste de la filière dans le cadre d'une valorisation économique.

C- Les acteurs de la valorisation dans la ville de Nouakchott.

Les stratégies de récupération et de recyclage, qu'on ne peut appréhender qu'à partir d'une lecture fine des pratiques, dénuée de préjugés sur les « bons » et « mauvais » comportements, sont à prendre en compte pour appréhender les activités des acteurs locaux de valorisation actuelle des ordures dans la ville de Nouakchott.

Les acteurs industriels se limitent à des propriétaires des petites unités industrielles pour le recyclage des matières plastiques. Il y a aussi des petits récupérateurs qui valorisent et vendent les déchets au niveau du marché. Les récupérateurs considérés comme des professionnels de la vente des déchets récupérés sont présents dans tous les marchés de Nouakchott.

Par ailleurs, les marchés eux-mêmes sont des lieux d'une valorisation de proximité ou valorisation directe des déchets. Si les revenus tirés de la récupération et de la valorisation des déchets ne permettent pas aux ménages de vivre, il n'en demeure pas moins que nous pouvons observer sur le terrain certaines habitudes généralisées (conservation et vente) chez les ménages démunis qui indiquent clairement que ces revenus contribuent à faire face aux petites dépenses quotidiennes de la famille.

Une filière de valorisation à l'état embryonnaire.

De par leur nature et leur composition, les ordures ménagères de la ville de Nouakchott sont une matière première pour diverses activités économiques, artisanales et agricoles dans une moindre mesure. La valorisation des ordures peut avoir un impact positif sur toute la chaîne de gestion des déchets et au-delà (génération d'emplois et de ressources). Malheureusement, cet aspect de la gestion des ordures est resté longtemps ignoré par les gestionnaires urbains d'abord préoccupés par la collecte et l'évacuation des déchets. C'est au secteur informel que reviennent les activités de récupération, de recyclage et de transformation des déchets. La récupération est, en l'absence de système organisé de tri des déchets, un des petits

métiers existant dans la ville de Nouakchott, première étape du processus de valorisation. Mais, les marges bénéficiaires sont faibles, en raison de contraintes techniques (absence de tri organisé excepté quelques cas de tri manuel, déchets centralisés à la décharge) et économiques (méconnaissance des produits finis, coûts de production).

Cette conception restreinte de la gestion des ordures évolue : les ordures sont de plus en plus considérées comme une ressource, bien que l'impact économique de la valorisation soit encore mal connu, et la gestion des ordures tend à s'élargir à la valorisation. Celle-ci devient idéalement une composante d'un schéma global et cohérent de gestion des ordures, selon une approche qui doit prendre en compte d'autres objectifs (économiques, sanitaires et sociaux, environnementaux).

A l'échelle de la ville de Nouakchott, les opérations de valorisation sont la récupération, la transformation et la vente. Ainsi, la filière de valorisation des ordures est essentiellement organisée autour de petites unités industrielles de transformation et de petits entrepreneurs informels travaillant avec des outils rudimentaires (pelles, râteliers, fourches, accessoirement des pics et des marteaux, etc.).

Ce matériel logistique est rudimentaire, mais il est plus adéquat à la situation socio-économique actuellement modeste de la ville.

La municipalité exige, mais uniquement sur le papier, le port de gants, casques et masques.

La municipalité n'a pas pris des mesures contre les acteurs de la valorisation, qui sont ainsi libres d'opérer avec des risques écologiques et sanitaires sans aucun respect des normes établies (le port de gants, casques et masques).

Toutefois, plusieurs types de déchets ne sont pas ou peu valorisés. La valorisation locale actuelle se réduit au recyclage des récipients et petits tuyaux de canalisation. La valorisation industrielle est limitée. Néanmoins, les établissements Ahmed Beddi, spécialisés dans le recyclage des matières plastiques, recyclent 50 tonnes de plastiques de toute nature par an. Les produits fabriqués sont essentiellement des seaux, des baignoires, des pots, etc.). La capacité de recyclage dépasse largement ce chiffre, mais l'entreprise est limitée par l'insuffisance d'aire de stockage et de traitement des matières récupérées. Un projet de délocalisation vers une zone plus vaste en effet est en

perspective. Il s'agit de la zone industrielle qui offre des parcelles plus vastes aux industriels qui vont de 600m² à plusieurs hectares¹⁷².

Il existe donc un potentiel certain de recyclage et de transformation de déchets solides dans la ville de Nouakchott. L'absence ou l'état embryonnaire du recyclage des plastiques est une situation qui prévaut dans toutes les grandes villes africaines et même à l'échelle mondiale¹⁷³. Par exemple, en France, les déchets plastiques tant industriels que commerciaux représentent environ 2,6 millions de tonnes par an. Mais la quantité récupérée est seulement de 290 000 tonnes, soit 11,15% dont 17 000 tonnes soit 6% d'emballages provenant des ordures ménagères.

La connaissance de toutes ces caractéristiques peut être importante pour une éventuelle valorisation des ordures ménagères à Nouakchott. Mais compte tenu de l'absence des matières organiques, le compostage n'est pas envisageable. En revanche, il est souhaitable de trouver une solution au problème des plastiques non biodégradables. Si plusieurs pays africains (Burkina Faso, Sénégal, Maroc), ont expérimenté des opérations de recyclage du plastique à travers la création des petites unités industrielles de recyclage, il est important de rappeler que la Mauritanie n'a pas assez d'expérience dans le domaine du recyclage des matières plastiques.

Pour les autres types de déchets (métaux, verres, papiers, textiles), il n'existe pas non plus de système de recyclage mis en œuvre, seulement des cas de récupération sont signalés pour le textile ou les métaux etc.

La tendance actuelle est l'utilisation massive des plastiques et tout laisse à croire que cette situation va se confirmer dans les années à venir. Les sachets plastiques sont récupérés au niveau domestique et utilisés à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'ils ne soient plus utilisables ; ils sont alors rejetés directement dans la nature. Ainsi, on ne peut parler de recyclage proprement dit pour ce qui est du cas des déchets plastiques, car ceux-ci, d'une manière générale, ne subissent pas de véritable transformation donnant lieu à la fabrication d'autres produits.

¹⁷²Il y a deux zones industrielles à Nouakchott (à l'est du ksar dans la zone de l'aéroport et au sud à Elmina dans la zone située entre la capitale et le 6^{ème} arrondissement (Commune d'Elmina).

¹⁷³D'après Desachy. 2001, P 35

Photos 18-19 et 20. Divers types de valorisation des matières plastiques.



Au marché SOCOGIM comme d'ailleurs dans les autres marchés de Nouakchott, de nombreux bols, récipients en plastique et des marmites, louches, fourneaux et pots etc. en aluminium ou en fer sont valorisés et vendus.

Par ailleurs, l'inexistence d'un système de tri rend plus difficile l'activité et fait perdre du temps aux professionnels de la valorisation, ce qui peut élever sensiblement les coûts de production. Par exemple, certains déchets comme les cartons se dégradent facilement quand ils ne sont pas triés. L'organisation du tri est en effet importante pour mieux gérer le secteur de ramassage des ordures ménagères et améliorer le rendement des professionnels compte tenu du fait que la récupération se fait le plus souvent à la décharge finale (30km à l'ouest de la ville). L'éloignement de cette

décharge constitue un obstacle pour de nombreux récupérateurs qui signalent n'avoir d'autre choix que de se contenter des dépôts disponibles à l'intérieur de la ville. Une grande partie des récupérateurs font eux-mêmes le recyclage ou approvisionnent des recycleurs qui sont souvent des membres de leurs familles.

De façon générale, les premiers obstacles à la valorisation des ordures ménagères proviennent de la difficulté de procéder à leur tri sélectif et des souillures qu'elles présentent en raison des huiles, graisses, peintures et autres qu'elles contenaient à l'issue de leur première utilisation. En bref, la valorisation des ordures ménagères peut être directe ; dans ce cas, elle est pratiquée par le consommateur qui est généralement un ménage. Elle peut être indirecte quand le déchet est valorisé et vendu par le récupérateur qui est dans la plupart des cas un professionnel.

Valorisation directe ou auto consommation.

La récupération des déchets varie selon le niveau de vie du ménage. La valorisation directe est largement pratiquée par les ménages, quel que soit leur niveau de vie. Elle concerne essentiellement les ustensiles de cuisine et les déchets de cuisine. Ce type de valorisation peut être observé dans pratiquement tous les ménages de Nouakchott.

Les déchets de cuisine appelés «Elhach» en hassania et constitués de restes de repas, épluchures de légumes, etc., sont systématiquement récupérés par les ménages ayant des animaux domestiques (petits ruminants). Ces déchets, le plus souvent de nature diverse, sont mélangés, séchés et remués avant d'être donnés aux animaux domestiques, tant qu'ils sont humides. Les ménages qui ne disposent pas d'animaux domestiques ont développé de nouvelles formes de solidarité entre voisins. C'est ainsi que les déchets sont systématiquement donnés aux voisins ayant des bêtes. Cette pratique est largement répandue dans toute la ville y compris dans certains ménages installés dans les quartiers de haut standing.

Les ménages ayant des réfrigérateurs récupèrent souvent les bouteilles en verre et parfois les bidons d'huile de moteurs pour le stockage de l'eau fraîche et du lait caillé. Les ménages ayant un niveau de vie peu élevé récupèrent de gros récipients comme les bidons d'huile de 20 litres et les grandes boîtes de conserve.

Par ailleurs tous ces récipients sont récupérés et vendus par des professionnels sur les marchés de la ville de Nouakchott. A côté de cette valorisation directe, il y a une valorisation réalisée par des professionnels.

Photos 21 et 22. Types de récupération des matières plastiques



Des bidons d'huile et des pots de peinture vides qui ont subi une première utilisation sont récupérés et vendus par les ménages aux petits commerçants qui les vendent à leur tour à d'autres ménages qui les utilisent pour conserver l'eau de consommation humaine.

Valorisation indirecte ou valorisation par l'intermédiaire des professionnels.

Des déchets divers sont récupérés et revendus sans aucune transformation. On peut citer entre autres des contenants tels que les bouteilles, les boîtes de conserve, les pots, les seaux, les baignoires, les planches de bois et les branches d'arbres. Ce dernier type de déchets (bois) est systématiquement commercialisé par des revendeurs professionnels. Il convient cependant de rappeler qu'il n'y a pas de marché spécialisé

dans un type de déchet donné ou dans la vente de déchets en général. Mais on trouve parfois tous les types de déchets dans un seul marché comme par exemple le marché de la SOCOGIM ou même celui d'Elmina.

Tableau 26. Prix de vente et utilisation des déchets récupérés.

Déchets	Type de valorisation	Valeur déchet (UM)	Prix valorisé (UM)	Lieux de vente	Utilisation
Bouteilles de verre	Recyclage		10 – 20	Marché SOCOGIM	Conservation eau huile, Conditionnement de diluant et d'eau distillée.
Pots de confiture	Recyclage		5 – 15	SOCOGIM	Conservation encens
Bouteilles plastique	Recyclage		5 – 10	SOCOGIM	Conditionnement boissons traditionnelles
Bidons plastique	Recyclage	10 – 50	20 – 300	SOCOGIM Sebkha et autres	Stockage eau conservation du lait et huile.
Pots de yoghourt	Recyclage		5 – 15	SOCOGIM Sebkha	
Flacons de parfum	Recyclage		20 – 50	SOCOGIM	Conditionnement Bouteille parfum
Bois	Recyclage	60 – 300	400 – 2000	SOCOGIM	Bois de chauffe bois construction
Planches	Recyclage	100 – 1000	300 – 4000	SOCOGIM	Construction de baraques
Boîte de conserve	Transformation		50 – 100	Sebkha	Tamis
Seaux métalliques	Recyclage	10 – 20	200 – 500	Sebkha	Stockage de l'eau.
Seaux plastiques	Recyclage		100 – 200	Sebkha	Stockage de l'eau
Fûts métalliques	Transformation	200 – 400	200 – 1500	Sebkha	Fourneaux, louches
Cannettes boissons	Transformation	Vendu à partir de 150/ kg	400 – 5500	Sebkha	Marmites, louches, fourneaux
Réservoir d'eau	Transformation	200 – 600	3000	Sebkha	Recycle chaussures
Semelle chaussure	Recyclage		200 – 700	Divers quartiers	

Sources : données recueillies par entretiens, février 2006.

Dans de nombreux marchés des quartiers périphériques de Nouakchott, il y a des professionnels de la valorisation des déchets.

La valorisation et la vente des bouteilles de toutes sortes, de bois de chauffe ou de construction, de tamis, des bidons pour le stockage de l'eau destinée à la consommation humaine, de fourneaux, de marmites et de louches, des semelles des vieilles chaussures sont la principale source de revenu pour certains.

On remarquera en notant les différents déchets valorisés et vendus à Nouakchott, une diversité des matières (fer, matières plastiques, bois...). Mais il n'y a pas de spécialisation dans la vente, on trouve « tout » chez n'importe quel professionnel.

Le nombre limité de jardins maraîchers, d'espaces verts et l'inexistence de potagers ne permettent pas pour l'instant d'envisager une valorisation dans le cadre d'un système organisé des matières organiques. Le compost est composé en majeure partie de matière organique stabilisée dont la décomposition est pratiquement terminée, et de substances minérales ; en agriculture, il est utilisé comme amendement organique ou pour la confection de support de culture. «Ce n'est ni plus ni moins que la reproduction, en processus de dégradation de la litière du sous-bois»¹⁷⁴.

La valorisation semble être une préoccupation largement partagée, les motivations d'ordre économique l'emportant sur les autres (gestionnaire, environnementale, etc.). Pourtant, elle n'est pratiquée qu'à une petite échelle, de manière marginale. On constate par exemple que des matières, a priori tout aussi intéressantes à valoriser, ne font l'objet d'aucun tri.

Mais, au-delà de ces pratiques de valorisation de déchets, le secteur commence à être appuyé par les partenaires au développement (coopération française, Banque Mondiale et GRET) pour une prise en charge définitive des citoyens de la gestion de leur environnement à long terme (voir chapitres précédents sur les ONG et partenaires au développement face au défi de l'insalubrité).

Projet de Valorisation énergétique des ordures ménagères à Nouakchott : perspectives et risques.

Il est possible de tirer de l'énergie des déchets solides produits dans la ville de Nouakchott : c'est la valorisation énergétique des déchets solides. La faisabilité d'un tel projet a été étudiée par le bureau international d'études TESCULT en 2000. Cette étude a eu pour résultat la possibilité de mettre en service une unité de valorisation qui fonctionnera à partir d'un réducteur thermique et des équipements de co-génération électrique. L'usine est prévue pour une capacité de traitement de 185 tonnes par jour. La question qui se pose est de savoir si ce projet est durable et si les pouvoirs publics pourront supporter à long terme les coûts induits à payer. Ce projet a pour objectif de tirer profit du potentiel énergétique des ordures. De ce fait, il serait possible de réduire

¹⁷⁴ Desachy, C.2001, P.29

les charges de gestion pour la Communauté urbaine et de limiter les superficies nécessaires pour l'aménagement du centre d'enfouissement technique. Mais il convient de souligner qu'un tel objectif ne pourrait être atteint que si la gestion des risques et la durabilité du projet sont prises en compte selon des normes environnementales bien définies (rejet de débris de fer mâché). Les scories appelées mâchefers d'incinération des ordures ménagères (MIOM) provenant de ces rejets peuvent être valorisées, sous certaines conditions dans les travaux publics (remblais et autres utilisations). L'un des inconvénients majeurs de cette technologie réside en effet dans le fait que ses rejets nécessitent un traitement très onéreux. Par exemple, les seuls équipements d'épuration des fumées peuvent représenter plus de 30 % du coût total de l'incinérateur. Ainsi, les gaz produits au cours de l'incinération sont dépoussiérés avant d'être rejetés dans l'atmosphère. Au cours de ce type de traitement, il y a diminution des dioxines et autres substances chimiques dans les effluents gazeux. Mais ces mêmes substances (dioxines) augmentent dans les autres résidus de l'incinération (mâchefers)¹⁷⁵.

Ce cycle de transformation rappelle la célèbre formule du chimiste Lavoisier : «rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme». Ainsi, si l'incinération fait disparaître les déchets, la matière n'est pas pour autant détruite ; elle a juste changé de forme, ce qui peut être parfois beaucoup plus toxique que les matériaux initiaux. En effet, les déchets contiennent divers matériaux naturels ou synthétiques organiques (papier, plastiques, textiles, déchets de cuisine ou fermentescibles, déchets de jardin et autres) et inorganiques (verre, métaux et divers autres composants).

Chacun de ces différents composants contient une quantité de métaux lourds qui est toxique à certaines concentrations tels que le plomb, le chrome, le mercure et le nickel¹⁷⁶. En dehors des métaux lourds, le processus d'incinération est accompagné des rejets d'une grande variété de polluants dans les cendres volantes et les mâchefers et dans les rejets gazeux (dioxines, furanes, oxyde d'azote et de soufre, etc....) qui représentent un risque réel pour la santé publique et l'environnement¹⁷⁷. Aujourd'hui l'incinération est la source d'une part significative de la pollution de l'atmosphère en métaux toxiques et autres polluants organiques et minéraux.

¹⁷⁵O. A. Sidi, 2005, p.70

¹⁷⁶ Hasselriis et Licata, 1996, cité par A.O. Sidi, 2005.

¹⁷⁷ A.O. Sidi, 2005, p.72

Tableau 27. Avantages et inconvénients des différents modes de traitements des déchets.

Technologies	Avantages	Inconvénients	Remarques relatives aux PED
Décharges non contrôlées	- Coûts d'exploitation très faibles.	- Nuisances (odeurs, animaux, bactéries, envols, paysage, etc) - Risques pour la santé (lieu de jeu pour enfants, lieu d'habitat et d'activité pour récupérateur etc.) ; - Risques pour l'environnement (contamination des nappes et cours d'eau par ruissellement ou inondation, émission des GES, incendies...) - Occupation des sols.	Dans les PED, les populations sont de plus en plus opposées à ce type d'élimination.
CET	-Coûts d'investissement supportés par les collectivités; -Possibilité de contrôler les effluents polluants (lixiviats et biogaz) et les nuisances ; -Possibilité de revaloriser le site en fin d'exploitation ; - Acceptation par les populations.	- Risque potentiel de pollution suite à une infiltration d'eau ; - Longue durée de suivi du site pendant et après exploitation (30 à 200 ans) ; - Rareté des sites géographiques proches pouvant servir de réceptacle des déchets ; - Coût du contrôle et du suivi.	Pour les PED, les standards minimaux dans la conception de CET sont à l'étude.
Incinération	-Réduction jusqu'à 90 % du volume des déchets et 75 % de leur masse ; - Destruction totale des microorganismes pathogènes ; - Peu d'incidence sur la qualité des eaux ; possibilité de valoriser de l'énergie.	- Coût d'investissement important : coût des installations d'épuration des fumées de 30% du coût de l'incinérateur ; - Epuration des fumées : une fraction des fumées et des cendres rejetées dans le milieu récepteur ; - Génération de nouveaux.	- Le PCI des OM dans certains PED est faible à cause de la teneur en OM 50-80 % ; - A long terme réticence des populations.
Compostage	- Recyclage de la MO : 30 à 50% de la masse des OM. On peut atteindre + 90% de la masse des déchets ; -Production de compost (amendement) ; -Apport des MO pour rétention d'eau	- Débouchés du produit final ; -Risque pour la santé (personne en contact) ; -Grandes quantités d'eau nécessaires ; -Coût de transport important : distance entre sources et site du compostage souvent important.	- A court terme cette technologie n'est pas viable dans certains pays où la MO est encore valorisée au niveau des ménages. Dans les pays ayant des problèmes d'eau, comme ceux du Sahel, c'est un handicap.

Sources: Sidi OULD Aloueimine, 2006.

Le tableau 27 ci-dessus présente les avantages et les inconvénients des différents modes de traitements des déchets dans les pays en développement. Cette grille descriptive permet d'appréhender les impacts négatifs et positifs des différents modes de traitement aussi bien à Nouakchott que dans la majorité des villes des pays en développement.

Il en ressort que les modes de traitement des déchets ont des avantages et des inconvénients comparables. Ils dépendent essentiellement du type de technologie employée, des risques pour la santé et pour l'environnement présentés, de la durabilité et du niveau d'implication des populations locales. Les impacts énumérés dans cette grille sont valables pour la plupart des pays en développement même si certaines villes présentent des spécificités en la matière.

Ainsi, dans la ville de Nouakchott, le compostage n'est pas viable à cause de la rareté des matières organiques qui ne sont valorisées qu'à une petite échelle. Dans cette ville, la végétation (arbres, espaces verts) est rare à cause du problème crucial d'eau. C'est un handicap pour le développement du compostage.

Chapitre III. Les actions menées par les acteurs de la gestion des ordures en milieu urbain et périurbain.

Les Communes et les sociétés privées concentrent leurs interventions surtout dans les quartiers centraux et viabilisés, alors que les petits opérateurs de la précollecte sont plutôt présents dans des quartiers qui ne sont pas ou peu couverts par les sociétés privées, dans les quartiers de moyen et bas standing, généralement en périphérie de la ville. Il y a donc plus complémentarité que concurrence entre ces opérateurs. A cet effet, la Commune tente tant bien que mal d'organiser cette complémentarité en intégrant les dispositifs de précollecte dans l'organisation et le financement de la filière. Un danger est notamment que la Commune ou les sociétés privées se réservent les quartiers rentables (population plus aisée, voirie et réseau d'assainissement plus denses, distances plus faibles) et laissent les quartiers plus difficiles d'accès (faible densité de population, quartiers peu urbanisés...) aux petits opérateurs de précollecte qui peinent à rentabiliser leurs activités sur le long terme.

A- Résultats de l'action des acteurs dans les quartiers de « moyen et bas standing ».

Les quartiers de moyen et bas standings (qui englobent toutes les Communes à l'exception de la zone administrative et la zone de haut standing de Tevrehg Zeina), plus ou moins abandonnés à eux-mêmes, bénéficient de très peu de services urbains et sont en partie exclus du service de collecte et de transport motorisé. Dans ces quartiers

de moyen et bas standing, des points de regroupement intermédiaires de capacité de 1 m³ (soit 5 fûts de 200 litres) ont été mis en place en des endroits accessibles aux engins de collecte primaire par les Communes. Les ménages y apportent volontairement leurs déchets. La collecte primaire se fait actuellement à l'aide de charrettes de 0,5 m³ ou d'engins motorisés de capacité plus grande (camionnette de 3 m³) qui acheminent les déchets vers les dépôts de transit provisoires. La collecte secondaire est assurée par des camions de 19 tonnes et des camions de type Ampliroll. Cette zone est en effet la plus défavorisée et la moins urbanisée. Elle est la moins urbanisée parce que située autour de la ville, parfois encore rurale, et connaissant du fait de l'extension urbaine d'importantes mutations démographiques, sociales, économiques et culturelles. Elle est moins défavorisée parce que les constructions y sont éparpillées et les infrastructures déficientes. Elle regroupe des populations pour qui la « culture rurale » est la plus présente. Les services techniques communaux justifient d'ailleurs la faiblesse des services dans les quartiers de moyen et bas standing par les pratiques de leurs habitants vis-à-vis des ordures, proches des pratiques rurales favorisant la multiplication de dépôts sauvages (pratiques qui sont à relativiser en tenant compte du plus grand espace non utilisé que dans les quartiers centraux), enfouissement et incinération des déchets en périphérie.

On découvre a contrario parmi les mêmes populations qu'il existe des gens (toutes catégories socio-professionnelles confondues) qui, spontanément ou non, parfois par souci d'assainissement ou de citoyenneté, s'engagent volontairement dans les campagnes d'assainissement, telles que les opérations « ville propre », « coup de poing » même si les engagements en matière de paiement mensuel ne sont pas toujours respectés par ces populations.

Force est de constater qu'une grande part de la capitale est majoritairement formée de quartiers à très faibles revenus. Quelle que soit leur bonne volonté, les ménages très démunis ne peuvent pas toujours s'acquitter d'une somme, aussi dérisoire soit-elle, pour être débarrassés de leurs déchets. Quand les entreprises formelles de ramassage des déchets ne desservent pas ces ménages pauvres ou qu'ils ne sont pas intégrés dans un comité de quartier, ces derniers se débarrassent individuellement la nuit des poubelles qu'ils produisent dans les terrains en attente de construction et même sur les places publiques, accroissant ainsi le lot de décharges sauvages¹⁷⁸. La multiplication

¹⁷⁸ voir chapitre précédent sur les étapes de la collecte définies par les collectivités locales.

des points de regroupement de déchets, bien que recommandée dans l'optique d'une gestion efficiente et intégrée, s'accompagne souvent de conflits entre les opérateurs de la précollecte, rémunérés en fonction des quantités, et les populations, surtout les plus pauvres, qui préfèrent se passer des opérateurs et apporter elles-mêmes leurs déchets jusqu'aux points de regroupement. Ces conflits s'expliquent en grande partie par le comportement de certains charretiers qui, au moment de la collecte primaire, éparpillent les ordures en cours de route ou autour de la maison et parfois même deversent leurs ordures dans une parcelle voisine.

Cette situation crée parfois des frictions entre ces charretiers et les autres résidents du quartier quand ils sont pris en flagrant délit. Beaucoup d'associations et d'ONG qui s'occupent de la protection de l'environnement ont déjà tenté des programmes de participation communautaire et d'éducation des populations en matière de gestion des ordures. La mairie, se joignant à eux, a même proposé une récompense symbolique aux habitants ayant ramené le maximum de poches plastiques. Mais cette approche incitative et positive a reçu un niveau de réponse très élevé, devant lequel la municipalité a dû capituler.

En effet que pouvait-elle faire de la montagne de poches plastiques que lui apportaient les populations ?

Les autorités administratives sont aujourd'hui conscientes du caractère éphémère des campagnes de nettoyage qui ne constituent pas véritablement une solution efficace au problème posé par l'accumulation des déchets autour des habitations. Sans une prise de conscience réelle de la part des autorités et de l'ensemble des habitants, ces opérations sont vaines et ne peuvent en aucun cas résoudre durablement et de manière efficace le problème de la mauvaise gestion des déchets sur la santé et la cadre de vie. Si les campagnes ne règlent pas efficacement le problème de salubrité, il n'en demeure pas moins que ces campagnes sont des initiatives qui peuvent être valorisées et canalisées et qu'elles pourront être intégrées au sein d'un ensemble d'activités dont la mise en exécution et la coordination seront élargies et intégrées à l'ensemble de la ville y compris la zone de haut standing qui concentre les infrastructures et les services de ramassage des ordures ménagères.

B- Résultats de l'action des acteurs de gestion des ordures ménagères dans les quartiers de haut standing.

Les quartiers de haut standing de Nouakchott englobent le quartier résidentiel de Tevragh Zeïna et l'hypercentre essentiellement administratif. Cette zone de haut standing a des avantages en termes d'accessibilité : 80% des infrastructures y sont concentrées¹⁷⁹. Une structure viaire importante y est développée avec des artères larges. Le centre ville qui s'y trouve est traversé par une voie de 40 mètres de large (Avenue Jamal Abdenasser) qui constitue l'axe majeur de la ville. L'assainissement des eaux usées y est assuré en partie, la zone est dotée d'un réseau téléphonique et bénéficie de l'éclairage public, mais qui reste à améliorer et à généraliser. En revanche, les terrains réservés à des parcs ou des espaces verts ne sont pas aménagés, devenant source de nuisances, en raison des vents de sable et des ordures ménagères. L'un des déficits majeurs de cette zone est en effet la qualité environnementale malgré l'existence de nombreux services et infrastructures de base.

Des aménagements appropriés sont nécessaires dans cette zone pour améliorer la qualité de la vie. Pour ce faire, les terrains destinés à la construction des sites de transit des déchets sont déjà identifiés dans les études financées par l'Agence Française de Développement (AFD). Officiellement il est prévu que ces terrains seront obtenus de manière consensuelle, sous l'autorité des maires, en compagnie des topographes de chaque Commune et après accord des autorités locales (maires et hakem) et ce, malgré le fait que les questions foncières sont toujours des questions hautement conflictuelles.

Précisons que Tevragh Zeïna est perçue comme une Commune privilégiée, au développement urbain maîtrisé et accueillant une forte proportion de la communauté expatriée. Dans cette Commune, la collecte s'effectue de porte à porte à l'aide de camions de type 19T standard ou benne tasseuse. Les sites de transit sont conçus de manière « modulaire » (type 2,4 ou 6 caisses Ampliroll 25m³) et leur gestion est confiée aux Communes. Ils pourront être gérés en mode « intercommunal » s'ils se situent en limite de plusieurs Communes, sous réserve d'un accord des conseils municipaux concernés. Ces sites de transit aménagés disposent d'une enceinte et d'une rampe d'accès pour les différents engins de collecte primaire (charrettes, petits

¹⁷⁹ Diresset international, élaboration d'un plan d'aménagement du centre ville de Nouakchott, Tunis, 2007, p. 30.

véhicules et petits camions type 3,5T) leur permettant de déverser les ordures dans les conteneurs et ceux de la collecte dite « secondaire ».¹⁸⁰ Son image de quartier chic fait de Tevragh Zeina une zone bien équipée en infrastructures et bien pourvue en services de collecte et en transports des ordures ménagères. Or, le service de collecte et des transports des ordures n'est pas généralisé même à l'intérieur de cette zone qui compte de nombreux pauvres ne pouvant pas s'acquitter du paiement mensuel réclamé par la Commune. D'ailleurs, la mairesse ne manque pas une occasion de rappeler que les « pauvres de sa Commune sont encore plus pauvres que ceux des autres quartiers ».¹⁸¹

Dorénavant, la crédibilité des Communes se joue en partie sur leur capacité à assurer un service d'enlèvement régulier et efficace des ordures. En cas de défaillance, les conséquences en sont fortement visibles. Les emplois créés par les activités de collecte, les perspectives possibles en termes de débouchés et de main-d'oeuvre offerts par le traitement (incinération, recyclage), les nuisances visuelles, mais également les impacts sur la santé et sur les ressources (sols, eau) font de ce service un enjeu socio-économique et environnemental important. De même, son influence sur l'exclusion ou sur l'intégration de certains quartiers de la ville dans le tissu urbain et ses liens avec l'urbanisation en général (notamment l'amélioration de la voirie) sont des critères déterminants pour les Communes.

C- Une inégale répartition spatiale des moyens d'intervention et des résultats selon les quartiers.

Les quartiers de haut standing arrivent à mieux assurer le service de collecte, ce qui peut s'expliquer par de meilleures infrastructures, une voirie plus développée et des moyens financiers plus importants tant au niveau de la collectivité que des ménages. Le service est donc mieux assuré dans les quartiers de haut standing et dans la zone administrative où les engins mécaniques sont utilisés de manière fréquente. Mais dans cette zone, les ménages démunis qui ne peuvent s'acquitter mensuellement de leur taxe n'ont pas accès de manière régulière au service de collecte et de transport des

¹⁸⁰ Stratégie de gestion des déchets solides de la ville de Nouakchott - Communauté Urbaine de Nouakchott – Novembre 2005 Page 8/18

¹⁸¹Emission de la Radio Mauritanie sur la pauvreté en Mauritanie, 15 janvier 2008.

ordures ménagères. De même certains quartiers périphériques sont peu couverts ou exclus de fait des systèmes de collecte des ordures ménagères (mais également de l'accès à d'autres services urbains) en raison de problèmes d'accès et de la faiblesse des services de collecte et de transport des ordures ménagères. Les services techniques communaux insistent sur le fait que certains quartiers périphériques ne peuvent être desservis sans un développement urbain préalable, voire notamment.

La nature de la voirie urbaine intervient donc pour différencier la qualité du service assuré. Les zones où la voirie est large et bien entretenue, accessible aux camions de ramassage, sont mieux desservies. La distance entre les dépôts de transit varie suivant la même logique. Ils sont plus rapprochés dans les zones de haut standing et assez distants dans les quartiers de moyen et bas standing. Ces quartiers où la voirie est inexistante et les rues étroites et sinueuses sont inaccessibles aux camions et autres engins mécanisés. A cet effet, la charrette est devenue dans ces zones le moyen le plus répandu et le plus adapté de collecte et de transport des ordures ménagères.

La différence entre le taux de collecte global et celui observé dans la zone de haut standing est très importante car le service est délégué à des entreprises dont le contrat limite la collecte des ordures à 80 % de la superficie de la Commune. Les quartiers périurbains jugés particulièrement difficiles d'accès sont exclus du contrat. Le constat que le service d'enlèvement des ordures ménagères est mieux rendu dans la zone de haut standing est également valable pour les activités de nettoyage. Au-delà des raisons liées à l'urbanisation, bien réelles, la différence de traitement entre les quartiers traduit également des choix politiques. Dans un contexte où les ressources financières sont limitées et la demande en forte croissance, les quartiers périphériques, souvent irréguliers (occupation sans titre foncier) et disposant d'espaces pour déposer, enfouir ou brûler les déchets, ne sont pas prioritaires.

Des pratiques des ménages pour valoriser les déchets ou pallier l'absence de service sont fréquentes (les pratiques de récupération des déchets ne sont courantes que dans les zones non desservies). Elles sont le fait des habitants eux-mêmes. Les bouteilles en plastique ou en verre, les bocaux, les pots et sachets plastiques en bon état, les morceaux de fer, les chaussures et autres objets à rénover peuvent être réutilisés par les ménages ou revendus. Dans les quartiers où le service d'enlèvement est irrégulier ou inexistant, les déchets peuvent être enfouis ou incinérés, dans des parcelles non loties ou en périphérie de la ville, créant des dépôts sauvages observés dans toutes les Communes.

Dans les Communes de grande taille, il est possible d'utiliser des bennes tasseuses, des portes bennes ou des tracteurs pour la collecte et le transport des ordures à la décharge. Presque partout cependant, des opérateurs de pré-collecte utilisent des charrettes. Les faibles distances qu'ils peuvent parcourir rendent généralement impossible la mise en décharge directe des déchets, les décharges étant situées aux limites de la ville, à 30km de la ville.

Les dépôts de transit pourtant essentiel pour une gestion efficiente des déchets ne sont pas toujours prévus dans tous les quartiers ou sont très irrégulièrement vidés. Les Communes évoquent toujours le manque de moyens financiers et d'équipements pour justifier cette situation. Cependant, ce problème récurrent traduit aussi des faiblesses dans l'organisation globale de la filière et met en évidence l'importance de la prise en compte, à part entière, de la collecte primaire.

Tableau .28. Evolution annuelle du nombre d'engins

Année	Collecte à partir de DT dans toutes les Communes				Collecte par benne tasseuse dans le haut standing de T. Zeina et dans la zone administrative et par camion benne ailleurs				
	Camion de 10 m ³	Camion de 15 m ³	Camion de 30 m ³	Camion lève-conteneur de 18 m ³	Camion de 10 m ³	Camion de 15 m ³	Camion de 30 m ³	Camion lève-conteneur de 18 m ³	Bennes ¹⁸² tasseuses
2 002	17	11	6	9	14	10	5	8	4
2 003	18	12	6	10	16	10	5	9	4
2 004	19	13	6	11	17	11	6	9	5
2 005	19	13	6	11	17	11	6	9	5
2 006	23	15	8	13	20	14	7	11	5
2 007	26	17	9	14	22	15	7	12	6
2 008	28	19	9	16	25	17	8	14	6
2 009	31	20	10	17	27	18	9	15	6

Sources : Tenmya, 2008.

Les bennes tasseuses, bien que réputées inadaptées à la voirie des villes subsahariennes, assurent l'essentiel de la collecte mécanisée dans les neuf Communes de la ville. Un des intérêts de cet engin est qu'en compactant les déchets il permet de transporter une plus grande quantité que d'autres véhicules de même capacité.

Dans aucune Commune, le système de collecte primaire n'utilise des charrettes pour évacuer directement les ordures collectées vers la décharge finale ; cela est impossible en raison de la grande superficie de la ville.

¹⁸² Dont un camion benne tasseuse pour la zone administrative.

En compactant les ordures ménagères collectées, les camions bennes tasseuses permettent de réduire d'environ 30 % la distance à parcourir comparativement à un véhicule non compacteur de même capacité. Ce ratio est intéressant, bien qu'il soit inférieur de plus de moitié à celui des pays du Nord (compte tenu de la différence de compactibilité des ordures ménagères).

Conclusion de la troisième partie.

En somme, la situation actuelle des ordures ménagères peut être considérée comme un système où un ensemble d'acteurs, d'intérêts et de conflits interviennent. On constate en effet que les dispositifs de collecte primaire auprès des ménages par charrettes sont parfois mal articulés avec les systèmes de collecte mécanisés. Les Communes ou les sociétés privées mandatées n'évacuent pas régulièrement les déchets collectés par les opérateurs de collecte primaire (charretiers) qui sont souvent jetés dans des décharges sauvages parfois situées autour des habitations. Les habitants qui vivent à proximité de ces décharges sauvages et ceux qui assurent la collecte primaire (les charretiers) ont vite le sentiment que le système s'essouffle et peine à atteindre une pérennité sociale et financière. De plus, des programmes de collecte primaire agissent parfois sans aucun lien avec l'action communale, ce qui limite forcément leur efficacité à terme et n'aide pas la Commune à assumer sa fonction de coordination des différentes interventions.

A travers ces actions, il est clair pour nous qu'aux yeux même des personnes interrogées, les acteurs sollicités sont différents et possèdent donc des raisons forcément différentes, ils apparaissent néanmoins complémentaires. En l'absence d'une forme de monopole d'un acteur sur les autres, la démarche s'est mieux établie : la concertation a fait apparaître un équilibre dans les logiques d'intérêts, dans les domaines de compétences et dans les relations de pouvoir entre les différents acteurs de gestion des ordures.

La gestion des ordures ménagères concerne directement le citoyen, à la fois en tant que producteur et victime de nuisances. Les déchets solides qui occupent l'environnement de Nouakchott sont régulièrement dénoncés par la presse locale :

«Nouakchott, malade de ses ordures»¹⁸³. L'absence de gestion des ordures génère rapidement des situations explosives et devant l'urgence du problème et le mécontentement populaire, il est normal que nombre de municipalités se soient lancées dans des projets d'amélioration de la filière.

Dans certaines Communes, on constate un mouvement spontané ou « assisté » de prise en charge par les habitants des problèmes d'assainissement et d'amélioration du cadre de vie. Ces initiatives sont souvent appuyées par des ONG nationales et internationales qui mobilisent diverses sources de financements (fonds privés, coopération décentralisée, coopération bilatérale et multilatérale...). Ces appuis concernent le plus souvent les dispositifs de pré-collecte, mais parfois aussi – et de plus en plus – leur intégration dans la filière communale de gestion des ordures ménagères. Ces ONG trouvent ainsi un domaine d'intervention où les résultats, visibles rapidement par les populations, leur permettent de gagner en légitimité politique.

La gestion des ordures ménagères est ainsi devenue un enjeu politique fort à Nouakchott. En particulier, la collecte des ordures ménagères est un domaine dans lequel les municipalités ont rapidement investi.

Aussi, la valorisation semble être une préoccupation largement partagée, les motivations d'ordre économique l'emportant sur les autres (gestionnaire, environnementale, etc.). Pourtant, elle n'est pratiquée qu'à une petite échelle, de manière marginale. On constate par exemple que certaines matières, a priori tout aussi intéressantes à valoriser, ne le sont pas et que l'utilisation des matières issues du recyclage dans les filières industrielles est limitée

Dans les quartiers de moyen et bas standing comportant de très faibles densités de population, la récupération domestique des déchets est une pratique courante (récupération des restes de repas pour nourrir les animaux et réutilisation des bidons comme récipients de stockage d'eau à domicile). Les distances sont importantes entre les habitations et le service plus difficile à fournir et à rentabiliser. Ces quartiers sont aussi souvent les plus « pauvres ».

¹⁸³Titre l'hebdomadaire L'Authentique dans son numéro du 15 juillet.

Conclusion générale

Pour conclure, les ordures ménagères ne semblent pas être gérées à Nouakchott de manière satisfaisante. Ce constat pose une question de fond : comment gère-t-on de manière satisfaisante les ordures dans un contexte où la décentralisation qui permet aux citoyens de prendre leurs affaires en main est encore à l'état embryonnaire et les moyens techniques, ainsi que les ressources humaines et financières, insuffisants ?

Si la responsabilité de la gestion des déchets solides urbains est une compétence déléguée aux Communes, celles-ci rencontrent des difficultés pour l'assumer pleinement. Les transferts de responsabilité réalisés dans le processus de décentralisation ne se sont pas, jusqu'à présent, accompagnés de transferts des moyens correspondants et les ressources des Communes restent limitées. Certaines différences ont pu être observées entre les différentes Communes (zones de haut standing et zones de bas standing). Mais le taux de couverture reste faible même dans la zone de haut standing et les difficultés sont sensiblement similaires. Elles se manifestent au niveau de la collecte (nettoisement, collecte et transport des ordures vers les décharges finales) et de la valorisation des déchets (transformation, commercialisation).

A l'origine de ces difficultés se trouve une organisation globalement déficiente de la filière, qui renvoie au rôle de maître d'ouvrage des Communes. Certaines municipalités essayent, sans grand succès, de faire face à des besoins qui ne cessent de croître, notamment dans les périphéries nouvellement urbanisées. Nouakchott dispose pourtant d'atouts non négligeables comme l'existence, sur son territoire, d'entreprises privées et d'associations communautaires qui interviennent déjà dans la collecte des déchets. Ces acteurs sont aidés en cela par les partenaires au développement. Ainsi, les municipalités sont aujourd'hui conscientes que la résolution du problème de gestion des ordures ménagères passe de prime abord par la privatisation du service en le confiant à de grosses entreprises dotées de moyens mécaniques. Ces dernières interviennent, pour l'essentiel, dans les quartiers centraux, aux abords des marchés et là où les routes sont bitumées. Ailleurs, et notamment dans les quartiers périphériques, des perspectives pour la mise en place de systèmes mixtes, combinant intervention publique, privée et associative s'ouvrent et des initiatives communautaires ou privées pour assurer la pré-collecte des ordures à l'aide de

charrettes à traction animale se développent. Elles bénéficient souvent de l'appui de projets et d'ONG. Toutes ces initiatives présentent des caractéristiques similaires : elles reposent sur des dispositifs qui associent des structures communautaires de quartier (comités de quartier) à des ONG (le plus souvent) assurant la mise en oeuvre du service. Elles présentent aussi les mêmes faiblesses et se heurtent aux mêmes contraintes : difficulté de faire évoluer les pratiques, nécessité de trouver des financements complémentaires pour combler le déficit financier du système, problème de l'évacuation des dépôts de transit, difficulté d'assurer la pérennité du service, faible efficacité à cause d'une insuffisante implication de la municipalité. Les résultats de ces démarches sont souvent décevants à l'échelle de la ville. Les plus importants programmes, nationaux et internationaux, se heurtent à la même difficulté à produire un impact significatif dans la durée. Elles sont confrontées à une forte croissance de la population, mal maîtrisée, à une évolution des modes de consommation (qui se traduit par une augmentation des volumes et par une proportion grandissante de plastiques) dans un contexte de pénurie de moyens humains, techniques et financiers. Cette situation, dont les effets sont visibles par tous, engendre des nuisances importantes pour les habitants et a des conséquences néfastes sur la santé des populations et sur l'environnement.

La problématique posée par la gestion des ordures ménagères doit être placée dans un contexte général de déficience des services de base tels que par exemple l'accès aux soins et à un logement décent. Le problème de la gestion des ordures ménagères s'accroît de plus en plus alors que la filière de ramassage des ordures ménagères est confiée à une Communauté Urbaine à peine mise sur pied et des Communes membres de cette Communauté Urbaine dans un contexte de finances publiques en crise. Or, la gestion des ordures ménagères passe par des systèmes forts d'administration locale. La mise en place de tels systèmes se heurte à l'extrême faiblesse des moyens financiers des collectivités locales de la ville. Il est vrai qu'à l'échelle locale, les seules ressources potentielles significatives ont pour assiette l'habitat et le foncier, dont on connaît les difficultés de mobilisation en Mauritanie. Aussi, l'expérience montre que les municipalités sont encore peu outillées pour organiser elles-mêmes des partenariats efficaces et durables avec les organisations de base, les ONG et les sociétés privées. Les pouvoirs publics tentent de juguler cette crise tant bien que mal en impliquant davantage les sociétés privées et les ONG pour assurer la continuité et la pérennité des actions.

Il est ainsi probable que devant l'impossibilité de financer le secteur par les seules ressources budgétaires ou par les seules ressources provenant directement des abonnés, c'est en combinant plusieurs modes de financement, adaptés à chaque séquence de la filière, que se trouvent les solutions pour financer durablement la gestion des déchets. Encore faut-il au préalable avoir une connaissance fine des coûts réels, car une des difficultés majeures auxquelles sont confrontés les gestionnaires des ordures tient à leur non-maîtrise des coûts (qu'il s'agisse de coûts directs ou indirects). En général se pose un problème d'accès à l'information économique et financière qui fait obstacle à la définition de stratégies et de schémas financiers cohérents. C'est par exemple le cas lorsque l'activité de collecte primaire auprès des ménages est assurée par un prestataire qui se fait rémunérer directement par l'utilisateur. Même dans le cas où il y a délégation, il n'existe généralement pas de disposition faisant obligation de fournir les informations permettant d'établir une lisibilité financière des flux monétaires.

Tout l'enjeu pour les collectivités locales est de parvenir en effet à construire des stratégies financières viables et durables, en adéquation avec les ressources communales disponibles et mobilisables auprès des contribuables et à couvrir tous les ménages y compris ceux des quartiers périphériques éloignés du centre-ville.

Il en ressort que de multiples acteurs associatifs voient le jour (comités de quartier et ONG locales) et se positionnent sur certains services non rendus dans leurs quartiers (collecte primaire, éradication des dépôts sauvages, sensibilisation, nettoyage, etc.). Pour les Communes, la maîtrise de ces multiples acteurs est un enjeu de taille. Dans la majorité des Communes de la ville de Nouakchott, ces différents intervenants évoluent en parallèle, selon leurs logiques propres, sans qu'un schéma assurant une certaine cohérence ne soit défini. Ainsi, les petits opérateurs de collecte primaire, qui peuvent être des charretiers privés individuels issus des acteurs associatifs ou liés à eux, cherchent parfois à obtenir une reconnaissance des Communes (délégation de gestion, contrats de prestation de services), mais nombre d'entre eux agissent sans avoir reçu de mandat de particulier. Ainsi, différentes Communes ont initié des projets de collecte et de transport des ordures ménagères avec l'appui d'opérateurs, comme les ONG locales ou internationales.

En outre, si la quantité d'ordures ménagères produites par les habitants de Nouakchott est variable selon les Communes avec une tendance à la diffusion de l'usage des

sachets plastiques, il n'en demeure pas moins que plusieurs enseignements peuvent être tirés de la situation actuelle des ordures ménagères. Parmi ces enseignements, il apparaît clairement que compte tenu de leur composition suivant la définition donnée plus loin (problématique), les ordures ménagères ne constituent pas par elles-mêmes un moyen de propagation des maladies contagieuses. D'ailleurs, on constate fort heureusement que les ouvriers participant à la collecte et au traitement des ordures ménagères ne sont pas particulièrement sujets à de telles maladies.

Cependant, les ordures ménagères contiennent inévitablement, en petites quantités, des linges souillés, des mouches et moustiques, des poussières contaminées ; de même les produits du balayage des rues peuvent apporter des éléments pathogènes lorsque ces produits sont mis aux ordures ménagères. Par conséquent, la présence des germes pathogènes n'est pas exclue et les risques sont nombreux.

Une méthode largement utilisée pour gérer les ordures est la mise en décharge constituant un lieu favorable au développement de ces germes pathogènes. Nous pouvons donc espérer une certaine implication ou, à tout le moins, une prise de conscience de la population sur ce problème, d'autant plus que nous connaissons de mieux en mieux les causes de la multiplication des décharges sauvages que la mauvaise gestion ou la non gestion des déchets induit.

Toutefois, si cette solution de mise en décharge est la plus facile à mettre en oeuvre, il n'en reste pas moins qu'elle doit, pour atteindre son but, respecter certaines règles, ce qui est très rarement le cas. Nous savons en effet que jeter ses ordures dans le premier terrain vague peut être extrêmement dommageable pour l'environnement et pour la population. Outre les nuisances évidentes telles que les odeurs, fumées, plastiques volants etc., il en existe d'autres beaucoup plus dangereuses mais dont nous ne voyons pas directement les effets. Citons en particulier la pollution de la nappe phréatique qui peut contaminer gravement les sources d'eau de consommation et provoquer des intoxications plus ou moins importantes.

De ce fait, nous pensons que le problème de la gestion des ordures ménagères produites à Nouakchott ne peut trouver une solution durable de manière isolée par rapport à la stratégie de développement urbain dans son ensemble.

Néanmoins, seule la prise en compte de la gestion des ordures ménagères dans une politique d'aménagement du territoire global et harmonieux qui intègre l'équilibre spatial, l'évolution sociale et le développement économique peut sortir Nouakchott de

la crise urbaine en général et en particulier apporter une réponse à la question de la gestion des ordures ménagères.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Bibliographie

Ouvrages généraux

1. **Bailly A.S, 1998** : Comprendre et maîtriser l'espace ou la science régionale et l'aménagement du territoire, GIP Reclus, Montpellier, 176 pages.
2. **Annie François Bart et Lenoble ; 2004**: Afrique des réseaux et mondialisation, Karthala, Paris, 204 pages.
3. **Allou Serge, Di Loreto Phillipe** ; Coopération décentralisée au développement local urbain en Afrique, Dumas imprimeur, Saint-Etienne, 2000, 149 pages.
4. **Jeanne Bisillot ; 1996**: Femmes du sud, chefs de famille, éditions Karthala, Paris, 410 pages.
5. **John Clayton Thomas** ; Action politique et participation communautaire, Jouve, Paris, 2000, 179 pages.
6. **Blanchet Alain ; 1998**: Les techniques d'enquête en Sciences Sociales, DUNOD, Paris 197 pages.
7. **Beaud Michel ; 2003**: L'art de la thèse, La Découverte, Paris, 106 pages.
8. **Baud Stéphane, Weber Florence; 1998**: Guide de l'enquête de terrain, La Découverte, Paris, 315 pages.
9. **Bulle Sylvain ; 1999**: Enjeux et résultats de la participation communautaire autour de l'environnement urbain, analyse comparée de neuf expériences dans la gestion des déchets, Publication d'ENDA/WASTE, Dakar, 57 pages.
10. **Chaléard Jean – Louis, Dubresson Alain ; 1994**: Villes et campagnes dans les pays du sud, Editions L'Harmattan, Paris, 258 pages.

- 11. Cadène Philippe ; 2004:** Le commentaire de cartes et de documents géographiques ; Editions Belin, Paris, **223 pages.**
- 12. Comité inter – Etats de la lutte contre la sécheresse et la désertification (CILSS) ;** Education environnementale, Institut du Sahel, Bamako, **247 pages.**
- 13. Debouvry Pierre ; 1998 :** Décider pour aménager, ENDA, Dakar, **133 pages.**
- 14. D’Almeida-Tapor Helène, Chanson-Jabeur (éds) Chantal, Lakroum Monique ;** Les transports en Afrique au XIX^e –XX^e siècle, Editions L’Harmattan, Paris, **365 pages.**
- 15. Djibo Hadiza ; 2001:** La participation des femmes Africaines à la vie politique : les exemples du Sénégal et du Niger. Editions L’Harmattan, Paris, **419 pages.**
- 16. Darré Jean Pierre ; 1996 :** L’intervention des pratiques dans l’agriculture, éditions Karthala, Paris, **190 pages.**
- 17. Desachy Christian ; 2001:** Les déchets : sensibilisation à une gestion écologique, éditions Tec & doc, **70 pages.**
- 18. Dominique Fleury; 2002 :** Gestion urbaine, sécurité routière et environnement, actes des séminaires du projet SEGUR 2001 – 2002, collections de l’INRETS, Paris, **221 pages**
- 19. Etienne–Jean, M. Henri; 2002:** Les grands thèmes de la sociologie par les grands sociologues, Armand Colin, Paris, **256 pages.**
- 20. Environnement Recherche Action au Cameroun (ERA-Cameroun), 2002 :** Mise en place des structures de précollecte et de traitement des déchets solides urbains dans une capitale tropicale : Cas de Yaoundé, Cameroun, 184 pages.
- 21. Ellis Stephen et Fauré Yves A. – ; 1995:** Entreprises et entrepreneurs africains, Editions Karthala et ORSTOM, Paris, **632 pages.**

- 22. Fossin Didier; 2000:** Les enjeux politiques de la santé, éditions Karthala, Paris, **344 pages**
- 23. Gaye Malick et Niang Seydou; 2002:** Epurations des eaux usées et l'agriculture urbaine. ENDA Tiers-monde, Dakar, **354 pages**
- 24. G. Onibokun Adepoj; 2001 :** La gestion des déchets urbains : des solutions pour l'Afrique, éditions Karthala, Paris, **250 pages.**
- 25. Godard Xavier; 2002 :** Les transports et la ville en Afrique au Sud du Sahara, éditions Karthala et INRETS, Paris, **408 pages**
- 26. Robert Fishman ; 1977 :** L'utopie urbaine au XXème Siècle : Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, le Corbusier. Galerie des Princes, Bruxelles, **223 pages.**
- 27. Roche Claude ; 2002:** Taxes et Redevances des ordures ménagères : Guide juridique, éditions Papyrus, **208 pages**
- 28. Rup de ENDA, Sénégal, 2002 :** Etat des lieux et perspectives en vue d'un transfert de technologie de recyclage Vietnam/Sénégal, ENDA, Dakar, 49 pages.
- 29. Rouadjia Ahmed; 1994 :** Grandeur et décadence de l'Etat Algérien, Editions Karthala, Paris, **406 pages.**
- 30. République Française, Ministère de l'écologie et du développement durable; 2003:** concertation, décision et environnement. La Documentation Française, Paris, **218 pages**
- 31. Mayoukou Célestin ; 1994:** Le système des Tontines en Afrique, Editions L'Harmattan, Paris, **143 pages.**
- 32. Mazet Pierre ; 2000:** Aménagement du territoire, édition Dalloz, Armand Colin, Paris, **179 pages.**

- 33. Najim Annie, Hofman Elisabeth, Gnanou– Maruis; 2003:** Les entreprises face aux enjeux du développement durable, éditions Karthala, Paris, **481 pages.**
- 34. Ndione Seyni Emmanuel ; 1994 :** L'économie urbaine en Afrique. Editions Karthala et ENDA GRAFT Sahel, Paris, Dakar, **214 pages.**
- 35. Osmont Annik et Goldblum Charles; 2003 :** Villes et citadins dans la Mondialisation, éditions Karthala, Paris, **298 pages**
- 36. Osmont Annik; 1995:** La Banque Mondiale et les villes, éditions Karthala, Paris, **309 pages.**
- 37. Pierre Magali ; 2002:** Les déchets ménagers, entre privé et public : approche sociologique, Editions L'Harmattan, Paris, **189 pages.**
- 38. Polèse Mario ; 1994:** Economie urbaine et Régionale, Logique spatiale des Mutations économiques. Editions Economica, Paris, **400 pages.**
- 39. Pecqueur Bernard; 2000:** Le développement local pour une économie des territoires. Editions la Découverte, Paris, **132 pages.**
- 40. Pigeon Patrick; 2000:** Le commentaire de dossiers en géographie. Editions Economica, Paris, **146 pages.**
- 41. P. Canel, ph. Dellis, Ch. Girad; 1990:** Construire la ville Africaine: chronique du citadin promoteur, éditions Karthala, Paris, **197 pages.**
- 42. Sacareau Isabelle; 2003:** La montagne : une approche géographique, éditions Belin, Paris, **287 pages.**
- 43. Bâ Salimata ;** Banque Mondiale, Mauritanie tableau de bord, 1997, 26 pages.
- 44. Salem Gérard; 1998:** La santé dans la ville, éditions Karthala et Orstom, Paris, **350 pages.**

- 45. Jaglin Sylvie; 1995 :** Gestion urbaine partagée à Ouagadougou, pouvoir et périphéries (1983 -1991). Editions Karthala, Paris, **659 pages.**
- 46. Hebette Anne ; 1996:** Guide pratique de la gestion des déchets solides urbains en Afrique Sub-saharienne, I.A.G.U - G.R.E.A, **151 pages.**
- 47. Hainard François et Veschuur (éds) Christine ; 2001 :** Femmes dans les crises urbaines, édition Karthala, Paris, **300 pages**
- 48. Totté Marc, Dahou Tarik et Billaz René ; 2003:** La décentralisation en Afrique de l'Ouest, éditions Karthala, Paris, **400 pages.**
- 49. Vuillemin-Désiré Genevière; 1997 :** Histoire de la Mauritanie : Des origines à l'indépendance ; édition Karthala, Paris, **652 pages.**
- 50. Vidrovitch Coquery Catherine- ; 1990 :** Sociétés paysannes du tiers – Monde ; éditions L'Harmattan, Paris, **282 pages**
- 51. Landot Eric; 2003:** Déchets ménagers et inter communauté : Guide pratique, éditions « la lettre du cadre territorial », **213 pages.**
- 52. Bartman Luc ; 2007 :**La Commune, licence créative Commons, 28 pages
- 53. Lucre Alexandre et Guy Besette ;** L'appui au développement communautaire, une expérience de communication en Afrique de l'ouest, Agence intergouvernementale de la francophonie, Paris, 214 pages.
- 54. Lammerink P Marc. et Ivan Wolffers (éds) ; 1998 :** Approches participatives pour un développement durable, Karthala, Paris, 209 pages
- 55. Lévy Jacques ; 1999 :** Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le Monde, éditions Belin, Paris, **398 pages.**

56. WADE Salimata, Soumaré Mohamed, Ly Housseynou ; 2002: Organisations communautaires et associations de quartier. ENDA éditions, Dakar, **121 pages.**

Thèses et mémoires d'études.

57. Antil Alain; 1999 : Le territoire d'Etat en Mauritanie, Genèse, héritage, représentation, thèse de doctorat d'Etat en géographie, université de Rouen, U.F.R de lettres et sciences humaines, Rouen, **494 Pages.**

58. Bass Fatima; 1999 : Problématique de la gestion de la relation croissance urbaine et environnement à Nouakchott, mémoire de DEA de géographie tropicale, UCAD, département de géographie **83 pages.**

59. Cervello Mariella Villassante ; 1989 : Collectivités tribales, restructuration des stratégies sociales de reproduction et de pouvoir, mémoire de Recherche en développement, Université de Genèse, institut universitaire de Recherche d'Etudes du développement, Genève, **405 pages.**

60. Charles Toupet; 1975 : Sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale et Sahélienne, thèse de doctorat d'Etat de géographie, université Paris VII, Paris, **490 pages.**

61. Coulibaly Gertrude Marie Mathilde Zombre : Production domestique, récupération et recyclage de déchets plastiques : le cas des sachets plastiques à Dakar, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Faculté des Sciences et Techniques, Institut des Sciences de l'Environnement (ISE), **112 pages.**

62. Diagana, Isakha ; 1993 : Croissance urbaine et dynamique spatiale à Nouakchott, Thèse de doctorat, université de Lyon II, Institut d'urbanisation de Lyon, **342 pages.**

63. D'hont Olivier ; 1985: Les Kébé de Nouakchott, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université Paris V, René Descartes, Sciences humaines Sorbone, Anthropologie sociale et culturelle, **344 pages.**

64. Ould Cheik Abdel Wedoud; 1985 : Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société Maure pré coloniale (11^e 19^e siècle), essai sur quelques aspects du tribalisme, Thèse de doctorat de sociologie, Rennes Descartes, Paris, **1056 pages.**

65. Ould Sidi Mohamed Mohamed; 1985: Urbanisation et suburbanisation de Nouakchott, thèse de Doctorat de troisième cycle, université Paris VII, UER II géographie et aménagement, **90 pages.**

66. Ould Khalifa Mohamed Mahmoud; 2002 : Extension urbaine et approvisionnement en eau dans les espaces périurbains de Sebkhia et Elmina (Nouakchott). Mémoire de DEA de géographie tropicale, UCAD, département de géographie, **66 pages.**

67. Ould Sidi Houmeny; 1993 : Développement local et intégration spatiale au Sahel. Le cas des aménagements villageois de Rosso en Mauritanie, Thèse de PH. D en aménagement, Université de Montréal, Faculté des études supérieures, **212 pages.**

68. Ould Alouemine Sidi; 2005 : Méthodologie de caractérisation des déchets à Nouakchott : contribution à la gestion des déchets et outils d'aide à la décision, Thèse de Doctorat de Chimie et Microbiologie de l'eau, Université de Limoges, 195 pages.

69. Pitte J. R ; 1977 : Nouakchott, Capitale de la Mauritanie, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris Sorbonne, 198 pages.

Rapports enquêtes socio-économiques et séminaires.

70. ADEF ; Nouakchott, 2002: Analyse de l'armature urbaine- Cadre réglementaire et outils de planification et de gestion urbaines. **69 pages.**

71. Agence Mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public (AMEXTIPE) ; 2000 : Elaboration d'une stratégie et d'un programme d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers spontanés et sous équipés de la ville de Nouakchott, rapport N° 24, programme et plan d'action

72. AFD, 2002 : Les déchets domestiques dans les PVD, quelles spécificités pour la Mauritanie, Nouakchott, 83 pages.

73. Agence Mauritanienne d'exécution des travaux publics d'intérêt pour l'emploi (AMEXTIPE) ; 1996: Projet d'appui à la décentralisation des infrastructures urbaines. Rapport d'évaluation, Nouakchott, **R.I.M. 84 pages.**

74. Agence Mauritanienne d'exécution des travaux publics d'intérêt pour l'emploi (AMEXTIPE) ; 2000 : L'actualisation de la politique urbaine et la recommandation d'une stratégie de développement urbain, Nouakchott, **R.I.M. 47 pages**

75. Agence Mauritanienne d'exécution des travaux publics d'intérêt pour l'emploi (AMEXTIPE) ; 2001 : Elaboration d'une stratégie et d'un programme d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers spontanés et sous-équipés de la ville de Nouakchott, **RIM, 36 pages**

76. Agence Mauritanienne d'exécution des travaux publics d'intérêt pour l'emploi (AMEXTIPE) ; 2002 : Stratégie de gestion des déchets solides de Nouakchott, **RIM, 90 pages**

77. Agence Mauritanienne d'exécution des travaux publics d'intérêt pour l'emploi (AMEXTIPE) ; 2000: Stratégie de développement de la ville de Nouakchott, **RIM, 58 pages**

78. Agence de développement urbain (ADU) ; 2003: Atelier d'information des Maires et de restitution du rapport provisoire sur la stratégie de gestion des déchets solides de Nouakchott, l'expérience guinéenne (Cas de la ville de Conakry), **14 pages RIM.**

79. Agence de développement urbain (ADU) ; 2003 : Stratégie de gestion des déchets solides de Nouakchott, volume IV, étude sur la gestion des déchets solides industriels et spéciaux Nouakchott, **40 pages, RIM.**

80. Association de développement; 2001: Rapport du programme d'appui à la conception et à la mise en œuvre d'un projet de collecte participative des ordures ménagères à Arafat. Nouakchott, **RIM, 33 pages**

81. Association de développement ; 2002: Projet d'appui aux petits opérateurs « transporteurs de déchets solides » du quartier de Basra (ville de Nouakchott). Nouakchott, **RIM, 63 pages**

82. Association de développement TENMYA ; 2002: Rapport de l'atelier de démarrage du projet pilote de collecte des ordures ménagères du quartier de Basra (Nouakchott). Nouakchott, **RIM, 20 pages.**

83. Association de développement tenmya ; 2003: Projet d'appui pour la conception et la mise en œuvre d'un projet de collecte des ordures ménagères à Arafat. Nouakchott, **RIM, 9 pages,**

84. Agence de développement urbain (ADU) ; 2003: Stratégie de gestion des déchets solides de Nouakchott, Nouakchott, **RIM, 130 pages**

85. Agence de développement urbain (ADU) ; 2003: Etude sur la valorisation des déchets ménagers, Nouakchott, **RIM, 18 pages**

86. Agence de développement urbain (ADU) : Atelier d'information de Maires et de restitution du rapport provisoire sur la stratégie de gestion de déchets solides de Nouakchott. Nouakchott, **RIM, 9 pages**

87. Begouen ; 2001: Assistance à la mise en œuvre de la gestion des déchets solides en phase transitoire sur la ville de Nouakchott, **RIM, 33 pages.**

88. Banque centrale de Mauritanie ; 2006 : Etude sur l'état des investissements en Mauritanie, RIM, 42 pages.

89. Centre national d'hygiène (CNH) ; 2003 : Synthèse de l'enquête sur la gestion des déchets biomédicaux dans vingt structures sanitaires à Nouakchott, RIM, 13 pages.

90. Conseil scientifique pour l'Afrique au sud du Sahara (CSA) ; 1959 : Logement et urbanisation. Conférence internationale Nairobi, publication n°47 par la commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara (CCTA), 294 pages.

91. Diarra Aisé; 1997 : Participation communautaire à la gestion des déchets solides dans le district de Bamako, Mali. ENDA/TM, 28 pages.

92. Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural; 2004 : Réactualisation de polluants organiques persistants en Mauritanie, RIM, 100 pages.

93. Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural ; 2004 : Rapport réactualisé des infrastructures de capacités nationales de gestion des polluants organiques persistants, RIM, 51 pages.

94. Diresset international ; 2007 : Elaboration d'un plan d'aménagement du centre ville de Nouakchott, Tunis, 40pages.

95. Ould Naffa Mohamed Fall, 2002: Etude socio-économique du quartier de Basra, TWIZE. Nouakchott RIM, 28 pages.

96. ONS, Aout 1987 : Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages en Mauritanie, RIM, 115 pages.

97. ONS, 1988 : Annuaire statistique, RIM,74 pages.

98. ONS, 1992 : Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, enquêtes prioritaires, 70 pages.

- 99. ONS, 1990** : L'indice des prix à la consommation, RIM, 27 pages.
- 100. ONS, 1996** : EPCV, enquête intégrale 1995/1996, 190 pages.
- 101. ONS, 1989** : EPCV, 1989, 79 pages.
- 102 ONS, 1992** : Enquête sur les priorités, 1992, 37 pages.
- 103. ONS, 1992** : Enquête sur les priorités, dimension sociale de l'ajustement, 1992, RIM, 66 pages.
- 104. ONS, 1990** : Agriculture, élevage, aide et dépenses alimentaires, 1990, RIM, 63 pages.
- 105. ONS, 1977** : Recensement général de la population, 1977, 21pages.
- 106. ONS, 2006** : Annuaire statistique 1995-2005, RIM, 144 pages.
- 107. KANE N'diwar, 2007** : Projet autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement global, Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement auprès du premier ministre, RIM, 36 pages.
- 108. Colloque international sur l'assainissement en Afrique, 20 Aout 1980** :
Compte rendu du colloque tenu à Lobabi (Botswana), 166 pages.
- 109. Ministère de la santé et des affaires sociales, délégation régionale de la promotion sanitaire et sociale. Projet de développement social (PDS) ; Juillet 2005** :
Collecte primaire des ordures ménagères dans la commune de Sebkhha : Etat des lieux et proposition RIM, **49 pages**.
- 110. Ministères de l'intérieur des postes et télécommunications, Direction des collectivités locales, projet DIU / AMEXTIPE ; décembre 2000** : Etude sur le fonds régional de développement (F.R.D) BESDAS, rapport final, RIM, **51 pages**.

111. Ministère des affaires économiques et du Développement (MAED); septembre 1998 : Programme de coopération Mauritanie -UNICEF pour la période 1999 – 2003, Nouakchott, RIM, **7 pages.**

112. Ministère du plan ; 2001 : Note de stratégie nationale 1997 – 2001 ; RIM, **38 pages.**

113. République islamique de Mauritanie ; Mars 1994 : Stratégie pour l'aide de la Banque Mondiale: Traduction du document présenté au conseil d'administration de la Banque Mondiale, **20 pages.**

114. Thièye Samba ; 2004 : Inventaire des ressources en eaux de Nouakchott, Direction de l'Environnement, RIM, 18 pages.

115. PNUD – Mauritanie ; Novembre 1996 : Note consultative pour le V^{ème} programme de coopération (1997 – 2001), R.I.M, **13 pages.**

Articles de revues scientifiques

116. Hoffman M, Pick, J.M, W.M.,Weir G., “Community participation in the mamrne community heath project”, south Africa. Med.J., 1988, n° 74, PP. 335-338;

117. Bouchaine– François Navez; 1992 – 1993 : Espaces publics des villes Marocaines, annales de recherche urbaine N° 57-58, **PP 184.**

118. Bouchanine–Françoise Navez, 1991 : L'espace limitrophe ; entre privé et le public, un no mans land ? politique urbaine au Maroc, espace et société N° 62 – 63, Paris l'harmattan, **PP. 135 – 159.**

119. Bertrand Monique ; 1995 : Question foncière et crise urbaine dans les villes d'Afrique occidentale Francophone, **PP 206 – 212.**

120. Choplin Armelle ; 2001 : L’empreinte du nomadisme sur les représentations et les Territorialités urbaines de Nouakchott. Géographie et culture, n° 39, pp.37-48

121. Dieng Amady Ali ; 1995 : regard critique sur le développement du secteur informel en Afrique Noire : Le cas du Sénégal, alternatives Sud, vol. II, PP 111 – 127.

122. Salem Gérard ; 1994 : Espace urbain et risque anophélien à Pikine (Sénégal), in cahier santé n° 10737, p.p.347 – 357.

123. Salem Gérard ; 1993 : Santé et environnement urbain, in vie et santé, n° 10542, pp24-27.

124. Les annales de recherche urbaine ; n° 57-58, décembre 1992 - mars 1993: Espaces publics en ville.

125. Keïta.T. ; 1994 : Migrations, pouvoirs locaux et enjeux sur l’espace urbain : politique Africaine, N° 55, PP 101 – 109.

Presse d’informations

126. Atout, magazine mauritanien d’observation, n° 001 du 15 juin 2007 : Balayer et sensibiliser, le «ping-pong» des responsabilités, pp.35-36.

127. Dioum, Moussa Aliou, 25 Août 1996 : Collecte d’ordures ménagères : l’E.P.M revendique sa part du gâteau fiscal, Horizons n°1009, p.13.

128. Ould Mohamed Salem Sidi ; du 27 Novembre 1994: L’assainissement de la ville, notre priorité, Horizon n°1009, p.6.

129. Horizon, n° 1354 ; janvier 1996 : Le grand coup de balai, Nouakchott, p.3.

130. Horizons, n°1333, Décembre 1995 : Assainissement de la ville de Nouakchott. Nouakchott, **p.2.**

131. Horizon, N° 4146, janvier 2006 : Gestion durable des ordures ménagères :Vers une solution durable, **P.6.**

132. L'éveil – hebdo, n°391, Mai 2001: Assainissement ; vendeurs ambulants et squatters en font les frais. Nouakchott, **p.7.**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Lexique

Wilaya : Nom d'origine arabe qui signifie Région. Le wali est le gouverneur de région qui dirige la wilaya.

Moughataa: Nom d'origine Arabe qui signifie Département ou Quartier. Il est utilisé ici pour désigner le département.

Hakem : mot d'origine Arabe qui veut dire préfet.

Sebkha : dépression par dépôts de sel ou de gypse caractérisé par une maigre végétation. Halophile. Sebkha est aujourd'hui une Commune dense située à l'ouest de la ville de Nouakchott.

Elmina : mot d'origine arabe qui veut dire port. C'est la zone du port qui n'était qu'une extension de la commune de Sebkha. Cette zone est aujourd'hui l'une des plus importantes communes de Nouakchott. Elle est située au Sud Ouest de la ville et accueille à elle seule deux ports (le wharf et le port de l'amitié) respectivement dans son extrême Ouest et son Sud Ouest. (cf. carte sur les contraintes environnementales).

«**Kebbé**» : mot hassaniya (arabe local mauritanien), la Kebbé, veut dire à l'origine déversoir (là où on jette des ordures). Aujourd'hui, la Kebbé accueille les occupations illégales ou gazra.

«**Gazra**» : mot hassaniya (arabe local mauritanien), la « gazra » veut dire une occupation illégale ou « bidonville » dont les constructions sont en général faite à l'aide des matériaux de récupération (boites de conserve, tôle, bois...).

«**Lemgueysira** » : mot hassania, dérivé du mot gazra, lemgueysira est un diminutif qui veut dire illégalement occupé. Ce secteur de l'est de la Commune de Teyerett est aujourd'hui un quartier régulier. Il est utilisé ici pour désigner ce quartier.

Ksar : mot hassaniya (arabe local mauritanien), Le « Ksar » veut dire village. Le Ksar est le noyau urbain le plus ancien de Nouakchott. C'est le plus ancien quartier de Nouakchott.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Liste des tableaux

- Tableau.1.** Principaux projets financés sur concours extérieur.
- Tableau.2.** Taux d'urbanisation dans le Sahel de 1980-2000.
- Tableau.3.** Répartition de la population par Commune.
- Tableau.4.** Superficie des Communes de Nouakchott (2 000).
- Tableau.5.** Evolution de la quantité totale de déchets par Commune (m³/j).
- Tableau.6.** Evolution de la production des ordures ménagères dans la Commune de Riad (m³/j).
- Tableau.7.** Evolution de la production de déchets dans la Commune de Tevregh zeina (m³ par jour).
- Tableau.8.** Perception d'une relation entre l'esthétique de la ville et l'accumulation des déchets à Sebkhah et Elmina.
- Tableau.9.** Liste des dix premières maladies dans l'ensemble de la ville de Nouakchott
- Tableau.10.** Répartition des cas de choléra par sexe à Nouakchott.
- Tableau.11.** Pourcentage de personnes connaissant l'existence d'une relation entre l'accumulation des ordures ménagères et la propagation des

maladies dans les Communes de Sebkha et Elmina.

- Tableau.12.** Répartition des cas de choléra par âges à Nouakchott.
- Tableau.13.** Répartition des cas de choléra par Communes.
- Tableau.14.** Evolution de l'épidémie du choléra.
- Tableau.15.** Le rôle de la Communauté Urbaine de Nouakchott dans le domaine de la collecte secondaire.
- Tableau.16.** Ressources humaines, cahier de charge et moyens logistiques de la Communauté urbaine de Nouakchott dans le domaine des ordures ménagères.
- Tableau.17.** Des charges de collecte par ménage et par mois.
- Tableau.18.** Le rôle des Communes dans le domaine de la collecte primaire.
- Tableau 19.** Ressources humaines et moyens logistiques des Communes.
- Tableau.20.** Le rôle des grands opérateurs dans le domaine de la collecte primaire.
- Tableau.21.** Le rôle des petits opérateurs dans le domaine de la collecte primaire.
- Tableau.22.** Avantages et inconvénients des modes de recouvrement par la Commune (option 1) et par l'opérateur (option 2)
- Tableau.23.** Adhésion du chef de ménage à une association dans les

Communes de Sebkha et Elmina.

Tableau.24. Types d'associations dans les Communes de Sebkha et Elmina.

Tableau.25. Le dispositif organisationnel

Tableau 26. Prix de vente et utilisation des déchets récupérés.

Tableau 27. Avantages et inconvénients des différents modes de traitements des déchets.

Tableau .28. Evolution annuelle du nombre d'engins

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Liste des cartes

- Carte.1** présentation de Nouakchott et ses Communes.
- Carte.2** présentation des zones d'enquête dans les Communes de Sebkhah et Elmina.
- Carte.3** Etapes de l'extension de Nouakchott.
- Carte.4** Evolution multidirectionnelle de l'urbanisation.
- Carte.5** Répartition de Nouakchott en zone
- Carte.6** Contraintes, pressions et potentialités Environnementales.
- Carte.7** Répartition des sites de transit à Nouakchott.

Liste des figures

- Fig.1.** Quantité d'ordures produites par habitant et par jour selon l'habitat.
- Fig.2.** Coupe géologique de Nouakchott
- Fig.3** Exemple des causes d'un facteur de risque de propagation du choléra.
- Fig.4** Schema de la collecte primaire à Nouakchott
- Fig.5.** Schéma actuel de la collecte secondaire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Liste des photos

- Photos 1-2-3-4 et 5.** Vue d'ensemble du paysage urbain enlaidi par l'accumulation des déchets ménagers de natures diverses.
- Photos 6,7 et 8.** Des chèvres et vaches se nourrissant des plastiques et sur les trottoirs du marché de « la capitale ».
- Photo.9.** Charretier de la Commune de Toujounine qui jette les déchets dans un dépôt autorisé.
- Photo.10.** Charretier privé dans le quartier de Sebkha.
- Photo.11.** Déchets liquides mêlés à des déchets solides coulant sur des sols de sebkha (Dépressions salées)
- Photo.12.** Une poubelle en sac plastique posée devant une maison de Sebkha.
- Photo.13.** Ordures autour du grand marché d'El Mina.
- Photo.14.** Des ordures accumulées dans un espace privé de la Commune de Dar Naïm.
- Photo.15.** Site de transit de Toujounine aménagé et déjà opérationnel.
- Photo.16.** Un camion transportant des ordures ménagères d'un point de regroupement autorisé à la décharge finale.
- Photo.17.** Centre d'enfouissement technique en cours de

Construction à Nouakchott.

Photos 18-19 et 20. Divers types de valorisation des matières plastiques.

Photos 21 et 22. Types de récupération des matières plastiques

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Liste des abréviations

ADEF :	Agence pour le Développement et les Etudes foncières.
ADU :	Agence de développement Urbain
AFD :	Agence Française de Développement
AFSHP :	Association Féminine pour la Salubrité et L'Hygiène Publique.
AMEXTIPE :	Agence Mauritanienne d'exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi.
CA :	Commune d'Arrondissement.
CAPEC :	Caisse pour l'Epargne et le Crédit.
CDHLCPI :	Commissariat au Droit de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion.
CET :	Centre d'Enfouissement Technique.
CN :	Commune de Nouakchott
CNH :	Centre National d'Hygiène
CQ :	Comité de Quartier
CSLCP :	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté.
CUN :	Communauté Urbaine de Nouakchott.

CUNRIF :	Communauté urbaine de Nouakchott et Région Ile de France
DATAR :	Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Action Régionale
DBHU :	Direction du Bâtiment de l'Habitat et de L'Urbanisme.
DDET :	Direction des Domaines de l'Enregistrement et du Timbre.
DEAR :	Direction de l'environnement et de l'Aménagement Rural.
DPU :	Direction de la Planification Urbaine
DRASS :	Direction Régionale de l'Action sanitaire et Sociale.
DRPSS :	Délégation Régionale à la Promotion Sanitaire et Sociale.
DT :	Dépôt de Transit.
DUS :	Déchets Urbains Solides.
FIDES :	Fonds d'Investissements pour le Développement Economique et Social.
GRET :	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
MDRE :	Ministre du Développement Rural et de l'Environnement

MIP :	Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télé Communication.
OM :	Ordures ménagères.
ONG :	Organisation non gouvernementale.
ONS :	Office national des Statistiques.
PACIL :	Programme d'Appui au développement Communal et aux Initiatives Locales.
PDS :	Programme de Développement Social.
POS :	Les Plans d'Occupation des Sols.
RIF :	Région Îles de France.
RIM :	République Islamique de Mauritanie.
SDAU :	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain.
SDT :	Site de Dépôts de Transit
SGDS :	Stratégie de Gestion des Déchets Solides
SOCOGIM :	Société de Construction et de Gestion Immobilière.
ST :	Site de transit.

TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères.
UCOSAVIT :	Union des Comités de Salubrité de la Ville de Thiès.
ZAD :	Les Zones d'Aménagement Différé.
TE Q :	Gramme par équivalents toxiques annuels.
P N E :	Programme des nations unies pour l'Environnement.
S C A :	Service de coopération et d'action.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

Remerciements.....	2
Avant propos.....	3
Introduction générale.....	4
1. Contexte. ..	4
2. Sujet.....	10
3. Définitions des concepts.....	11
4. Objectifs de la recherche.....	15
4.1. Objectif général.....	15
4.2. Objectifs spécifiques.....	15
5. Exposé de la problématique.....	16
6. Revue littéraire.....	21
7. Exposé de la démarche.....	25
7.1. Collecte des données sur le terrain.....	26
7.2 Traitement et Analyse des données.....	34
Première partie : Contexte de production des ordures ménagères à l'heure du processus de décentralisation à Nouakchott.....	37
Chapitre I : la croissance urbaine.....	39
A. Les facteurs de l'expansion urbaine: Le délaissement du secteur rural et la promotion des activités modernes à Nouakchott.....	39
B. Une croissance démographique rapide.....	50
C. Les étapes de l'évolution spatiale.....	51
D.L'extension des zones périurbaines et l'émergence et l'émergence des quartiers « irréguliers » dans la ville de Nouakchott.....	58
Chapitre II. La politique de décentralisation et la gestion urbaine.....	62
A. Décentralisation et outils de gestion urbaine : les Collectivités locales.	63

B. La délégation de maîtrise d'ouvrage : un nouvel instrument de développement des municipalités en crise.....	71
Conclusion de la première partie.....	77
Deuxième partie: La situation actuelle des ordures ménagères à Nouakchott; évolution de la production et perceptions des populations locales.....	80
Chapitre. I. évolution quantitative, composition des ordures ménagères et leur impact sur le milieu physique.....	82
A. La quantité des ordures ménagères produites selon les zones d'habitat.....	82
B. Composition et caractéristiques des ordures ménagères produites à Nouakchott.....	90
C. Les impacts sur un milieu physique déjà fragilisé par les agressions anthropiques.....	93
C. Les impacts sur l'air.....	97
Chapitre. II. les représentations paysagères, les risques sanitaires et les impacts environnementaux de l'accumulation des ordures à Nouakchott.....	99
A- Les représentations des paysages et de l'impact de l'accumulation des ordures à Nouakchott.....	100
B. Les risques sanitaires de l'accumulation des déchets et la réutilisation des objets chez les habitants de Nouakchott.....	105
C Les risques sanitaires sur la vie des animaux	112
Chapitre.III. les notions de « sale » et de « propre » chez les populations locales maures et peulhs.....	114
A. Le « sale » et le «propre » chez les Maures.....	116
B. Le « sale » et le «propre » chez les peulhs.....	117
C. Le «tahir» : une notion Commune aux sociétés maure et peuhle.....	118
Conclusion de la deuxième partie.....	121
Troisième partie : « La collecte des ordures ménagères à Nouakchott ».....	124

Chapitre. I. les étapes de collecte définies par les collectivités locales.....	126
A. La collecte primaire : un rôle attribué aux Communes.....	126
B. La pratique de la collecte secondaire ou le Transport du dépôt de transit (DT) à la décharge finale, un rôle dévolu à la Communauté urbaine de Nouakchott(CUN).....	134
Chapitre. II. les acteurs de la gestion des ordures ménagères.....	140
A. Les acteurs institutionnels et économiques de gestion des ordures ménagères à Nouakchott.....	141
La Communauté Urbaine de Nouakchott.....	141
Les Communes de la ville de Nouakchott.....	148
Les entreprises privées : une collaboration difficile avec la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN).....	153
Les petits opérateurs : les activités informelles des charretiers.....	160
B. Les ONG et partenaires au développement face au défi de l'insalubrité.....	165
L'ONG locale TENMYA, un partenaire local important pour les petits opérateurs.....	166
Appui des partenaires du développement aux stratégies locales de gestion des ordures ménagères.....	171
C Les acteurs de la valorisation dans la ville de Nouakchott.....	189
Une filière de valorisation à l'état embryonnaire.	189
Valorisation directe ou auto consommation.	193
Valorisation indirecte ou valorisation par l'intermédiaire des professionnels.....	194
Projet de Valorisation énergétique des ordures ménagères à Nouakchott : perspectives et risques.....	196
Chapitre.III : Les actions menées par les acteurs de la gestion des ordures en milieu urbain et périurbain.....	199
A. Résultats de l'action des acteurs dans les quartiers de « moyen et bas standing ».....	199
B. Résultats de l'action des acteurs de gestion des ordures ménagères dans les quartiers de haut standing.....	202

C. Une inégale répartition spatiale des moyens d'intervention et des résultats selon les quartiers.....	203
Conclusion de la troisième partie.....	206
Conclusion générale.....	208
Bibliographie.....	213
Lexique.....	227
Liste des tableaux.....	229
Liste des cartes.....	232
Liste des figures.....	233
Liste des photos.....	234
Liste des abréviations.....	236
Annexe.....	245

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE – MENAGE

Commune de.....

Quartier de

Secteur

Nom du Chef de ménage

Origine

Sexe

M

F

I. Existence d'un service de ramassage d'ordures ménagères.

I.1. existe – t- il un service de ramassage d'ordures ménagères ?

Oui

Non

Non – réponse

I.2. Si non quels sont les moyens d'évacuation d'ordures ménagères

Un membre de la famille

Une servante

Un camion

Benne-tasseuse

Autres

Non – réponse

I.3 quel est le nombre d'opérations d'évacuation par mois ?

1 à 2 fois

2 à 3 fois

3 à 4 fois

Plus de 4 fois

I.4. quel est le lieu dans lequel vous déverser vos ordures ménagères ?

- Dans un coin de rue cachée
- Dans un espace public non bâti
- Dans un espace privé non bâti
- Dans un lot abandonné
- Autres
- Non – réponse.

I. 5. Quel est le coût d'évacuation au cours d'une opération d'évacuation ?

- Moins de 50 UM
- De 50 à 100 UM
- De 100 à 200 UM
- De 200 à 240 UM
- 0 UM
- Autres
- Non – réponse

II. Si oui, quelle est la nature du service d'évacuation des ordures ménagères ?

- Communal
- Privé

II.1. Quels sont les moyens d'évacuation des ordures ménagères ?

- Charrette
- Camionnette
- Autres
- Non – réponse

II.2. quelle est la fréquence de passage par mois ?

- 1 à 2 fois
- 2 à 3 fois
- 3 à 4 fois
- 4 à 6 fois
- 6 à 8 fois
- 8 à 12 fois
- Plus de 12 fois
- Non – réponse

II.3. quel est le coût d'évacuation des ordures ménagères au cours d'une ou de plusieurs opérations d'évacuation par mois ?

- 300
- 400
- 500
- 600
- 700
- 1000
- 2000
- Autres
- Non – réponse

II.4. quel est le contenant des ordures ménagères ?

- Dans un sac
- Dans un sot
- Dans un baignoire
- Dans un panier
- Dans un demi-fût
- A l'air libre
- Autres
- Non – réponse

II.5. Perception des ménages sur les ordures ménagères.

II.5.1. existe – t – il de relation entre l’accumulation des ordures ménagères et la propagation des maladies ?

Oui
Non
Autres
Non – réponse

II.5.2. existe – t – il une relation entre l’accumulation des ordures ménagères et le paysage urbain (l’esthétique) ?

Oui
Non
Autres
Non – réponse

III. La situation socio – économique du ménage.

III.1. Le chef de ménage travaille t – il ?

Oui
Non
Autres
Non – réponse

III.2. si oui, quel emploi occupe t-il ?

Ouvrier	<input type="checkbox"/>	Comptable	<input type="checkbox"/>
Manœuvre	<input type="checkbox"/>	Secrétaire	<input type="checkbox"/>
Vendeur	<input type="checkbox"/>	Soudeur	<input type="checkbox"/>
Commerçant	<input type="checkbox"/>	Tailleur	<input type="checkbox"/>
Menuisier	<input type="checkbox"/>	Infirmier (e)	<input type="checkbox"/>
Tâcheron	<input type="checkbox"/>	Cadre de projet de développement	<input type="checkbox"/>
Maçon	<input type="checkbox"/>	Cadre de fonction publique	<input type="checkbox"/>
Teinturier	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Courtier	<input type="checkbox"/>	Non réponse.	<input type="checkbox"/>
Pêcheur	<input type="checkbox"/>		
Auxiliaire d'administration	<input type="checkbox"/>		
Enseignant de la fonction publique	<input type="checkbox"/>		
Enseignant traditionnel	<input type="checkbox"/>		
Mécanicien	<input type="checkbox"/>		
Tôlier	<input type="checkbox"/>		
Blanchisseur	<input type="checkbox"/>		
Technicien	<input type="checkbox"/>		
Ingénieur	<input type="checkbox"/>		
Electricien	<input type="checkbox"/>		
Militaire	<input type="checkbox"/>		
Policier	<input type="checkbox"/>		
Emigré	<input type="checkbox"/>		
Retraité	<input type="checkbox"/>		
Hôtelier	<input type="checkbox"/>		
Chauffeur	<input type="checkbox"/>		
Planton	<input type="checkbox"/>		
Autre	<input type="checkbox"/>		
Non-réponse	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		

III.3. Quelle est la taille du ménage ?

- 2 personnes
- 3 personnes
- 4 personnes
- 5 personnes
- 6 personnes
- 7 personnes
- 8 personnes
- 9 personnes
- 10 personnes
- Plus de 10 personnes
- Autres
- Non – réponse

III.4. quel est le statut d'occupation du logement ?

- Propriété légale
- Maison prêtée
- Maison conventionnée par l'Etat
- Maison louée
- Autres
- Non – réponse

III.5. quel est le nombre de pièces ?

- Moins de 2
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- Plus de 8
- Autres
- Non – réponse

III. 6. Quelle est la nature du logement ?

- Béton armé
- Zinc
- Baraque
- Baraque + Zinc
- Baraque + béton armé
- Autres
- Non – réponse

IV. Accès au service de base.

IV.1. Etes – vous raccordé au réseau d'eau ?

- Oui
- Non
- Autres
- Non – réponse

IV.2. Etes – vous raccordé au réseau d'électricité ?

- Oui
- Non
- Autres
- Non – réponse

V. Vie associative dans le ménage.

V.1.le chef de ménage Est-il adhéré à une association ?

- Oui
- Non
- Autres
- Non – réponse

V.2. si oui, quel type d'association ?

Tontine

Coopérative

CAPEC

Association de ressortissants (A.R)

Association Culturelle (A.C)

Mutuel micro crédit (M.M.C)

Autres

Non – réponse.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN MENAGE

Commune de.....

Secteur de.....

Origine ethnique

Sexe

M F

I- Représentation autour du sale selon les milieux ethniques.

I-1. Qu'est ce que le « sale » ?

.....
.....
.....
.....
.....

I-2. Qu'est ce que le « propre » ?

.....
.....
.....
.....
.....

I-3. Quel est le lieu de dépôt des ordures ménagères ?

.....
.....
.....

I-4. A qui incombe l'évacuation des ordures ménagères ?

.....

I-5. Que pensez – vous des ordures ménagères ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II – La gestion de l’espace selon les milieux.

II – 1. Comment l’espace est – t – il divisé ?

.....
.....
.....
.....
.....

II-2. Comment l’espace est – t – il géré ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 3 : DEPOUILLEMENT DES ENQUETES -MENAGES

Existe-t-il un service de ramassage d'ordures ménagères ?

Si non quels sont les moyens d'évacuation d'ordures ménagères ?

	Fréquence	Pourcentage
Un membre de famille	22	78,57 %
Une servante	4	14,28 %
Un camion poids-lourd (benne tasseuse)	2	7,14 %
Autres	0	%
Non-réponse	0	%
total	28	100 %

Quel est le nombre d'opération d'évacuation par mois ?

	Fréquence	Pourcentage
1 à 2 Fois	14	50 %
2 à 3 fois	10	35,71 %
3 à 4 fois	4	14,28 %
plus de 4 fois	0	%
total	28	100 %

Quel est l'endroit dans lequel on verse les ordures ménagères ?

Le lieu de dépôt des ordures	Fréquence	Pourcentage
Dans un coin de rue	6	21,42%
Dans un espace public non bâti	2	7,14 %
Dans un espace privé non bâti	8	28,57 %
Dans un lot abandonné	10	35,71 %
Autres	2	7,14 %
Non réponse	0	%
Total	28	100 %

Quel est le coût d'évacuation au cours d'une opération d'évacuation ?

	Fréquence	Pourcentage
Moins de 50 Um	3	10,71 %
De 50 à 100 Um	7	25 %
De 100 à 200 Um	7	25 %
De 200 à 240 Um	1	3,57 %
0 Um	10	35,71 %
Autres	0	%
Non-réponse	0	%
Total	28	100 %

Si oui quelle est la nature du service d'évacuation des ordures ménagères ?

	Fréquence	Pourcentage
Communal	74	75,51 %
Privé	24	24,48 %
Total	98	100 %

Quels sont les moyens d'évacuation des ordures ménagères ?

	Fréquence	Pourcentage
Charrette	94	95 %
Camionnette	4	4,08 %
Autres	0	%
Non-réponse	0	%
Total	98	100 %

Quelle est la fréquence de passage par mois ?

	Fréquence	Pourcentage
1 à 2 fois	25	25,51%
2 à 3 fois	10	10,20%
3 à 4 fois	11	11,22 %
4 à 6 fois	9	9,18%
6 à 8 fois	12	12,24%
8 à 12 fois	21	21,42%
Plus de 12 fois	6	6,12%
Non-réponse	4	4,08%
Total	98	100%

Quel est le coût d'évacuation des ordures ménagères au cours d'une ou de plusieurs opérations d'évacuation par mois ?

	Fréquence	Pourcentage
300	0	-
400	2	2,04 %
500	87	88,77 %
600	3	3,6 %
700	3	3,06 %
1 000	3	3,06 %
2 000	0	%
Autres		%
Non-réponses		
Total	98	100 %

Quel est le contenant des ordures ménagères ?

	Fréquence	Pourcentage
Dans un sac	66	52,38 %
Dans un sot	21	16,66 %
Dans un baignoire	5	3,96 %
Dans un panier	1	0,79 %
Dans demi fut	31	24,60 %
A l'air libre	0	0
Autres	0	0
Non-réponse	2	1,5 %
Total	126	100 %

Perception des ménages sur les ordures ménagères

Existence de relation entre l'accumulation des ordures ménagères et la propagation des maladies

	Fréquence	Pourcentage
Oui	119	94,44%
Non	4	3,17%
Autres	0	2,38
Non-réponse	3	0
Total	126	100%

Existence de relation entre l'esthétique et l'accumulation des ordures ménagères en milieu urbain

	Fréquence	Pourcentage
Oui	115	91,26 %
Non	5	3,96 %
Autres	2	1,58 %
Non-réponse	4	3,17 %
Total	126	100 %

La situation socio-économique du ménage

La taille du ménage

	Fréquence	Pourcentage
Moins de 3 personnes	11	8,73 %
3 personnes	8	6,34 %
4 personnes	12	9,52 %
5 personnes	6	4,76 %
6 personnes	48	38,09 %
7 personnes	3	2,38 %
8 personnes	3	2,38 %
9 personnes	16	12,69 %
10 personnes	0	
Plus de 10 personnes	19	10,07 %
Autres	0	
Non-réponse	0	
TOTAL	126	100 %

Le logement Statut d'occupation

	Fréquence	Pourcentage
Propriété à titre légal	24	19,04 %
Maison prêtée	4	3,17 %
Maison conventionnée par l'Etat	4	3,17 %
Maison louée	94	74,6 %
Autres	0	
Non réponse	0	
Total	126	100 %

Nombre de pièces

	Fréquence	Pourcentage
Moins de 2	39	30,95
2	24	19,04
3	8	6,34
4	42	33,33
5	3	2,38
6	5	3,96
7	0	3,17
8	4	0,79
Plus de 8	1	
Autres	0	
Non-réponse	0	
Total	126	100 %

Nature du logement

	Fréquence	Pourcentage
Béton armé	59	46,82 %
Zinc	60	47,61 %
Baraque	3	2,38 %
Baraque + Béton	0	
Baraque + Zinc	4	3,17 %
Autres	0	
Non réponse	0	
TOTAL	126	100 %

Accès aux services de base

Le raccordement au réseau d'eau

	Fréquence	Pourcentage
Oui	15	11,90 %
Non	111	88,09 %
Autres	0	
Non-réponse	0	
Total	126	100 %

Le raccordement au réseau d'électricité

	Fréquence	Pourcentage
Oui	109	86,50 %
Non	17	13,49 %
Autres	0	
Non-réponse	0	
Total	126	100 %

Vie associative dans le ménage

Adhésion à une association du chef de ménage

	Fréquence	Pourcentage
Oui	25	19,84 %
Non	101	80,15 %
Autres	0	0
Non-réponse	0	0
Total	126	100 %

Si oui quel type d'association

	Fréquence	Pourcentage
Tontine	13	52 %
Coopérative	2	8 %
Associa-professionnel	1	4 %
CAPEC	4	16 %
A ressortissants	3	12 %
A. culturelle	1	4 %
Mutuel-micro-crédit	1	4 %
Autres	0	
Non réponse		
TOTAL	25	100 %

Emploi dans le ménage

Emploi du chef de ménage

	Fréquence	Pourcentage
Oui	111	88,09 %
Non	15	11,90 %
Autres	0	
Non-réponse	0	
Total	126	100 %

Si oui quel emploi occupe t-il ?

	Fréquence	Pourcentage
Ouvrier	7	6,30 %
Manœuvre	1	0,90 %
Vendeur	8	7,20 %
Commerçant	3	2,70 %
Menuisier	2	1,80 %
Tâcheron	4	3,60 %

Maçon	3	2,70 %
Teinturier	2	1,80 %
Artisan	1	0,90 %
Courtier	13	11,71 %
Pêcheur	3	2,70 %
Auxiliaire de l'administration	4	3,60 %
Enseignant de la fonction publique	10	9,00 %
Enseignement traditionnel	3	2,70 %
Mécanicien	2	1,80 %
Tôlier	2	1,80 %
Blanchisseur	0	3,60 %
Technicien	4	0,90 %
Ingénieur	1	1,80 %
Electricien	2	1,80 %
Militaire	2	0,90 %
Policier	1	1,80 %
Emigré	2	4,50 %
Retraité	5	0,90 %
Hôtelier	1	0,90 %
Chauffeur	9	8,10 %
Planton	1	0,90 %
Comptable	1	0,90 %
Imam	1	0,90 %
Secrétaire	3	2,70 %
Soudeur	3	2,70 %
Tailleur	1	0,90 %
Infirmier	1	0,90 %
cadre projet de développement	1	0,90 %
cadre fonction publique	4	3,60 %
Autres	0	
non-réponse	0	
Total	111	100 %

ANNEXE 4 : Tableaux de la répartition de la population par commune et Surface, population des Communes de Nouakchott (2 000).

Moughataas	1995	Pourcentage	2 000	Pourcentage
El Mina	132 588	25,74	82 483	13,48
Ksar	27 715	5,31	40 271	6,58
Sebkha	66 502	12,74	100 161	16,36
Tevregh-Zeina	24 893	4,77	42 043	6,87
Teyarett	32 000	6,13	50 748	8,29
Toujounine	68 385	13,10	72 121	11,78
Arafat	73 644	14,11	88 104	14,39
Dar Naim	61 557	11,79	64 666	10,56
Riyad	34 688	6,65	71 286	11,65
Total	521 972	100,00	611 883	100,00

Sources : ONS, recensement général de la population.

Moughataa	Superficie totale (ha)	Superficie urbanisée (ha)	Part. Urbanisée %	Pop (hbt)	Densité (hbt /sup urb)
Teyarett	2 500	556	22	50 748	91
Ksar	3 300	612	19	40 271	66
TevreghZein	2 966	1 067	36	42 043	39
Toujounine	7 434	874	12	72 121	83
Sebkha	1 386	546	39	100 161	183
El Mina	9 023	718	8	82 483	115
Dar Naim	2 647	1 059	40	64 666	61
Arafat	1 224	1 014	83	88 104	87
Riyad	8 101	460	6	71 286	155
Total	38 581	6 906	18	611 883	89

Sources : ADU, 2004.

ANNEXE 5 : Tableau de projection de l'évolution annuelle de la quantité des ordures ménagères produites par commune (m3/j) et Composition de déchets solides à Nouakchott selon le lieu d'habitation.

Année	Arafat	Dar Naim	Elmina	Ksar	Ryad	Sebkha	T.Zein	Teyarett	Toujounine	Total
2002	46	38	52	57	46	84	80	33	37	473
2004	57	44	59	66	56	97	88	40	46	554
2009	105	77	105	91	93	150	111	74	84	890
2014	158	116	153	116	133	203	136	106	129	1250
2019	222	163	209	145	182	267	165	143	182	1677

Sources : ADU, 2003

Classe	Haut Standing	Moyen standing	Bas standing	Moyenne
Sachets plastiques	10	11,5	19,7	17,7
Plastique rigide	5,2	5,4	6,1	5,9
Papier cartons	12,1	3,0	5,4	5,7
Chiffons	3,6	7,3	10,9	9,8
Pneus	0,2	3,5	1,4	1,6
Couches jetables	1,5	0,5	1,2	1,2
Boîte de conserve	4,8	6,8	2,0	2,9
Cannettes aluminium	1,0	-	-	0,1
Métaux divers	1,2	11,7	5,4	5,9
Verres	1,9	0,3	0,3	0,5
Bois	1,2	0,8	0,9	0,9
Déchets animaux	1,2	0,9	4,3	3,5
Déchets jardins	28,1	3,7	-	3,0
Sable	27,8	44,5	36,2	36,6
Divers inertes	0,2	-	6,2	4,8
Total	100	100	100	100

Source : ADU, 2003

ANNEXE 6: Tableau des charges de collecte par ménage et par mois

Rubriques	Zone I		Zone II	
	UM	%	UM	%
Frais de gestion de la CUN	14	3 %	14	1 %
Frais de gestion de la Commune	48	9 %	73	4 %
Balayage des voies	67	12 %	397	24 %
Collecte primaire	206	37 %		
Collecte secondaire	136	25 %	1 065	64 %
Traitement du CET	79	14 %	111	7 %
Total	550	100 %	1 660	100 %

Source : ADU, 2003

Répartition des cas par sexe à Nouakchott

SEXE	FREQUENCE	%
F	1616	47,4%
M	1790	52,6%
Total	3406	100%

Sources : DRASS, 2005

ANNEXE 7. Evolution de l'épidémie du choléra à Nouakchott)

EVOLUTION	FREQUENCE	%
GUERIS	3361	98 ,7%
DECEDES	45	1,3%
TOTALE	3406	100%

Sources : DRASS, 2005

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE